UN

ROI CONSTITUTIONNEL

LÉOPOLD Ier, ROI DES BELGES.

1. *Histoire populaire du règne de Léopold Ier, roi des Belges*, par M. Hymans, membre de la chambre des représentans. — II. *La Belgique sous le règne de Léopold Ier*, par M. Thonissen, professeur à l'université de Louvain. — III. *Léopold Ier, roi des Belges, d'après des documens inédits*, par M. Théodore Juste.

On sait de quel mot cynique Napoléon Ier, parlant du plan de Sieyès, définissait le rôle d'un souverain constitutionnel. Et pourtant, à juger d'après les services rendus aux peuples, je crois que nul homme sensé n'hésitera à préférer un roi constitutionnel à un conquérant, quelque prodigieuse qu'ait été sa carrière. Léopold Ier n'a gouverné qu'un bien petit pays, et il n'avait rien du foudroyant génie qui a fait de Napoléon Ier le plus extraordinaire d'entre les fils des hommes. Néanmoins, quand l'équitable postérité, s'occupant des princes vraiment utiles à leurs sujets, viendra à comparer ces deux monarques, je doute que ce soit au second qu'elle accorde la palme. Le plus grave reproche qu'elle adressera au victorieux capitaine, ce ne sera pas, j'imagine, d'avoir, sans résultat durable, sacrifié tant de sang et d'or, des hommes par millions et des écus par milliards, — car les uns et les autres se remplacent, — ce sera d'avoir laissé à sa chute l'intelligent et généreux peuple qu'il avait eu la bonne fortune de tenir dévoué et docile en ses mains

affolé de gloire militaire, avide de domination extérieure, fasciné par les coups de la force, plein d'admiration pour un gouvernement tout-puissant, plié à l'obéissance non par l'empire des lois, mais par le bras de fer d'un soldat, c'est-à-dire très mal préparé à supporter un gouvernement pacifique ou à fonder par lui-même un gouvernement libre. Léopold au contraire a eu ce rare mérite de permettre à une nation de se gouverner elle-même et d'introduire sur le continent une institution plus favorable à la grandeur politique des peuples que la vapeur et l'électricité ne le sont à leur bien-être, je veux dire le régime parlementaire, entendant par là le régime où les affaires d'un pays sont administrées par un ministère responsable devant une assemblée librement élue, ce qui n'est rien moins que le règne de la parole et la condition de toute liberté. L'excellence d'un gouvernement se mesure, a dit très bien M. Stuart Mill, à la somme de qualités morales et intellectuelles qu'il répand dans la nation. Un gouvernement qui rend les hommes aptes à se diririger eux-mêmes est bon; celui qui les rend impropres à se conduire seuls est mauvais, car, pour n'obéir qu'aux lois qu'ils font eux-mêmes, il leur faut plus de prévoyance, plus de vertu, plus de sagesse, que pour obéir à un maître.

Au moment où le régime parlementaire est introduit dans des états nouveaux comme la Grèce, l'Italie, la Roumanie, la Serbie, et semble avoir quelques chances de s'implanter dans des états anciens, comme l'Autriche, la Prusse, la France ou même l'Espagne, il peut être utile d'examiner à quelles conditions ce régime a heureusement fonctionné en Belgique pendant un temps qui paraît long au milieu de tant et de si profonds bouleversemens. L'examen de la vie du roi Léopold nous aidera à faire cette étude. Les événemens de son règne avaient déjà été racontés avec talent, au point de vue libéral, par M. Hymans, écrivain d'esprit, auteur d'une histoire de Belgique appréciée en France même non moins que dans son pays, et au point de vue catholique par M. Thonissen, professeur à l'université de Louvain. Récemment un historien belge dont l'impartialité n'est contestée par personne vient de publier, d'après des documens inédits, une très intéressante biographie du roi Léopold, qui, sans nous introduire encore dans l'intimité de ce souverain, nous permet cependant de saisir l'ensemble de sa carrière. Notre but n'est pas de la retracer à notre tour; nous voudrions seulement montrer comment le premier roi des Belges a compris ce rôle difficile de monarque constitutionnel. Pour le détail des faits, nous renvoyons aux ouvrages que nous venons de citer.

I.

Quand le 4 juin 1831 Léopold de Saxe Cobourg-Gotha fut élu roi des Belges par le congrès national, il se trouvait parfaitement préparé à la mission qu'il était appelé à remplir. Né à Cobourg le 16 décembre 1790, sixième enfant de l'héritier présomptif du duché, Léopold avait été mêlé, tantôt comme militaire, tantôt comme négociateur, à tous les événemens extraordinaires du commencement de ce siècle. Engagé dès l'âge de quatorze ans dans l'armée russe par le crédit de sa sœur Julienne, femme du grand-duc Constantin, il prend part à la campagne de 1805, et assiste, parmi la suite de l'empereur Alexandre, à l'entrevue d'Erfürt. Napoléon l'oblige de quitter le service russe et veut se l'attacher comme aide-de-camp; mais le jeune cadet, quoique sans ressources, trouve dans son patriotisme blessé la force de se soustraire à un honneur que plusieurs princes ses compatriotes se disputaient. Il se dérobe en Italie à d'humiliantes faveurs; puis, quand a commencé en Allemagne la guerre de l'indépendance, il s'y jette avec enthousiasme. Il fut, comme il l'a rappelé plus tard, le premier prince allemand qui joignit l'armée libératrice. Placé à la tête d'un corps de cavalerie russe, il prend part à la campagne de 1813 en Allemagne et à celle de 1814 en France. En 1815, il assiste au congrès de Vienne et y obtient par son habileté des avantages pour le duché de sa famille. En 1816, il épouse la princesse Charlotte, la future héritière de la couronne d'Angleterre. Ce mariage se fit sous l'influence de sentimens romanesques, rares en ces hautes et froides sphères. En 1814, le prince Léopold avait accompagné l'empereur Alexandre dans sa visite à la cour de George III. La jeune Charlotte fut vivement impressionnée par l'esprit et la beauté de Léopold, le plus charmant cavalier de son temps au dire de Napoléon, qui s'y connaissait. Elle refusa le prince d'Orange, qu'on voulait lui faire accepter, et se promit de n'épouser que celui à qui son cœur s'était attaché. Cette heureuse union, enfin accomplie, ne dura guère. Un an après, la princesse Charlotte succomba en accouchant d'un enfant mort-né, et Léopold perdit ainsi, avec une femme qu'il adorait, la position de *prince-consort*, que son neveu, le prince Albert, devait remplir avec tant de distinction aux côtés de la reine Victoria. Quoique élevé à la dignité de membre de la famille royale et du conseil privé, il persista à vivre retiré dans son château de Claremont, suivant avec attention et réflexion les événemens qui se déroulaient sous ses yeux en Angleterre et sur le continent.

Lors des négociations pour la constitution de la Grèce en 1829, il

fit preuve de cette prévoyance et de cette sagesse dont l'expérience avait doué son esprit naturellement sagace et juste. Le chef du gouvernement provisoire hellénique, Capodistrias, lui avait transmis l'appel de la Grèce, et les grandes puissances lui en avaient offert la couronne. Il accepta, mais à la condition qu'on accorderait au nouveau royaume des limites qui, en donnant satisfaction au sentiment national, lui permissent de se développer en paix. Il réclama avec instance les îles ioniennes et l'île de Crète. La Crète doit appartenir au maître des Dardanelles, répondit lord Aberdeen, et Léopold refusa de monter sur un trône chancelant, au milieu d'un peuple froissé dans son orgueil, mécontent de son sort, et aspirant à s'adjoindre les territoires qu'on lui avait imprudemment refusés. Les circonstances actuelles montrent combien les prévisions du prince étaient fondées. Pour avoir refusé de faire alors en Orient la juste part du principe des nationalités, les grandes puissances voient se redresser devant elles aujourd'hui la rivalité de la Grèce et de la Turquie précisément à propos de cette île de Crète, dont Léopold demandait l'annexion au royaume hellénique il y a quarante ans.

Quand la Belgique offrit à son tour la couronne à Léopold, il montra aussi quelque hésitation. Deux difficultés l'arrêtaient. La première était une question de limites : la Belgique prétendait conserver les deux provinces de Limbourg et de Luxembourg, qui voulaient rester belges. La conférence de Londres voulait les adjuger à la Hollande, qui les réclamait au nom des traités. La seconde difficulté provenait des dispositions de la constitution votée par le congrès, et qui, aux yeux des hommes d'état les plus expérimentés, ne semblait pas offrir assez de garanties à l'exercice du pouvoir royal. « Cette constitution, mal rédigée et presque inexécutable, serait la plus mauvaise de l'Europe, si celle de la Norvége n'existait pas, » disait encore le prince de Metternich en 1848. Léopold demanda l'avis de son secrétaire, le baron de Stockmar. « Il est vrai, répondit celui-ci, que le pouvoir du roi et de ses ministres est fort limité. Il faudra voir si toutes ces libertés peuvent s'accorder avec l'ordre; essayez si vous pouvez régner dans l'esprit de la constitution en y apportant une grande délicatesse de conscience. Si les institutions nouvelles ne marchent pas, il sera temps de demander aux chambres de modifier le pacte fondamental. » — « On voit bien, dit un jour en souriant le prince aux délégués du congrès, que la royauté n'était pas là pour se défendre, car vous l'avez assez rudement traitée. Votre charte est bien démocratique. Cependant, en y mettant de la bonne volonté de part et d'autre, je crois qu'on pourra marcher. »

La constitution belge consacrait en effet une série d'innovations

dont la république des États-Unis offrait seule alors le modèle : séparation presque complète de l'église et de l'état, liberté et égalité des cultes, droit illimité de réunion et d'association, liberté complète de l'enseignement, de la parole, de la presse. Quand on voyait toutes ces libertés accordées non à une nation assise sur une base solide et traditionnelle, comme l'Angleterre, mais à un pays en voie de formation, sortant d'une révolution, renfermant deux nationalités distinctes, flamands et wallons, deux partis inconciliables, libéraux et catholiques, des républicains et des orangistes aspirant à la restauration de la dynastie déchue, certaines appréhensions étaient très naturelles. Et pourtant cette constitution qu'on accusait d'être trop républicaine subsiste encore, tandis que celles de la plupart des autres états ont été renversées ou profondément modifiées. Partout les constitutions qui font la plus grande place à la liberté durent le plus longtemps. Les plus anciennes sont celles de certains états de la Nouvelle-Angleterre où se trouvent inscrits les fameux principes de 89, antidatés de deux cents ans. La raison de ce fait n'a pas besoin d'être longuement développée. A mesure que les hommes s'éclairent, ils prétendent subir moins de contrainte et prendre une part plus décisive au maniement des affaires publiques, parce qu'ils y voient mieux et souffrent moins qu'on les dirige mal. Les constitutions qui accordent trop de pouvoir au souverain ou trop d'empire à la compression ressemblent à des vêtemens trop étroits qu'un adolescent fait éclater par sa naturelle croissance. Au contraire les constitutions perfectibles comme celle de l'Angleterre, ou consacrant de bonne heure toutes les libertés comme celles des états américains et de la Belgique, sont longtemps respectées, parce que le mouvement démocratique qui porte en avant les sociétés chrétiennes peut s'y développer à l'aise, sans avoir d'obstacles à vaincre ou de priviléges à anéantir.

Léopold se décida enfin à accepter la couronne qu'on lui offrait, après que la conférence de Londres eut admis dans le traité des dix-huit articles du 26 juin 1831 que la question du Luxembourg était distincte de la question hollando-belge, et que durant le litige les Belges garderaient le grand-duché, qu'ils occupaient, sauf la forteresse même. Le choix de Léopold devait satisfaire à la fois les deux puissances protectrices du nouveau royaume, car d'un côté, par ses antécédens, par ses idées, par ses relations, il pouvait être considéré comme un prince anglais, et de l'autre, par son mariage projeté avec une fille du roi Louis-Philippe, il allait s'allier par un lien très intime à la dynastie française. L'affermissement de la Belgique était d'un avantage inappréciable pour la France. On conçoit que l'Europe vit avec regret se disloquer ce beau royaume des

Pays-Bas, dans lequel le congrès de Vienne avait voulu reconstituer la glorieuse principauté des anciens ducs de Bourgogne, réunissant à de vastes et productives colonies les trésors créés par un commerce étendu, une industrie très active et une agriculture modèle; mais la France ne pouvait voir qu'avec satisfaction l'ancien front de bataille tourné contre elle remplacé par une puissance neutre et amie, qui couvrait sa frontière la plus faible d'un boulevard infranchissable.

Le parti du mouvement en France aurait voulu conquérir les frontières du Rhin, en faisant à l'Europe une guerre révolutionnaire et en délivrant la Pologne. Louis-Philippe résista de toute son énergie, et refusa même de ratifier l'élection du duc de Nemours, à qui le congrès belge avait d'abord déféré la couronne. Il fit sagement, car il aurait eu à combattre non-seulement les grandes puissances continentales, mais même l'Angleterre, qui faisait de la seule élection d'un prince d'Orléans un *casus belli*. Le parti démocratique français se trompe quand il croit à l'efficacité toute-puissante d'un appel à la révolution. Il est sous l'empire de deux illusions très généreuses, mais très dangereuses. Il s'imagine qu'il est encore le représentant par excellence des idées de liberté comme en 1789, et il oublie les rancunes ardentes et trop justifiées que les violences de Napoléon ont laissées bien plus encore dans le cœur des peuples que dans celui des rois, car à ceux-ci il ne prenait que des provinces, tandis qu'aux autres il enlevait l'indépendance, la nationalité et l'honneur même. Le drapeau tricolore, qui était aux premiers jours de la révolution l'étendard de l'affranchissement universel, est devenu aux yeux des vaincus, — et qui ne l'a été? — un symbole toujours menaçant d'usurpation et de conquête. Si en 1830 la France était sortie de ses frontières, elle n'eût point fait crouler les trônes, mais elle aurait attiré sur elle la fureur des peuples, encore avides d'une sanglante revanche, et menés au combat par la libre Angleterre. L'élection de Léopold et la sagesse de Louis-Philippe préservèrent le continent de cette effroyable calamité.

Après la prise d'Anvers par l'armée française et l'évacuation du territoire belge par les Hollandais, les chefs du parti libéral et du parti catholique, fidèles à l'union de 1830, s'occupèrent de concert de la réorganisation du jeune état qui leur était confié. Des lois votées par les chambres à de grandes majorités vinrent successivement fixer les cadres de l'armée, le régime de l'enseignement supérieur, des administrations communales et provinciales. En 1834, M. Rogier fit décréter le premier réseau de chemin de fer du continent. Le roi laissait pleine liberté à ses ministres. Il s'intéressait à toutes les mesures qui devaient avoir pour effet de favoriser la

prospérité du pays, mais sur les questions d'organisation intérieure il ne semble pas avoir eu d'idées très arrêtées. En 1835 seulement, la Belgique ayant à traverser une crise très grave, il intervint avec une énergie que Louis-Philippe n'hésita pas à blâmer dans ses lettres intimes.

Le roi Guillaume n'avait pas encore adhéré au traité réglant définitivement les bases de la séparation de la Hollande et de la Belgique, de sorte que le Limbourg et le Luxembourg étaient restés unis à la Belgique. Désespérant enfin d'en arriver à une restauration qu'il avait longtemps crue possible, il accepta le traité dit des vingt-quatre articles, et la conférence de Londres, réunie de nouveau, décida que ce traité recevrait son exécution. C'était pour les Belges une bien cruelle extrémité, car ils devaient, en se conformant aux résolutions des grandes puissances, rejeter pour ainsi dire du sein de la patrie des compatriotes qui désiraient y rester. Des écrits éloquens protestèrent contre une lâche soumission, des associations se formèrent pour organiser la résistance, le patriotisme s'enflamma dans tout le pays, les chambres même s'y associèrent par des adresses et en décrétant des armemens extraordinaires. Loin de le modérer, le roi sembla se mettre à la tête du mouvement, lorsqu'en ouvrant la session, le 13 novembre 1838, il déclara dans le discours du trône que « les droits du pays seraient défendus avec persévérance et courage. » Léopold espérait encore rallier à sa cause lord Palmerston et Louis-Philippe, car au fond, en plaidant pour les droits de la Belgique, il défendait un intérêt européen. Détacher la moitié du Luxembourg d'un pays auquel l'unissaient les souvenirs historiques, la communauté d'origine, l'avenir de ses industries, les vœux unanimes de ses habitans, pour en faire une petite principauté isolée entre la France et la Prusse, rattachée aux Pays-Bas par un lien purement dynastique, et à l'Allemagne par les lois de la confédération germanique, c'était évidemment une détestable combinaison. A propos du Luxembourg comme au sujet de la Crète, Léopold avait vu juste. Il considérait l'avenir, tandis que la diplomatie ne s'occupait, comme toujours, que du présent. Si en 1838 le Luxembourg avait été conservé à la Belgique moyennant une compensation que les chambres offraient de porter à plus de 100 millions, on n'aurait pas vu en 1867 cette question devenir presque l'occasion du conflit le plus malheureux que puisse avoir à déplorer la civilisation européenne. Abandonnée par ses alliés naturels, l'Angleterre et la France, la Belgique dut se soumettre à un sacrifice que les grandes puissances regretteront probablement encore longtemps de lui avoir imposé.

Les difficultés extérieures terminées, les deux partis dont l'union

avait assuré le succès de la révolution de 1830 ne tardèrent pas à se séparer en deux camps opposés et nettement tranchés. Souvent on entend gémir sur cette division. Ces regrets sont puérils. Dans tout pays libre, tant qu'il y aura des diversités d'opinion, il y aura des partis. Ils sont le résultat et la preuve de la vie politique, exactement comme les sectes sont la preuve de la vie religieuse. Quand Bossuet reprochait à la réforme la multitude de sectes qu'elle avait enfantées, c'est à l'activité de la pensée humaine qu'il faisait le procès. Pour qu'il n'y ait plus ni partis ni sectes, il faut que les hommes en soient arrivés à confier à l'église ou au gouvernement le soin de penser et de vouloir pour eux, c'est-à-dire non à subir le despotisme, mais à l'accepter, à le bénir, à l'adorer. L'indifférence de l'âme et la torpeur de l'esprit expliquent seules une pareille abdication. L'existence des partis, loin d'être funeste à l'exercice du régime parlementaire, lui est indispensable. C'est une vérité qui ressort clairement de ce qui s'est passé en Belgique et en Hollande dans ces dernières années. Par ses traditions, par ses lumières, le peuple néerlandais est mieux préparé que le peuple belge au régime des assemblées délibérantes, et cependant cet ingénieux mécanisme marche moins bien chez lui qu'en Belgique. Les ministères se succèdent, la durée, la consistance, la force, leur font défaut; à chaque instant, des conflits surgissent, des discussions s'éternisent pour des objets qui n'en sont pas dignes. D'où cela vient-il? De ce que, les questions coloniales et les questions intérieures s'enchevêtrant, il ne peut se former deux partis nettement séparés et décidés à soutenir au pouvoir les hommes qui les représentent. Depuis qu'en Angleterre la division des partis en tories et whigs n'est plus qu'un souvenir historique, le gouvernement parlementaire a montré une semblable instabilité. Là au contraire où le ministère est appuyé sur une majorité fortement unie par une opinion commune, il peut gouverner avec vigueur, avec suite, avec efficacité. Il dure, et s'il tombe, ce n'est pas pour un objet indifférent, car il peut demander à ses adhérens, au nom de l'intérêt supérieur qu'il défend, le sacrifice des dissidences accessoires. Un homme d'état tel que Pitt exerce alors un pouvoir aussi grand, aussi durable qu'un Richelieu ou qu'un Metternich. Le succès du régime parlementaire est en raison de la franche opposition des partis et de l'importance de l'objet qui les divise. L'esprit de parti, qui n'est que le dévoûment à ses convictions, ne devient funeste que quand il va jusqu'à faire repousser une mesure utile au pays pour éviter de la devoir à des adversaires.

La conduite de Léopold envers les partis peut servir d'exemple aux rois constitutionnels. Jamais on n'a pu dire qu'il ait favorisé l'un

plus que l'autre. La royauté devant être irresponsable, il la maintenait dans une sphère supérieure où les luttes du forum ne venaient point troubler son impartialité olympienne. Appelé à agir de concert avec des hommes d'opinion opposée, il évitait soigneusement tout ce qui pouvait rendre moins faciles ses rapports avec les uns ou avec les autres. Au fond, de quel côté penchait-il? Aucune parole, aucun écrit émané de lui n'est venu le révéler. Ses instincts de tory, ses souvenirs de prince allemand l'inclinaient probablement vers les catholiques, qui devaient représenter à ses yeux le parti conservateur et aristocratique; mais sa perspicacité lui faisait voir que les principes du libéralisme répondent mieux aux besoins de notre époque.

Si le roi Léopold recommandait volontiers aux deux partis la modération, il connaissait trop bien les conditions de gouvernement des assemblées électives pour demander la fusion des deux opinions rivales. Il tenait plutôt à ce que chacune d'elles restât strictement fidèle à ses principes, afin qu'il y eût en présence deux groupes d'hommes représentant deux tendances qui pussent tour à tour exercer le pouvoir avec dignité. En 1864, l'un des chefs du parti catholique pour lequel il avait toujours montré beaucoup de goût et d'estime lui ayant présenté un programme ministériel radical, le roi préféra s'adresser à ses adversaires. « Ce que vous me dites, répondit-il à M. Dechamps, est très sensé, très séduisant même; mais si vous, conservateurs, vous vous lancez dans un *steeple-chase* démocratique avec les libéraux, où cela nous conduira-t-il? » Le roi avait raison : quand tout un parti agit contrairement aux principes sur lesquels il repose, ce ne peut être qu'une faute ou un piége. Des deux façons, le frein dont a besoin le gouvernement représentatif disparaît. Récemment l'Angleterre s'est scandalisée, non sans motif, de voir des réformes démocratiques opérées par les mains du chef des conservateurs, M. Disraeli. Sans doute les partis se transforment peu à peu, à mesure que le terrain du combat se déplace; mais un brusque changement doit toujours être suspect.

II.

Dans la plupart des discours publics adressés au roi Léopold, on lui a fait un grand mérite d'avoir été fidèle au serment qu'il avait prêté à la constitution. Cet éloge, je ne le répéterai point, dans la crainte de faire injure à sa mémoire. En quel temps étrange vivons-nous donc pour qu'on croie devoir louer un souverain d'avoir fait ce que commande l'honnêteté la plus vulgaire? Il a fait plus que tenir sa parole; il a agi dans l'esprit de la constitution avec un tel scru-

pule que pendant tout son règne la nation s'est réellement gouvernée elle-même sous ses auspices. Il eut pourtant à résister plus d'une fois à de dangereux conseils. J'en citerai un exemple qui apporte avec lui un grave enseignement. Après quelques essais de ministères mixtes qui avaient échoué, M. le comte de Theux avait formé en 1846 un cabinet homogène d'une nuance catholique très marquée. Le parti libéral se prépara aussitôt à le combattre avec la plus grande énergie. L'association électorale de Bruxelles convoqua les délégués de toutes les associations provinciales, afin de constituer un congrès libéral chargé d'arrêter le programme du parti, de la même façon qu'on le fait aux États-Unis avant toute élection importante. La seule perspective de la réunion des représentans de ces clubs, qui existaient dans toutes les grandes villes, remplit Louis-Philippe et ses ministres des plus vives alarmes (1). Il crut que les excès de 93 allaient se renouveler en Belgique. Il était convaincu que Léopold devait frapper, anéantir cette audacieuse assemblée, qui n'était rien moins à ses yeux qu'une convention révolutionnaire. Il conseillait à son gendre de maintenir à tout prix le cabinet conservateur, et surtout de ne point admettre au pouvoir les délégués et personne de leur couleur politique. Il allait même jusqu'à lui offrir en cas de conflit l'appui armé de la France. On ignore ce que répondit Léopold, mais il se garda bien d'adopter la

(1) La lettre de Louis-Philippe au roi des Belges offre tant d'intérêt que nous croyons devoir la reproduire en entier.

« Paris, 14 mai 1846.

« C'est sur la table du conseil que je vous écris. Vos lettres et tout ce que je recueille d'informations sur la situation de la Belgique fermentent dans ma tête, sur le fonds de ma vieille expérience et des orages révolutionnaires qui ont passé sous mes yeux. C'est surtout cette assemblée de délégués des associations belges qui va se réunir à Bruxelles qui me préoccupe. Elle ne me rappelle rien moins que la commune de Paris en 1792, dictant de l'Hôtel de ville à la convention nationale, aux Tuileries (après la disparition de la royauté), tout ce qu'il lui plaisait de lui imposer, et parvenant jusqu'à envoyer à sa barre des députations audacieuses qui lui faisaient rapporter le lendemain les décrets qu'elle avait prononcés la veille.

« J'ignore le moyen que peut fournir la législation belge pour paralyser, frapper et anéantir cette audacieuse réunion, si elle ne permet pas de la prévenir, ce qui serait toujours préférable. On dit que la constitution belge autorise les associations; mais je ne sais pas jusqu'où s'étend cette autorisation, et je doute qu'elle puisse s'étendre, même en droit, jusqu'à autoriser la formation d'une assemblée de délégués élue sans autorité légale, délibérant, prenant des arrêtés, comme des chambres légalement élues et exerçant les pouvoirs constitutionnels dont elles sont investies par la constitution et la loi du pays. Ce n'est rien moins à mes yeux qu'une convention nationale révolutionnaire constituée, puisqu'elle le serait en dehors de toutes les lois et de l'autorité constitutionnelle de la royauté et même probablement sans rapport avec le gouvernement légal du pays.

« J'en ai entretenu tout à l'heure mes ministres, et il n'y a eu parmi eux qu'un cri sur

politique de résistance que Louis-Philippe pratiquait avec un si constant et si regrettable succès. Habitué aux *meetings* et aux tumultueuses réunions populaires de l'Angleterre, le roi des Belges laissa le congrès libéral se réunir, discuter, arrêter son programme, et après que les élections eurent mis les catholiques en minorité, il n'hésita pas à former son cabinet précisément de ces hommes qu'on lui conseillait de proscrire. L'année suivante vint montrer laquelle des deux politiques était la plus sage. Le même ébranlement qui renversa le trône de Louis-Philippe affermit celui de Léopold, parce que le premier s'efforça de comprimer la force ascendante de la démocratie, tandis que le second ne craignit pas de s'y associer : mémorable leçon que les souverains ne devraient pas oublier.

Les idées de réforme sociale qui firent explosion en 1848 ne semblent avoir causé à Léopold aucune de ces terreurs insensées qui provoquèrent chez tant d'autres de si lâches abdications. Il en tira au contraire la conclusion qu'il fallait s'occcuper sérieusement du sort des travailleurs. Notre siècle est le siècle des ouvriers, a dit un jour M. Gladstone. Le mot n'est pas venu au roi Léopold, mais l'idée ne lui était pas étrangère. En 1849, il écrit au ministre de l'intérieur, M. Rogier : « La question du droit au travail a été agitée, et l'attention des populations ouvrières s'est portée sur les différentes théories mises en avant en faveur du travail. Sans vouloir donner une opinion sur cette grave question, je dois pourtant dire

l'incompatibilité d'un tel état de choses avec l'existence du gouvernement légal et constitutionnel du pays. Grâce à Dieu, cet état de choses n'existe pas encore, au moins dans ce développement; mais n'oubliez pas que c'est précisément de l'absence de toute règle légale dans leur création que les assemblées révolutionnaires tirent la force de détruire les institutions légales, et que ces dernières se laissent intimider par l'audace effrénée des autres.

« Nous ne sommes nullement disposés à laisser arriver la crise belge à de telles extrémités; mais nous ne le sommes pas davantage à sortir des limites que nous tracent les traités et notre respect pour l'indépendance et la neutralité du royaume belge.

« En voyant devant nous la possibilité de pareils événemens, j'éprouve le besoin de connaître votre opinion :

« 1° Sur ce que vous croyez pouvoir faire pour les prévenir;

« 2° Sur ce que, le cas échéant où votre gouvernement se trouverait impuissant, et encore celui où il serait débordé, vous croiriez devoir et pouvoir nous demander. Nous ne devons ni ne voulons rien faire que par votre initiative; mais il faut prévoir à l'avance et concerter ce que des orages rapides peuvent inopinément exiger.

« L'heure de la poste ne me permet pas de vous écrire plus longuement. Gardez bien votre ministère actuel; soutenez-le le plus vigoureusement que vous pourrez : rien ne serait plus propre à tout ébranler qu'une crise ministérielle et surtout que l'entrée au ministère des délégués, de leurs adhérens et de ceux de leur couleur politique. »

On peut dire que Louis-Philippe, dans ce cas, n'a pas été bon prophète; ce qui devait, suivant lui, tout ébranler est précisément ce qui a tout sauvé.

que, s'il existe des pays où le gouvernement est appelé à venir en aide au travail, la Belgique plus que tout autre se trouve dans cette position. » Il était sans cesse occupé de chercher les moyens les plus propres à développer le commerce et l'industrie belges. Lors des négociations pour le traité commercial avec la France, qui, commencées en 1840, n'aboutirent qu'à la fin de 1842, il n'épargna rien pour faire obtenir des conditions favorables à la Belgique. Il repoussa l'union douanière, qui avait été un moment proposée, mais dont l'industrie française ne voulait pas, et qui aurait provoqué le mauvais vouloir de toute l'Europe contre la France. Il écrivait confidentiellement à l'envoyé belge à Paris le 27 janvier 1841 : « Il faut une ligne de douanes entre les deux pays, parce qu'il faut au reste de l'Europe une preuve palpable qu'il n'y a pas incorporation. Les quatre autres puissances signataires de nos traités se sont déjà prononcées contre une union de douanes. Elles déclarent que par une pareille union notre neutralité cesserait de fait et de droit, que nous ne serions plus qu'une province française que les puissances ne respecteraient plus. Dans le pays, où l'on commence à comprendre l'importance de la neutralité, on en veut le maintien, et la majorité s'opposerait de toutes ses forces à toute mesure qui y porterait atteinte. » On le voit, Léopold était plutôt un homme d'état européen, et son action, dépassant sans cesse les limites étroites de son territoire, avait pour but principal d'écarter toutes les occasions de froissement ou de conflit qui pouvaient s'élever entre les grandes puissances. Il remplissait vraiment l'office d'un ministre de paix dans toute l'Europe et plus tard jusque dans l'autre hémisphère.

En sa qualité d'ancien *land-lord* anglais, il suivait avec le plus vif intérêt tous les progrès de l'agriculture. Les détails même ne lui échappaient pas. En voici une preuve prise entre cent autres. Le 24 août 1855 il écrit de Laeken à un des ministres, M. de Decker : « Je joins à ces lignes une *Revue des Deux Mondes* qui contient des renseignemens sur un engrais sur lequel j'aimerais à avoir des renseignemens. Vous savez que le sable de notre côte est composé de débris de coquillages. La *tangue* dont parle la *Revue* doit ressembler à notre sable de mer; il serait utile de vérifier cela. J'ai toujours été frappé du parti qu'on pourrait tirer du sable de mer pour les terres fortes, si le transport n'était pas trop cher. » Le dernier banquet auquel il assista fut celui que lui offrit la *Société agricole* de la province de Namur, où était situé son domaine d'Ardenne.

Comme pour mieux habituer le pays à se gouverner lui-même, le roi faisait fréquemment de longues absences. Il visitait tour à tour l'Angleterre, la France, les villes d'eaux d'Allemagne, la

Suisse ou la ravissante villa Julia qu'il possédait aux bords du lac de Côme, et dont les splendides camélias en pleine terre faisaient son orgueil. Les ministres, profitant souvent aussi de ces vacances pour voyager de leur côté, la Belgique semblait arriver à cet état d'*an-archie* vantée par Proudhon comme la perfection du gouvernement que l'avenir nous réserve. En 1864 éclata une crise ministérielle qui dura plus de quatre mois. Aucun des deux partis n'avait dans les chambres une majorité assez forte pour exercer le pouvoir avec dignité. C'était à qui des catholiques et des libéraux mettrait le plus de persévrance à décliner l'honneur d'accepter le portefeuille. Le roi se rendit lui-même chez le prince de Ligne, président du sénat, pour lui demander de former un ministère de conciliation; mais, le prince ayant déclaré qu'une semblable combinaison n'avait aucune chance de succès, Léopold partit pour l'Angleterre et y resta tout un mois. Il voulait sans doute laisser au parlement et aux partis eux-mêmes la responsabilité de la situation et le soin de trouver une issue à l'impasse dans laquelle ils s'étaient engagés. C'est ainsi qu'une nation acquiert le sang-froid, la sagesse et l'esprit de suite, qualités qu'exige la pratique du gouvernement parlementaire.

Vers la fin de son règne, dans une conjoncture bien plus grave qu'en 1847, Léopold eut encore une fois l'occasion de montrer quel doit être le rôle d'un souverain constitutionnel. En 1857, le ministère catholique alors au pouvoir présenta un projet de loi destiné à donner plus de consistance aux établissemens de bienfaisance, et que les libéraux appelèrent la *loi des couvens,* parce que, disaient-ils, elle aurait pour résultat d'en multiplier rapidement le nombre, déjà beaucoup trop grand. Le roi Léopold ne semble pas avoir été frappé de ce danger. Il désirait qu'une grande latitude fût laissée à la bienfaisance, et il ne distinguait pas le droit individuel de l'aumône, que personne ne conteste, du droit de fonder des établissemens publics et de créer des corporations permanentes, qui ne doit appartenir qu'au pouvoir législatif. C'est dans ce sens du moins qu'il touchait à la question dans une lettre adressée à M. de Haussy en 1849, où il dit : « Les deux pays où le régime constitutionnel se trouve le mieux entendu, l'Angleterre et les États-Unis d'Amérique, ne mettent aucune entrave aux actes de bienfaisance des particuliers. » Un des hommes qui ont apporté dans l'étude de ces questions le plus de sûreté de coup d'œil et le plus de passion pour la vérité, M. Frère-Orban, ayant eu probablement connaissance des opinions du roi, s'efforça de les redresser en exposant d'une manière complète, dans un livre intitulé *la Mainmorte et la Charité,* la législation des États-Unis et de l'Angleterre, laquelle est très différente de l'idée que l'on s'en fait généralement.

Soit que cet ouvrage n'eût pas modifié ses idées, soit qu'il voulût respecter scrupuleusement l'initiative de son cabinet, le roi ne paraît avoir fait aucune objection à la présentation du projet de loi qu'avait préparé M. Nothomb. Les libéraux le combattirent durant vingt-sept séances consécutives avec l'énergie que donne la conviction d'un danger public. Cette lutte acharnée au sein du parlement enflamma les esprits au dehors. Les rues se remplirent d'une foule tumultueuse qui se livrait à des manifestations hostiles envers les députés catholiques, et l'agitation se communiqua de la capitale aux provinces. L'irritation du roi fut d'abord extrême. Ses souvenirs de militaire et la nécessité de faire prévaloir à tout prix les décisions de la majorité le portèrent d'abord à refuser toute concession à une pression extra-parlementaire; mais bientôt de plus calmes réflexions et les sages résolutions de deux de ses ministres, M. de Decker et M. le comte Vilain XIIII, hommes de bien qui mettaient l'intérêt du pays au-dessus de celui de leur parti, décidèrent Léopold à préférer des mesures de transaction. La chambre fut d'abord ajournée, puis, les élections communales ayant prouvé que les villes étaient profondément hostiles au projet de loi, le ministère crut devoir se retirer. « J'ai la majorité dans les chambres, disait M. de Decker, mais je ne suis pas sûr qu'elle s'appuie sur la majorité de la nation. Or c'est une des positions les plus dangereuses que l'on puisse faire à un pays constitutionnel que de le gouverner avec une majorité qui peut être accusée de ne plus représenter fidèlement les sentimens et les vœux de la nation. » — « Un gouvernement prudent, avaient dit aussi les ministres, doit tenir compte de l'opinion publique alors même qu'elle est égarée par la passion ou le préjugé. » Le roi adressa au ministre de l'intérieur une lettre, rendue publique, où il exprimait la même pensée. « Sans me livrer à l'examen de la loi en elle-même, disait-il, je tiens compte comme vous d'une impression qui s'est produite à cette occasion dans une partie considérable de la population. Il y a dans les pays qui s'occupent eux-mêmes de leurs affaires de ces émotions rapides, contagieuses, se propageant avec une intensité qui se constate plus facilement qu'elle ne s'explique, et avec lesquelles il est plus sage de transiger que de raisonner. » Léopold hésitait lui-même sur la conduite à suivre, tant la question lui semblait difficile. Il alla jusqu'à demander l'avis d'hommes d'état éminens d'Angleterre et de France. Il s'adressa en même temps, paraît-il, à M. Guizot et à M. Thiers. L'opinion de M. Guizot est connue déjà, car, développée en un travail complet, elle fut publiée dans la *Revue* sous ce titre : *La Belgique et le roi Léopold en 1857* (1). M. Thiers se prononça dans un sens op-

(1) Voyez la *Revue* du 1er août 1857.

posé au projet de loi, dont il redoutait les conséquences politiques. Froisser les susceptibilités de la bourgeoisie libérale et s'appuyer sur le clergé, c'était, selon lui, un grave danger. M. Théodore Juste affirme que ces considérations, exposées par M. Thiers avec le sens pratique qui le distingue, firent une grande impression sur l'esprit du roi. Le fait est qu'il ne retint pas le ministère catholique, qui pensait que l'intérêt du pays lui commandait de quitter le pouvoir, et tout porte à croire que le roi a sagement agi.

L'indignation de Léopold, sa répugnance à transiger, venaient précisément de son respect pour le gouvernement parlementaire. La loi des couvens était incontestablement appuyée par la majorité du parlement au moment où elle fut présentée. Strictement le régime constitutionnel eût donc exigé qu'elle ne fût pas retirée, et on ne manqua point de répéter que céder devant les manifestations de la rue, c'était enlever au pouvoir sa force et sa considération. Je crois néanmoins que le roi fit bien de ne pas suivre la politique de résistance vers laquelle certains conseils et son propre sentiment de fierté, d'honneur, de légalité, le poussaient. Il est en effet deux choses dont il faut tenir grand compte dans nos sociétés modernes, premièrement l'opinion des villes, secondement le mouvement général des esprits. Les villes ne pèsent dans le scrutin qu'en proportion de leur population, et pourtant dans les momens de crise c'est d'elles que dépend le triomphe ou la chute des gouvernemens. Qui n'a pour lui que les campagnes n'aura jamais d'assiette solide. Cela n'est injuste qu'en apparence. L'opinion, nul ne le conteste, est maintenant la reine du monde. Or qui forme l'opinion, sinon ceux qui étudient, écrivent et parlent? Un homme qui pense, même sans voter, exerce infiniment plus d'action que cent autres qui votent sans penser. Régner à l'encontre des gens qui pensent, c'est se condamner à n'avoir d'autre appui que la force et le nombre; mais le moment finit toujours par arriver où le nombre et la force se mettent du côté de la pensée. Il faut se garder aussi de vouloir remonter le courant naturel des esprits, car les plus habiles réussissent tout au plus à rester en place, et les maladroits sont bientôt emportés aux abîmes. Le roi Léopold fit donc bien de laisser tomber le projet clérical; la Providence en effet ne semble guère favoriser ceux qui favorisent le clergé.

III.

Le premier roi des Belges consacra les dernières années de sa vie à faire réussir un plan auquel il devait attacher la plus grande importance, car il y mit plus d'énergie et de persistance que pour aucun

autre objet. Il s'agissait de la réorganisation de l'armée et des fortifications d'Anvers. J'ai été, avec bien d'autres, porté à croire que, si l'existence de la Belgique devait jamais être menacée, son sort se déciderait, comme autrefois, sur les champs de bataille européens et non d'après l'issue d'un siége même très prolongé; mais quand on voit un prince aussi calme, aussi clairvoyant et connaissant en outre tant de particularités que nous ignorons, apporter dans la poursuite d'un dessein une ardeur si inusitée, il est difficile d'admettre qu'il n'ait pas eu de sérieuses raisons pour le faire. Ces raisons, quelles sont-elles? Les documens publiés jusqu'à présent ne nous offrent sur ce point que des indications très incomplètes. Nous essaierons néanmoins d'établir l'enchaînement d'idées qui a déterminé la conduite du roi Léopold dans cette circonstance.

Tant qu'il ne s'agissait que des débats entre libéraux et catholiques, il laissait aux partis le soin de régler ces querelles de ménage; mais, dès que l'existence même de la Belgique était en jeu, il sortait de son indifférence un peu dédaigneuse : l'homme d'état européen se mettait à l'œuvre, car l'équilibre de l'Europe se trouvait engagé dans la question. De l'activité extraordinaire que Léopold a déployée au sujet de l'armement d'Anvers on peut donc conclure qu'à ses yeux l'intérêt général s'y rattachait. On a dit que ces fortifications avaient été élevées pour parer à un danger pressant du côté de la France. Ce que nous connaissons de la correspondance intime du roi prouve le contraire. Il s'y loue à diverses reprises de la bienveillance « du puissant voisin (1). » Seulement il croyait à l'imminence de vastes et redoutables complications, où les sentimens particuliers des souverains sont dominés par la nécessité des situations. Les craintes du roi pour l'avenir de l'Europe dataient de la guerre de Crimée, qu'il avait vue avec un vif regret. « L'avenir peut devenir encore très grave, écrivait-il dès cette époque. Il est difficile que les complications actuelles ne soient pas suivies par des luttes plus sérieuses. » Ses traditions de tory lui faisaient considérer

(1) Les paroles publiques des ministres français ont toujours été conformes aux manifestations privées de l'empereur Napoléon, dont le roi Léopold se loue dans sa correspondance. Dans une dépêche adressée le 19 mars 1860 à M. de Persigny, alors ambassadeur de France à Londres, M. Thouvenel écrivait les paroles suivantes : « La Belgique s'est formée, et sa neutralité, reconnue par l'Europe, couvre depuis lors toute la partie de notre frontière qui se trouvait précisément la plus exposée, et pour laquelle la France pouvait nourrir de légitimes inquiétudes. En un mot, ce que les traités de 1815 présentaient de menaçant pour nous dans le nord n'est plus qu'un souvenir relégué dans l'histoire par la conférence de Londres. Nous n'avons plus de ce côté aucune espèce de garantie à réclamer. » Sans doute il y aurait une impardonnable et par trop enfantine naïveté à se fier aux paroles des diplomates ou même des souverains, mais quand elles expriment un fait, c'est de celui-ci et non des paroles qu'on tient compte.

la triple alliance de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse comme l'unique garantie efficace de la paix. « La seule barrière réelle que nous avions anciennement, disait-il en 1859, était le front imposant de ces trois grandes puissances; cela est fini. »

La guerre d'Italie ne fit qu'accroître ses inquiétudes. Il écrivait le 8 juin 1859 à son ministre plénipotentiaire à Berlin, M. Nothomb : « La lutte en Italie est rude; son issue décidera de la suprématie de la France en Europe. On parle de *localiser*, cela est très bien; mais la victoire dans ses effets ne se localise pas. L'avenir de l'Allemagne, le nôtre, se décideront cet été. » Plus tard, en 1863, il écrivait encore à M. Nothomb : « On ne peut pas se cacher que l'Europe est entrée dans une crise formidable, et il est d'une haute importance de la surveiller. » Sans doute le roi Léopold n'ignorait pas que la France et l'Allemagne appréciaient également toutes deux l'énorme avantage d'avoir leur frontière la plus vulnérable couverte par un état neutre. Il se plaisait à rappeler qu'en 1840, au moment où l'on craignait une guerre générale, M. Thiers avait montré que la royauté belge était la médiatrice naturelle et impartiale dans les conflits qui pouvaient mettre aux prises l'Allemagne, la France et l'Angleterre. Il savait aussi que les hommes d'état allemands étaient d'avis que les provinces belges ne pouvaient échoir à aucune grande puissance sans rompre aussitôt l'équilibre existant; mais n'avait-il pas écrit ce mot si plein de sens : la victoire dans ses effets ne se localise pas? En supposant un puissant état définitivement victorieux, qui donc mettrait des bornes à ses désirs d'agrandissement? Pour écarter de pareilles éventualités, il croyait pouvoir compter sur l'Angleterre. Cette puissance avait, pensait-il, le plus grand intérêt à défendre l'indépendance de la Belgique, et, descendue sur le continent, elle y trouverait pour alliée soit l'Allemagne contre la France, soit la France contre l'Allemagne. Ce qu'il fallait donc dans cette hypothèse, c'était un lieu de débarquement assez bien fortifié pour être à l'abri d'une invasion soudaine, et où l'armée belge pût attendre l'arrivée de l'armée anglaise. On a prétendu que Léopold avait voulu seulement se faire construire à grands frais un refuge pour se mettre à l'abri, lui, sa famille et ses trésors. Cette puérile explication aurait eu un sens au moyen âge, où les rois prisonniers devaient payer rançon; mais aujourd'hui les souverains détrônés ont grand intérêt au contraire à se laisser prendre, car l'année 1866 nous a montré qu'en leur enlevant la couronne on ne leur marchandait point les millions. Ce qui est vrai, c'est qu'Anvers était sur le continent une tête de pont destinée à permettre aux Anglais de déboucher en cas de besoin. L'Angleterre était le pivot de la politique extérieure de Léopold, non parce

qu'il était l'oncle de la reine Victoria ou l'ami des hommes d'état anglais, mais parce que l'Angleterre, puissance insulaire, était la seule qui, victorieuse, ne saurait être tentée de s'annexer le territoire de l'alliée qu'elle viendrait de sauver. Des événemens récens nous ont montré comment des états indépendans peuvent être définitivement effacés de la carte de l'Europe en moins de huit jours. Quand l'affaire est faite, il est trop tard pour en appeler. Le XIXe siècle n'a plus goût aux revenans. « La Belgique, écrivait Léopold dès 1850, est, par sa position géographique, le pays le plus exposé de la terre. Là où d'autres pays ont des mois pour se préparer, elle a des jours. » C'est afin de transformer ces jours en mois que le roi voulait un grand réduit fortifié à l'abri d'un coup de main.

Pour obtenir les moyens de défense qu'il jugeait indispensables, Léopold, pendant quinze ans, n'a épargné aucun effort. Il stimulait le zèle de ses ministres par des lettres continuelles, et il ne perdait aucune occasion pour ramener à ses idées les membres du parlement et l'opinion du pays. « Je suis parfaitement désintéressé dans cette grave question qui peut compromettre l'avenir du pays, écrivait-il au ministre de l'intérieur, M. Rogier. Je n'ai jamais fait de l'armée, comme cela se voit dans beaucoup d'autres pays, un amusement personnel, malgré le vif intérêt que les choses militaires m'inspirent; mais je vois en elle, comme M. Thiers me le disait il y a peu de mois, l'indépendance de la Belgique. Sans bons moyens de défense, vous serez les jouets de tout le monde. » C'est à cette occasion qu'il posa le seul acte où on peut lui reprocher d'avoir trop engagé la responsabilité de la couronne. Les habitans d'Anvers étaient très mécontens des fortifications qu'on élevait autour de leur ville, quoiqu'on construisît à grands frais précisément la grande enceinte que leurs représentans avaient réclamée. L'agitation était très vive et prenait même parfois un caractère séditieux. En 1861, le conseil communal résolut de présenter au roi une adresse pour réclamer contre l'exécution des plans adoptés. La pratique correcte du régime parlementaire aurait exigé que le roi leur répondît : Ce n'est point à moi, c'est aux chambres qu'il faut vous adresser; je suis un monarque constitutionnel, je n'ai pas le droit de modifier les résolutions des chambres, car je ne pourrais le faire que par un coup d'état. — Le conseil communal d'Anvers suivait l'exemple de ce qui se fait en France avec raison, parce que là en effet, d'après la constitution, c'est l'empereur qui gouverne; mais jamais en Angleterre nul n'a songé à demander à la reine qu'elle arrête la mise en vigueur d'une loi régulièrement votée. Au lieu de profiter de la circonstance pour donner au pays une nouvelle leçon de droit constitutionnel, le roi préféra apporter dans le débat le poids de son

autorité. Il reçut les délégués d'Anvers, et s'efforça, dans un discours d'un raisonnement serré et d'un ton assez sévère, de justifier la mesure qu'on attaquait. Lui-même semble avoir éprouvé quelques doutes sur la convenance de cet acte, car dans sa correspondance privée il se montre avide de recueillir les marques d'approbation de la presse étrangère. « J'ai lu avec plaisir, écrivait-il au général Chazal, que le *Journal des Débats* et la *Revue des Deux Mondes* approuvent ma réponse. Lord Russell l'a également approuvée. » Malgré tout, je persiste à croire que, si le roi tenait à son discours, il aurait agi plus prudemment en le faisant prononcer par un ministre responsable. Il s'agissait, il est vrai, d'un intérêt général, non d'une question de parti, et néanmoins, aux yeux des mécontens, la royauté perdit une partie de son prestige. Le souverain ne doit jamais attacher son nom et presque sa dignité à une mesure législative qu'une majorité nouvelle peut changer.

Quel jugement faut-il porter sur l'œuvre que le roi Léopold a menée à terme au risque de laisser des germes d'irritation dans une des villes les plus importantes du pays? Ce jugement dépendra évidemment de l'opinion qu'on se fera de la justesse des vues qui ont été son mobile. A-t-il eu raison de compter sur l'Angleterre en cas d'attaque du dehors? Sur ce point, les opinions sont partagées. Non, disent les uns; l'Angleterre cherche à se dégager des affaires du continent. Ses grands intérêts sont dans l'autre hémisphère, en Asie, en Australie, non en Europe. Si elle abandonne les îles ioniennes et peut-être Gibraltar, qui sont à elle, l'Abyssinie, qu'elle a conquise, ira-t-elle faire la guerre pour Anvers, qui ne peut jamais lui appartenir? Anvers est un pistolet sur le cœur de l'Angleterre, a dit Napoléon; mais le mot a vieilli et n'a plus de sens aujourd'hui. Les économistes sont déjà entrés dans le cabinet britannique, et leurs idées acquièrent sans cesse plus d'autorité dans leur pays. Pour eux, ce qui importe, c'est non le drapeau qui flotte sur un territoire, mais la quantité de marchandises qu'on y peut vendre. Que le continent tout entier ne fasse plus qu'un état gigantesque, ils ne s'en plaindront pas, pourvu que ses ports soient ouverts au libre échange. N'ont-ils pas déclaré que même la question d'Orient ne mettrait pas le feu aux canons anglais, et qu'on ne referait plus une campagne de Crimée? L'Angleterre, qui n'a pas défendu le Danemark, abandonnerait de même la Belgique.

Voici ce qu'on peut répondre pour justifier les vues du roi Léopold. Ignorez-vous donc que, si l'Angleterre n'a pas secouru le Danemark, c'est pour ne pas mettre la Belgique en péril, car, faisant la guerre à l'Allemagne, elle perdait ses alliés naturels sur le continent, et s'enlevait d'avance le droit et le moyen de refuser à la

France victorieuse la compensation que celle-ci aurait jugé bon de réclamer pour s'indemniser des sacrifices de tout genre que lui aurait coûtés une guerre dont elle aurait supporté presque tout le poids? Le peuple anglais n'a pas encore perdu tout à fait le respect des traités, et il se souviendrait qu'il a apposé sa signature à celui qui garantit l'indépendance de la Belgique. En diplomatie, il tient aux traditions. Or l'une de celles qui a le plus de racines dans l'opinion, c'est que de la neutralité de l'Escaut dépend la liberté de la Tamise. Le chef du parti whig, lord Russell, n'a-t-il pas dit à propos de l'annexion de Nice et de la Savoie : « S'il surgissait une question dans laquelle la France vînt à agir dans cet esprit d'empiétement qui est quelquefois le mobile d'une grande nation militaire, alors nous formerions une alliance avec les autres grandes puissances pour combattre ses desseins? » Au-delà du détroit, les idées économiques sont en grande faveur, mais voici un simple calcul qui à ce point de vue ne manque pas de portée. La Belgique apporterait à la puissance qui se l'adjoindrait un tel accroissement de forces que l'Angleterre, afin de maintenir l'équilibre préexistant, devrait dépenser pour ses armemens sur terre et sur mer au moins 100 millions de plus par année. Or, au taux actuel des consolidés, cela dépasse l'intérêt de 3 milliards. A les sacrifier tout de suite pour une guerre décisive, elle éviterait une dépense annuelle de 100 millions, et elle ferait encore une économie. Donc, même isolée, elle tenterait la lutte, et elle ne serait pas longtemps seule, car la conquête de la Belgique entraînerait celle des provinces rhénanes, comme celle de ces provinces entraînerait l'annexion de la Belgique. S'il y avait fait accompli, peut-être l'Angleterre se résignerait-elle; mais c'est justement pour empêcher le fait de s'accomplir que Léopold a voulu armer l'Escaut. En le faisant, il a été appuyé par les hommes d'état anglais et par les princes allemands (1), et cette mesure de précaution était si légitime et si naturelle que la France même n'en a pris aucun ombrage. Espérons que l'occasion ne se présentera pas de vérifier combien les prévisions du roi des Belges étaient fondées.

IV.

La vie privée de Léopold était celle d'un homme de haute culture qui goûte et apprécie toutes les productions de l'esprit humain.

(1) En 1865, Léopold écrivait à M. Jules van Praet, son secrétaire intime, à propos du général Chazal, qui avait défendu les armemens de la Belgique : « Veuillez dire à Chazal qu'il lui revient une gloire européenne de sa conduite. Le roi de Prusse m'en avait encore parlé avec admiration à Bade, le grand-duc Constantin aussi. »

Il lisait beaucoup. Ses bibliothécaires lui soumettaient la liste des livres importans qui paraissaient dans les différentes langues qu'il connaissait, c'est-à-dire en français, en anglais, en allemand, en flamand, en espagnol, en italien et en russe. Aucune science ne lui était étrangère. La médecine, la botanique, l'astronomie, l'ont notamment occupé vers la fin de sa vie. Il avait toujours sur sa table un roman commencé, dont il poursuivait souvent la lecture pendant la nuit, afin de tromper ses insomnies. Il dînait ordinairement seul et tard, puis il se faisait exécuter par son pianiste ordinaire les œuvres des maîtres qu'il préférait, celles de Mozart et de Beethoven surtout. Comme la plupart des princes allemands, il n'aimait pas le luxe. L'ameublement des pièces qu'il occupait était de la plus extrême simplicité. Il avait emprunté aux hommes d'état anglais l'art de rester jeune. Il faisait chaque jour une promenade au grand air, et plusieurs fois par an il se rendait à son pavillon d'Ardenne pour y chasser à la traque, sans suite et à pied. Son seul but était d'entretenir par l'exercice la circulation du sang et la vigueur des muscles, et il n'a jamais voulu de ces coûteux équipages de chasse qu'on entretient ailleurs pour plaire à des courtisans et pour ressusciter l'ancien régime. Était-ce parcimonie? Non, c'était sagesse appropriée à l'esprit de notre temps. Les notions économiques et les sentimens chrétiens se sont assez répandus pour faire paraître inique que des milliers de familles soient par l'impôt privées du nécessaire afin de donner le superflu à des chevaux, à des chiens et à des piqueurs. Cette pompe royale, qui jadis éblouissait le peuple, l'irrite aujourd'hui, et ce qui dans un siècle d'autorité formait comme une auréole, en un temps de démocratie scandalise comme un gaspillage. Le prestige qu'un souverain peut acquérir aux yeux du peuple est non plus maintenant en raison du faste qu'il déploie, mais en proportion des services qu'il rend.

L'air, les manières, la parole, tout en Léopold était d'un roi constitutionnel. Il était bon pour tous, affable avec ceux qui l'approchaient; il n'était familier avec personne. Il avait cette dignité courtoise du grand seigneur bien élevé qui marque la distance sans froisser la vanité. Il était comme entouré d'une sorte d'atmosphère royale qui, mieux que l'étiquette, imposait la déférence. Le soin qu'il mettait à se modérer en tout lui donnait une imperturbable sérénité. Il n'était pas étranger à la colère, mais nul n'en a ressenti les effets. S'il avait ses préférences comme homme, jamais elles ne paraissent avoir influencé ses résolutions comme souverain; il a vu se succéder au ministère des hommes de toute nuance et d'origine très diverse, et les nouveau-venus que le scrutin lui imposait étaient aussi bien accueillis que les anciens auxquels de longues relations l'avaient attaché.

En 1831, en recevant les délégués du congrès, Léopold avait dit: « Je me suis trouvé dans tant de positions singulières et difficiles que j'ai appris à ne considérer le pouvoir que sous un point de vue philosophique. Je ne l'ai désiré que pour faire le bien, et le bien qui reste. » Ce ne furent point là de vaines paroles. Il ne régnait pas pour satisfaire le goût de la domination, et en aucune circonstance il n'essaya d'étendre la prérogative royale. On rapporte qu'en 1848 Léopold aurait dit à ses ministres que, si la Belgique croyait ne plus avoir besoin de lui, il ne voudrait pas être un obstacle à ses nouvelles destinées. M. Juste n'a point recueilli ce mot légendaire, mais à coup sûr il était dans l'esprit du roi, qui ne ressentait pour le pouvoir aucun goût égoïste. Et en effet quand tant de trônes sont renversés non-seulement par les peuples, mais par les rois eux-mêmes, se trouverait-il beaucoup d'hommes au cœur élevé qui voulussent échanger le calme de la vie privée contre les responsabilités et les soucis du pouvoir souverain, s'ils n'y étaient poussés par l'idée d'être utiles? Une liste civile peut tenter des aventuriers, mais quels plaisirs peut-elle procurer que doive se refuser un riche particulier? Le mélancolique dégoût des grandeurs, si fréquent aujourd'hui chez les princes, et la difficulté de trouver de bons candidats pour les trônes vacans ne doivent pas étonner. Léopold lui-même n'a pas échappé à ces tristesses, dont il se distrayait par les voyages et le travail. Ce qui prouve que l'idée d'un devoir et non une ambition vulgaire l'attachait à ses hautes fonctions, c'est qu'il semblait ne se souvenir du pouvoir dont il était investi que quand il croyait l'intérêt du pays en question.

Le succès de ce long règne a été tel qu'il a frappé le monde entier. A quoi a-t-il tenu? A ce que Léopold a compris avec un tact supérieur quelle devait être la conduite d'un roi constitutionnel dans nos sociétés modernes. On a dit que le meilleur des souverains serait un lord anglais habitué à traiter les grandes affaires au sein d'un parlement libre et d'une nation jalouse de ses droits. Il est certain que l'Angleterre envoie à tout moment au Canada, au Cap, en Australie, aux Indes, des vice-rois qui ne gouvernent pas sans éclat, et il est probable que si les peuples d'Europe plaçaient un Peel, un Gladstone ou un Stanley sur les trônes que de temps en temps ils se croient obligés de rendre vacans, ils auraient moins souvent à recommencer l'épreuve. Léopold était précisément le type achevé du grand seigneur anglais, comme l'a été aussi le prince Albert. Il avait exactement les qualités qu'il faut à ce régime politique délicat, qui vit de prudence, de transaction et d'abstention, et qui se déforme et meurt sous une main impatiente, violente ou obstinée. Par opposition à ce régime, jugé trop difficile ou trop faible, on a introduit depuis quelques années en France, confor-

mément à la constitution, en Prusse, contrairement à la constitution, un système de gouvernement qu'on appelle représentatif, et qui à aucun prix ne doit devenir parlementaire. Dans ce système, le souverain gouverne par des ministres qu'il choisit à son gré, les chambres votent les lois et les budgets; mais il n'appartient pas à la majorité de déterminer la marche des affaires. Sans doute le succès de toute institution humaine dépend des qualités de ceux qui la mettent en pratique, et la pire donnera de bons résultats, si la conduite est toujours habile et la chance toujours favorable; mais avec le degré de savoir-faire que l'on peut attendre ordinairement des hommes et la mesure de faveur qu'on peut espérer de la fortune, le système soi-disant représentatif doit aboutir au despotisme ou à une révolution. Si le parlement a le droit de voter le budget, inévitablement il voudra que l'argent qu'il accorde serve à une politique qu'il approuve, non à une politique qu'il blâme. Celui qui paie veut être le maître et doit l'être. Si le souverain cède, c'est la majorité qui gouverne, et l'odieux parlementarisme l'emporte; s'il résiste, ou bien il aura à chasser les chambres par un coup d'état, ou les chambres, appuyées sur le peuple, devront renverser le trône par une révolution. Il n'y a donc pas de milieu entre le despotisme et le régime parlementaire. On peut pendant un certain temps, par l'abus des influences, obtenir des élections favorables ou bien gouverner malgré les chambres, comme l'a fait durant cinq ans M. de Bismarck; mais il est difficile d'avoir toujours à point un Sadowa pour ramener une opposition récalcitrante, ou pour se faire absoudre de ses torts.

Si celui qui exerce le pouvoir exécutif gouverne effectivement, il devient responsable, et, s'il est responsable, il faut qu'il soit soumis à l'élection. L'action personnelle et la responsabilité conviennent à peine à un président de république; l'hérédité et la responsabilité sont inconciliables. Qu'un homme qui peut être ou devenir incapable, idiot ou fou, comme George III, ait le pouvoir de disposer à son gré du sort d'une nation civilisée, c'est ce que notre temps se refuse à admettre. Si un souverain a commis des fautes graves ou subi des revers dont on peut le rendre responsable parce qu'il en est l'auteur, son fils, avec la couronne, héritera de son impopularité, et de cette façon il est bien difficile qu'une dynastie s'établisse. Quand ce sont les ministres qui portent le poids d'une administration malhabile ou malheureuse, le parlement les remplace et le principe dynastique reste sauf.

Partout où il y a des hommes qui réfléchissent et non des foules faites pour porter le joug, il se formera un parti qui voudra marcher en avant. Si ce parti ne rencontre devant lui qu'un ministère, il ne sera qu'anti-ministériel; si l'obstacle réside dans le souve-

rain, il deviendra nécessairement anti-dynastique. L'opposition, ne voyant d'issue que dans l'emploi de la force, l'esprit d'insurrection deviendra habituel. Au peuple le plus doux on donnera bientôt ainsi un tempérament révolutionnaire, car entre l'esprit révolutionnaire et l'esprit de servilité qui approuve et subit tout, il n'y aura point de milieu. A-t-on à se plaindre d'un agent de police ou d'un garde champêtre, on n'y verra de remède que dans le bouleversement de l'état. C'est une vérité connue depuis longtemps, que le moyen de faire durer la royauté est de limiter son pouvoir (1). Le roi Léopold a pu laisser à son fils ses pouvoirs constitutionnels sans trouble ni contestation; qui peut dire que l'autre système subirait aussi heureusement l'épreuve d'un changement de règne?

V.

L'étude qu'on vient de lire suggère presque naturellement à l'esprit la question que voici : l'année 1830 a vu naître en France et en Belgique deux établissemens monarchiques dans des conditions à peu près pareilles; pourquoi leur sort a-t-il été si différent, et comment la tempête qui renversait l'un a-t-elle raffermi l'autre? S'il y avait quelque prééminence, elle était, semble-t-il, du côté du roi et du peuple français; mais leurs avantages naturels étaient plus que compensés par leur mauvaise éducation politique. C'est un point qu'il peut être utile d'éclaircir. Louis-Philippe et la bourgeoisie française s'étaient formés sous l'influence de deux grands événemens : l'empire, qui ne leur avait pas appris à pratiquer la liberté, et la révolution, qui leur en avait laissé l'effroi. Nous avons vu quelles alarmes causait en 1846 au cabinet français la seule annonce de la réunion d'un congrès libéral à Bruxelles. Il n'y eut qu'un cri : c'est l'anarchie; vite une armée pour l'étouffer dans son germe! On s'aperçoit dans les lettres confidentielles à son gendre que les souvenirs de la révolution revenaient sans cesse à l'esprit de Louis-Philippe pour l'épouvanter et lui conseiller la résistance. Quand en 1840 il avait appelé M. Guizot en remplacement de M. Thiers, il se croyait à la veille d'une catastrophe. « Si ce ministère est renversé, écrivait-il à Léopold le 6 novembre, point d'illusions sur ce qui le remplace: c'est la guerre à tout prix, suivie d'un quatre-vingt-treize perfectionné. »

La bourgeoisie cédait à ces appréhensions plus encore que le roi. La révolution de juillet a laissé en vigueur les articles du code Napoléon qui punissaient comme un délit l'usage de la plupart des

(1) Plutarque rapporte que le roi de Sparte Théopompe répondit à sa femme, qui lui reprochait d'avoir amoindri le pouvoir royal : « Je le laisserai d'autant plus grand qu'il sera plus durable. » — « Et en effet, ajoute Plutarque, en lui ôtant ce qu'il avait de trop absolu, il le mit à l'abri de l'envie et des dangers qu'elle attire. »

libertés. En 1830, ce furent les gardes nationaux qui s'opposèrent par la force à l'exercice du droit de réunion et d'association, parce qu'il empêchait la reprise du commerce. La liberté religieuse ne fut jamais admise par les tribunaux malgré les textes de la loi. Les juges en avaient même si peu la notion qu'ils interdisaient le mariage à un prêtre, lequel pouvait se faire juif ou mahométan. Depuis l'empire, chaque attentat devenait la cause de rigueurs nouvelles, car on y reconnaissait l'esprit révolutionnaire qu'il fallait vaincre à tout prix. Un fanatique assassine le duc de Berri : la réaction ne connaît plus de bornes. On tire sur Louis-Philippe : des lois plus rigoureuses enchaînent la presse. Des Italiens essaient de tuer Napoléon III pour un intérêt italien, et tous les Français sont livrés à la discrétion du pouvoir par une loi dite de sécurité générale, sans doute parce qu'elle l'enlève à tout le monde. En agissant ainsi, le législateur hâte la révolution qu'il veut empêcher. Punissant toute la nation pour le crime de quelques individus et les innocens pour les coupables, il communique aux bons citoyens l'esprit d'opposition et même d'insurrection, dont ils avaient horreur. Rien n'est plus inévitable. Si parce qu'un insensé a commis un méfait vous mettez à tout le monde des menottes, chacun, pour recouvrer sa liberté, n'aspirera qu'à vous renverser. Qu'on laisse au contraire pleine liberté à toutes les doctrines, même les plus menaçantes, et la bourgeoisie apprendra sans doute à lutter pour se défendre, et au lieu d'attaquer le gouvernement elle le soutiendra comme son nécessaire boulevard. Si avant 1848 le socialisme avait pu exercer le droit de réunion et d'association, exposer hautement ses idées, jamais la garde nationale n'aurait laissé tomber Louis-Philippe.

Étouffez les idées nouvelles, leurs représentans deviennent des martyrs, et tout homme généreux, fût-il même leur adversaire, se rangera de leur côté. La compression a ce tort irrémédiable qu'elle arme contre celui qui y a recours les plus nobles sentimens du cœur humain. En outre, en soustrayant le peuple qui a la faiblesse de l'invoquer à ces grands conflits de la pensée d'où naît la vigueur intellectuelle, elle lui communique un tempérament si impressionnable que la moindre agitation lui donne la fièvre. Avec la liberté illimitée, les idées de réforme sociale qui fermentaient dans le peuple à l'insu des classes supérieures se seraient produites au grand jour; ce qu'elles contenaient de juste aurait agi sur le sentiment public et sur la législation; ce qu'elles renfermaient de faux aurait servi à stimuler l'ardeur des défenseurs de la vérité : double avantage qui eût épargné à la France ces luttes sanglantes dans les ténèbres qui ont conduit où l'on sait. Comprimez, et inévitablement l'esprit de réforme dégénère en esprit de révolte, l'association au

grand jour en société secrète, et le défenseur du peuple en assassin des rois.

En Belgique, les hommes du congrès de 1830, moins hantés par les souvenirs de 93 et plus frappés des avantages du régime anglais et américain, ont eu le courage d'inscrire toutes les libertés dans le pacte fondamental, s'interdisant ainsi tout retour offensif contre elles. Les saint-simoniens étant venus ouvrir un club à Bruxelles en 1830, certains défenseurs de la famille, de la religion et de la propriété voulurent s'y opposer. Deux députés catholiques, M. Vilain XIIII et l'abbé Andries, proclamèrent, aux applaudissemens de l'assemblée, qu'il fallait que la liberté fût entière pour toutes les opinions, et le chef de la police promit de la faire respecter. En 1831, des excès eurent lieu dans différentes villes; quand il s'agit de faire adopter le traité des dix-huit articles, qui devait sauver la Belgique, une association puissante qui avait des ramifications dans tout le pays, une presse déchaînée, les républicains, les orangistes, exaspérés, prêchaient l'insurrection à l'intérieur, la guerre au dehors. Même en ce moment de péril suprême, nul ne réclama des lois répressives. Les gens sensés luttèrent partout avec l'énergie que donne le sentiment de la responsabilité. Au sein du congrès, quelques orateurs, M. Lebeau surtout, parvinrent à changer l'opinion par la puissance de leur parole animée du patriotisme le plus sensé et le plus pur. Le pays fut sauvé, et, en récompense de ces épreuves virilement traversées, il a conservé intact le trésor de ses droits.

Qu'on se le persuade bien, dans un pays longtemps asservi, la liberté ne peut prendre racine qu'après plusieurs années de troubles et de luttes. Ceux qui en ont été privés ne manquent pas d'en faire d'abord mauvais usage. Si la bourgeoisie ne peut supporter cette crise et demande au gouvernement de rétablir le calme pour rendre aux affaires l'activité habituelle, jamais un régime stable ne pourra s'établir. Bientôt la compression qu'elle a sollicitée la gênera elle-même, et le bras fort qu'elle a invoqué l'irritera. Ses alarmes oubliées, elle se remettra dans l'opposition, et finira par renverser le pouvoir né de ses terreurs; puis, l'œuvre de destruction accomplie et le spectre de 93 ou du socialisme se dressant sur les ruines, la panique reprendra, et ce sera à recommencer. Pour échapper à ce cercle vicieux, il faudrait se ceindre les reins et s'apprêter à tout supporter, sauf les attaques à main armée, dont on serait toujours sûr de venir à bout, car, lorsqu'on accorde liberté à tous, nul n'a plus ni droit ni prétexte à employer la violence.

Les clubs attaqueront la propriété, mais qu'a-t-elle à craindre dans un pays où les propriétaires sont en majorité? la religion, mais l'histoire montre qu'elle se fortifie et se purifie dans l'épreuve;

la famille, mais apparemment on ne défendra à personne de se marier, et quant aux adversaires du mariage, ils n'attendent pas la réforme, à en juger d'après le nombre croissant des enfans naturels. Contre les attaques de la parole et de la plume, la société doit se défendre elle-même, car le gouvernement ne peut le faire qu'en lui ôtant la liberté, et alors elle se retourne contre lui. L'ébranlement de 1848 ne s'est communiqué ni à l'Angleterre, ni à la Suisse, ni à la Belgique. Un député belge en a dit un jour la raison. « Pour faire le tour du monde, s'écria-t-il, la liberté n'a pas besoin de passer par chez nous. »

Un autre avantage du régime constitutionnel fondé en Belgique, c'est que Léopold a été élu par la nation, tandis que Louis-Philippe n'avait été investi de la couronne que par quelques parlementaires sans mandat à cet effet. Certes le duc d'Orléans avait le pays pour lui, et, s'il avait consulté les électeurs, il aurait eu la presque unanimité des voix, comme l'a affirmé Lafayette. Il est d'autant plus regrettable que le pouvoir ne lui ait pas été décerné par le suffrage populaire. C'eût été un malheur, dit M. Guizot, car, l'élection remplaçant la nécessité et le contrat, le principe républicain prenait, sous un nom royal, possession du pays. Mais de quel poids pèsent aujourd'hui ces subtiles distinctions au milieu de ce profond mouvement démocratique qui pénètre partout, et quelle force Louis-Philippe a-t-il puisée dans la semi-légitimité dont il pouvait se prévaloir? Il n'avait pas le droit de dire comme Léopold : « Nul pouvoir n'est plus légitime que le mien, car il a sa source dans la volonté nationale. » Le peuple français, ayant reconquis la disposition de lui-même, pouvait croire qu'on avait à tort décidé de son sort sans le consulter. Le droit exerce encore un tel empire sur les hommes que son apparence même donne au parti qui l'invoque une force singulière. Si aux républicains on avait pu opposer la volonté du pays librement exprimée, ils auraient sans doute pu travailler à la changer; mais l'insurrection eût été sans excuse et sans issue. — L'élection est un titre ou en est au moins le semblant; la légitimité n'est qu'une superstition. C'est un mot dont les peuples ne comprennent plus le sens. Il peut encore tourner la tête et fausser les idées de ceux qui s'en prévalent. Il n'a plus la puissance ni de désarmer une opposition ni de conjurer un péril.

Voici une autre différence encore entre les deux établissemens constitutionnels de France et de Belgique. La révolution de juillet a été faite contre le clergé, et celui-ci lui a été hostile. La révolution de septembre a été faite en grande partie par le clergé et pour le clergé, de sorte qu'il lui a été favorable. C'est un point d'importance. Jusqu'à présent, le gouvernement parlementaire ne semble pas pouvoir s'établir d'une façon stable dans les pays catholiques.

La raison en est évidente, et le contraire aurait lieu d'étonner. Le chef infaillible de l'église ayant déclaré que les libertés modernes sont incompatibles avec les traditions et les dogmes du catholicisme, ces libertés ne peuvent s'établir que si l'influence du clergé diminue, et plus celui-ci sera puissant, plus elles seront menacées. On arrive ainsi à une situation sans issue, car si, pour faire triompher les institutions modernes, on attaque l'église, le sentiment religieux s'affaiblit, et sans lui, comme le dit Tocqueville, la liberté tourne en licence et marche à sa ruine (1). La Belgique a eu cette chance unique d'avoir, pour contribuer à sa fondation, des catholiques que les doctrines de Lamennais et de M. de Montalembert avaient transformés en amis sincères des institutions libres. C'est en vain que la papauté, par l'encyclique de 1832 et par le *Syllabus*, a condamné leurs généreuses doctrines, en leur montrant qu'elles sont en opposition formelle avec les décisions des conciles et la tradition constante de l'église; ces hommes de 1830 ne se sont pas révoltés comme Lamennais, mais ils sont restés fidèles aux erreurs de leur jeunesse. Les générations nouvelles, instruites avec plus de soin, se montreront probablement les organes plus conséquens des idées de Rome; mais l'inspiration première durera probablement encore assez longtemps pour qu'on puisse conjurer le péril. L'établissement de juillet n'a pas eu cette fortune. Du commencement à la fin, il a eu contre lui l'hostilité latente ou déclarée du clergé. Ç'a été certainement pour lui une grande cause de faiblesse.

Les propensions belliqueuses du peuple français ont été aussi une source de cruels embarras pour la monarchie de juillet. Les partisans du progrès poussaient sans cesse à la guerre, et ne pardonnaient pas au roi de ne pas se ruer sur l'Angleterre pour les différends les plus insignifians. Ils oubliaient que la paix seule, en répandant les lumières et le bien-être, hâte l'émancipation des classes inférieures et le triomphe de l'égalité. Louis-Philippe, en résistant à leurs objurgations, on l'avoue aujourd'hui, a bien mérité de la civilisation. Ceux qui ont le plus fait pour la démocratie, c'est le ministre de l'instruction publique qui a fait voter la loi de 1833, et celui qui s'efforce aujourd'hui de répandre davantage encore l'enseignement populaire. Il est regrettable pour un peuple et pour ses voisins que le héros chanté par ses poètes, immortalisé par ses artistes, presque divinisé par ses souvenirs, soit un guerrier, surtout quand le respect du droit et le sentiment moral lui faisaient défaut. Louis-Philippe, ce courageux champion de la paix, en favo-

(1) Dans le livre intitulé *New-America*, et dont M. Montégut a fait un si piquant compte-rendu (voyez la *Revue* du 1er mai 1868), M. Dixon, que les principes dogmatiques n'obsèdent pas, répète la remarque de Tocqueville et donne à la grandeur des États-Unis deux sources : le sentiment religieux et l'amour de la liberté.

risant le culte de ce dieu de la guerre, a commis une grave inconséquence et accru les difficultés qui embarrassaient sa marche. — Il est à peine nécessaire de dire que Léopold n'en a point rencontré de pareilles.

C'est sa méritoire répugnance pour la guerre qui a perdu Louis-Philippe, en l'attachant à la politique de résistance comme à son ancre de salut. Il y a persisté jusqu'au point de fausser les ressorts du gouvernement constitutionnel. Il repoussait toute réforme, non par intérêt personnel, mais parce que les réformes devaient amener au pouvoir une opposition imbue d'idées belliqueuses et révolutionnaires, dont le triomphe n'aurait pas tardé, croyait-il, à déchaîner les violences et les guerres d'un « 93 perfectionné. » Pour échapper à ces calamités, il lui fallait sa politique, son ministère, sa majorité. Léopold a eu la politique et les ministres que la nation voulait. Louis-Philippe parlait trop, agissait trop, et faisait croire son action plus personnelle, plus dominante qu'elle ne l'était réellement. Léopold au contraire n'épargnait rien pour n'avoir pas à agir, et, quand son intervention était nécessaire, pour la dissimuler. Il n'est pas bon qu'un ministre puisse être considéré comme l'unique dépositaire de la confiance et le représentant en titre des volontés du roi, car tout changement de majorité est un échec pour la couronne. Il faut qu'à chaque idée nouvelle qui acquiert de l'autorité dans le pays, des hommes nouveaux puissent entrer dans le parlement, afin de l'y exposer et d'y gagner des adhérens jusqu'à ce qu'ils arrivent au pouvoir pour la réaliser, — puis qu'ils fassent place à leur tour aux défenseurs d'une amélioration plus radicale, les ministères se remplaçant comme des vagues qui se succèdent dans la marée montante du progrès. On ne dira pas que le roi Léopold avait du génie; mais il possédait ce qui est plus utile à un souverain constitutionnel, cette rare justesse d'esprit qui lui dicta la ligne de conduite la meilleure pour faire réussir le régime qu'il s'était trouvé appelé à inaugurer. Lord John Russell proclamait un jour au parlement que nul règne n'a été plus glorieux et plus utile à l'Angleterre que celui de la reine Victoria, parce que c'est sous ses auspices que le gouvernement parlementaire a été pratiqué dans toute sa sincérité. C'est aussi le témoignage que le roi Léopold se rendait à lui-même. Si la monarchie de juillet a succombé en France, ce n'est point par les vices du régime parlementaire, c'est plutôt parce qu'il n'y a pas été appliqué dans le même esprit qu'en Belgique, ni fondé sur les mêmes libertés.

ÉMILE DE LAVELEYE.

HISTOIRE

DES SCIENCES

II.

L'HISTOIRE NATURELLE DE VOLTAIRE (1).

I.

Après la mort de Mme du Châtelet, Voltaire céda aux sollicitations du roi de Prusse, qui l'appelait auprès de lui. Il alla s'établir à Potsdam au mois de juin 1750. Depuis longtemps, Frédéric et l'auteur de *la Henriade* étaient en coquetterie réglée. En prose, en vers, sur tous les tons, ils échangeaient l'expression enthousiaste de leur admiration mutuelle. — Tu es Platon, écrivait le monarque. — Tu es Marc-Aurèle, répondait le poète. — Vous êtes la philosophie sur le trône, les délices du genre humain, disait Voltaire. — Vous êtes le roi des intelligences, le flambeau de l'humanité, répondait Frédéric. — Tout se passa d'une façon digne de cette ardeur réciproque pendant les premiers temps du séjour de Voltaire à Potsdam. Le roi lui avait donné la croix du Mérite, une charge de chambellan, une pension de 20,000 francs; il avait même offert une autre pension à la nièce de Voltaire, Mme Denis, si elle voulait venir en Prusse tenir la maison de son oncle comme elle la tenait à Paris. Voltaire menait auprès de Frédéric une vie tranquille et con-

(1) Voyez la *Revue* du 1er janvier 1869.

forme à ses goûts, dispensé de tout service et de toute étiquette, travaillant tout le jour, s'abstenant des dîners de la cour pour économiser un temps précieux, ne paraissant qu'à ces petits soupers qui se faisaient dans la fameuse salle de la Confidence, et qui étaient comme les agapes de la philosophie. Jamais on n'avait vu un si tendre commerce entre un roi et un philosophe.

Pendant deux heures de la matinée, Voltaire restait auprès de Frédéric, dont il corrigeait les ouvrages, ne manquant point de louer vivement ce qu'il y rencontrait de bon, effaçant d'une main légère ce qui blessait la grammaire ou la rhétorique. Cette fonction de correcteur royal était, à vrai dire, l'attache officielle de Voltaire. En l'appelant auprès de lui, Frédéric avait sans doute eu pour premier mobile la gloire de fixer à sa cour un génie célèbre dans toute l'Europe; mais il n'avait pas été non plus insensible à l'idée de faire émonder sa prose et ses vers par le plus grand écrivain du siècle. Pour celui-ci, cet exercice pédagogique n'était pas une besogne de nature bien relevée. Il s'en dégoûta vite quand les premiers enchantemens du début furent d'ailleurs passés, et il mit une certaine négligence à revoir les écrits du roi. Passe encore à la rigueur pour la prose ou la poésie royale; mais les amis, les généraux de Frédéric, venaient aussi demander à l'auteur de *la Henriade* de corriger leurs mémoires. C'est à une prière de ce genre faite par le général Manstein que Voltaire répondit dans un moment de mauvaise humeur : « J'ai là le linge sale de votre roi à blanchir, il faut que le vôtre attende. »

La science n'intervient point directement dans les rapports de Frédéric et de Voltaire, et, sans les incidens qui marquèrent leur séparation, nous aurions pu nous abstenir de parler du séjour à Potsdam. Le roi n'avait pas le goût des sciences, et ne s'en occupait pas par lui-même. Il avait pourtant parlé de physique autrefois, à l'époque où la physique faisait fureur à Cirey. C'était le temps où il n'était encore que prince-royal et où il témoignait pour les châtelains de Cirey une admiration sans bornes. Il ne put donc pas rester insensible à leurs travaux sur Newton; il lut les *Élémens* dans sa résidence de Rémusberg, il s'initia à l'attraction, et fit même à certains momens ses objections aux physiciens de Cirey. Un jour, par exemple, il demande des explications sur le vide qui, selon Newton, constitue les espaces célestes. Newton a dit que les rayons du soleil sont de la matière, et qu'il faut que l'espace soit vide pour que ces rayons nous parviennent dans un temps si court. Frédéric fait remarquer que, si les rayons sont matériels, ils doivent occuper tout l'espace. « Tout cet intervalle se trouve donc rempli de cette matière lumineuse, et la matière subtile de

Descartes, ou l'éther, comme il vous plaira de la nommer, est remplacée par votre lumière. Que devient donc le vide?... » Il se hâte d'ajouter modestement : « Ce trait sent bien le jeune homme qui, pour avoir pris une légère teinture de physique, se mêle de proposer des problèmes aux maîtres de l'art. » L'objection avait pourtant sa valeur, et le cénacle de Cirey n'était guère en mesure d'y répondre. Un autre jour, Frédéric rend compte à Voltaire et à Mme du Châtelet d'expériences qu'il vient de faire. Il a mis une montre ouverte dans la pompe d'une machine pneumatique pour voir si le mouvement s'accélère ou se retarde. Il étudie aussi la vertu productrice de l'air. Il a pris une portion de terre dans laquelle il a planté un pois; il a enfermé le tout dans le récipient de la machine, et il a pompé l'air. « Je suppose, dit-il, que le pois ne croîtra pas, parce que j'attribue à l'air cette vertu productrice et cette force qui développent les semences. » Dès qu'on reçoit l'avis de ces expériences à Cirey, on se hâte de les y répéter. « La montre est actuellement sous cloche, écrit Voltaire au prince-royal; je crois m'apercevoir que le balancier a pu aller peut-être un peu plus vite, étant plus libre dans le vide; cette accélération est très peu de chose et dépend probablement de la nature de la montre. » Mais ce ne furent de la part de Frédéric que des velléités tout à fait passagères, et il ne s'appliqua pas à l'étude des sciences. Ce fut lui pourtant qui développa l'Académie de Berlin, et qui y appela un certain nombre de savans étrangers, parmi lesquels on peut citer Maupertuis, l'ancien ami de Voltaire, le marquis d'Argens, un Gascon qui au milieu d'une vie assez aventureuse s'était acquis un certain renom d'ingénieur, Algarotti, l'auteur du *Newtonianismo per le donne*, Euler, l'illustre géomètre que la Russie n'avait pas su retenir.

Cette académie des sciences était, pendant le séjour de Voltaire en Prusse, le siége de beaucoup d'intrigues; comme il arrive d'ordinaire auprès des monarques absolus, la faveur du roi y était la principale affaire, et la science ne venait qu'en seconde ligne. de là mille petites querelles intestines que Frédéric, tout philosophe qu'il était, entretenait volontiers, parce qu'elles tournaient au profit de son autorité. C'est ainsi que commencèrent entre Maupertuis et Voltaire les célèbres démêlés à la suite desquels celui-ci quitta la cour de Prusse. Maupertuis était président de l'académie. Arrivé auprès de Frédéric avant Voltaire, il n'avait pas vu sans jalousie cet hôte illustre venir s'emparer de la familiarité du roi. Voltaire avait des faveurs qui étaient refusées à Maupertuis; il était comme l'ami de Frédéric, dont Maupertuis n'était que le serviteur; il régnait dans les petits soupers, où Maupertuis n'était pas même tou-

jours admis. Le président de l'académie de Berlin entreprit de miner sourdement le crédit de son brillant rival. Il excita d'abord contre lui le jeune La Beaumelle, qui vers la fin de 1751 venait d'arriver de Copenhague à Berlin dans l'intention d'y chercher fortune. La Beaumelle commença dès lors contre Voltaire ces attaques incessantes, qui se continuèrent longtemps après, et qui ont fini par donner à son nom une certaine célébrité; mais la guerre éclata bientôt directement entre Voltaire et Maupertuis, et l'occasion de leur rupture fut une discussion d'ordre essentiellement scientifique. C'est un principe géométrique, le principe de *la moindre action*, qui mit le feu aux poudres.

Maupertuis avait formulé depuis quelques années un théorème auquel il attachait une importance extrême, et dont il voulait faire le fondement de la mécanique. Ce théorème est resté dans la science, mais sans conserver l'importance et la généralité qu'il lui attribuait. Si l'on considère un ensemble de points matériels soumis à des forces diverses, on peut se demander quelle est la somme du travail mécanique que les diverses parties du système accomplissent pendant que le système entier passe d'une position à une position voisine. Maupertuis, en se posant ce problème, trouvait que le travail mécanique ainsi développé est toujours dans la nature le plus petit qu'il puisse être. Il en concluait que la nature « va à l'épargne, » c'est-à-dire qu'elle emploie pour ses opérations un minimum d'action. Présenté sous cette forme générale, le théorème de Maupertuis était fait pour frapper les géomètres. Il semblait qu'on eût pris sur le vif le secret de la mécanique naturelle. Dans le temps où Maupertuis était le plus fier de sa découverte, il se trouva un adversaire qui vint la lui contester. C'était un disciple de Leibniz, le professeur Kœnig, ancien hôte de Cirey, et le propre maître de Mme du Châtelet en philosophie leibnizienne. Kœnig, alors retiré à La Haye, où il était bibliothécaire de la princesse d'Orange, publia dans le *Journal de Leipzig*, au mois de mars 1752, une dissertation où il réduisait à sa véritable valeur le principe de la moindre action. Il montrait qu'il n'y avait point là une loi générale, qu'il fallait, pour que le principe fût vrai, faire certaines hypothèses sur la nature des forces appliquées aux points matériels, et qu'on ne retrouvait en définitive dans les résultats que la conséquence évidente de ces hypothèses primitives. Leibniz, au dire de Kœnig, avait connu ce principe de moindre action, mais il avait su le réduire aux cas spéciaux où il est applicable, et il avait pris soin de prémunir les géomètres contre l'entraînement de cette doctrine. Or c'était là une précaution caractéristique de la part du philosophe qui faisait profession de décla-

rer que tout est pour le mieux dans le monde. Kœnig, pour établir l'opinion de son maître, citait un fragment de lettre où celui-ci formulait le principe de la moindre action pour en contester la généralité. En voyant produire sous le nom de Leibniz ce qu'il regardait comme son œuvre propre, Maupertuis ne se sent point de colère; il accuse Kœnig d'avoir forgé à plaisir la lettre de Leibniz, il le somme de produire la pièce originale. Kœnig répond qu'il n'en a qu'une copie, que l'original est entre les mains d'un autre élève de Leibniz, le vieux Henzi, retiré en Suisse. On cherche ce savant, il était mort, et ses papiers étaient dispersés. Maupertuis triomphe alors; il assemble l'académie de Berlin, dont Kœnig était membre correspondant, et le fait rayer de la liste des académiciens après l'avoir fait déclarer « faussaire en philosophie. »

C'est ici que Voltaire intervient dans la querelle; ce n'est pas qu'il fût resté en fort bons termes avec Kœnig, ni qu'il eût une opinion bien arrêtée sur la moindre action; mais il était irrité contre Maupertuis, et il saisit l'occasion de lui déclarer la guerre en prenant vivement la défense de Kœnig. Son premier acte d'hostilité fut la fameuse *Diatribe du docteur Akakia,* où il tournait en ridicule les idées et les ouvrages de Maupertuis. Frédéric lui-même descendit alors dans la lice; il prit ouvertement parti pour le président de son académie; il rédigea d'abord des brochures pour le défendre, puis, recourant à des moyens plus despotiques, il fit brûler la *Diatribe du docteur Akakia* par la main du bourreau (24 décembre 1752). Voltaire put assister à cette exécution de la fenêtre d'une maison de Berlin, où il était venu s'établir pour fuir le séjour de Potsdam.

Cette diatribe, qui causa tant d'émoi à Berlin, et qui eut un si grand succès dans toute l'Europe (le premier jour où elle fut mise en vente à Paris, on en débita six mille exemplaires), nous paraît un pamphlet des plus médiocres, maintenant que nous la lisons en dehors des passions du moment. La forme en est froidement plaisante, et le fond ne rachète pas ce défaut. Le docteur fait une course vagabonde à travers les œuvres et les opinions scientifiques de Maupertuis sans montrer un jugement bien sûr; préoccupé de tourner tout en ridicule, il ne sait pas réserver son ironie pour ce qui la mérite réellement. Tant qu'il attaque directement le caractère de son ennemi, les traits portent juste et ferme. Il flétrit la conduite de Maupertuis dans l'affaire Kœnig, dévoile les procédés d'intimidation dont il a usé pour arracher à l'académie de Berlin un jugement aussi injuste que bizarre, et dénonce les lettres qu'il écrivait à la princesse d'Orange pour obtenir qu'elle imposât silence à son bibliothécaire. Il signale l'humeur insociable de Maupertuis,

sa jalousie toujours éveillée à l'égard de tout ce qui brille dans les sciences ou dans les lettres; il rappelle l'indélicatesse de ses procédés dans l'expédition de Laponie, comment Maupertuis a manœuvré au détriment de ses collaborateurs pour recueillir seul les fruits du travail commun, comment depuis cette époque il a exploité à outrance l'effet produit en Europe par la mesure des degrés polaires. Sur tous ces points, le docteur a beau jeu; mais il réussit moins quand il cherche à jeter le ridicule sur toutes les idées de son adversaire. Maupertuis veut absolument disséquer « des cerveaux de géans hauts de douze pieds et des hommes velus portant queue » pour y découvrir les secrets de l'âme et sonder la nature de l'intelligence humaine; il propose sérieusement de faire un voyage droit aux deux pôles; il veut bâtir une ville où tout le monde parlera latin, « jusqu'aux cuisiniers, blanchisseuses et balayeurs des rues; » il demande des ouvriers pour creuser un grand trou jusqu'au centre de la terre; il déclare que l'homme ne meurt que parce qu'il mûrit trop vite, et il propose, pour empêcher cette maturation précoce, de lui enduire les pores de poix-résine, « de telle sorte qu'il se conserve comme un œuf frais. » Il veut que chaque médecin ne traite qu'un seul genre d'infirmité, « de sorte que si un homme a la goutte, la fièvre, le dévoiement, mal aux yeux et mal à l'oreille, il lui faille payer cinq médecins au lieu d'un. » Il regarde les phénomènes embryonnaires, la formation du fœtus, comme déterminés par l'influence de la gravitation; c'est la force de gravité qui fait que dans l'utérus « la jambe gauche va trouver la jambe droite, et que l'œil droit se rapproche de l'œil gauche. » Il croit enfin à la naissance spontanée de certaines espèces animales; il a fait servir aux dames, dans une fête académique, « une collation de pâtés d'anguilles toutes enfermées les unes dans les autres et nées subitement d'un mélange de farine délayée; » il y a joint « de grands plats de poissons qui se formaient sur-le-champ de grains de blé germé, à quoi les dames ont pris un singulier plaisir. »

Si nous allons chercher les idées même de Maupertuis sous ces travestissemens plus ou moins grotesques, nous trouvons sans doute des fantaisies critiquables et des erreurs manifestes : ainsi Maupertuis ne soupçonne ni la nature ni l'importance des fonctions de la peau, l'esprit de système le porte à simplifier ridiculement les phénomènes embryonnaires; mais, sur la plupart des points, ses vues n'ont rien qui puisse nous paraître déraisonnable. La physiologie cérébrale croit s'éclairer de nos jours par les dissections dont rit Voltaire, et la science anthropologique attache précisément aujourd'hui une certaine importance aux crânes des Patagons, qui sont tout justement les géans dont parlait Maupertuis. L'idée d'at-

teindre les pôles nous est devenue familière. Sans prétendre à gagner le centre de la terre, nous savons tout le prix des fouilles géologiques. La spécialisation des études médicales est devenue une conséquence des progrès de la science; nous sommes habitués à voir de grands praticiens se circonscrire dans une seule branche de la pathologie. Enfin les questions relatives à la génération spontanée étaient encore assez incertaines au milieu du XVIIIe siècle pour que Maupertuis pût sans déraison se déclarer hétérogéniste, et nous pouvons même ajouter que nous ne les regardons pas encore, à l'heure qu'il est, comme tellement tranchées qu'on ne puisse avec honneur combattre dans les deux camps opposés.

En somme, la *Diatribe du docteur Akakia* nous montre Voltaire tel que nous le retrouverons dans tout ce qui touche à ces sciences qu'on appelle plus particulièrement les sciences naturelles. Il faut faire la part, et une grande part, à son animosité contre Maupertuis : elle l'aveugle et lui fait dépasser le but; mais à côté de ce motif d'exagération nous trouvons chez lui cette tendance à laquelle il sera fidèle quand il traitera de sang-froid des sciences naturelles, cette aversion prononcée pour toute explication systématique des phénomènes. Il réagit contre l'habitude invétérée qui portait les savans de son siècle à ne regarder la nature qu'à travers des théories. Dès qu'on tente d'expliquer les faits, il se défie et se rebiffe. Au reste, nous le verrons tout à l'heure juger plus explicitement quelques-uns des sujets qu'il ne fait ici qu'effleurer, et nous pourrons mieux indiquer ce qu'il y a de juste et ce qu'il y a d'exagéré dans cette tendance que nous signalons à propos de sa querelle avec Maupertuis.

A l'époque où Frédéric fit brûler juridiquement la *Diatribe d'Akakia*, les rapports étaient déjà tendus entre le roi et le philosophe. Celui-ci avait grand soin de placer ses fonds hors de Prusse, et le roi, qui le savait, ne voyait pas cette précaution sans dépit. D'un autre côté, un propos déplaisant du roi était venu aux oreilles de Voltaire. Comme on se plaignait de la faveur du nouveau chambellan : « Laissez faire, avait dit Frédéric, on exprime le jus de l'orange, et on la jette ensuite. » Depuis ce moment, Voltaire songeait sérieusement à mettre en sûreté « les pelures de l'orange; » il cherchait un prétexte pour quitter la Prusse. Aussitôt après l'exécution juridique de la *Diatribe*, il renvoya au roi le brevet de sa pension et sa clé de chambellan; mais Frédéric l'obligea à les reprendre, et le départ de Voltaire se trouva retardé de quelques semaines. Il avait quitté Potsdam, comme nous l'avons dit, et s'était retiré à Berlin, d'abord dans une maison au centre de la ville, puis dans une sorte de ferme située à l'extrémité d'un faubourg, afin

d'être mieux en mesure de fuir clandestinement, si les circonstances l'exigeaient. Cependant il sollicitait la permission d'aller soigner sa santé en France; Frédéric répondait en lui envoyant des médicamens. Voltaire déclarait que les eaux de Plombières lui étaient nécessaires; le roi assurait qu'il y en avait de bien meilleures à Glatz, en Moravie. L'autorisation finit pourtant par être accordée, et le philosophe alla prendre congé de son maître. Il fut reçu avec amitié, et passa six jours à Potsdam, pendant lesquels il soupa tous les soirs avec Frédéric. C'étaient, disait-il, « des soupers de Damoclès. » Enfin le 26 mars 1753 il put prendre la route de Leipzig, non sans avoir promis de revenir quand les eaux de Plombières l'auraient guéri; mais c'était là une promesse qu'il se proposait bien de ne pas tenir. Aussi se donna-t-il le plaisir de lancer à Maupertuis la flèche du Parthe : c'était le projet comique d'un *Traité de paix à conclure entre le président de l'Académie de Berlin et le professeur Kœnig;* toutes les plaisanteries de la *Diatribe* y étaient répétées. Il s'éloigna d'ailleurs à petites journées, et s'arrêta trois semaines à Leipzig pour prendre le temps de se concerter avec ses amis de Paris et avec sa nièce, Mme Denis.

C'est pendant ce séjour à Leipzig qu'il reçut une espèce de cartel de Maupertuis, dont le *Traité de paix* avait ravivé la colère. Il y répondit en faisant mettre dans les papiers publics un avertissement grotesque; il invitait les autorités municipales à le protéger contre son ennemi, dont il donnait le signalement en ces termes : « C'est un philosophe qui marche en raison directe de l'air distrait et de l'air précipité, l'œil rond et petit, la perruque de travers, le nez écrasé, la physionomie mauvaise, ayant le visage plat et l'esprit plein de lui-même, portant toujours scalpel en poche pour disséquer les gens de haute taille. Ceux qui en donneront connaissance auront mille ducats de récompense, assignés sur les fonds de la ville latine que ledit quidam fait bâtir. » C'est sans doute à cette dernière incartade qu'est due, au moins en partie, la misérable et ridicule affaire de Francfort-sur-le-Mein. On sait comment Voltaire, après avoir encore séjourné quelques semaines à la cour de la grande-duchesse de Saxe-Gotha, « la meilleure princesse de la terre, la plus douce, la plus sage, la plus égale, et qui, Dieu merci, ne faisait pas de vers, » fut, à son passage à Francfort, arrêté par un agent subalterne du roi de Prusse. C'était un nommé Freytag, banni de Dresde, s'il faut en croire Voltaire, « après y avoir été mis au carcan et condamné à la brouette, devenu depuis agent du roi de Prusse, qui se servait volontiers de tels ministres, parce qu'ils n'avaient de gage que ce qu'ils pouvaient attraper aux passans. » Freytag réclamait à son prisonnier la croix du Mérite, la clé de

chambellan et « l'œuvre de *poëshie* du roi son gracieux maître. » C'était un volume tiré à peu d'exemplaires et distribué seulement à quelques intimes; le roi avait réfléchi que ce livre contenait plus d'un passage blessant pour des personnages puissans en Europe, et que son ancien ami pourrait en abuser. Malheureusement Voltaire n'avait pas avec lui « cette œuvre de *poëshie;* » elle était restée à Leipzig avec la masse de ses papiers, et il fallut plusieurs jours pour la faire venir. C'est pendant ce temps qu'il fut en butte, ainsi que Mme Denis, qui était venue le rejoindre, à des traitemens grossiers dont il conserva toujours le plus amer souvenir, même quand il eut fait plus tard sa paix avec Frédéric. Un incident tragi-comique termine ainsi cette phase de l'existence de Voltaire, où il a essayé de vivre dans la familiarité d'un roi. Il alla prendre enfin les eaux de Plombières, et y but par la même occasion « celles du Léthé; » puis il s'occupa de se faire roi chez lui, afin de pouvoir traiter désormais de puissance à puissance avec ses admirateurs couronnés.

II.

Il passa dix-huit mois en Alsace, tâtant le terrain à Paris pour savoir s'il y pourrait revenir sans danger, si la cour ne lui témoignerait pas d'hostilité. Peu rassuré par les renseignemens qu'il reçut à cet égard, il vint se fixer sur les bords du lac de Genève, ayant un pied en France, l'autre en Suisse, de façon à fuir au besoin les persécutions que le fanatisme religieux pourrait lui susciter soit d'un côté, soit de l'autre. Il se fit ainsi, en ayant soin de ménager ses voisins, une sorte de petite principauté indépendante, cultivant ses terres, fondant des villages, établissant des industries. C'est là, à Tourney d'abord, puis aux Délices et à Ferney qu'il passa les vingt-trois dernières années de sa vie. Du fond de sa retraite il suivait le mouvement des esprits dans toute l'Europe, encourageant les efforts des philosophes et les soutenant de sa verve intarissable, s'élevant contre toutes les erreurs et toutes les oppressions, défendant et répandant toutes les vérités utiles. Il recevait de loin les hommages des rois, des savans, des lettrés, et sa voix se faisait entendre partout où la raison avait besoin de soutien. L'ermite de Ferney, le patriarche des Alpes, tout en paraissant retiré du monde, régnait, à vrai dire, sur l'opinion. Il était comme le souverain de l'empire des lettres. Sa renommée, son influence, servies par son incessante activité, allaient sans cesse en grandissant, et quand il quitta ses montagnes en 1778 pour venir mourir à Paris, il put jouir à ses derniers momens d'une sorte d'apothéose.

Ce n'est point ici le lieu de rappeler les innombrables écrits de toute espèce qui sont sortis de la plume de Voltaire pendant sa longue retraite à Ferney, les tragédies de *l'Orphelin de la Chine*, de *Tancrède*, d'*Irène*, les poèmes de *la Loi naturelle*, de *la Destruction de Lisbonne*, de la *Guerre de Genève*, les contes et les romans philosophiques comme *Candide*, *l'Homme aux quarante écus*, etc., l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, *le Siècle de Louis XIV*, le *Dictionnaire philosophique*, les articles donnés à l'*Encyclopédie*, sans compter les éditions de ses ouvrages antérieurs incessamment remaniés, sans compter tant d'œuvres satiriques et polémiques par lesquelles il se défendait contre ses ennemis et les attaquait au besoin, sans compter tant de mémoires rédigés pour la défense des Calas, des Sirven, des La Barre, des Lally-Tollendal, des paysans de Saint-Claude, sans compter enfin cette inépuisable et immortelle correspondance qui est à elle seule un des monumens de la langue française et une des gaîtés de l'esprit humain. Dans sa laborieuse solitude, attentif à tout ce qui se produisait de nouveau en tous lieux et en tous genres, il connut et jugea les diverses opinions émises par les savans de son siècle sur les grands problèmes de la nature. Les vues principales de Voltaire sur les sciences naturelles sont réunies dans un livre qui parut en 1768 et qui portait pour titre : *des Singularités de la nature*; c'était une réunion d'articles détachés, de notes diverses, plutôt qu'un traité régulier.

Le livre débute par ces paroles : « On se propose ici d'examiner plusieurs objets de notre curiosité avec la défiance qu'on doit avoir de tout système jusqu'à ce qu'il soit démontré aux yeux ou à la raison. Il faut bannir autant qu'on le pourra toute plaisanterie dans cette recherche; les railleries ne sont pas des convictions. » Voltaire oublie facilement le dessein qu'il a formé de garder son sérieux; il remplace trop souvent la discussion par la plaisanterie. En revanche, il suit fidèlement la première partie de son programme, il pousse jusqu'à l'extrême la défiance contre les systèmes. C'est là ce qui constitue, à proprement parler, sa méthode scientifique dans les matières que nous examinons aujourd'hui. Quand nous nous sommes occupé des œuvres de Voltaire relatives à la physique proprement dite, nous avons trouvé chez lui des idées neuves, des vues systématiques, beaucoup d'erreurs par conséquent, mais aussi un certain nombre d'inspirations heureuses; nous avons constaté que sur plusieurs points il a devancé le progrès de la science et touché du doigt des vérités qui ne devaient être proclamées que longtemps après lui. C'est qu'en physique Voltaire a travaillé par lui-même, il a mis la main à l'œuvre, il a fait des études expérimentales. Or, en faisant des expériences, en découvrant des faits

nouveaux, on est facilement amené à leur donner une importance excessive et à en tirer ces conclusions exagérées qui se formulent en systèmes. Dans les sciences naturelles, Voltaire prend aux choses une part moins directe. En général il n'expérimente pas lui-même, il se contente de suivre les travaux des naturalistes, et il est plus facile de regarder froidement les conquêtes des autres que celles qu'on a faites soi-même. Voltaire d'ailleurs demande dans tous les sujets une clarté complète, il lui faut des vérités démontrées jusqu'à l'évidence. En physique, il a vu clairement les choses; ce que l'on a fait soi-même est toujours clair. Dans les sciences naturelles, on ne lui présente la plupart du temps que des théories confuses; il ne prend pas la peine d'y chercher les germes heureux qui peuvent s'y rencontrer, et il s'arme contre elles de toute sa verve. Débarrasser la science des erreurs qu'on y a accumulées, faire au moins le terrain net à défaut de constructions nouvelles, ramener les hommes aux faits simples et nus à défaut d'explications raisonnables, tel est le but qu'il se propose. C'est là, disons-nous, l'idée qui le guide d'ordinaire dans ses jugemens; mais il y a des exceptions. En parcourant les *Singularités de la nature* et quelques opuscules complémentaires, nous trouverons des occasions où sa critique est moins négative, et où elle met en lumière des détails intéressans que l'avenir doit féconder. Gardons-nous donc d'une opinion trop absolue, et pour nous éclairer prenons l'un après l'autre les principaux problèmes qui se présentaient aux contemporains de Voltaire.

Voici d'abord les questions relatives à la formation de la terre, et ce que nous appelons maintenant les problèmes géologiques. Quelles étaient à cet égard les idées reçues ou du moins proposées dans la science? En Angleterre, Burnet, Woodward, Whiston, avaient mis en avant des systèmes géogéniques dont Voltaire avait eu connaissance pendant son séjour à Londres. En France, de Maillet, puis Buffon, avaient fait chacun une théorie de la formation de la terre. Burnet, chapelain du roi Guillaume III, s'était préoccupé de faire un système qui ne fût pas en désaccord avec la genèse biblique. Suivant lui, la terre n'était d'abord qu'une masse fluide, un chaos composé de matières de toute espèce et de toute sorte de figures. A un certain moment, les parties les plus pesantes se réunirent au centre et y formèrent un noyau dur et solide; les eaux, plus légères, se groupèrent au-dessus de ce noyau, et enfin l'air, s'échappant de cette enveloppe, constitua l'atmosphère. Cependant une couche de matières grasses et huileuses, moins denses que l'eau, surnagea d'abord au-dessus de l'enveloppe aqueuse et attira toutes les particules terreuses que l'atmosphère avait d'abord entraînées.

Ainsi se forma une petite croûte, pâteuse au début, puis solide; ce fut la première terre, celle que les hommes cultivaient avant le déluge; elle était légère, très fertile, unie sur toute la surface, sans montagnes ni inégalités. Le globe ne demeura que seize siècles dans cet état. Peu à peu la chaleur du soleil dessécha la croûte solide, de telle sorte qu'elle se fendilla de toutes parts, et un certain jour elle s'effondra dans les eaux sur lesquelles elle était placée. Voilà, suivant Burnet, la cause du deluge universel. Les débris de la croûte rompue vinrent s'entasser en certains endroits de façon à former nos continens actuels avec leurs inégalités et leurs montagnes. Quelques fragmens isolés ont constitué les îles et les écueils. Quant aux mers actuelles, c'est ce qui reste de l'ancien abîme; une partie des eaux s'est dérobée dans les cavités du noyau intérieur. Telle était la *Théorie sacrée de la terre*, qui parut d'abord en latin en 1681, puis en anglais en 1690.

Dans cette théorie, Burnet négligeait un fait important, capital, et sur lequel l'attention des savans était cependant appelée depuis quelque temps: c'est que l'on rencontre des débris d'animaux marins dans des terrains situés à une grande distance de la mer et au sein même des roches les plus dures. Comment ces dépouilles marines peuvent-elles se trouver au milieu des continens, et comment se trouvent-elles d'ailleurs dans des couches superposées les unes aux autres et de nature différente? Ce sont ces phénomènes que Woodward essaya d'expliquer à sa manière. Il supposa qu'à l'époque du déluge les lois qui règlent la cohésion des molécules avaient subi des modifications surnaturelles; les particules solides du globe terrestre s'étaient ainsi détachées jusqu'à un certain point les unes des autres, et avaient pu être pénétrées par les eaux qui montaient du fond des abîmes; il en était résulté une pâte molle dans laquelle les hôtes des mers avaient enfoncé et où ils s'étaient arrêtés. Cette hypothèse servait à expliquer comment tant de débris d'animaux avaient pu, dans une période très courte, c'est-à-dire pendant le temps du déluge, s'accumuler à des profondeurs diverses en dépôts réguliers. Woodward en effet avait regardé les faits de très près, et, si sa théorie est bizarre, ses observations géologiques ne sont pas sans valeur. Il a constaté que toutes les matières qui composent le sol en Angleterre, depuis la surface jusqu'aux plus grandes profondeurs que l'on a pu atteindre, sont disposées par couches plus ou moins régulières, et que, dans un certain nombre seulement de ces couches il y a des coquilles et des restes d'animaux marins; il s'est assuré ensuite par ses correspondans et ses amis que dans tous les autres pays la terre est composée de même, et qu'on y trouve des coquilles non-seulement dans les

plaines, mais aussi dans les carrières les plus profondes et sur les montagnes les plus élevées. Il a reconnu que les couches de terrains sont ordinairement horizontales, qu'elles sont placées les unes sur les autres comme le seraient des matières transportées par les eaux et déposées en forme de sédiment. Tous ces faits étaient fort bien décrits par Woodward; il est vrai qu'il y ajoutait une observation grossièrement erronée, mais qui cadrait avec sa théorie, en assurant que les couches étaient superposées dans l'ordre même de la densité de chacune d'elles; c'était là une conséquence nécessaire dès que l'on admettait que toutes les matières avaient été précipitées dans l'espace d'un déluge de quarante jours.

Whiston avait de son côté publié un système complet (1) où il s'efforçait d'interpréter les phénomènes conformément aux récits bibliques de la création et du déluge. Whiston était un habile astronome et le propre successeur de Newton dans la chaire de mathématiques de Cambridge. Son opinion était donc faite pour compter dans le monde scientifique. La terre, avant les six jours, n'était qu'une comète, c'est-à-dire un astre inhabitable, errant à travers l'espace, souffrant alternativement de l'excès du froid et du chaud, et dans lequel les matières, tour à tour fondues et glacées, formaient un chaos enveloppé d'épaisses ténèbres : *tenebræ erant super faciem abyssi*. Tout à coup la comète fut changée en planète, c'est-à-dire que son orbite excentrique fut changée en une ellipse presque circulaire; chaque chose prit alors sa place, les corps s'arrangèrent suivant leur gravité spécifique; la terre, qui occupait un grand espace à l'état de chaos, se réduisit en un globe de volume médiocre dont le noyau conserva la chaleur que le soleil lui avait communiquée quand elle pouvait s'en approcher sous forme de comète. Ce noyau était un fluide très dense sur lequel s'appuya la croûte terrestre comme du liége sur du vif-argent. Le contact n'était cependant pas direct entre le noyau et l'enveloppe; entre l'un et l'autre s'était logée une immense quantité d'eau formant le grand abîme. En cet état, la terre était mille fois plus peuplée et plus fertile qu'elle ne l'est aujourd'hui, grâce à l'intensité de sa chaleur propre; mais cette chaleur, en même temps qu'elle communiquait à la nature une grande puissance de production, alluma les passions des hommes au point de rendre leur destruction nécessaire. Le déluge fut résolu, et la queue d'une comète vint rencontrer notre globe. Par l'effet de l'attraction, les vapeurs aqueuses qui composaient cette queue se précipitèrent aussitôt sur la terre, sous la forme d'une pluie abondante, et ce sont là les cataractes du ciel qui s'ou-

(1) *A new Theory of the earth*, Londres 1708.

vrirent : *cataractæ cœli apertæ sunt.* Whiston avait là de quoi expliquer le déluge; mais il tenait encore à justifier cet autre passage du récit mosaïque : *et rupti sunt fontes abyssi.* Il suppose donc qu'à l'approche de la comète et sous l'influence de l'attraction qu'elle exerçait, les eaux accumulées entre le noyau et l'écorce de la terre ont été agitées de mouvemens violens; brisant la couche superficielle, elles sont venues se répandre sur la surface terrestre et mêler à la pluie du ciel les sources du grand abîme. Voilà la création et le déluge; mais que faire de ces eaux répandues sur la surface de la terre? Quand l'astre vagabond qui avait rencontré notre globe se fut éloigné dans l'espace, le grand abîme les recueillit peu à peu, et non-seulement il résorba celles qu'il avait vomies, mais, comme la croûte terrestre avait subi une distension, il put contenir encore la plus grande partie des eaux abandonnées par la comète.

La France, avons-nous dit, avait ses systèmes comme l'Angleterre, et d'abord celui auquel de Maillet avait donné son nom. Benoît de Maillet avait été longtemps consul et agent français dans les états du Levant; c'était un voyageur, ce n'était pas un savant. Sa théorie de la terre eut cependant une grande célébrité; il l'avait publiée sous le pseudonyme de Telliamed, qui était l'anagramme de son nom (1). Telliamed ou le philosophe indien admettait que notre globe a été d'abord entièrement recouvert par les eaux, et que la mer immense a formé dans son sein les montagnes. Peu à peu les eaux ont commencé à se retirer et à laisser paraître les sommets de quelques éminences; la mer baissant toujours, la surface entière de nos continens s'est enfin trouvée à sec. La même action doit continuer, de nouvelles îles sortiront du sein des flots, les anciennes se réuniront aux continens par la retraite des mers qui les en séparent; notre globe se desséchera ainsi graduellement, et finira par n'être plus qu'une masse aride. Que seront devenues toutes les eaux? Absorbées par le noyau terrestre, elles auront changé de nature, et toute fluidité aura disparu de la terre.

Vers la même époque, Buffon donnait sa théorie, qui empruntait une valeur toute spéciale à l'autorité d'un nom justement célèbre dans le monde des sciences. Buffon, considérant que les six planètes connues de son temps tournaient dans le même sens et dans des orbites peu inclinées l'une sur l'autre, eut l'idée de rapporter à une cause unique l'origine de leurs mouvemens. Il supposa qu'une comète, tombant sur le soleil et le heurtant obliquement, en détacha une masse assez considérable, — la 650ᵉ partie de la masse totale,

(1) *Telliamed ou Entretiens d'un philosophe indien et d'un missionnaire français* Amsterdam, 1748.

— qui se divisa en éclats de façon à former les planètes et leurs satellites. Dans cette division, les parties les plus légères s'éloignèrent le plus du soleil; c'est ainsi que Saturne est moins dense que Jupiter, et ainsi de suite pour Mars, la Terre, Vénus et Mercure. Le globe terrestre, d'abord incandescent, fut longtemps avant de permettre à la vapeur d'eau contenue dans son atmosphère de se déposer à l'état liquide. Les pôles de la sphère se refroidirent les premiers; l'eau y tomba en pluies abondantes et se réunit en vastes mers. Il se forma de même sur les sommets un peu élevés des lacs ou grandes mares qui se sont depuis écoulés sur les terres basses. D'un côté, les mers polaires envahirent une grande portion du globe à mesure que le refroidissement général le permit, et, de l'autre, les bassins des sommets vinrent former de petites mers intérieures dans les parties que les mers des deux pôles n'avaient pas encore atteintes. Les eaux, continuant à tomber jusqu'à ce que l'atmosphère en fût totalement purgée, envahirent successivement tous les terrains et couvrirent enfin la surface du globe jusqu'à une hauteur de 2,000 toises au-dessus de notre océan actuel. Comment les continens furent-ils ensuite mis à découvert? C'est qu'il s'était formé sous la couche supérieure de la terre, pendant qu'elle se refroidissait, d'énormes boursouflures, de vastes cavernes, sur lesquelles les eaux reposèrent d'abord, mais où elles se précipitèrent quand elles eurent miné par leur poids la mince écorce qui les en séparait. L'abaissement produit ainsi dans le niveau des mers découvrit d'abord la tête des hautes montagnes, qui se chargea aussitôt de grands arbres et de végétaux de toute sorte. Ces arbres, entraînés par les pentes, allaient rouler au milieu des flots, et comme d'ailleurs les mers s'étaient peuplées d'animaux marins, les débris des végétaux et des animaux s'entassaient ensemble au fond des océans. Cependant, à mesure que les eaux allaient s'engouffrant dans les cavernes intra-terrestres, les plateaux, les continens, émergeaient à leur tour, et, comme ils ont tous été des fonds de mer, ils contiennent tous des coquilles marines mêlées à des végétaux fossiles.

Tels étaient les systèmes en face desquels se trouvait Voltaire. Ils avaient tous ce caractère commun de supposer que la terre avait été à un certain moment couverte entièrement par les eaux; ils plaçaient en général aux origines de l'histoire un grand cataclysme dont la tradition nous avait été conservée par le récit du déluge universel; les Anglais avaient même fait, comme nous l'avons montré, de grands efforts pour suivre pas à pas dans leur théorie la version mosaïque. Ce fut peut-être pour Voltaire un motif de se prononcer contre ces systèmes, car on sait qu'il aimait à prendre l'Écriture en défaut. En dehors de toute idée préconçue à cet égard,

il n'avait que trop de raisons de critiquer des théories dont les auteurs avaient fait tant de frais d'imagination. C'est contre leur tendance que Voltaire se révolte, et, par un mouvement de réaction énergique, il se place tout de suite au point de vue diamétralement opposé. L'excès des conceptions utopiques l'amène à ne souffrir aucune explication des phénomènes. Il ne veut pas entendre parler de révolutions survenues autrefois sur notre globe. La terre est ce qu'elle est, prenons-la en bloc telle que nous la voyons, et ne cherchons pas à imaginer comment ses différentes parties ont pu se former. C'est un tout indivisible, comme le corps humain. Nous n'imaginons pas que des accidens successifs aient créé le squelette du corps, attaché les jambes au bassin ou les bras aux épaules. De même la terre a une assiette de continens et une ossature de montagnes qui lui donnent son individualité et qui la rendent propre au rôle qu'elle remplit. Des chaînes de rochers apparaissent d'un bout de l'univers à l'autre, arrangées avec un ordre infini, s'ouvrant en plusieurs endroits pour laisser aux fleuves et aux bras de mer l'espace dont ils ont besoin. Elles sont des pièces essentielles à la machine du monde; elles reçoivent l'eau des mers, purifiée par une évaporation continuelle, la répandent en pluies ou la font couler en fleuves et en rivières. Dans leur disposition régulière, Voltaire ne reconnaît aucune trace des bouleversemens qu'on veut placer à l'origine des choses ou des changemens qu'on croit voir dans la suite des siècles. « Rien de ce qui végète et de ce qui est animé n'a changé, toutes les espèces sont demeurées invariablement les mêmes; il serait bien étrange que la graine de millet conservât éternellement sa nature et que le globe entier variât la sienne. »

III.

Placé sur ce terrain, Voltaire attaqua directement le système de Buffon, et entama avec lui une sorte de polémique qui ne laissa pas de tourner à l'aigreur. Il s'éleva vivement contre l'idée que l'océan avait pu couvrir le globe entier. L'océan avait son lit creusé à demeure; la masse des eaux, fixée une fois pour toutes, n'avait pu en même temps combler les parties basses et s'élever au-dessus des plateaux. Buffon objectait qu'il s'était peut-être produit des mouvemens successifs, et que la mer avait pu, en se déplaçant à des intervalles divers, occuper tour à tour tous les points du globe; mais pour Voltaire « l'océan une fois formé, une fois placé, ne peut pas plus quitter la moitié du globe pour se jeter sur l'autre qu'une pierre ne peut quitter la terre pour aller dans la lune. »

La formation des montagnes était un point fort controversé. Buf-

fon avait repris sur ce sujet l'opinion émise par de Maillet. En dehors des cataclysmes et des soulèvemens subits, il supposait que toute une série de montagnes avait pu être élaborée lentement au fond des mers par le flux et le reflux. « Je puis supposer légitimement, disait-il, que le flux et le reflux, les vents et toutes les autres causes qui agitent la mer, doivent produire au fond des eaux des éminences et des inégalités qui seront toujours composées de couches horizontales ou également inclinées. Ces éminences pourront avec le temps augmenter considérablement et devenir des collines, puis des chaînes de montagnes. Ces hauteurs une fois formées feront obstacle à l'uniformité du mouvement des eaux; entre deux hauteurs voisines, il se formera un courant qui suivra la direction commune des collines, et coulera comme coulent les fleuves de la terre en formant un canal dont les angles seront alternativement opposés dans toute l'étendue de son cours. Ces hauteurs formées au-dessus des surfaces du fond pourront augmenter encore de plus en plus, car les eaux qui n'auront que le mouvement du flux déposeront sur la cime le sédiment ordinaire, et celles qui obéiront au courant creuseront le vallon au pied des montagnes. » Voltaire s'élève contre cette étrange imagination, qui est passée du livre de Telliamed dans l'*Histoire naturelle* imprimée au Louvre (1), « comme un enfant inconnu et exposé est quelquefois recueilli par un grand seigneur. » Il déclare que le flux peut bien amonceler un peu de sable, mais que le reflux l'emporte aussitôt, et qu'il n'y a pas là matière à la naissance d'une montagne. D'ailleurs, en même temps qu'il fait naître les monts au fond des mers, Buffon les fait détruire sur terre par l'eau du ciel; il remarque que les pluies entraînent sans cesse les matières placées sur les hauteurs, qu'il y a là une cause puissante de nivellement, et que les sommets des continens peuvent ainsi s'abaisser pour être ensuite envahis de nouveau par l'océan. C'est là une supposition que Voltaire n'admet pas plus que la précédente; l'abaissement et l'élévation des montagnes lui répugnent également. « Il est évident, dit-il, que l'un des deux systèmes est faux, et il n'est pas improbable qu'ils le soient tous deux. » Il ne voit qu'une conception monstrueuse dans ce mouvement de bascule qui changerait tour à tour la terre en océan et l'océan en terre; il rappelle l'auteur de l'*Histoire naturelle* à l'examen des faits et lui fait remarquer qu'il a dit lui-même : « La mer irritée s'élève vers le ciel et vient en mugissant se briser contre les digues inébranlables qu'avec tous ses efforts elle ne peut ni détruire ni surmonter. La terre élevée au-dessus du niveau de la mer est à jamais à l'abri de

(1) L'Imprimerie royale était située dans les bâtimens du Louvre.

ses irruptions. » Là est la vérité, et les petits changemens que l'on peut observer, les ports qui s'ensablent, le limon qui se dépose à la bouche des fleuves, les légères variations que l'on constate dans la hauteur des rivages n'autorisent point les hypothèses excessives qu'on en veut tirer. Il n'accepte aucun changement de quelque importance. Buffon a prétendu que la Méditerranée est une mer relativement récente, et qu'elle s'est produite par l'irruption de l'Océan, qui a renversé les promontoires situés entre Gibraltar et Ceuta. C'est là un point de vue que Voltaire déclare inadmissible. Il ne veut pas concevoir l'ancien continent sans Méditerranée. Tous ces grands fleuves qui viennent d'Europe et d'Asie, le Tanaïs, le Borysthène, le Danube, le Pô, le Rhône, ont de tout temps formé un grand lac. Ces fleuves ne pouvaient avoir d'embouchure dans l'Océan, « à moins qu'on ne se donnât encore le plaisir d'imaginer un temps où le Tanaïs et le Borysthène venaient par les Pyrénées se rendre en Biscaye. » La Mer-Noire, la Caspienne, sont tout aussi nécessaires à l'économie générale du continent, et, pour employer une comparaison dont nous nous sommes déjà servi tout à l'heure, il n'imagine pas plus le continent dépourvu de ces mers qu'il ne comprend un visage sans bouche et sans yeux.

On voit bien quelle position Voltaire avait prise. Il défendait la physique du globe contre l'imagination déréglée des naturalistes. Ceux-ci ne laissaient rien en place. L'illustre auteur de l'*Histoire naturelle* disait : « Nous voyons sous nos yeux d'assez grands changemens de terres en eau et d'eau en terres pour être assurés que ces changemens se sont faits, se font et se feront, en sorte qu'avec le temps les golfes deviendront des continens, les isthmes seront un jour des détroits, les marais deviendront des terres arides, et les sommets de nos montagnes les écueils de la mer. » C'est contre cette espèce de danse vertigineuse des élémens que Voltaire proteste; mais il faut avouer qu'il pousse à l'excès l'esprit de résistance. Qu'il n'accepte pas les explications qu'on lui donne et qui sont manifestement des fantaisies de théoriciens, des rêves de philosophes, qu'il rappelle les esprits à la prudence et au bon sens, c'est fort bien; mais pourquoi aller jusqu'à proscrire toute tentative d'explication? Est-il possible que nous nous abstenions de chercher les causes des phénomènes naturels? Ce serait trop nous demander; tout ce qu'on peut exiger de nous, c'est que nous regardions de fort près aux hypothèses que nous faisons ou que font les autres. Ici d'ailleurs l'ardeur de la réaction fit commettre à Voltaire une erreur grave, nous pouvons même dire une lourde bévue; elle lui a été bien souvent reprochée, et elle a suffi pour diminuer considérablement l'autorité de son nom en matière de sciences naturelles :

nous voulons parler de l'obstination avec laquelle il a nié l'existence de coquilles marines dans les terres actuellement éloignées de la mer.

Les fossiles marins étaient un des principaux articles des systèmes de Woodward, de Whiston, de Telliamed, de Buffon; ils arguaient tous de la présence de ces débris au milieu des continens et sur le sommet même des montagnes pour affirmer que la terre avait été autrefois couverte par les eaux (1). En effet, il ne s'agissait pas seulement de quelques échantillons isolés, de quelques corps particuliers trouvés çà et là; c'était une multitude innombrable de coquilles et d'autres productions marines qu'on rencontrait par amas immenses, par bancs de 100 et 200 lieues de longueur. Bernard Palissy, vers la fin du XVIe siècle, avait le premier osé dire que ces amas fossiles étaient de véritables coquilles déposées par la mer dans les lieux mêmes où on les rencontrait; il avait développé ses idées dans des conférences publiques faites au sujet des pétrifications, si abondantes dans les terrains de Paris; mais ses enseignemens étaient restés stériles, et sa voix n'avait pas eu d'écho. Dans la seconde moitié du XVIIe siècle, la question fut reprise en Italie par plusieurs géologues, tels que Fabio Colonna, Scilla et surtout Stenon. Stenon était un Danois qui était venu professer l'anatomie à Padoue. Ses connaissances exactes en histoire naturelle lui permirent de ne pas se borner aux coquilles et de comparer aux animaux vivans certaines parties des animaux anciens. Ainsi certains corps en forme de fer de lance étaient considérés par le peuple comme des langues de serpent converties en pierres, et les savans les avaient désignés pour cette raison sous le nom de *glossopètres;* on les classait parmi les *pierres figurées*, formées, comme des jeux de la nature, par des forces mystérieuses. Stenon annonça et prouva que ce n'était autre chose que des dents d'une espèce de squale analogue à celle qui habite encore nos mers. Quant aux coquilles, il montra qu'elles existent dans les divers terrains à différens degrés d'altération, les unes n'ayant d'autre caractère de fossilisation que l'absence de matière animale, tandis qu'à l'autre extrémité de l'échelle on en trouve qui sont pétrifiées dans le sens propre du mot, c'est-à-dire que, tout en conservant leur forme, elles n'ont plus rien de leur nature primitive. La théorie des fossiles marins se dessinait donc très nettement

(1) L'antiquité elle-même avait connu les coquilles fossiles et en avait tiré la même conséquence. Ovide dit en termes précis :

> Vidi egomet quod erat quondam solidissima tellus
> Esse fretum, vidi factas ex æquore terras,
> *Et procul à pelago conchæ jacuere marinæ.*

dans le livre que Stenon publia en 1669 sous un titre assez bizarre : *De solido intra solidum contento naturaliter*. L'auteur avait voulu indiquer par ces mots qu'il s'occupait des différens corps, minéraux ou organiques, que l'on trouve renfermés à l'intérieur des roches. Depuis ce temps, un grand nombre de faits avaient été rassemblés. On savait que les couches de craie, de marne, de pierre à chaux, de marbre, sont composées soit de coquilles entières, soit de fragmens de coquilles mêlées à d'autres productions marines; on y trouvait des débris très reconnaissables de poissons de mer, et cela se rencontrait non-seulement en Angleterre et en France, mais en Asie et en Afrique, non-seulement dans les plaines, mais sur les Alpes et les Pyrénées.

Voltaire vint se heurter contre cette masse considérable de faits. Il les rejeta tout d'un bloc. Plutôt que d'admettre que la mer eût occupé la place des continens, il refusa de croire aux amas de fossiles marins. Et d'abord il admettait parfaitement que la nature pût façonner des pierres par ses forces propres et leur donner directement la forme de certains animaux. C'est ainsi que les Alpes, les Vosges, sont pleines de pierres tournées en spirales; il a plu aux naturalistes de les appeler des *cornes d'Ammon*, et on veut dès lors y reconnaître un poisson qui vit dans la mer des Indes; on se laisse ainsi abuser par les mots. Comme on a nommé glossopètres ces pierres que les géologues italiens ont signalées dans les montagnes de leur pays et qui ont quelque rapport avec la langue d'un chien marin, les naturalistes imaginent que des chiens marins sont venus mourir sur les Apennins du temps de Noé. « Que n'ont-ils dit aussi que les coquilles que l'on appelle *conques de Vénus* sont en effet la chose même dont elles portent le nom? » Une fois entré dans cette voie, Voltaire pousse à outrance ses plaisanteries sur les jeux de la nature et sur ce qu'en tirent les philosophes à systèmes. Il y a dans le Chablais, à deux petites lieues de Ripaille, une grotte remarquable par des stalactites et des stalagmites. L'eau qui distille à travers le rocher a formé dans la voûte la figure d'une poule qui couve des poussins. Auprès de cette poule est une autre concrétion qui ressemble parfaitement à un morceau de lard avec sa couenne de la longueur de près de trois pieds. Dans un bassin situé au milieu de la grotte, on trouve des pralines assez semblables à celles qui se vendent chez les confiseurs, et à côté la forme d'un rouet à filer avec la quenouille. La tradition rapporte même qu'on voyait autrefois dans l'enfoncement de la grotte une femme pétrifiée; on ne distingue plus rien qui ressemble à une femme, mais le nom de *grotte des fées* est resté à la caverne. Que ces faits tombent entre les mains d'un philosophe à systèmes, il ne manquera pas de pré-

tendre qu'il est en face de pétrifications véritables. « Cette grotte, dira-t-il, était habitée autrefois par une femme; elle filait au rouet, son lard était pendu au plancher, elle avait auprès d'elle une poule avec ses poussins; elle mangeait des pralines quand elle fut changée en rocher, elle, les poulets, son lard, son rouet, sa quenouille et ses pralines, comme la femme de Loth fut changée en statue de sel. »

Tout en tenant pour les « jeux de la nature, » Voltaire convient qu'ils ne peuvent tout expliquer; il y a des empreintes de poissons tellement caractéristiques qu'on ne saurait les récuser. Il les présente du moins comme des cas isolés, des accidens fortuits. « On a trouvé dans les montagnes de la Hesse une pierre qui portait l'empreinte d'un turbot, et sur les Alpes un brochet pétrifié; on en conclut que la mer et les rivières ont coulé tour à tour sur les montagnes. Il était plus naturel de soupçonner que ces poissons, apportés par un voyageur, s'étant gâtés, furent jetés et se pétrifièrent dans la suite des temps; mais cette idée était trop simple et trop peu systématique. » Quant aux coquilles mêmes, Voltaire fait observer qu'il y en a très peu dont l'origine maritime soit incontestable. Les débris que l'on rencontre ne proviennent-ils pas de colimaçons, de moules, de crustacés ou de mollusques de rivière? Il a fait chercher des fragmens de coquillages marins sur le mont Saint-Gothard, sur le Saint-Bernard, dans les montagnes de la Tarentaise : on n'en a pas découvert; un seul physicien lui a écrit qu'il a trouvé quelques écailles d'huîtres pétrifiées vers le Mont-Cenis. Ces huîtres paraissent authentiques; mais « est-ce une idée tout à fait romanesque de faire réflexion sur la foule innombrable de pèlerins qui partaient à pied de toutes les provinces pour aller à Rome par le Mont-Cenis, et qui portaient des coquilles à leurs bonnets? » Ces coquilles de mer ont donc été perdues ou jetées par des pèlerins, et « une huître près du Mont-Cenis ne prouve pas que l'Océan indien ait enveloppé toutes les terres de notre hémisphère. » Et d'ailleurs, sans recourir aux pèlerins, n'y a-t-il pas d'autres causes qui peuvent déplacer des coquilles d'huîtres? « Il n'y a pas longtemps, dit-il, que dans un de mes champs, à cent cinquante lieues des côtes de Normandie, un laboureur déterra vingt-quatre douzaines d'huîtres; on cria miracle : c'étaient des huîtres qu'on m'avait envoyées de Dieppe il y avait trois ans. Je suis de l'avis de *l'Homme aux quarante écus*, qui dit que des médailles romaines trouvées au fond d'une cave à six cents lieues de Rome ne prouvent pas qu'elles aient été fabriquées dans cette cave. »

On parlait beaucoup du falun de Touraine, sur lequel l'attention avait été autrefois appelée par Bernard Palissy; on prétendait qu'il

existait en Touraine une masse de 130 millions de toises cubiques d'un terrain presque entièrement composé de coquilles de mer intactes ou brisées, sans mélange de matières étrangères. Certainement, s'il y avait à quarante lieues de la mer des bancs immenses de coquilles marines, si elles étaient, comme on l'assurait, posées à plat par couches régulières, il fallait bien admettre que la mer eût séjourné longtemps dans ces parages. Voltaire fit venir à Ferney des caisses de ce falun pour le considérer de près. Tout examen fait, il n'y vit qu'une terre marneuse mêlée de talc, un peu salée au goût; mais il n'y découvrit aucun vestige de coquilles. « Les laboureurs de Touraine l'emploient, dit-il, pour féconder leurs champs. Si ce n'était qu'un amas de coquilles, je ne vois pas qu'il pût fumer la terre. J'aurais beau jeter dans mon champ toutes les coques desséchées des limaçons et des moules de ma province, ce serait comme si j'avais semé sur des pierres. »

Buffon, contre qui les critiques et les plaisanteries de Voltaire étaient dirigées, y avait été fort sensible. Dès l'année 1749, Voltaire avait envoyé à l'académie de Bologne une dissertation écrite en italien et traduite par lui-même en français sur les changemens arrivés dans notre globe. Il y parlait de la théorie des montagnes et des fossiles à peu près dans les termes qu'on vient de voir. Buffon, très piqué, répondit à son adversaire en prenant lui-même le ton de la plaisanterie, qui ne lui était pas habituel. On lit dans la *Théorie de la terre :* « La Loubère rapporte, dans son voyage de Siam, que les singes au cap de Bonne-Espérance s'amusent continuellement à transporter des coquilles du rivage de la mer au-dessus des montagnes... En lisant une lettre italienne sur les changemens arrivés au globe terrestre, je m'attendais à trouver ce fait rapporté par La Loubère, car il s'accorde parfaitement avec les idées de l'auteur. Les poissons pétrifiés ne sont, à son avis, que des poissons rares rejetés de la table des Romains parce qu'ils n'étaient pas frais, et à l'égard des coquilles, ce sont, dit-il, les pèlerins de Syrie qui ont rapporté dans le temps des croisades celles des mers du Levant qu'on trouve actuellement pétrifiées en France, en Italie et dans les autres états de la chrétienté. Pourquoi n'a-t-il pas ajouté que ce sont les singes qui ont transporté les coquilles au sommet des hautes montagnes et dans tous les lieux où les hommes ne peuvent habiter? Cela n'eût rien gâté et eût rendu son explication encore plus vraisemblable. » Si Buffon supportait mal la raillerie, on sait que Voltaire était encore moins endurant. L'historien de la nature et l'ermite de Ferney restèrent longtemps animés de sentimens fort vifs l'un contre l'autre. Voltaire renouvelait à chaque instant ses attaques contre la géologie nouvelle; il la criblait en

toute occasion et sous le moindre prétexte de traits peu mesurés. Buffon ne dissimulait pas sa mauvaise humeur; il s'en expliquait vertement et à tout propos. Lisait-on aux séances de l'Académie française quelque nouvel ouvrage adressé par Voltaire, on voyait Buffon s'agiter sur son fauteuil et témoigner vivement son improbation. En vain des amis communs essayèrent pendant de longues années d'adoucir cette animosité mutuelle. Un incident de famille y mit fin. Buffon envoyait son jeune fils faire le tour de l'Europe pour s'instruire; le gouverneur du jeune homme eut ordre de le présenter à Ferney. Voltaire, touché de cette avance, écrivit sur-le-champ à son adversaire une lettre émue et cordiale. La paix fut faite à partir de ce jour. Voltaire désarma, et Buffon, sans effacer de son livre le passage que nous venons de citer, en atténua l'effet par une note. « Sur ce que j'ai écrit au sujet de la lettre italienne, dit-il, on a pu trouver, comme je le trouve moi-même, que je n'ai pas traité M. de Voltaire assez sérieusement. J'avoue que j'aurais mieux fait de laisser tomber cette opinion que de la relever par une plaisanterie, d'autant que c'est peut-être la seule qui soit dans mes écrits... On m'apporta cette lettre italienne dans le temps même que je corrigeais la feuille de mon livre où il en est question. Je ne lus cette lettre qu'en partie, imaginant que c'était l'ouvrage de quelque érudit d'Italie qui, d'après ses connaissances historiques, n'avait suivi que son préjugé sans consulter la nature, et ce ne fut qu'après l'impression de mon volume sur la *Théorie de la terre* qu'on m'assura que la lettre était de M. de Voltaire. J'eus regret alors à mes expressions. Voilà la vérité; je le déclare autant pour M. de Voltaire que pour moi-même et pour la postérité, à laquelle je ne voudrais pas laisser douter de la haute estime que j'ai toujours eue pour un homme aussi rare et qui fait tant d'honneur à son siècle. »

IV.

Si maintenant nous passons de la physique du globe à celle des êtres vivans, nous trouverons toujours Voltaire en défiance contre les utopistes qui prétendent expliquer les secrets de la nature. Sur les différentes questions que nous allons d'abord rencontrer, celle des générations spontanées, celle des germes, Voltaire a d'ailleurs des opinions tout à fait conformes à celles que professe la science officielle de nos jours. Après lui, quelques faits se sont éclaircis, quelques détails se sont précisés; mais de prime abord il a pris le bon parti, s'il faut en croire nos savans les plus autorisés.

La question des générations spontanées est fort ancienne; c'est

un de ces problèmes qui reviennent périodiquement agiter le monde de la science. Needham, un prêtre anglais, avait examiné avec soin des infusions de matières putrescibles, et, avec l'aide du microscope, il y avait vu apparaître des légions d'êtres variés, des végétaux ou des animaux de toute sorte. Ses expériences avaient acquis rapidement une grande notoriété dans toute l'Europe, et une école de naturalistes y prétendait trouver des lumières certaines sur les origines mêmes de la vie; ces moisissures végétales, ces animalcules de Needham naissaient sans germes, sans parens, et l'on voyait là des êtres vivans se créer de toutes pièces au moyen de simples débris organiques. Needham avait du moins apporté des faits bien observés et circonscrit le domaine de la discussion en le réduisant aux animaux infusoires, car avant lui l'imagination se donnait pleine carrière, et l'on croyait voir naître spontanément des animaux que leur structure et leur taille placent à un degré fort élevé dans l'échelle des êtres; on en était à peu près aux abeilles d'Aristée naissant des entrailles d'un taureau putréfié. Van Helmont, dont la parole avait une grande autorité au XVIIe siècle, écrivait : « L'eau de fontaine la plus pure, mise dans un vase imprégné de l'odeur des fermens, se moisit et engendre des vers. Les odeurs qui s'élèvent du fond des marais produisent des grenouilles, des sangsues, des herbes. Creusez un trou dans une brique, mettez-y de l'herbe de basilic pilée, appliquez une seconde brique sur la première, de façon que le trou soit parfaitement couvert, exposez les deux briques au soleil, et au bout de quelques jours l'odeur du basilic, agissant comme ferment, changera l'herbe en véritable scorpion. » C'est encore van Helmont qui fait naître des souris dans des paquets de linge sale. D'autres allaient jusqu'à donner des procédés pour faire produire des grenouilles au limon des marais ou des anguilles à l'eau des rivières. C'était donc un grand progrès que de limiter les faits, comme le faisait Needham, à la naissance des animaux infusoires. Ses recherches étaient d'ailleurs consciencieuses et précises; il montrait comment, suivant la nature des dissolutions, variait celle des animaux qu'on y voyait naître; il ne s'agissait donc pas de germes apportés par l'atmosphère; c'étaient bien les élémens mêmes de la dissolution qui formaient les nouveaux êtres. Aussi Buffon adopta pleinement les idées de Needham, et il les appuya d'une théorie des molécules organiques. Suivant lui, la vie réside dans les dernières molécules des corps. Ces molécules sont de petits organismes qui sont retenus par les tissus inertes, par les huiles, par les humeurs. Elles sont d'ailleurs indestructibles, incorruptibles; la mort ne fait que les mettre en liberté; elles sortent alors du moule où elles étaient enfermées, et pénètrent dans un

moule nouveau pour former un autre corps vivant. C'est ainsi que la génération spontanée ne s'observe que dans des infusions contenant des matières végétales ou animales propres à être décomposées. Needham avait en effet posé cette restriction, dont Buffon donnait tout de suite la raison théorique.

Voltaire refusa énergiquement d'admettre les conséquences que l'on tirait des expériences sur les infusoires. Il faut dire qu'il était d'ailleurs en querelle avec Needham, qui avait entamé contre lui une controverse théologique et qui essayait de réfuter quelques-unes de ses attaques contre l'Écriture sainte. C'était aussi le temps où il était fort animé contre Buffon et disposé à se ranger en tout parmi ses adversaires. Aussi fait-il pleuvoir une grêle de traits, de récriminations, de plaisanteries, sur les essais de Needham et la théorie des molécules organiques. « Un jésuite irlandais nommé Needham s'avisa, dit-il, de croire et de faire croire que non-seulement il avait fait des anguilles avec de la farine de blé ergoté et avec du jus de mouton bouilli au feu, mais même que ces anguilles en avaient produit d'autres, et que, dans plusieurs de ses expériences, les végétaux s'étaient changés en animaux. Needham, aussi étrange raisonneur que mauvais chimiste, ne tira pas de cette prétendue expérience les conséquences naturelles qui se présentent. Ses supérieurs ne l'eussent pas souffert. Il était en France déguisé en homme et attaché à un archevêque; personne ne savait qu'il fût jésuite. » De fait, Needham n'était point jésuite, ni même Irlandais; ce sont là des plaisanteries de Voltaire. « Si du persil se change en animal, si de la colle de farine, du jus de mouton bien bouilli et bien bouché dans un vase de verre inaccessible à l'action de l'air produisent des anguilles qui deviennent bientôt mères, voilà toute la nature bouleversée... Il est triste que l'académicien qui se laissa tromper par un charlatan ignorant se soit hâté de substituer à l'évidence des germes les molécules organiques. Il forma un univers. La plupart des philosophes, à l'exemple du chimérique Descartes, ont voulu ressembler à Dieu et faire un monde avec la parole. » On vient de voir que la doctrine de Needham, celle que nous appelons aujourd'hui l'hétérogénie, se présentait alors sous couleur d'orthodoxie religieuse; cela n'est peut-être pas indifférent à noter, car, bien que la religion soit désintéressée dans cette affaire, nous pouvons remarquer que, par un singulier retour des choses d'ici-bas, les faveurs de l'orthodoxie sont maintenant acquises à la doctrine contraire. Quoi qu'il en soit, Needham et ses partisans arguaient de ce que dit saint Paul à propos de la résurrection des morts dans sa première épître aux Corinthiens : « Mais, dira quelqu'un, comment les morts ressusciteront-ils? Insensés! ne voyez-vous pas que les grains semés par

vous ne se vivifient point, s'ils ne meurent d'abord (1) ? » C'est ainsi que l'Évangile selon saint Jean dit encore : « Si la graine du froment ne meurt après qu'on l'a jeté dans la terre, il demeure seul; mais s'il meurt, il porte beaucoup de fruit (2). » Saint Thomas avait dit de son côté en termes formels : *Primum in generatione est ultimum in corruptione*, la génération commence là où la corruption finit. Les hétérogénistes du temps s'appuyaient donc sur le texte sacré pour soutenir que la pourriture est la condition de la vie, et que la corruption donne naissance aux végétaux et aux animaux. C'est contre ces assertions que s'élevait Voltaire, toujours heureux de mettre l'Écriture et les docteurs en contradiction avec les faits. Il est certain que le grain de blé mis en terre ne pourrit ni ne meurt; il germe et se développe. De même les débris organiques peuvent fournir un milieu favorable au développement des êtres vivans; mais il faut que des germes viennent s'y placer pour que la vie s'y produise. Telle est du moins l'opinion à laquelle se rattache aujourd'hui la grande majorité des savans, et Voltaire la défendait de son temps en s'appuyant sur les expériences de Spallanzani.

Spallanzani, professeur à l'université de Pavie, avait en effet repris les expériences de Needham, et en avait tiré des conclusions contraires. Il enfermait, lui aussi, dans des ballons de verre des matières capables de se putréfier; mais il montrait qu'aucune apparence de vie ne se manifestait, si l'on avait eu soin de chauffer préalablement les infusions jusqu'à la température nécessaire pour détruire les germes. — Ainsi, disait-il, il est évident que toute vie vient des germes, et quand je prends soin de les tuer, les infusions sont stériles. — Elles le seraient à moins, répliquait Needham; vous commencez par détruire à l'aide du feu les conditions mêmes où la vie est possible; il n'est pas étonnant dès lors que vous ne voyiez apparaître aucun être vivant. Ce ne sont pas les germes que vous avez tués, c'est l'air de vos ballons que vous avez rendu mortel. — Spallanzani, pour répondre à cet argument, cherchait à se passer du feu : il essayait de filtrer l'air introduit dans les récipiens et d'empêcher mécaniquement l'entrée des germes; il reproduisait ainsi dans des conditions nouvelles de précision et d'exactitude l'ancienne expérience du médecin florentin Redi, qui avait montré qu'on empêchait une viande de se putréfier en la recouvrant d'une gaze très fine; mais ses procédés d'expérimentation n'étaient pas assez parfaits pour qu'il pût arriver à des résultats décisifs. Comme on le voit, la controverse entre les hétérogénistes ou partisans de

(1) Première épître aux Corinthiens, ch. xv, versets 35 et 36.
(2) Évangile selon saint Jean, ch. xii, verset 24.

la génération spontanée et les panspermistes ou partisans des germes se produisait au temps de Voltaire dans les formes mêmes où nous l'avons vue renaître de nos jours.

La question de la variabilité des espèces fut encore une de celles dans lesquelles Voltaire intervint; cette question en effet se lie naturellement à celle de la génération spontanée. En supposant que la matière peut s'organiser sans germes et donner ainsi naissance à des êtres inférieurs, en y ajoutant que les espèces peuvent se modifier graduellement et former une série continue de végétaux et d'animaux de moins en moins imparfaits, on construit un système qui enferme dans un cadre unique tous les phénomènes de la nature vivante. On embrasse ainsi d'un seul coup d'œil la chaîne entière des êtres — depuis les plus rudimentaires jusqu'aux animaux supérieurs, et il semble que l'on saisisse le procédé même par lequel la nature crée l'infinie variété des existences. Un pareil système s'est de tout temps offert à l'esprit de quelques naturalistes, et il se présente, il faut l'avouer, sous des dehors si brillans, il satisfait si bien l'imagination, que ceux même qui le regardent comme réfuté par l'expérience sont toujours tentés d'en retenir quelque chose; mais Voltaire n'était pas tendre pour de pareilles fantaisies, et il se montra fermement attaché au principe de la fixité des espèces. Il faut dire que la doctrine qui fait naître les espèces les unes des autres ne se produisait au milieu du XVIIIe siècle que comme une pure utopie: les recherches paléontologiques, qui devaient plus tard lui fournir ses argumens les plus sérieux, n'étaient pas encore inaugurées; en somme, elle n'avait à fournir aucune donnée certaine, et elle avançait naïvement les assertions les plus monstrueuses. C'est ainsi que le fameux Telliamed, prétendant que nos premiers ancêtres avaient été des poissons devenus d'abord amphibies, puis convertis en animaux terrestres, appuyait son opinion sur les fables des sirènes et des tritons (1); bien plus, il arguait des indications que venait de donner un capitaine anglais qui avait traversé les parages du Groënland, et qui y avait vu des Esquimaux naviguant dans leurs chaloupes. Un de ces malheureux avait été pris par les Anglais et était mort de chagrin à leur bord sans proférer une parole et sans toucher aux alimens qu'on lui présentait. Telliamed n'hésite pas à voir dans cet Esquimau une sorte de monstre marin muet et couvert d'écailles de la ceinture jusqu'en bas, un « témoin » des races intermédiaires entre le poisson et l'homme. On conservait à Hall, en Angleterre, dans la salle de l'amirauté, la barque du Groënlandais

(1) Voyez, pour plus de détails sur les opinions de Telliamed, un travail de M. de Quatrefages sur les *Précurseurs français de Darwin* dans la *Revue* du 15 décembre 1868.

et l'homme lui-même desséché; mais Telliamed n'y avait pas été voir. On juge si Voltaire triomphe de cette étrange assertion; il fait payer cher à Telliamed sa crédulité au sujet de l'Esquimau; il la fait expier même à Buffon, bien innocent dans cette circonstance, mais trop enclin d'ordinaire à croire Telliamed. Du reste, c'est sur le ton de la grosse plaisanterie que Voltaire traite la question de la variabilité des espèces. Cette doctrine avait pris, dit-il, tant de crédit dès le commencement du siècle que plusieurs personnes étaient persuadées qu'une sole pouvait engendrer une grenouille. « Il ne faut pour cela que des parties organiques de grenouilles dans les moules des soles. » Il raconte à cet égard la mésaventure arrivée à un célèbre chirurgien de Londres, Saint-André, qui, pendant le séjour de Voltaire en Angleterre, défendait de toutes ses forces la doctrine de la mutabilité des êtres. Une de ses voisines, pressée par la misère, résolut d'exploiter l'enthousiasme du chirurgien; elle lui fit confidence qu'elle était accouchée d'un lapereau et que la honte l'avait forcée de se défaire de son enfant. Saint-André répand aussitôt dans Londres cette aventure, où il voit la confirmation de son système. Au bout de huit jours, la femme le fait venir dans son galetas et lui dit qu'elle est près d'accoucher encore; Saint-André la délivre en présence de deux témoins, et amène au jour un petit lapin qu'il va montrant de tous côtés comme le fils de sa voisine. Quelques-uns crient au miracle; Saint-André et les siens affirment que la chose est conforme aux lois de la nature; tous donnent de l'argent à la mère des lapins. Elle trouvait le métier si bon qu'elle accoucha toutes les semaines; mais la police, incrédule à l'endroit de la mutabilité des espèces, vint mettre un terme à son commerce et surprit le procédé qu'elle employait pour engendrer des lapereaux. La femme fut punie, et Saint-André se cacha pendant que les gazettes s'égayaient à ses dépens. « Défions-nous donc, dit le narrateur, des lapereaux de Saint-André, comme des anguilles de Needham, de l'harmonie préétablie, qui est très ingénieuse, et des molécules organiques, qui sont plus ingénieuses encore. »

Ce système des molécules organiques contre lequel Voltaire ne perdait pas une occasion de s'élever avait pris dans les idées de Buffon une importance considérable. Il s'en servait, comme nous venons de le voir, pour expliquer la naissance des infusoires; il en tirait encore toute une théorie de la génération proprement dite. Les naturalistes étaient alors divisés sur ce sujet en deux grandes écoles. Les disciples d'Harvey avaient pris pour devise *omne vivum ex ovo*. Pour eux, tous les animaux, vivipares ou ovipares, naissaient d'un œuf; la fécondité appartenait donc en réalité à l'élément femelle. Bientôt Leeuwenhoeck, Hartsoëker, Aubry et

d'autres observateurs découvrirent des vers spermatiques dans la liqueur séminale des animaux mâles; ils y virent les véritables germes des êtres et attribuèrent ainsi à l'élément masculin le rôle prépondérant dans la génération. C'est entre ces deux systèmes et pour les renverser tous deux que Buffon vint placer sa propre théorie. Suivant lui, le corps des animaux mâles, comme celui des femelles, est formé de ces fameuses molécules organiques, parties primitives et indestructibles, qui sont d'ailleurs tout à fait spécialisées suivant les différentes régions du corps : il y a ainsi des molécules particulières pour chacune des parties de la tête, comme les yeux, le nez, les dents, et pour chacune des parties du corps, comme l'épine dorsale, les bras, les jambes, les mains, les pieds. Chacune de ces parties attire à elle les molécules qui sont propres à la former, et c'est en cela d'abord que consiste le phénomène de la nutrition; chaque section du corps se nourrit par les parties des alimens qui lui sont semblables. Quand la nutrition est complète, l'excédant des molécules des différentes espèces qui ont été introduites dans l'organisme va se réunir dans la liqueur séminale, qui est ainsi un extrait de toutes les parties du corps de l'animal. Cela se voit dans un sexe aussi bien que dans l'autre, de telle sorte que l'acte de la génération met en présence tous les élémens nécessaires pour former soit un mâle, soit une femelle. Le fœtus prend l'un ou l'autre sexe suivant que les élémens du mâle ou de la femelle y dominent, et l'enfant ressemble au père ou à la mère ou bien à tous les deux suivant les combinaisons des molécules issues des deux sources; dans tous les cas, chaque molécule sait la place qu'elle doit prendre dans le fœtus, suivant la partie du corps dont elle est originaire : c'est ainsi qu'elles forment d'elles-mêmes un petit être semblable en tout à l'animal dont elles sont l'extrait.

Nous n'indiquons que par deux ou trois traits le système qu'avait construit Buffon; mais il en avait tiré de prodigieux développemens, et il y trouvait l'explication d'un très grand nombre de phénomènes. Certes Voltaire était dans son droit quand il accusait l'auteur de l'*Histoire naturelle* de n'avoir fait qu'un roman ingénieux, quand il lui reprochait en termes amers d'avoir abusé les esprits en donnant ses fantaisies pour des faits. Voltaire, en cette circonstance comme en beaucoup d'autres, défendait les véritables principes de la recherche scientifique; il rappelait un savant à la rigueur de la méthode d'observation. La conception de Buffon est allée rejoindre tant d'autres utopies, et pourtant, si l'on voulait montrer quelque indulgence pour l'historien de la nature, ne pourrait-on pas à la rigueur trouver un rapport éloigné de parenté entre sa théorie et celle qui prévaut de nos jours? Buffon n'était pas en somme un observateur

médiocre, et il devait bien y avoir dans son roman quelques-uns des traits de la réalité. Si nous demandons maintenant à un physiologiste comment les choses se passent, il nous répondra que tout se fait par des cellules. Ces cellules ne sont pas les molécules organiques de Buffon, car celles-ci devaient être incorruptibles, inaltérables, tandis que les cellules ont une vie évolutive, naissent et meurent. C'est là une différence fondamentale; mais enfin ces cellules, par elles-mêmes ou par leurs dérivés, forment tout le corps des animaux. Dans la génération interviennent des élémens issus du corps du mâle et des élémens issus du corps de la femelle; il y a des ovules mâles et des ovules femelles, et les cellules embryonnaires qui les constituent subissent une sorte de mélange assez semblable à celui que signalait Buffon. C'est à la suite de ce phénomène (liquéfaction du vitellus) que la toile embryonnaire se forme, et qu'on y voit des cellules spécifiquement distinctes, différenciées dès leur naissance par les propriétés anatomiques, former les divers organes et les diverses parties de l'animal, les unes constituant le système circulatoire, celles-ci le système musculaire, celles-là le système nerveux. N'y a-t-il pas là comme un souvenir lointain de ces molécules hétérogènes que Buffon tirait de tous les points du corps pour former l'être nouveau?

V.

Il faut nous borner. Nous n'aurions jamais fini, si nous voulions toucher à tous les sujets scientifiques qui excitaient l'intérêt de Voltaire au fond de son château de Ferney. Il ne faisait plus d'expériences suivies comme à Cirey, et il se contentait en général de se renseigner sur les travaux des savans : cependant à l'occasion il savait encore recourir à l'observation directe. Un jour il veut vérifier les traditions relatives aux procédés qu'Annibal a employés pour se frayer un chemin à travers les Alpes; il fait chauffer de grandes masses de vinaigre, et s'assure que le liquide bouillant désagrége facilement les roches alpestres. Un autre jour il institue des recherches sur les limaçons; il voulait contrôler une assertion de Spallanzani, qui avait dit que la tête repousse aux limaces auxquelles on l'a coupée. Il prend donc vingt limaces sans coque, de couleur mordoré-brun, et leur coupe la tête entière avec les quatre antennes; il fait de même à douze escargots à coquille, puis il coupe aussi la tête à huit autres escargots, mais entre les deux antennes. Au bout de quinze jours, il voit une tête naissante se montrer chez deux de ses limaces; elles mangeaient déjà, et leurs quatre antennes commençaient à poindre. Les autres se portaient bien, mais elles avaient

perdu définitivement leurs têtes. Quant aux escargots, il en était mort la moitié; les autres continuaient à s'agiter. « Ils marchent, dit-il, ils grimpent à un mur, ils allongent le cou; mais il n'y a nulle apparence de tête, excepté à un seul... Voilà deux prodiges bien avérés : des animaux qui vivent sans tête, des animaux qui reproduisent une tête. » Pour ce qui est de vivre sans tête, l'expérience de Voltaire était irréprochable; tout le monde sait maintenant que des organismes inférieurs peuvent vivre ainsi pendant des semaines et des mois. En revanche, la reproduction de la tête des limaçons ou des limaces n'est point un fait scientifique. Chez ces animaux, l'anneau pharyngien est pourvu d'un système de ganglions qui joue le rôle de centre cérébral. On peut dire qu'ils ont leur cervelle dans le gosier. Quand on mutile l'animal sans toucher à l'anneau pharyngien, la partie supérieure de la tête, les antennes (1) peuvent repousser; mais il n'y a pas eu dans ce cas suppression réelle de la tête. Le tout, comme on voit, est de s'entendre sur ce qu'est la tête d'un limaçon, et c'est ce que Voltaire n'avait pas précisé suffisamment. Au reste, ses expériences sur les limaçons lui servent surtout de prétexte à produire une correspondance très gaie entre « le révérend père l'Escarbotier, par la grâce de Dieu capucin indigne, prédicateur ordinaire et cuisinier du grand couvent de la ville de Clermont en Auvergne, et le révérend père Élie, carme chaussé, docteur en théologie. » Les deux bons moines, tous les deux fort gaulois, dissertent sur les limaces à coque et sans coque, et partent de là pour toucher à bien d'autres matières que nous ne nous proposons pas d'examiner ici.

En lisant avec beaucoup d'attention les récits des voyageurs sur les mœurs des peuplades lointaines, en interrogeant soigneusement ceux de ses amis que les hasards de leur carrière avaient conduits dans les différentes parties du monde, Voltaire avait acquis des idées assez exactes sur l'état des races humaines. Il était très frappé des différences spécifiques qu'on remarque entre les hommes, et, suivant les habitudes de son esprit, il prenait ces différences pour des faits au-delà desquels il n'y a pas lieu de remonter. En un mot, pour employer le langage des anthropologistes de nos jours, il était polygéniste. Il n'y a, suivant lui, que la manie des systèmes qui puisse troubler l'esprit au point de faire dire qu'un Suédois et un Nubien sont de la même espèce lorsqu'on a sous les yeux le tissu sous-cutané des nègres, qui est absolument noir et qui est la cause évidente de leur noirceur inhérente et spécifique. Il ne peut pas admettre qu'un

(1) Nous disons « antennes » avec Voltaire. Le mot technique serait « tentacules. » Comme cette désignation l'indique, les cornes du limaçon sont des organes de tact.

Lapon et un Samoyède soient de la race des anciens habitans des bords de l'Euphrate, pas plus que leurs rennes ne descendent des cerfs de la forêt de Senlis. « Il n'a pas certainement été plus difficile à la nature de faire des Lapons et des rennes que des nègres et des éléphans. » Ce qui donne une certaine valeur à l'opinion de Voltaire, c'est qu'il est instruit assez exactement des caractères de races : ainsi il connaît bien par les relations de ses correspondans la race autochthone d'Amérique, dont beaucoup de naturalistes contestaient l'existence; il sait que cette race existe depuis le Canada jusqu'en Patagonie, qu'elle se distingue par sa peau rouge, par la rareté de la barbe et des poils. Par d'autres récits, il connaît les albinos, ces petits nègres blancs, aux yeux de lapin, qui ont une soie fine et incolore sur la tête, et qui ne ressemblent à leurs compatriotes que par leur nez épaté. Il refuse de voir là avec Buffon une variété de la race nègre, et il persiste à en faire une espèce particulière. C'est ainsi qu'il a plu « à la Providence de faire des hommes à membrane noire, de mettre des têtes à laine dans des climats tempérés, de placer des blancs sous l'équateur, de bronzer les corps aux Grandes-Indes et au Brésil, de donner aux Chinois d'autres figures qu'à nous, de mettre des Lapons tout auprès des Suédois... Il eût été bien triste qu'il y eût tant d'espèces de singes et une seule d'hommes. »

Au surplus, nous ne pouvons pas demander à Voltaire des connaissances bien étendues sur une matière dont les premiers principes sont à peine posés aujourd'hui; nous en dirons autant de ce qui touche à la physiologie cérébrale et à la théorie du système nerveux. La distinction des nerfs moteurs et des nerfs sensitifs n'était point encore établie; à plus forte raison ne savait-on rien de précis sur les fonctions des centres nerveux. Cependant la plupart des médecins se préoccupaient du rôle des nerfs et indiquaient de plus en plus nettement qu'il y fallait chercher des lumières sur l'action réciproque du physique et du moral. Voltaire n'était pas homme à se laisser entraîner par des hypothèses alors si mal justifiées; il s'en tenait prudemment à ce qu'il avait dit avec Locke sur la matière et la pensée, et il ne voyait pas d'élémens pour entrer plus avant dans la question. Il s'élève donc contre ces physiologistes dont les uns font des nerfs un canal par lequel passe un fluide invisible, les autres un violon dont les cordes sont pincées par un archet qu'on ne voit pas davantage. C'est ainsi que peu de temps avant sa mort, — et ce trait terminera notre étude, — nous le trouvons prenant la plume contre un adversaire dont le nom devait retentir ailleurs que sur le terrain de la science; il s'attaque à Marat, le futur montagnard, le futur ami du peuple. Marat, alors médecin du comte d'Artois, avait

publié en 1775 un traité en trois volumes, *de l'Influence de l'âme sur le corps et du corps sur l'âme*. Ce qu'était sa théorie, on l'imagine aisément; mais il est bien certain qu'il n'avait pour l'appuyer qu'une provision de faits insuffisante. Ses opinions s'exprimaient d'ailleurs dans un style dithyrambique pour lequel il invoquait le patronage de l'auteur de *la Nouvelle Héloïse* et d'*Émile*. « Prête-moi ta plume, lui disait-il, pour célébrer toutes ces merveilles; prête-moi ce talent enchanteur de montrer la nature dans toute sa beauté; prête-moi ces accens sublimes!... » Voltaire objecte à Marat qu'il ferait mieux d'invoquer Boerhaave et même Hippocrate qu'un faiseur de romans. « M. Marat croit avoir découvert que le suc des nerfs est le lien de communication entre les deux substances, le corps et l'âme. C'est avoir fait en effet une grande découverte que d'avoir vu de ses yeux cette substance qui lie la matière et l'esprit... Ce suc est apparemment quelque chose qui tient des deux autres, puisqu'il leur sert de passage, comme les zoophytes, à ce qu'on prétend, sont le passage du règne végétal au règne animal; mais, comme personne n'a jamais vu, du moins jusqu'à présent, cette substance médiatrice, nous prierons l'auteur de nous la faire voir, afin que nous n'en doutions pas. » Et comme Marat, discutant les argumens de certains médecins, établit que, bien que l'âme ne soit pas matérielle et n'occupe aucun lieu à la manière des corps, il ne s'ensuit pas cependant qu'elle n'ait aucun siége déterminé. « Non, monsieur! s'écrie Voltaire; mais il ne s'ensuit pas non plus qu'elle demeure dans les méninges, qui sont tapissées de quelques nerfs. Il vaut mieux avouer qu'on n'a pas vu encore son logis. » Toute la critique de l'ouvrage est sur ce ton fort vif, et Voltaire malmène fort le médecin du comte d'Artois. « M. Marat semble avoir calomnié la nature humaine plus qu'il ne l'a connue... Après avoir lu cette longue déclamation en trois volumes, qui nous annonce la connaissance parfaite de l'homme, je ne puis dire qu'une chose : c'est qu'il eût été plus sensé de s'en tenir à la description de l'homme, telle qu'on la voit dans le second et le troisième tome de l'*Histoire naturelle*. C'est là en effet qu'on apprend à se connaître, c'est là qu'on apprend à vivre et à mourir; tout y est exposé avec vérité et avec sagesse, depuis la naissance jusqu'à la mort. » Voltaire, comme on voit, avait fait alors sa paix avec Buffon.

Nous avons passé successivement en revue les travaux et les opinions de Voltaire sur ce qui touche à la physique et aux sciences naturelles. Boileau objurgue avec raison les auteurs qui ont la fantaisie de

Peindre Caton galant et Brutus dameret.

Nous dira-t-on que nous avons fait quelque chose d'analogue en présentant Voltaire sous les traits d'un savant? Nous ne pensons pas qu'il soit utile de nous défendre contre un pareil reproche. Chacun voit bien les réserves que nous avons à faire pour rester dans les limites de la vérité, et nous avons pris soin d'ailleurs de les annoncer dès le début de ce travail. Il nous faut, notre esquisse terminée, estomper un peu toute cette science et la reléguer au second plan dans la vie de Voltaire. Qu'on ne s'y trompe pas cependant, elle est indispensable à la vérité de l'ensemble, et elle donne à Voltaire un de ses traits caractéristiques, sur lequel on n'a peut-être pas toujours insisté suffisamment. C'est là notre excuse pour l'avoir mis aujourd'hui en lumière aux dépens de tous les autres.

L'esprit humain, en somme, a deux procédés principaux, deux méthodes, pour résoudre les questions qui l'occupent dans cette vie. Quand il le peut, il recueille un grand nombre de faits bien observés, bien contrôlés, les réunit patiemment en faisceaux, et parvient ainsi de degré en degré à des lois de plus en plus générales, qui ont pour lui le caractère de certitude le plus élevé auquel il puisse atteindre : c'est la méthode scientifique. Elle ne s'applique pas à tous les sujets avec une égale facilité, et elle ne trouve que bien lentement les matériaux qu'il lui faut mettre en œuvre. Aussi de tout temps l'esprit humain, obligé de résoudre mille problèmes qui le pressent comme Œdipe devant le sphinx, a-t-il adopté des solutions d'instinct, de prime saut, cherchant des points d'appui partout où il en trouvait, dans une expérience sommaire, dans la tradition des siècles, dans nos passions et nos sentimens les plus habituels : c'est là la seconde méthode, qui n'a pas d'appellation bien précise, mais que nous pouvons désigner, pour la facilité du langage, sous le nom de méthode littéraire. Chaque siècle, chaque époque emploie l'une et l'autre méthode dans des proportions différentes, la méthode littéraire cédant le terrain peu à peu à la méthode scientifique; mais il n'appartient qu'aux génies les plus heureusement doués de les concilier toutes deux et d'en réunir les avantages.

Chacune des méthodes en effet a ses écueils, ses excès. Quelquefois l'esprit des sciences, enivré de ses conquêtes, veut tout soumettre sans délai à son autorité, il regarde comme non avenu ce qu'il n'a pas souverainement décidé ; on le voit alors, enfermé dans quelques solutions étroites, faire de violens efforts pour y ramener l'ensemble des choses. En vain l'homme demande à garder quelque liberté sur les points que la science n'éclaire pas encore et à s'ébattre en plein air hors du strict domaine où tout est déjà prouvé; on lui défend de pareilles escapades. Restez ici, lui dit-on, et re-

noncez à jouir de tout ce qui n'est pas su de science certaine. Quant à la méthode littéraire, nous demandera-t-on d'en signaler les écarts? Séduite par tout ce qui brille, elle s'attache souvent à des mirages comme à des objets réels. D'un bond elle atteint l'absolu et elle en redescend si sûre, si infatuée d'elle-même, qu'elle ne voit plus de difficultés nulle part. A tout propos et sur toutes questions, elle commence par faire un échafaudage entier. Qu'on ne lui parle pas de constructions laborieusement élevées pierre à pierre et qui doivent rester inachevées; elle ne connaît que les édifices couronnés, et c'est précisément par le faîte qu'elle commence toutes choses. Trompée par les toiles peintes qu'elle a disposées autour d'elle, elle croit toucher de toutes parts à l'infini. Que les savans viennent alors, au nom des plus incontestables découvertes, demander qu'on efface quelques-uns de ces décors ou qu'on supprime du moins quelques effets de perspective condamnés par le temps, elle les repousse comme des trouble-fête et les accuse d'abaisser la nature humaine.

Voilà les inconvéniens que présente l'emploi exclusif de l'une ou de l'autre méthode; mais ce n'est pas à dire qu'elles soient nécessairement ennemies. Elles doivent au contraire se prêter un mutuel appui et se soutenir l'une l'autre. Ce rapprochement des deux méthodes se fait tant bien que mal à toutes les époques dans la pensée du genre humain. Elle discerne plus ou moins habilement ce qu'il y a de légitime dans les prétentions de la science, ce qu'il y a d'ingénieux dans les solutions empiriques du sentiment, ce qu'il y a d'utile et de fécond de part et d'autre. Quand ce travail se fait dans une seule intelligence, assez ferme, assez lucide, assez souple pour y suffire, on a le bon sens incarné, la raison faite homme; on a Voltaire.

EDGAR SAVENEY.

CARACTÈRES

ET

PORTRAITS DU TEMPS

ROSSINI.

Occuper son époque est déjà un très grand point, même quand les moyens que l'on emploie pour y parvenir ne sont pas exempts d'un certain charlatanisme; mais régner sur son temps par la seule force du talent et du génie, partir de rien pour arriver à tout, verser dans le trésor commun du siècle une immense somme d'idées qu'il tourne et retourne, agite, caresse, remue, dépense avec passion, voilà le vrai jeu, le vrai art, et celui qui aura vécu pour cette tâche n'aura point inutilement vécu. Ce fut le sort de Rossini. M. Richard Wagner, dans une lettre toute récente publiée par la *Gazette d'Augsbourg*, l'accuse d'avoir été l'homme de son temps. Il le fut en effet, et peut-être beaucoup trop; mais enfin à cette époque de « pure décadence » où Rossini vint au monde, et « dans cet état de choses dont il subit l'influence fatale et qui devait nuire d'une si terrible façon au développement de ses facultés, » on n'avait pas encore inventé cette merveilleuse idée de composer de la musique destinée à n'être comprise que des générations futures. On était d'abord l'homme de son temps, quitte à devenir plus tard, quand on pouvait, l'homme de l'avenir; attendu qu'il serait assez difficile de citer un homme ayant bien travaillé pour son temps qui

n'ait du même coup travaillé plus ou moins pour l'avenir, et si, comme semble dire M. Wagner, ce pauvre diable de Rossini, « qui pourtant avait de la facilité, » dut « s'ingénier à droite et à gauche pour trouver de quoi vivre matériellement, » c'est un peu la faute de la destinée, qui négligea de mettre sur sa route cette fameuse source des faveurs princières où tant d'honnêtes pèlerins de la démocratie se sont désaltérés à coupe pleine. Qui pourrrait dire que ce déshérité, mort hier, ne léguant au monde que son *Guillaume Tell* et une quarantaine de misérables partitions où figurent *le Barbier*, *Semiramide* et le troisième acte d'*Otello*, n'eût point fait quelque chose, lui aussi, quelque chose comme *Tristan und Iseult* par exemple et *les Maîtres chanteurs de Nuremberg*, si, au lieu d'être cet aimable et doux compagnon vivant de son travail et ne demandant rien à personne, il eût su, dans sa jeunesse, emboucher assez haut le trombone de la république universelle pour s'attirer l'enthousiasme maladif et les folles munificences de ces monarques mis hors d'affaire par la politique d'un Bismarck et le sentiment de leur propre défaillance?

Tout cela au fond est dérisoire, et l'outrecuidance perce trop. Nous n'avons nulle envie de contester le talent de M. Richard Wagner : c'est avec Verdi le seul maître de nos jours attristés; mais que veut-il en tout ceci? Quel besoin le pousse à écrire? Rossini meurt, vient-il à ce propos émettre des idées, une vue d'ensemble sur l'art, comme il en a le droit? Agir ainsi serait trop simple, et quand les Rossini quittent ce monde, c'est probablement à cette unique fin d'offrir aux Richard Wagner une occasion de se mettre en scène. Une plaisanterie attribuée à l'auteur de *Guillaume Tell* au sujet de l'auteur de *Tanhäuser* (1) va servir de prétexte à M. Wagner pour parler de ce pauvre homme d'un air de sublime commisération. « Je lui annonçai ma visite! » On croirait ouïr le langage d'un souverain. Weber n'avait-il pas eu dans son temps maille à partir avec Rossini? Dès lors quoi de plus naturel que de chercher à son tour et après coup au grand Italien sa querelle d'Allemand? Pas n'est besoin d'être un Valois pour bien s'entendre à jouer en ce monde son petit rôlet. « Qu'est-ce que Novalis? nous disait un jour Lamartine, on prétend qu'il m'imite! » Et notez qu'en ce moment le poète de *Henri d'Ofterdingen* était mort depuis plus de trente ans. Qu'est-ce que ce Rossini que M. Richard Wagner ne connaît que

(1) « Un prétendu bon mot de Rossini fit le tour des journaux. Son ami Mercadante avait, dit-on, pris parti pour ma musique, ce dont Rossini avait voulu le punir, un jour qu'il donnait à dîner, en ne lui servant d'un plat de poisson que la sauce, attendu que la sauce sans le poisson devait suffire à un homme qui se contentait de musique sans mélodie. » (*Gazette d'Augsbourg* du 17 décembre 1868.)

par les boutades qu'on en raconte et qu'il a du reste généreusement oubliées? Weber, offenseur, venait humblement chercher son pardon; M. Wagner, plus magnanime, vient offrir le sien quand on l'attaque. Impossible d'allier tant de fanfaronnade à tant de naïveté! Dans toute cette conversation où l'auteur de *Tanhäuser* le prend de si haut avec l'auteur de *Guillaume Tell*, l'auteur de *Tanhäuser* n'évente pas un seul instant la fine et spirituelle mystification dont il ne cesse d'être l'objet, et quand le benoît ermite de Passy lui dit en baissant les yeux avec onction et componction : « J'avais de la facilité et peut-être aurais-je pu arriver à quelque chose! » il tient la confession pour sérieuse, et ne se doute pas de l'immense ironie que contient ce *Pater, peccavi!* Une partie plus sérieuse de la lettre de M. Richard Wagner est celle où il parle des appréciations historiques et définitives dont le moment lui semble venu; étudier Rossini, le juger « à sa valeur véritable et originelle, » mesurer, fixer le personnage, serait en effet une tâche attrayante et qui peut avoir son opportunité. Essayons-la.

I.

On reproche à Rossini ses formules invariablement les mêmes, ses incorrections, ses redites, sa virtuosité de jeunesse; mais songe-t-on aux orchestres, aux troupes, pour lesquels il écrivait? se représente-t-on bien surtout les conditions d'existence de ce musicien de fortune travaillant au jour le jour, usant sa voix à chanter dans les églises, accompagnant dans les théâtres le récitatif au piano à raison de six *paoli* par soirée, forcé de se surmener pour ne pas mourir de faim, et tant bien que mal faire vivre son père et sa mère?

Mon père était oiseau, ma mère était oiselle!

Son père, trompette de la commune à Pesaro, jouait aussi du cor au théâtre, sa mère chantait. Jusqu'à l'arrivée des Français, l'humble ménage subsista; mais à dater de ce moment commença la vie errante, une vie de bohêmes et de campemens à la manière des artistes de Callot, *in Callot's manier*, comme dirait Hoffmann, dont il faudrait ici l'humoristique sentimentalité pour peindre tant de tribulations drolatiques à la fois et navrantes, et toujours courageusement supportées. « Ma pauvre mère, elle avait une belle voix dont elle se servait pour nous aider à nous tirer d'affaire, et, quoiqu'elle ne sût pas une note de musique, elle n'était pas sans talent! » Lorsque vers ses dernières années Rossini parlait de cette période d'enfance sur laquelle il aimait à revenir dans ses causeries

d'intimité, l'émotion le gagnait, lui qui riait de tout, il devenait grave, et cette mémoire du cœur fut un des côtés les plus honorables de sa nature. L'esthétique est à coup sûr une fort magnifique invention, j'estime cependant que ses lois ne sauraient être partout également appliquées; volontiers je l'appellerais une dixième muse, pourvu qu'on m'accordât qu'il est bien des artistes au berceau desquels elle ne fut pas convoquée, et que son absence n'a pas empêchés de grandir.

Rossini figure au premier rang de ces artistes, moins rares, en Italie surtout, qu'on ne croit, et toute pruderie, quand il s'agit de pareils hommes doit être mise de côté. C'est au plein courant de leur période qu'il faut les prendre, dans ce milieu même dont leurs ouvrages portent les imperfections, comme ils en reproduisent le mouvement et la vie. Par cette industrieuse activité des premiers jours, cette inconscience du génie sans cesse en veine de produire n'importe avec quels élémens et dans quelles circonstances, Rossini rappelle les grands Italiens du XVIe siècle; il chante à l'aventure, à tout venant, parce qu'il ne saurait faire autre chose, et comme fait Titien, qui peint les belles femmes parce qu'elles sont belles. Nous avons changé tout cela : est-ce un bien, est-ce un mal? Nul ne le peut dire; toujours est-il que l'excès de culture remplace aujourd'hui le tempérament. Chez le Rossini des premières années, le tempérament prédomine. Ce bambin écrivant *Tancredi* et que Weber mitraille de ses invectives n'est qu'un musicien, vous le pileriez dans un mortier que ses os pulvérisés ne vous donneraient pas une parcelle d'esthétique; mais en revanche quel musicien! quelle organisation et quel génie! Que d'autres prolongent la saison des études, fréquentent les conservatoires et les bibliothèques, il n'a pas le temps, lui, de s'attarder à ces préliminaires, il lui faut écrire selon l'inspiration du moment, écrire sans sujet, sans motif. « Mes *libretti* de cette époque, disait-il en plaisantant, ne le prouvent que trop! » Il compose ses introductions sans connaître le *scenario* du poème, saisit à la hâte les paroles qu'on lui donne, et tout d'un trait les met en musique. *Demetrio e Polibio*, qui figure au nombre de ses partitions et dont un quatuor et un duo ont surnagé, fut bâclé de la sorte et morceau par morceau pour la famille Mombelli, une de ces *smalas* concertantes qui voyageaient de ville en ville, portant dans leurs bagages toute une pacotille musicale et dramatique. Rossini avait alors treize ans, et littéralement ne savait pas ce qu'il faisait. Le père Mombelli lui donnait à composer tantôt une cavatine, tantôt un duo, un quatuor, pour chaque morceau payait deux piastres, et il se trouva qu'un matin cette besogne était devenue une partition. Rossini, à cette heure de sa vie, n'avait

encore mis le pied dans aucune école, et ne connaissait de son art que ce que lui avait enseigné un certain Prinetti de Novare, physionomie pittoresque qu'on dirait échappée des mémoires de Benvenuto, claveciniste de son état, et par occasion fabricant de liqueurs qu'il absorbait au lieu de les vendre, du reste n'ayant jamais su ce que c'était qu'un lit, dormant dans son manteau à la belle étoile et debout, appuyé contre une arcade.

Avant d'aborder le lycée de Bologne et le padre Mattei, duquel il reçut, après des études très sommaires, le brevet de maestro, combien d'étapes parcourues, dévorées : leçons de solfége, de basse chiffrée et leçons de chant! Un moment en effet, le fils du trompette de Pesaro, tenté par la superbe destinée des virtuoses, s'était demandé si, plutôt que de croquer misérablement des notes pour un peu de gloire, il ne vaudrait pas mieux s'enrichir tout de suite en exploitant sa belle voix. Rossini, on le sait, ne fut jamais indifférent à la question d'argent, et souvent ceux qui l'approchaient l'entendirent s'indigner à l'idée que l'œuvre entière de Beethoven n'eût pas rapporté à son auteur la moitié de ce que tel ténor ou tel baryton gagne dans son année. Étant donnée cette nature méridionale, moins spéculative au demeurant que spéculante, il fallut, nous pouvons le dire aujourd'hui, une bien grande force de vocation pour l'empêcher de dévier. *Tancredi* vaut à son auteur 500 francs, et lorsqu'à Venise il touche pour *Semiramide* une somme de 5,000 francs, le public se révolte et fait chorus avec les gens du théâtre pour crier au scandale. Il y a donc de ces lois d'organisme auxquelles on n'échappe pas. Ce génie qui, dès cette époque, gouvernait déjà l'adulte inconscient, et le forçait à se décider pour une carrière pleine de hasards, quand il en pouvait choisir une pleine de profits immédiats, cette puissance démoniaque se faisait jour par toutes les issues, et dans cette incessante fièvre de productivité le beau, le médiocre et le pire naissent à l'envi sous sa plume. Chose caractéristique que cette absence de discernement qui du reste se laisse voir chez lui jusqu'à la fin! Ses meilleures inspirations ne lui coûtent pas plus que les mauvaises; c'est un des traits particuliers de ce génie aussi abondant, aussi riche, que dépourvu de facultés esthétiques, de se donner sans réfléchir, sans compter. « Il en faut pour tous les goûts, » disait-il vers sa fin, quand on se permettait d'articuler une objection, car cet olympien imperturbable en ses théories, et qui si volontiers vous prêchait *ex cathedra* le mépris de ses propres richesses, avait à l'endroit de telle minime composition récente des susceptibilités de simple mortel. Nous n'en sommes encore qu'aux exigences de sa période de jeunesse. *Quidquid tentabam scribere versus erat!* Le don était en effet dans sa nature, mais

ces facultés surabondantes n'eussent-elles existé qu'à un degré moindre, force eût été de les exploiter; il s'agissait de musiquer pour vivre, de travailler au jour le jour et sur commande. « Quand je rencontrai Meyerbeer à Rome, nous disait-il, je vis un jeune homme riche, élégant, un homme du monde voyageant pour son plaisir et pour son instruction. Aux renseignemens qu'il me demanda, je répondis en lui indiquant les bibliothèques, les écoles, que je n'avais pas le temps de fréquenter, moi, pauvre diable obligé de produire quand même! »

On n'a point assez tenu compte à Rossini de ces tribulations de la première heure. Cette manière que nous avons d'abstraire les gens du milieu où ils ont vécu, de ne prendre en considération ni les goûts d'une époque ni ses courans d'idées, nous a fait concentrer toute notre admiration, tout notre intérêt, sur l'auteur de *Guillaume Tell*. Ce pompeux XVIIe siècle, dont la tradition invétérée nous gouverne, imprime à tous nos jugemens une irrésistible tendance vers les unités. L'homme dans son activité militante et changeante, l'œuvre diverse et ondoyante selon les temps et les circonstances, nous semblent des sujets trop complexes. Nous n'en voulons qu'à ce qui est tout d'une pièce, et demandons autant que possible à n'avoir affaire qu'au héros, au chef-d'œuvre : goût classique, national, et qui au demeurant simplifie beaucoup les choses. Découvrir le beau absolu, alors qu'il est partout, comme dans *Guillaume Tell*, n'exige point un grand effort d'esprit. Le vrai discernement serait plutôt d'apprécier à leur valeur relative tant d'inspirations mélodiques, de rhythmes heureux, *trouvés*, que Stendhal et sa génération aveuglément portaient aux nues, et que nous affectons de rabaisser aujourd'hui sous l'influence d'un dilettantisme quelque peu imbu de pruderie allemande. Je sais tout ce qu'on a pu dire contre la virtuosité de l'école italienne et son abus de la vocalisation; mais, sans approuver l'excès, n'est-il pas permis de reconnaître que certains ornemens bien ménagés, loin de nuire à la vérité dramatique, viennent au contraire en relever l'expression? Pourquoi la musique n'aurait-elle pas, comme l'architecture, la peinture, un style fleuri? Qu'on se rappelle les arabesques de Raphaël, et dans l'art de la renaissance ces épanouissemens, ces enroulemens délicats, merveilleux. Nombre de gens confondent les traits, les *fioritures*, avec ces formules banales infatigablement reproduites au bout de chaque phrase. C'est un tort. Si les mœurs relâchées des compositeurs d'un autre âge ont donné libre cours à ces cadences toujours les mêmes et qui correspondent à certaines péroraisons consacrées du style épistolaire, il y a des traits dont l'invention vaut une idée.

« Dans notre langue italienne, disait Rossini, cette vocalisation ajoute à l'expression du mot. » Aussi ne se fait-il pas faute d'en user et d'en abuser. Qu'il s'agisse de Tancrède ou de Rosine, de Cendrillon ou d'Assur, de Moïse ou de Desdemona, l'effet avec lui ne varie guère. Il hérite d'une tradition où le culte de la belle voix humaine n'a jamais cessé d'être en honneur, tous les maîtres qui depuis un siècle l'ont précédé, les Porpora, les Cimarosa, les Païsiello, sont des chanteurs; lui-même, s'il voulait, brillerait au premier rang des virtuoses. Chanteur de profession, il ne daigna l'être, ayant sans doute mieux à faire; mais il écrivit la plus belle musique vocale qui existe, et pour l'art de mettre en lumière l'agilité, l'éclat et le ressort des voix, pour l'emploi de la virtuosité, nul, pas même Mozart, ne pourra lui être comparé : plus grand par le style, l'auteur des *Noces de Figaro* et de *Don Juan* n'a pas cet imprévu, cette verve, cette furie inventive. Les morceaux de virtuosité chez Mozart, la cavatine de dona Anna, l'air de la reine de la Nuit, sont des leçons de solfége quand on leur oppose les éblouissantes improvisations de cet artificier sans égal. D'ailleurs ce chant orné, objet de si violentes controverses, n'existe-t-il pas tout aussi bien dans la musique instrumentale? Voyons-nous le piano de Beethoven, son orchestre, ne jouer que des notes simples? Qu'est-ce que l'andante de la *symphonie en ré*, sinon de la virtuosité la plus exquise, la plus rare? Et dans l'air de *Fidelio*, cette gamme du début, de quel nom l'appeler? L'irascible Weber a beau maugréer, les grandes colères du critique n'empêchent pas le musicien d'aller où son caprice le mène. L'air d'Agathe, dans le *Freyschütz*, a son allegro de bravoure à l'italienne, le rôle tout entier d'Euryanthe étincelle de traits chromatiques. Weber à son tour fait ce qu'il blâme chez les autres, et ce que Rossini, lui, fait mieux que personne, grâce à ce don inné qu'en dehors des facultés du génie possède tout Italien de comprendre, d'adorer et de caresser la voix humaine en sa pure beauté, comme les anciens Grecs comprenaient et adoraient la ligne sculpturale.

Et qu'on ne s'y trompe pas, ce que je dis ici de Rossini n'est point seulement pour cette ornementation le plus souvent déliée, adroite, distinguée, parfois très dramatique, dont il fleurit sa cavatine, c'est surtout pour sa manière de diviser les voix dans ses chœurs et ses grands ensembles. Qu'on me cite un finale au théâtre capable de lutter en sonorité avec celui de *Moïse*; j'entends sonorité vocale, et récuse ainsi d'avance toute comparaison avec la bénédiction des poignards dans les *Huguenots*, où l'appareil symphonique joue un si grand rôle. Quelle autre merveille, en un genre tout différent, ce finale du *Barbier*, où le musicien, s'efforçant de parer à l'insuffi-

sance de ses choristes, attire sur la scène les divers personnages de sa pièce et les fait concerter tantôt séparément, tantôt en masse! Du reste tout dans l'œuvre italienne de cet homme vous renseigne sur sa prodigieuse sagacité. Impossible de parcourir ces pages sans admirer l'industrieuse application de ce maître, de ce génie toujours habile à se prêter aux circonstances, et qui, ravaudant, rajustant la besogne qu'on lui commande, trouve moyen d'y mêler au courant de sa plume des sublimités, comme le chœur des bardes dans *la Dona del Lago*, le finale de *Semiramide* et le troisième acte d'*Otello*, qui déjà et de loin ouvrent à l'œil des horizons sur le grand Opéra de Paris.

De *Tancredi* à *Semiramide*, c'est-à-dire pendant toute la durée de sa période italienne, on s'étonne à le voir, avec des élémens si simples et presque toujours les mêmes, varier la couleur et l'expression de ses morceaux. Quelle puissance mélodique il fallait pourtant que cet homme eût en lui, quel irrésistible trésor de rhythmes, pour qu'aujourd'hui, après *les Huguenots* et *Guillaume Tell*, on trouve encore un extrême plaisir à entendre *le Barbier*, et que, sous ce charme où l'enjôleur tient votre esprit, rien ne vous saute aux oreilles, ni de ces modulations toujours analogues, ni des imperturbables ritournelles de l'accompagnement! Et ces ritournelles, la plupart du temps n'étaient même pas siennes; il les prenait au voisin, au passant, comme Molière prenait son bien, avec cette audace effrontée du génie narguant les pauvres gens qu'il dévalise. Combien n'en eut-il pas de ces créanciers commodes toujours prêts à prêter aux riches, et qui disparaissent sans réclamer ce qu'on leur doit! Allez donc maintenant déloger du *Barbier* tel motif d'Asioli si merveilleusement placé là qu'il semble y être né! Essayez de raconter, après une prescription de trois quarts de siècle, que ce tant célèbre *crescendo* si applaudi, si critiqué, n'est pas de Rossini, et que cette invention eut pour véritable auteur Simon Mayr, le héros du moment, maître fécond entre tous, à qui Venise seule dut pour sa part quelque chose comme trente-cinq opéras, tous régulièrement marqués du signe de fabrique, et se recommandant à l'enthousiasme du dilettantisme de l'époque par un égal abus de la formule consacrée!

Hors du *crescendo* point de salut. Dans le bouffe et dans le tragique, on en mettait partout; prétendre écrire une partition sans *crescendo* eût paru la plus invraisemblable des gageures. « Chacune des différentes villes pour lesquelles je m'engageais à composer avait son goût particulier, ses habitudes, auxquels force était bien de se soumettre. Ainsi à Venise mon *crescendo* faisait miracle, et je leur en donnais en veux-tu en voilà, quoique j'en eusse moi-

même assez; à Naples au contraire, ils n'en voulaient absolument plus, et j'y dus renoncer. » Il est à croire que les Vénitiens à leur tour finirent par s'en dégoûter; renversant un beau soir leur idole, on les vit traiter comme le dernier des misérables cet illustre Simon Mayr, leur triomphateur ordinaire. Rossini aimait à raconter cette aventure, qui l'avait, disait-il, aguerri contre la mauvaise humeur de la foule, et il ajoutait, mêlant à son récit l'anecdote scandaleuse de la première représentation du *Barbier :* « Peut-on vilipender de la sorte l'homme qui se voue à votre amusement? Si quelques *paoli* qu'on paie suffisent pour vous donner ce droit, ce n'est en vérité pas la peine de tant prendre à cœur le succès; quant à moi, l'exemple de Simon Mayr sifflé, insulté à outrance par le même public qui la veille le portait *alle stelle,* m'a servi d'enseignement pour toute ma carrière, et je m'habituai dès lors à me moquer de bien des choses qui ne valent pas les préoccupations qu'elles nous causent. Du reste, c'était ma nature de fuir toute espèce de souci. J'adorais mon père et ma mère et ne me proposais qu'un but : assurer leur existence; une fois ce but atteint, le diable ne m'eût pas fait sortir de mon indifférence! » Ainsi ce terrible *crescendo* qu'il n'a seulement pas inventé va lui servir de levier pour remuer le monde. C'est avec ce déchaînement de la sonorité sur une idée toujours la même qu'il ébranlera pour un moment l'édifice des Mozart, des Beethoven. Ne plaisantons pas cependant, car cet effet, reproduit à satiété dans les situations les plus disparates, peut aussi, par éclair, devenir très puissamment dramatique. N'oublions pas le second acte d'*Otello* et l'immense valeur théâtrale de ces sonorités se superposant à l'arrivée du chœur.

A Vienne, lorsqu'il y vint, porté par son triomphe, Rossini rencontra Beethoven, qui lui tourna le dos, ce qui, dans les façons de ce bourru sublime, signifiait tout simplement : nos voies ne se ressemblent pas, allez de votre côté, jeune homme, je vais du mien. A Paris, l'accueil fait au brillant héros fut moins homérique et plus digne du vaudeville que de l'épopée. Berton, une ganache convaincue, lui décocha ses malins traits, et tandis que Boïeldieu, Hérold, s'inclinaient, le vieil auteur de *Montano et Stéphanie,* s'entêtant à voir un rival dans ce génie, l'appela monsieur *crescendo!* Rossini prit le sobriquet fort gaîment, comme il prenait toutes les épigrammes, même quand elles lui tombaient de plus haut, de Cherubini par exemple, un maître, celui-là, avec lequel on ne badinait guère. « M. Rossini, M. Rossini! Quand ce serait M. Mozart, je ne reçois personne! » avait dit un jour Cherubini, refusant de laisser sa porte s'ouvrir devant le nom magique alors de l'illustre visiteur. Rossini avait trop d'esprit et de savoir-faire pour ne point user de

modestie envers le grand contre-pointiste qui dirigeait à cette époque le Conservatoire. « C'était un caractère difficile, disait-il plus tard en résumant ses souvenirs; je n'affirmerais pas qu'un peu de cette aigreur humoristique n'ait point passé dans sa musique; mais quel artiste! et le plus brave homme qui se puisse imaginer! Connaissez-vous quelque part un compositeur qui ait si prodigieusement transformé son style? Un jour, après dîner, l'idée me vint de lui jouer des fragmens d'un de ses premiers opéras, *Giulio Sabini*, écrit jadis pour le ténor Babini, dont j'avais reçu des leçons de chant. Je me mis au piano, et lui chantai à lui, l'auteur de la *Médée* et des *Deux Journées*, ces airs de sa première jeunesse. Il n'en revenait pas, et, tout en me demandant d'où je pouvais tirer ces réminiscences, de grosses larmes lui coulaient des yeux! » S'il plaisait à Rossini de ne point prendre au sérieux la rivalité d'un Berton, il ne se refusait jamais de rendre les armes à l'autorité légitime; mais son admiration comme son respect se ressentaient toujours un peu de la gaillardise de son humeur. Il savait le plus galamment du monde se moquer des gens à leur barbe, en ayant l'air de faire bon marché de sa personne. « Vous êtes un grand maître, vous, monsieur Cherubini, moi je ne suis qu'un ignorant; je n'ai que mes *pizziccatti;* » autrement dit, je suis un mélodiste, et vous ne l'êtes pas! — Cet ignorant ne devait point tarder à montrer de quoi il était capable.

Rossini ne fut jamais un musicien d'école, c'est en travaillant qu'il se forme et grandit. Le don de Dieu le plus riche, le plus éclatant, gouverné par la mise en pratique la plus intelligente des ressources de l'heure présente, voilà son secret, et le curieux, c'est que cette pratique, objet de tant d'études chez les autres, lui vient presque sans qu'il s'en doute et d'une façon en quelque sorte climatérique. Meyerbeer, quand il écrit l'orchestre des *Huguenots* ou du *Prophète*, sait et veut ce qu'il fait, il y met toute son application et toute sa patience, use à ce sublime effort l'huile de sa lampe. Il n'en coûte pas plus à Rossini d'écrire à Paris l'admirable orchestre de *Guillaume Tell* qu'il ne lui en coûta jadis à Bologne ou à Rome d'improviser le quatuor de tel ouvrage de fabrique. On dirait que l'esprit du temps le lui dicte. Entouré d'un cercle d'amis qui discutent, tout en jetant ici et là son mot dans la conversation, il fait grincer sa plume sur ces pages brûlantes où les accords imprévus naissent d'eux-mêmes, où les modulations neuves et puissantes se succèdent. Il devinait l'instrumentation nouvelle comme Pascal les trente-deux propositions d'Euclide. Cela lui paraissait un simple travail, une de ces besognes familières dont on s'acquitte en se jouant. Devant de pareilles organisations, l'esprit s'arrête con-

fondu. Il s'agit bien de se demander ce qu'un tel homme sait et ce qu'il ignore. Ce qu'il touche de la main, saisit de son regard, devient aussitôt musique; comme dans la fable de *Deucalion et Pyrrha* les pierres mêmes qu'il remue prennent figure humaine et vivent. Dans le Paris volcanique d'alors, en proie aux agitations de toute espèce, d'immenses ressources allaient le solliciter, l'orchestre d'Habeneck, la troupe et les chœurs de l'Opéra. Tenons-nous au côté purement technique, écartons les points de vue généraux déjà traités par nous à cette place (1). L'aventureux, mais non présomptueux artiste tâtera cette fois son terrain. Avant d'aborder le public parisien, il verra le monde et ne se livrera qu'à bon escient. C'est d'abord par des œuvres d'une importance relativement moindre qu'il engage la partie, *le Siége de Corinthe*, *Moïse*, des arrangemens et des remaniemens. Ici commence son antagonisme contre la versification française en musique, antagonisme dont il eut par la suite tant de peine à revenir, si tant est qu'il en soit jamais revenu. « Je ne pouvais en croire mes oreilles, s'écriait-il, parlant de cette époque; ce texte adapté à ma musique me semblait horrible! Nourrit, qui m'entendait gémir, trouva cependant que je m'exagérais le mal. Je vis que tout le monde autour de moi pensait là-dessus comme lui. Je me dis alors qu'il serait fort ridicule de se montrer plus difficile que les Français, et laissai les choses aller leur train; mais, quant à mon impression personnelle, je ne dois point cacher qu'elle est toujours restée la même. » Singulière antipathie chez le maître qui de tous, sans en excepter Gluck, a le mieux compris notre grande prosodie, et dont les récitatifs du *Siége de Corinthe* et de *Guillaume Tell* devaient rester comme les plus admirables modèles que la langue musicale française puisse offrir!

La véritable œuvre de transition fut *le Comte Ory*, non que Rossini rompe absolument avec son italianisme; un maître ne se renie point, il se modifie. Après la première manière vient la seconde, la troisième; mais à travers les différens styles l'individualité continue à se faire jour. Dans *le Comte Ory*, les procédés techniques se renouvellent, les accompagnemens se *francisent* en quelque sorte, le trait d'esprit s'affile; tout en retrouvant la virtuosité caractéristique qui jusque dans *Guillaume Tell* marquera sa trace, vous distinguez une forme plus pure, plus curieusement ouvrée. C'est mieux écrit, mieux rimé, pourquoi ne le dirais-je pas? puisque l'esthétique d'un art est tout aussi bien celle de l'autre : *omnes artes cognatione quadam inter se continuantur*. Et quelle parfaite élégance dans les

(1) Voyez dans la *Revue* des 1er, 15 mai et 1er juin 1854, *Rossini, sa vie et ses OEuvres*.

rhythmes, quelle exquise interprétation du fabliau! Ni archaïsme, ni gravelure, juste la pointe voulue de scepticisme, et pour de l'esprit, autant que Voltaire en aurait mis, si Voltaire eût pu écrire cette musique. Je cherche dans le répertoire de l'Opéra, et je ne trouve qu'un ouvrage, *le Philtre*, d'Auber, qui soit comparable, et encore de bien loin, à ce charmant bijou. L'esprit en musique donne là sa mesure définitive; au-delà commence la gaîté à *trois temps*, à *deux-quatre*, la gaîté d'Adolphe Adam, qui devait fatalement aboutir à l'opérette-bouffe parisienne, cette riche invention de notre âge, qui tire son enthousiasme de l'absinthe, sa poétique du carrefour, et son incomparable effet à la mise à l'encan de tout ce que la tradition des siècles avait laissé d'idées honnêtes et de facultés admiratives à notre pauvre humanité.

S'il existe un art auquel la charge répugne invinciblement, c'est la musique. Mêlée au trivial, elle perd son essence et devient un charivari sans nom. « Molière, disait Louis XVI à Marie-Antoinette, peut être quelquefois de mauvais ton, il n'est jamais de mauvais goût. » La musique ne comporte ni le mauvais goût ni le mauvais ton : *dulce est desipere in loco*, dit Horace, et Salomon nous enseigne qu'une certaine folie « point trop prolongée vaut mieux que la sagesse. » Personne, si ce n'est Cimarosa, n'a compris et rendu comme Rossini cette gaîté charmante, toute musicale, sans arrière-pensée, ni satirique ni philosophique : son docteur Bartholo dans *le Barbier*, son Magnifico dans la *Cenerentola*, sont deux figures d'une bouffonnerie irréprochable et descendant en droite ligne du Geronimo du *Matrimonio segreto*, le grand ancêtre. Les motifs du *Barbier*, de *Cenerentola*, comme les *scherzos* de Beethoven, sont des modèles de gaîté musicale. Rien de plus leste, de plus pimpant que tous ces rhythmes: à peine on les entend qu'ils vous enlèvent, et pourtant ces rhythmes ne sont point *dansans*, ou plutôt, s'ils dansent, c'est pour eux, et non pour nous. Essayez de faire des avant-deux avec Mozart, Beethoven ou Weber, leurs valses mêmes et leurs menuets gardent physionomie de musique instrumentale, et ne condescendent guère à sortir du cadre de l'œuvre d'art. Les vrais danseurs en musique sont les gens qui pensent à *trois temps:* Hérold, Adolphe Adam; de là leur aptitude à écrire de jolis ballets. Oui, Hérold, le sérieux et mélancolique Hérold, a de ces défaillances : dans *Zampa*, *le Pré aux clercs*, au moment où le pathétique voudrait parler, où la situation s'accentue, voilà cette diable de mesure à *trois temps* qui le prend, et la contredanse qui fait des siennes! Rossini ne commet de ces erreurs que par exception; s'il a la virtuosité intempestive, du moins ne l'a-t-il pas chorégraphique. Aux yeux de ceux qui n'admettent point en musique le

style orné, fleuri, l'air de Mahomet, qu'un si magnifique récitatif précède, l'air de Mahomet, dans *le Siége de Corinthe*, avec ses enroulemens de vocalises, ses surcharges, peut passer pour un contre-sens dramatique; mais nul ne s'avisera d'y voir un air de danse. Il va sans dire que *Guillaume Tell*, même dans ses parties tout italiennes, nous offrira un témoignage nouveau et le plus illustre qui se puisse imaginer de cette distinction dans l'abondance des rhythmes. Je voudrais bien me taire sur ce chef-d'œuvre, dont j'ai déjà tant parlé aux lecteurs de la *Revue*, mais comment résister à l'attrait de l'admiration, comment échapper à cette ivresse, quand le sujet vous y ramène? Simonide à la table d'un riche, et forcé de faire son éloge, célébrait Hercule dans ses vers; nous sommes ici chez Hercule, qu'avons-nous besoin de prétexte pour en parler tout à notre aise?

Venu à une époque critique comme la nôtre, en un temps où les élémens les plus divers entrent et se combinent dans l'économie d'une partition, *Guillaume Tell* a ce rare mérite d'être une œuvre simple, où le beau *spécifique*, comme dirait un Allemand, tient la plus large place, et qui, forte seulement de ses richesses harmoniques, n'emprunte rien aux idées extra-musicales de la théorie moderne. Sauf dans quelques passages où le sentiment de la nature s'affirme pour la première fois, le tableau de la Suisse au lever du rideau, par exemple, et ces quelques mesures d'un romantisme si profond qui précèdent au second acte la cavatine de Mathilde, — l'esthétique, telle que nous la pratiquons aujourd'hui, n'a que faire en ce chapitre. Si Meyerbeer a trouvé bon d'ajouter à son récitatif l'expression symphonique, Rossini, la plupart du temps, se contente du simple quatuor des instrumens à cordes. Ce qui suffit à Gluck, à Mozart, lui suffit, et son récit vocal affecte une ampleur, une pureté, à laquelle nulle autre déclamation ne saurait être comparée. C'est du Sophocle. On ne se figure pas différemment l'antique en musique. Jean-Paul raconte quelque part l'histoire d'un brave homme de maître d'école qui, trop pauvre pour se procurer les œuvres de Klopstock et de Kant, s'était composé pour son propre usage des manuscrits qu'il avait économiquement intitulés *la Messiade* et la *Critique de la raison pure*. Autant pourrait-on faire pour ce qui est du beau musical antique. Comme il n'y a guère moyen de s'en procurer l'exemplaire, le mieux est de se le fabriquer à sa guise, et, pour peu qu'on ait à sa disposition le génie d'un Gluck ou d'un Rossini, l'idéal sera bien près d'être atteint. Le Théâtre-Lyrique vient de faire une très honorable reprise d'*Iphigénie en Tauride*, *Guillaume Tell*, d'autre part, se montre encore assez souvent sur l'affiche; on peut donc entendre à tour de rôle, comparer et voir lequel des deux styles l'emporte en grandeur, en pathétique. Gluck

est Allemand, et personne, a-t-on dit, n'a plus noblement parlé la langue française, personne, excepté Rossini, cet Italien qui le dépasse de toute la hauteur de l'art moderne. Rossini, toujours cornélien, varie ses modes, Gluck au contraire est plein de formules; son éternelle *apoggiature*, qu'il applique aux rimes féminines comme aux masculines, donne à ses désinences une monotonie obsédante. C'est prévu comme deux rimes qui se commandent. Gluck, en l'élargissant, conserve le style des Lulli, des Rameau. Les exemples abonderaient sous ma plume, mais je n'écris point un traité de prosodie lyrique, et d'ailleurs, quand je les multiplierais, toute mon éloquence n'empêcherait pas l'erreur d'aller son train, et les confesseurs de la mélopée classique de continuer à jurer *in verba magistri*, et de se transmettre l'article de foi avec l'impassible sérénité de ces traducteurs de Shakspeare ou de Goethe qui de génération en génération se passent le même contre-sens. La mélodie dans *Guillaume Tell* s'agrandit, prend plus d'espace, l'union de la musique avec le sentiment de la parole se fait plus étroite. Sobriété d'ornement, vérité, puissance : l'orchestre s'enrichit, gagne en profondeur, déroule ses modulations, se répand à pleins bords comme un fleuve, sans se contourner. Les accompagnemens, toujours ingénieux, trouvés, n'ont rien de ces curiosités, de ces agaceries, dont on a tant abusé depuis pour masquer la pauvreté de la phrase musicale. C'est de l'instrumentation dramatique dans sa plus haute acception, et qui, tout en sachant s'effacer discrètement pour laisser aux voix libre carrière, trahit à chaque instant sa présence par la vigueur et l'imprévu des accords qu'elle frappe, et vous donne, quand il le faut, sa mesure symphonique, comme dans ce morceau final, suprême couronnement du chef-d'œuvre et dont se ferait gloire la *Pastorale* de Beethoven. Cela débute par un *ranz des vaches*, et, montant peu à peu, se renforçant, s'élève à la plus grandiose expression d'un hymne à la liberté. Jamais plus solennel *crescendo* ne s'entendit. On éprouve le ravissement du sublime, les yeux se remplissent de ces larmes d'admiration que la présence du beau arrache à ceux qui savent le moins ce que c'est que de pleurer au théâtre. Quel apaisement dans cette mélodie, dans cette paraphrase! Au-delà de ce calme, de cet absolu élancement vers la lumière, l'esprit ne réclame plus rien. On sent que l'œuvre est achevée.

II.

Achevée aussi la période militante du génie. Quarante ans encore avant d'aller rejoindre dans les champs Élysées les chères ombres d'Haydn et de Mozart, l'ombre du grand artiste vaguera sur le sol

des vivans. On le verra narquois avec bonhomie, maussade et mélancolique avec beaucoup de gaillardise humoristique, promener de Paris à Florence et de Florence à Bologne un de ces indifférentismes auxquels les grands hommes peuvent se vouer dans une heure de mécompte, et dont il leur faut ensuite, et coûte que coûte, garder jusqu'à la fin l'attitude devant le monde. Les succès de Meyerbeer et de Bellini, d'Halévy même avec *la Juive*, furent-ils la cause déterminante de cette abdication morale? On l'a dit. N'a-t-on pas dit aussi que ce fut la perte d'une pension qu'il touchait de la maison du roi et que la révolution de juillet vint supprimer, perte amèrement ressentie, trop amèrement sans doute pour sa gloire? Il se peut qu'il y ait eu de tout cela dans sa résolution, à laquelle cette dose de paresse qu'il tenait de la nature contribua bien pour une légère part. « J'ai toujours eu la passion de la paresse, » aimait-il à répéter, et ses quarante opéras ne prouveraient aucunement le contraire, attendu que le travail dont certains grands artistes font la règle et l'observance de leur vie entière peut tout aussi bien chez d'autres, non moins grands et non moins doués, ne se produire qu'à l'état de crise. Toujours est-il que, sous le feu du succès de *Guillaume Tell*, et sans laisser son inspiration se refroidir, Rossini allait entreprendre d'écrire un opéra de *Faust* sur un poème dont son librettiste ordinaire, M. de Jouy, avait découpé le scénario d'après Goethe. La révolution de juillet éclate; l'Opéra, d'institution royale, devient une entreprise particulière. Sur ces entrefaites, Rossini avait perdu sa mère; son père, qui ne comprenait pas un mot de français, ne pouvait se faire au séjour de Paris; toutes ces circonstances réunies expliquent comment il fut amené à résilier le contrat par lequel il s'était engagé à livrer encore quatre grandes partitions. « J'avais, disait-il, assez de tout ce bruit, et préférai m'en aller vivre tranquillement dans mon pays avec mon vieux père, dont je réjouirais ainsi du moins les dernières années. Quand elle mourut, j'étais loin de ma pauvre mère, et cela m'avait causé un si profond chagrin, que toute ma crainte était qu'il ne m'en arrivât autant avec mon père. » Bologne avait jadis pourvu à son éducation première : *Siena mi fece!* En y retournant, il acquittait une dette de reconnaissance, car, si détaché qu'on soit des pompes de ce monde, il est bien difficile, quand on s'appelle Rossini, de ne pas répandre quelque clarté sur la cité qui vous abrite. A Florence, il eût trouvé la cour, une société cosmopolite, et la politique et les journaux, une sorte de Paris en miniature; mieux lui valait Bologne et ses lycées, dont il surveillerait les études, Bologne et sa coterie d'aimables prélats qui l'aideraient à tuer le temps. Il eut bientôt organisé un orchestre à la manière de celui du Conservatoire. « Toute cette

jeunesse ne demandait qu'à m'obéir, je lui faisais jouer les symphonies de Beethoven et ce qu'on peut imaginer de plus difficile en fait de musique instrumentale. Cela allait quelquefois à la diable; mais c'était jeune, intelligent, et cela me charmait. » Il vécut ainsi jusqu'en 1847, paisible, heureux, entre les soins donnés à son lycée et ses préoccupations gastronomiques, passant d'un bon dîner à la table d'écarté, et terminant la soirée par quelque conversation bien arriérée sur les événemens publics.

Rossini fut jusqu'à la fin en politique l'homme des anciens partis. Il pouvait rire et gouailler à la surface; au fond, il était du passé, opinait en *codino*. Il croyait aux souverains, prenait au sérieux les grands cordons des diplomates, et recevait même des tabatières. Pourquoi ne le dirions-nous pas, puisque la faute en revient à l'époque qui le vit naître? l'artiste manqua toujours un peu de dignité; ce rôle d'amuseur, qu'un Verdi par exemple n'accepterait plus, ne lui causait aucun embarras. Chez les négociateurs du congrès de Vienne comme dans les salons de l'aristocratie anglaise, il courtisait les influences, s'ingéniait à gagner de l'argent par les petits côtés de sa nature, tantôt en fabriquant des cantates de circonstance sur la commande d'un Metternich qui l'appelait d'un air protecteur « le dieu de l'harmonie, » tantôt en consentant à Londres à faire le métier d'accompagnateur. « La mode, la fureur était d'avoir chez soi ma figure. Ma femme chantait, je l'accompagnais au piano, et nous recevions pour cela cinquante livres par soirée, ce qui commençait à compter, quand on pense que cette industrie se prolongea pendant trois mois sans interruption. » J'extrais ces lignes d'un recueil très intéressant de conversations avec Rossini publié tout récemment en Allemagne par M. Ferdinand Hiller (1). Pendant l'été de 1856, le savant directeur du conservatoire de Cologne, se trouvant à Trouville, y rencontra l'auteur de *Guillaume Tell*, venu là pour tâcher de remettre en équilibre son système nerveux déjà fort ébranlé. On ne passe pas vingt-cinq ans de sa vie à composer des opéras et quarante-cinq ans à se faire adorer du monde entier sans qu'une certaine lassitude vous gagne. Rossini avait encore à cette époque toute sa vivacité d'esprit; il causait volontiers sur les hommes et les choses, et ce fut pour M. Ferdinand Hiller, qui d'ailleurs connaissait le maître de longue date, une vraie bonne fortune que de pouvoir ainsi chaque jour donner la réplique à un pareil interlocuteur. Rossini tout entier vit et parle dans ces entretiens à bâtons rompus, qu'on entame en allumant un cigare, et que vient suspendre une partie de domino. Nous regrettions naguère qu'un

(1) *Gelegentliches von Ferdinand Hiller*, Leipzig 1868.

Eckermann ne se fût pas rencontré pour recueillir et noter les menus propos d'un homme si riche en souvenirs, en observations, si fertile en points de vue aphoristiques. Le livre de M. Ferdinand Hiller atténuera beaucoup ce regret, qui n'aurait plus aucune raison d'être dans le cas où, par la suite, un de ceux qui ont le plus vécu dans l'intimité des dernières années de Rossini, M. Vaucorbeil par exemple, viendrait joindre le chapitre de sa propre information à la somme intéressante, mais trop incomplète, des impressions du maître de chapelle allemand. On supprimerait ainsi toute solution de continuité, car les dialogues de M. Ferdinand Hiller s'arrêtent en 1856, et il est à croire que depuis cette date le brillant causeur n'avait pas chômé. Quoi qu'il en soit, ces dialogues ont leur attrait; à ceux qui ne fréquentèrent Rossini que dans ses œuvres, on peut les recommander comme une excellente photographie du maître, et ceux qui le connaissaient retrouveront là ce caractère aimable, spirituel, cette physionomie familière, paterne avec une pointe d'ironie, cet honnête et jovial bourgeois de Passy, à qui un peu moins de laisser-aller n'eût point nui.

Louis XIV ne se montrait jamais sans perruque. Il en avait pour prendre médecine et pour recevoir les ambassadeurs. Le tort de Rossini fut d'ôter trop souvent la sienne, de faire trop bon marché de sa royauté, tout en n'aimant point à voir les autres la méconnaître. On n'est pas pour rien du pays de la mortadelle et du *presciuto*. Cette éternelle cuisine au parmesan, dont le moindre billet de sa correspondance a le goût, se fait également trop souvent sentir dans sa musique. Le style, c'est l'homme. Il y a là tout un côté macaronique bon à mettre au cabinet. Se respecter soi-même est la première loi de ce monde, et chez un artiste cette vertu deviendrait au besoin la plus habile des spéculations. C'est en se respectant qu'on écrit la symphonie en *ut mineur* et l'œuvre tout entière de Beethoven, qu'on écrit le trio de *Guillaume Tell*, et voyez la juste rémunération des choses, et comme tout bon sentiment porte profit : ce génie, auquel trop souvent la conviction a manqué, pour lequel l'amour ne fut jamais qu'une sorte de galanterie passionnée, trouvera son vrai pathétique dans ce trio sublime de *Guillaume Tell*, expression immortelle du seul sentiment qui l'ait jamais profondément ému. « Il aima bien son père, » et c'est peut-être à cause de cela qu'il a fait le trio de *Guillaume Tell*. Est-ce que d'aventure la piété filiale aurait du bon, et faudrait-il, après tant de gorges chaudes, la prendre encore au sérieux? Ce qu'on fait en se respectant a chance de survivre, le reste est condamné d'avance. Le reste passe, c'est le rococo de l'avenir, d'un avenir de vingt ans, de trente ans tout au plus. Rossini est un des

hommes de génie que le temps aura le moins épargnés; avant qu'il eût quitté ce monde, les trois quarts de son œuvre avaient déjà péri. Que manque-t-il de celle de Beethoven? où sont les vieilleries, les ritournelles démodées? Force étonnante des principes, tout subsiste, et ce prodige a sa raison d'être dans le caractère même du grand artiste qui ne souffrit jamais d'autre influence que l'inspiration. Haydn, Mozart, ont composé de la musique sur commande, Beethoven point; ce puritain eût laissé l'univers s'écrouler plutôt que d'écrire une note en dehors de son propre mouvement. De là l'intégrité permanente de son œuvre. On dit de Mozart : « telle chose a vieilli, » et cela ne se dit point de Beethoven. Il est de tous celui qui vieillira le moins, parce qu'il est celui qui s'est le plus respecté. Rossini, qui se moquait de tout et de tous, à commencer par lui-même, n'eût pas voulu d'une gloire achetée au prix du stoïcisme. *Papataci de' mangiar, papataci de' dormir!* Rappelons-nous ce délicieux trio qui nous peint au naturel le sybarite, comme ces quatre mots, *ad majorem Dei gloriam*, nous peignent le vieux Bach.

A Bologne, il aimait à se lever de bonne heure pour aller au marché, *terra antica, gentil madre e nutrice*. Une riche mère nourrice en effet que cette terre avec l'abondance et la variété de ses produits, un pays de Cocagne pour les rois d'Yvetot en villégiature. Un matin, tandis qu'il marchandait son poisson, il aperçoit un *gentleman* paisiblement occupé à regarder du milieu de la place le pittoresque du tableau, c'était le duc de Devonshire. « On m'avait bien promis que je vous rencontrerais ici, » lui dit le duc en l'abordant de son plus beau flegme aristocratique, et comme s'ils s'étaient quittés la veille. Le fait est qu'il y avait vingt ans que les deux amis ne s'étaient vus. Ils causèrent un moment, puis le maître reconduisit à son hôtel le noble fils d'Albion. Dans la journée, ce fut sa grâce qui vint rendre la visite au musicien, et comme il allait se retirer : « Je vous dois encore, dit le duc, un souvenir pour cette adorable soirée que vous m'avez fait jadis passer à Milan et pour les airs si ravissans que vous m'avez chantés, » et là-dessus il lui remet une riche tabatière, que Rossini, le Rossini de *Moïse* et de *Guillaume Tell*, empoche bel et bien, s'il vous plaît! « Ces diables de Français ne savent jamais que vous faire des complimens; je n'en rencontre pas un qui ne me demande lequel de mes opéras je préfère. Belle question, et comme je vais m'empresser d'y répondre! Ils sont très aimables et très reconnaissans, les Français, surtout en paroles. » Rossini ne se trompait pas, les Anglais parlent moins; mais leur silence est d'or, surtout quand ils l'enferment dans une tabatière. Il acceptait des tabatières d'un grand seigneur, il eut

l'audace de refuser un bout de cigare offert par une main auguste. Le roi Ferdinand VII d'Espagne était un fumeur intraitable, et naturellement avait son cigare à la bouche lorsque Rossini, de passage à Madrid, lui fut présenté par M. Aguado; après quelques mots de conversation, Ferdinand, voulant se montrer bon prince, ôta délicatement le *puro* à moitié consumé de ses lèvres, et l'offrit au grand maître, qui, saluant, déclina le cadeau sous prétexte qu'il ne fumait pas. « Vous avez tort de refuser, lui dit tout bas en napolitain Marie-Christine, on vous faisait là un honneur qui n'arrive pas à tout le monde. » Un autre honneur fort imprévu l'attendait chez l'infant don Francisco, frère du roi et rossiniste passionné; laissons la parole au musicien. « Je le trouvai seul avec sa femme et pianotant; nous causâmes d'abord d'un de mes opéras dont la partition était ouverte sur le pupitre; puis le prince, m'interrompant tout à coup, me dit qu'il avait une grâce à me demander, et il ajouta aussitôt : — Permettez-moi d'exécuter devant vous l'air d'Assur, mais dramatiquement et comme au théâtre. — Nouvelle surprise et nouvel embarras. Je me place au piano et prélude à tout événement, quand je vois le prince prendre à l'autre bout du salon les poses les plus mirifiques, et commencer l'air avec les gestes et l'accent d'un tragédien forcené. » Heureux homme pourtant que ce Rossini! Après les Pasta, les Rubini, les Malibran et les Lablache, avoir pour interprète un petit-fils de Louis XIV!

III.

De ce voyage à Madrid étaient sortis les premiers fragmens du *Stabat*, écrit en faveur d'un brave chanoine, ami de M. Aguado. L'œuvre, non destinée d'abord à la publicité, et dans laquelle figuraient à l'origine trois morceaux de la main de Tadolini, fut reprise plus tard et devint, avec les ravissantes *Soirées musicales*, un des premiers points lumineux dont s'éclaira la longue nuit de son silence, et que devait réjouir d'un suprême rayonnement la *Messe solennelle* dédiée au comte Pillet-Will. Musique théâtrale, musique passionnée, trop de couleur, de recherches mélodiques, harmoniques et rhythmiques! A quoi bon reproduire ici tous les reproches faits par la critique à ce *Stabat*, qui contient en germe toute la *Messe solennelle* comme les *Odes et Ballades* pouvaient contenir *la Légende des siècles*. Assurément ce n'est ni du Palestrina ni du Fiesole, c'est du Haydn *modernisé* ou mieux encore du Rossini sophistiqué. L'homme de *Semiramide* et de *Guillaume Tell* fusionne ses divers styles et s'imagine donner satisfaction à l'esprit religieux parce qu'il emprunte ici et là quelques formules

en usage chez les contre-pointistes. Cette musique vous rappelle à la fois et les peintures de Véronèse et ces fêtes du rite italien, qui sont également des fêtes populaires où la vie déborde à torrens. Le bon vieux Carpani disait que, lorsqu'il pensait à son Dieu, le cœur lui battait de joie et battait ainsi la mesure à sa musique. L'inspiration religieuse du *Stabat* procède de ce mouvement : c'est la subjectivité de la musique d'église contemporaine portée à son plus violent degré de coloration. Le rituel cesse d'être le principal et s'efface devant la personnalité du musicien, de telle sorte qu'il s'agit beaucoup moins du texte même que de ce que le compositeur a senti et rêvé à propos de ce texte.

Qu'est-ce en définitive musicalement que le style religieux proprement dit? Qu'un auteur écrive aujourd'hui un morceau d'église de la même façon dont Haendel traitait, il y a cent ans, ses morceaux de concert ou d'opéra, et tout le monde s'extasiera sur la parfaite convenance de ce langage. C'est donc alors que, pour écrire canoniquement, il faut employer de vieux modes, restaurer d'antiques formes hors d'usage. Prendre une lettre morte et s'en servir pour vivifier l'esprit est un procédé digne du temps des Épigones, et dont ni l'église ni l'art ne sauraient tirer profit. Voyons-nous que les réformateurs du XVIe siècle, voyons-nous que les grands maîtres des périodes créatrices se soient fait ce raisonnement? Palestrina, Haendel, Bach, Haydn, Mozart et Beethoven eux-mêmes ont composé leur musique spirituelle dans la forme qui leur était propre, et, s'il leur arriva de recourir aux erremens du passé, ce fut par occasion et sans parti-pris. Seul Mendelssohn afficha le système, et se fit gloire de prouver aux générations nouvelles que, pour écrire de la musique d'église, il fallait absolument chausser les souliers à boucles, endosser la rhingrave et coiffer la perruque des stylistes du temps jadis. Cet exemple, que vient-il démontrer? Non pas que la vieille mode est l'unique bonne pour habiller la musique d'église, mais tout simplement que dans la religion comme dans l'art toute foi naïve manque aujourd'hui. Musique d'église, musique spirituelle et musique mondaine, qui songe à ces définitions aux époques de vraie croyance? Que le goût régnant soit frivole, je l'admets volontiers. Où commence l'erreur, c'est quand on s'imagine qu'il ne saurait y avoir d'édifiant que ce qui est vieux, démodé. Édifiante cette musique, et pourquoi? Est-ce parce que, les agrémens qui en faisaient le charme pour les générations d'autrefois étant effacés, nous n'en saisissons plus que la partie aride et frappée de vétusté? Mais alors autant vaudrait dire que l'ennui seul édifie l'âme et le proclamer article de foi.

On a beaucoup reproché à Rossini d'avoir, dans son *Stabat*, abusé du style dramatique et porté jusqu'au pied de l'autel le pa-

thétique de la scène. Je crains un peu que la *Messe solennelle* ne prête à la même critique. Il y a mesure en toutes choses, et, s'il convient de ne pas mettre son art tout entier dans la syntaxe des anciens et d'introduire dans l'église les formes de la musique moderne, encore doit-on bien surveiller l'emploi que l'on fait de ces formes et ne choisir que les plus sobres, les plus rigoureusement empreintes de dignité. L'église ne nie pas, ne conteste pas la nature sensuelle de l'homme, seulement elle exige que cette nature soit toujours et partout subordonnée à l'esprit. Les entraînemens de la passion, les belles périodes bien sonnantes, sont à leur place dans un opéra; mais, pour accompagner le service divin, il faut autre chose que du pathétique théâtral. Ce que nous disons s'applique au *Stabat* de Rossini et par contre à la *Messe solennelle*, produit grandiose et suprême de la poétique mise en œuvre dans le *Stabat*. La messe de Beethoven, bien que le style en soit absolument moderne, fait un sanctuaire de la salle de concert où on l'exécute; celle de Rossini, usant des mêmes moyens, met le théâtre dans le sanctuaire. C'est de la musique d'art, rien de plus, mais aussi rien de moins. Ne cherchez là ni l'expression de cet inénarrable dont Mozart sur sa fin a le pressentiment, ni cette émotion michelangesque d'un Beethoven voyant comme Ézéchiel la gloire des cieux s'entr'ouvrir. « Je vais prendre Sébastien Bach, Haydn, Mozart, la messe en *ré* de Beethoven, et moi, qui devine tout, je les égalerai si je ne les surpasse. » Tel fut, je suppose, le mouvement d'où naquit ce dernier chef-d'œuvre : acte de volonté bien plus encore qu'acte de foi.

Les hommes de cette trempe ne supportent pas tous les jours si aisément l'abstention à laquelle ils se sont condamnés, et ce long silence avait fini par peser à Rossini. Comment le rompre sans se démentir? Retourner au théâtre après *Guillaume Tell* et tant d'événemens accomplis? Engager la lutte devant des générations nouvelles? On n'y pouvait songer, tandis qu'il n'est jamais trop tard pour écrire de la musique sacrée. Cette œuvre, passe-temps d'un homme qui s'ennuie d'être oublié et ne veut pas le laisser voir, cette messe de Rossini, toute question religieuse à part, restera comme un témoignage extraordinaire de la puissance du maître. Le *Kyrie*, le *Gloria*, le finale du *Credo*, le morceau d'orgue où Rossini parle la langue du grand Bach en y ajoutant les émotions du monde moderne, l'*Agnus Dei*, tous ces morceaux portent la marque du génie. On sent que pendant ce silence un immense travail a dû se faire dans ce cerveau : travail de réflexion, d'étude, d'assimilation! Toujours est-il que la langue est cette fois plus forte et le sentiment plus élevé. Deux morceaux seulement, un air de

basse et un air de ténor d'allures décidément trop théâtrales, déparent cet oratorio splendide, dont l'orchestration, qu'on nous passe cet affreux mot, aura été le dernier effort du maître, et qu'on n'a pu entendre encore qu'au piano.

Que sera cet orchestre? Apparemment celui de *Guillaume Tell*. Il serait imprudent de s'attendre à plus, rien en-deçà, mais probablement aussi rien au-delà; ajoutons qu'on pourrait se contenter à moins. A la rigueur, un musicien peut, en lisant beaucoup, transformer son style; mais, pour ce qui regarde la combinaison des sonorités, il lui faut absolument entendre les orchestres. Or, depuis des années, Rossini n'allait plus entendre personne, pas même lui. De M. Richard Wagner il ne connaissait guère que la marche de *Tanhäuser*, et encore pour l'avoir entendue à Wildbad, exécutée par une bande militaire. L'idée qu'il se faisait de l'orchestration moderne était une idée tout arbitraire, une notion plus satirique qu'expérimentale. *Prélude du passé, prélude du présent, prélude de l'avenir*, ainsi s'intitule une des quatre-vingts pièces de piano qu'il a laissées : morceaux écrits à leur heure où, sous forme de distraction, le maître se livre à ce curieux effort vers la science qui fut sa dernière manière. Lui que l'élément mélodique préoccupait seul au début, qui se contentait de légers accompagnemens et d'harmonies telles quelles, enroule maintenant sa période en d'incessans festons, élabore ses accords, multiplie les dessins rhythmiques, n'est que parti-pris. On trouvera dans cette suite considérable, divisée en série d'albums, des choses qui, sans appartenir au domaine du style symphonique, touchent au vrai beau, entre autres cette méditation ayant pour titre *le Sommeil profond*, d'où s'exhale je ne sais quelle bouffée élégiaque qu'on croirait venue des sonates de Beethoven.

Je n'en veux en ce moment qu'aux *Préludes du passé, du présent et de l'avenir*, lesquels semblent mis là tout exprès pour appuyer mon dire. On devine l'économie de cette pièce en trois compartimens. Dans le prélude du passé sont évoqués les anciens clavecinistes, les Frescobaldi, les Emmanuel Bach, dont le maître reproduit la gamme avec un art exquis; pour le présent, c'est Rossini lui-même qui se charge d'en faire les honneurs; reste le prélude de l'avenir, qui, par la confusion voulue, l'entassement des dissonances, viendra très spirituellement parodier les tendances des musiciens de l'école de Weimar; mais ces musiciens, Rossini ne les connaissait pas, ou du moins ne connaissait leurs œuvres que par ouï-dire, assez pour les parodier avec son ironie accoutumée, pas assez pour tirer avantage de ce qu'ils peuvent avoir de bon, ainsi qu'il n'eût certes pas manqué de faire aux beaux jours de

Guillaume Tell. Son fameux *chant des Titans* l'a bien prouvé. On lui avait tellement repété sur tous les tons que l'instrumentation de nos jours n'était que tapage et dissonances, qu'en voulant abonder dans ce qu'il s'imaginait être le sens de l'époque il dépassa la mesure. Du reste, l'orchestre ne le tentait plus. Se défiait-il à cet endroit de ses propres forces? On le croirait presque, puisque, voulant écrire une œuvre instrumentale, il s'est finalement adressé au piano. Les maîtres sonoristes modernes ont introduit dans l'orchestre une coloration, un nerf qui n'existait pas avant eux, et s'entêter à ne voir que leurs dissonances, c'est commettre la même bévue que ces classiques qui s'entêtaient à ne voir chez Hugo que l'homme des césures incorrectes et des enjambemens audacieux. Pour connaître une musique, il faut se donner la peine de l'entendre, et Rossini dédaignait tout effort de ce genre; quelle attraction auraient pu exercer les ouvrages des autres sur cet esprit railleur et désenchanté qui tenait les siens à l'écart? Lorsque voici quelques années on voulut mettre à l'Opéra la traduction de sa *Semiramide*, il pria son vieil ami Carafa de surveiller la partie musicale de cet arrangement et de suivre les répétitions, se refusant à toute intervention, même consultante. Honnête et loyale figure, ce Carafa, satellite effacé d'un astre qui lui-même allait s'éteignant : il accompagnait le maître dans ses promenades, occupait un coin du salon, s'asseyait à sa table et faisait volontiers cause commune, disant *nous*, et, quand on parlait du trio de *Guillaume Tell*, parlant du trio d'*Abufar!* Dans le paysage de cette aimable petite maison de Passy, Carafa rappelait un peu ces chambellans de l'exil qui n'en veulent pas démordre et continuent près de leur prince le cérémonial de l'ancienne cour. L'étiquette au moins n'avait rien du parasitisme ordinaire; c'était touchant et mélancolique avec un petit grain de cette ironie qui se mêle à tout dans ce monde : il n'y a de Dieu que Rossini, et Carafa est son prophète! Rossini, le meilleur des êtres, goûtait très délicatement cette vieille amitié, laquelle avait bien son prix, venant d'un homme qui fut toujours l'honneur et la dignité en personne, et d'un artiste dont *Masaniello* et *la Prison d'Édimbourg* ont marqué chez nous la valeur. Tout cela n'empêchait pas le maître d'avoir parfois les plus amusantes boutades. Un soir, à l'occasion d'un de ses ouvrages qu'on devait reprendre au Théâtre-Lyrique : « Singulière idée! nous dit-il; que pense-t-on tirer de cette vieillerie? — Comme nous lui répondions que cette vieillerie pourrait être rajeunie d'un coup de main, et que, pour en assurer le succès, trois ou quatre morceaux entièrement neufs suffiraient : — Très bien, reprit-il de son plus beau sang-froid, trois ou quatre morceaux; c'est cela, nous les ferons faire par Carafa. » Et

familièrement il frappa sur le ventre de son vieux compagnon assoupi sur un fauteuil.

Parmi les fidèles de cette royauté, il en fut un illustre, M. Berryer. L'orateur et le musicien s'étaient rencontrés aux beaux jours de la jeunesse et de la lutte dans le tourbillon de la vie du monde et du théâtre, et depuis ce temps avaient toujours vécu, comme du reste ils sonts morts, côte à côte. Pour M. Berryer, la lutte ne devait finir qu'avec l'existence; c'est du sein de cette activité toujours debout qu'il s'informait de son cher Rossini, surveillait ses moindres mouvemens, accourait aux premiers signes. C'est à se demander comment, à travers les mille affaires qui l'encombraient, cet homme excellent pouvait trouver tout le temps qu'il donnait à ses amitiés. Deux fois il nous est arrivé de saisir sur le fait cette sympathique nature, une fois à l'égard de lord Brougham, que M. Berryer affectionnait et admirait, et l'autre à propos de son « cher Rossini, » comme il l'appelait. On n'imagine pas chez un homme public une sollicitude si émue, si pénétrante. S'il vous savait en rapports plus suivis avec la personne, il vous écrivait, pour vous demander de ses nouvelles, des billets d'une délicatesse presque féminine et comme on en écrivait au XVIIIe siècle, dont M. Berryer avait conservé dans ses relations les traditions d'élégance et de courtoisie. Ce grand orateur n'était pas seulement un lettré, c'était un dilettante pratiquant : il avait chanté et bien chanté, et de la fréquentation du Théâtre-Italien et des salons d'alors lui étaient restés certains de ces souvenirs qui ne s'effacent pas. Nous aimons avec tant de passion les grands artistes que nous avons connus quand nous avions vingt-cinq ans, un peu parce qu'ils sont de grands artistes, mais beaucoup parce que chacune de leurs mélodies ou de leurs strophes nous rappelle une sensation qui nous fut particulière! Rossini, si indifférent qu'il pût être, se montrait au fond très sensible à cette dévotion des esprits et des caractères élevés.

Il était trop foncièrement Italien pour aimer ce que nous appelons la « pose, » nous autres Français, toujours en représentation devant la galerie; de là sa bonhomie souvent grivoise, son laisser-aller dans l'attitude et les propos dont le goût s'offense : non que ces propos il les ait tenus tous, à Dieu ne plaise! On lui en a terriblement prêté, et des plus spirituels comme des plus cyniques; il est vrai qu'il était si riche que, s'il y en a dans le nombre qu'il n'ait pas dits, il n'y en a point qu'il n'aurait pas pu dire. La seule pose qu'il se soit jamais permise fut peut-être son indifférence à l'endroit de ses propres œuvres, et encore qui oserait prétendre qu'il n'y eût pas une part de vérité dans ce détachement? Un jour que

dans sa plus étroite intimité il en causait de ce ton et se confondait en plaintes et en regrets d'Ecclésiaste sur le néant de sa carrière : « A votre aise, maître, plaignez-vous, s'écria l'un des assistans, vous dont la vie n'aura été qu'un long triomphe et dont le nom traversera les siècles à côté de ceux d'Haydn et de Mozart. — Y pensez-vous! répondit Rossini en l'interrompant; Haydn! Mozart! Quels noms vous venez de prononcer là! » Et il leva les mains au ciel comme un pécheur qui s'humilie. Il se peut que ce sentiment d'humilité fût sincère; nous croyons même qu'il l'était, et cependant la comparaison qui venait de provoquer ce soubresaut d'exclamations n'avait rien d'exagéré.

Un peu au-dessous de Haydn et de Mozart la postérité trouvera-t-elle un nom plus agréable à prononcer que celui de Rossini? La mélodie de Rossini n'aura point failli à sa destination; née uniquement pour plaire et pour charmer, elle a pendant un demi-siècle ravi le monde, illustré, enrichi, glorifié le maître. Ce qu'on peut craindre aujourd'hui, c'est que ses qualités se retournent contre elle, et qu'elle succombe par où elle a triomphé. Tout ce qu'il y avait d'artificiel dans cette inspiration, de fausse grâce derrière l'attirail de ces formules, le temps l'a mis à nu sans pitié, et, bien avant que son action se fît sentir encore, les imitateurs s'étaient chargés de ce soin en appuyant sur les défauts, qu'ils exagéraient, ne pouvant atteindre les qualités. Et cependant comment oublier tant d'esprit, de chaleur, de lumière? Au milieu de ce conflit d'écoles et de styles où nous nous débattons, de cette nuit polaire traversée d'éclairs de génie, mais où continue de régner je ne sais quelle confusion chaotique, comment ne pas regretter ce sens exquis des belles et limpides résonnances, cette rondeur harmonique du discours, ce parfait accord des voix et des instrumens? Or Rossini eut tout cela. Pour le goût, l'élégance, on le prendrait par momens pour un classique; s'il ne l'est pas, il aurait pu l'être, et sa grande faute envers l'art, envers lui-même, sera de n'avoir su ni voulu faire tout ce qu'il fallait pour le devenir. Il y a telles phrases de Rossini qu'on prendrait pour du Mozart. La ressemblance est parfois frappante, qui sait si le don de Dieu ne fut pas le même des deux côtés? Mais Mozart ne vécut que par la musique et pour la musique, ce n'est pas lui qu'on aurait jamais vu flâner sa vie sur les boulevards et bâiller sa gloire dans l'indifférence finale. Avec du génie et les circonstances, on fait les Rossini; pour être Mozart ou Raphaël, Michel-Ange ou Beethoven, il faut avoir quelque chose de plus : des principes.

HENRI BLAZE DE BURY.

DE L'AUTHENTICITÉ

DES

LETTRES DE MME DE MAINTENON

I. *Les faux Autographes de Mme de Maintenon*, par M. P. Grimblot, in-18; 1867. — II. *Correspondance générale de Mme de Maintenon*, publiée par M. Th. Lavallée, tomes I-IV, in-18; 1865-66. — III. *Mme de Montespan et Louis XIV*, par M. P. Clément, in-8°; Didier, 1868. — IV. Documens manuscrits des archives du château de Mouchy, du grand séminaire de Versailles, etc.

Les procès d'authenticité dans le double domaine de l'érudition et de l'histoire littéraire se multiplient; ils se suivent, et fort heureusement ne se ressemblent pas. Voici que l'Allemagne nous conteste la découverte faite en France par M. Wescher des fragmens d'un nouvel historien grec, Aristodème (1), et l'Allemagne aussi, dans un de ses recueils historiques les plus estimés, a servi d'écho aux accusations récemment exprimées parmi nous contre l'authenticité d'une notable partie de la correspondance de Mme de Maintenon. Du Grec Aristodème, soit qu'il ait vécu au temps d'Auguste, soit qu'il ait pris naissance en plein XIXe siècle, dans la région suspecte du mont Athos, nous n'avons rien à dire ici : le débat est ouvert, ou plutôt, à peine ouvert, il est clos, les meilleurs juges s'étant tout de suite prononcés contre les argumens des sceptiques. Pour ce qui est de Mme de Maintenon, ceux qui attaquent se trom-

(1) *Poliorcétique des Grecs*, par M. C. Wescher, 1867, in-8°. — *Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France*, 2e année, 1868.

pent aussi assurément; nous ne saurions toutefois leur savoir mauvais gré de leur salutaire défiance. La critique appelle la critique, les problèmes s'élaborent, les occasions d'erreur sont signalées, la conscience littéraire devient plus scrupuleuse, et finalement la discussion profite à la seule cause qui nous intéresse, à la cause de la vérité historique.

On sait qu'un homme de lettres enlevé trop tôt par la mort, et qui a laissé un nom honorable, M. Théophile Lavallée, avait entrepris de nous donner enfin une édition complète et fidèle des œuvres de Mme de Maintenon. On ne connaissait avant lui ces œuvres, — on ne les connaît encore aujourd'hui, en partie du moins, — que par l'étrange publication qu'en avait faite La Beaumelle au milieu du XVIIIe siècle avec d'incroyables libertés à l'égard de son texte. Indépendamment d'une *Histoire de la maison de Saint-Cyr* et des *Mémoires de Languet de Gergy*, longtemps aumônier de cette maison, M. Lavallée a donné une série de dix volumes comprenant les *Lettres et entretiens sur l'éducation des filles*, les *Lettres historiques et édifiantes*, adressées aux dames de Saint-Cyr, et les *Conseils aux demoiselles qui entrent dans le monde*; la série s'achevait par une *Correspondance générale* dont le quatrième volume parut il y a deux ans, quand le laborieux éditeur était déjà près de succomber. Ce quatrième volume contenait surtout la première partie (jusqu'à la fin de 1701) de l'importante correspondance avec les Noailles, — avec le cardinal, qui eut longtemps, comme évêque de Châlons, puis comme archevêque de Paris, toute la confiance de Mme de Maintenon pour les affaires de l'église et de l'état, — avec le duc, devenu par son mariage avec Mlle d'Aubigné le neveu de Mme de Maintenon et l'objet de toutes ses prédilections. Comment et d'après quels papiers M. Lavallée publiait-il ces lettres, dont La Beaumelle avait donné un texte différent? Là était tout l'intérêt de ce dernier volume. M. Lavallée avait naguère exprimé publiquement son regret de n'avoir pas encore rencontré les originaux de cette correspondance avec les Noailles et sa crainte de ne pouvoir les retrouver prochainement. Voici pourtant que son tome quatrième ne laissait rien à désirer; il avait eu, disait-il, à point nommé, dans le cabinet de M. le duc de Cambacérès, les originaux si longtemps souhaités, et c'étaient ces originaux, souvent fort différens du texte jusque-là connu, qu'il reproduisait. Cette bonne fortune parut suspecte; à peine le nouveau volume était-il publié qu'il devenait l'objet d'une vive attaque. Un critique versé dans les études historiques et diplomatiques en même temps qu'orientaliste habile, M. Grimblot, contesta l'authenticité des documens que M. Lavallée avait crus originaux. L'inexactitude de certaines dates et le désaccord entre

ces dates et les textes servaient de principaux argumens. De ces erreurs le critique concluait à bon droit que Mme de Maintenon n'avait pu se tromper de la sorte si fréquemment. Il allait plus loin : des suscriptions il concluait au corps même, au texte des lettres, et il émettait cet avis, que le vœu de M. Lavallée appelant à l'avance la découverte des originaux avait été entendu, qu'un adroit faussaire avait fabriqué à son intention, avec le secours des textes peu authentiques imprimés au XVIIIe siècle, les autographes de ces lettres au cardinal et au duc de Noailles. Le possesseur et le nouvel éditeur de ces documens s'étaient laissé, disait-il, indignement tromper : le désaccord entre les dates et les textes aurait dû suffire à leur déceler une grossière supercherie.

Une telle déclaration, publiée d'abord par la presse quotidienne, puis par un recueil périodique, enfin sous forme de brochure, ne manqua pas de causer dans un certain cercle une émotion assez vive. — Dans quel temps vivions-nous, et qu'allaient devenir les études historiques, si nous étions entourés de faussaires? A quels documens, à quels livres se fier désormais, et quels jugemens accepter? Ajoutez ce que pouvait avoir de fâcheux pour la mémoire de M. Lavallée une pareille méprise, si elle se vérifiait. On se rappelait de récentes discussions où il y avait eu des rôles désagréables. Il est triste d'être dupe ou de passer pour tel : on a vu des gens d'honneur, plutôt que d'accepter cette dernière infortune, s'attacher à l'erreur avec une obstination singulière. Les intérêts d'une grande publication pouvaient en outre se trouver compromis, car il y avait ici ce péril particulier, que l'opinion publique, peu capable d'ample examen, voulût conclure d'un volume rendu suspect, justement ou non, à toute la série de volumes dont se composait un recueil important. Précisément les juges désintéressés n'avaient cette fois nul moyen de contrôle : les manuscrits dont s'était servi M. Lavallée pour composer son quatrième volume n'étaient pas dans un dépôt public; le critique lui-même ne les avait pas vus. Personne, pas même l'éditeur, n'avait rien dit de la provenance, de l'âge, de l'aspect extérieur, de la valeur intrinsèque de ces papiers.

Ces manuscrits, appartenant naguère à M. le duc de Cambacérès, mais aujourd'hui à M. le duc de Mouchy, nous les avons eus entre les mains, et nous avons pu les étudier à loisir. Il eût suffi de les montrer quelques instans pour mettre à néant, dans l'esprit même du critique, toute incertitude sur l'authenticité. Qu'on se figure en effet trois vénérables volumes in-folio, aux tranches rouges, à la pleine reliure de basane datant sans conteste du XVIIIe siècle. Chaque feuillet a été soigneusement évidé de manière à servir d'encadrement à chaque lettre, qui y est collée par ses extrêmes bords.

Presque chacune de ces lettres laisse encore voir en cet état ses tranches dorées. Nul doute, au dire des hommes spéciaux, ni sur l'âge de la reliure ni sur l'âge du papier, soit pour les feuillets servant de supports, soit pour les lettres mêmes; nul doute non plus sur la parfaite conformité des deux écritures, celle de Mme de Maintenon et celle de Mlle d'Aumale, qui assez souvent tient la plume, avec les originaux les plus incontestés de nos dépôts publics. Les renseignemens qu'on peut recueillir sur la provenance de ces volumes concordent parfaitement avec leur aspect extérieur. Ils se trouvaient dès le commencement du siècle dans le cabinet de l'archichancelier Cambacérès, qui les avait achetés pendant la révolution, probablement à la suite du pillage de l'hôtel de Noailles; ils ont passé de ce cabinet dans celui du neveu de l'archichancelier sans autre vicissitude. Si telles sont la provenance et l'histoire de ces papiers, — et nul ne pourra les contester, — comment les confondre avec des documens fabriqués en vue de certaines circonstances il y a seulement cinq ou six années?

Qu'aperçoit-on du premier coup d'œil, si l'on vient à vérifier sur ces manuscrits les contradictions signalées d'après l'édition Lavallée? Une chose très simple et très décisive, que le lecteur a devinée déjà : il y a fort peu de dates originales en tête de ces lettres manuscrites. Suivant l'habitude de son temps, Mme de Maintenon ne datait que d'une manière très incomplète; tout au plus mettait-elle quelquefois : « Marly » ou « Versailles, ce mardi, » ou plus simplement « ce lundi soir, » ou « vendredi à trois heures, » ou plus rarement « ce 14 juin; » presque jamais elle n'indiquait l'année. Les dates ne sont jamais entières que lorsque c'est Mlle d'Aumale qui écrit. Toufois des chiffres d'années se trouvent sur la plupart des lettres comprises dans nos trois registres; mais ces chiffres sont très visiblement d'une écriture différente et postérieure : ils ont été appliqués après l'exécution matérielle du recueil, car d'une part les lettres ne se trouvent pas ici rangées dans l'ordre chronologique, ce qui eût été sans doute le cas, si elles eussent été datées avant d'être attachées aux feuillets des registres; d'autre part, en plus d'une occasion, le commencement du millésime est écrit sur le corps de la lettre, et les derniers chiffres empiètent sur la marge que forme le feuillet du volume. Or ces dates, d'une écriture postérieure, sont précisément les mêmes qui se trouvent en tête des lettres publiées au XVIIIe siècle, soit que La Beaumelle, qui a certainement eu connaissance de ces papiers (1), les y ait copiées, soit qu'au contraire un des possesseurs du recueil manuscrit les ait empruntées au livre de La

(1) L'abbé Millot le confirme dans les *Mémoires de Noailles*.

Beaumelle. Ce qui est sûr, c'est que la plupart de ces dates mises après coup sont erronées, et M. Lavallée a eu le tort de les transcrire en les modifiant à son tour, quelquefois d'accord avec la vérité historique, quelquefois de la façon la plus arbitraire, sans avertir le lecteur par la moindre note ni par le moindre signe typographique de l'addition qu'il faisait ainsi aux textes originaux. De la sorte, à ne juger que d'après sa publication, on était fondé, cela est certain, à lui chercher querelle et à lui adresser des objections graves. Il induisait une première fois son critique en erreur lorsqu'il donnait comme exactement reproduites d'après les autographes ces dates conjecturales, et il l'y confirmait en passant sous silence ce qu'il avait pu recueillir sur la provenance et l'âge des manuscrits.

Voulons-nous maintenant renverser une à une les objections du critique, rien de plus facile. Vous accusez une lettre qui, parlant de la cour à Fontainebleau, est datée de septembre 1696, quand Dangeau atteste que la cour était alors dans une autre résidence. — La réponse est aisée : la pièce autographe porte simplement ces mots : « dimanche, à 3 heures. » — Une autre lettre porte en suscription ces mots : « dimanche, 12 septembre 1695, » quand les almanachs démontrent que le 12 septembre 1695 était un lundi? — Vous avez raison; mais l'autographe porte cette seule indication: « 11 septembre. » Une lettre du 28 septembre de la même année fait dire à Mme de Maintenon que le père Lachaise veut faire publier la *satire* de Despréaux sur l'amour de Dieu, tandis qu'on sait, par une lettre de Boileau à Racine, que l'*épître* sur l'amour de Dieu fut seulement en 1697 lue par Boileau au père Lachaise et communiquée à Mme de Maintenon. — Soit, mais l'autographe donne seulement « 28 septembre. » Quant à la confusion entre les mots *épître* ou *satire*, elle n'a pas d'importance: Bossuet dit : l'*hymne* de M. Despréaux (1). — Dans tous ces exemples, M. Grimblot nous

(1) Les objections d'autre nature faites par M. Grimblot ne sont difficiles à ruiner, croyons-nous, que par leur ténuité même. — Si Mme de Maintenon, pendant un séjour à Fontainebleau, écrit à l'archevêque de Paris qu'elle espère sa visite à Saint-Cyr, qui vous dit qu'elle espère cette visite très prochaine? — Vous vous étonnez que Mme de Maintenon écrive le 22 au même personnage : « Je reçois en ce moment votre lettre du 11. » Qui croira, dites-vous, qu'en 1695 une lettre mit onze jours de Paris à Fontainebleau? Mais ne sait-on pas que le commerce entre Mme de Maintenon et M. de Noailles était en partie secret? M. Tiberge, aumônier de Saint-Cyr, et le marquis de Montchevreuil en étaient les intermédiaires ordinaires; les retards s'expliquent. — Un billet de cinq lignes annonce l'arrestation de Mme Guyon. Il porte pour toute date : « mardi, 7 heures du soir. » M. Lavallée ajoute : « décembre 1695, » et le place avant une lettre du 12 de ce mois. Là-dessus vous remarquez que Dangeau ne parle de cette arrestation que le 20 janvier 1696, en disant qu'elle se fit « ces jours passés, » et que Saint-Simon, lui aussi, la place au commencement de 1696. — Y a-t-il là une vraie difficulté? Non. Mme Guyon est arrêtée le 27 décembre 1695, un mardi. Mme de Maintenon, avertie des

paraît avoir été induit en erreur du fait de M. Lavallée, soit directement par des dates arbitraires, soit indirectement par suite de ses propres efforts pour retrouver son chemin, qu'on lui avait fait perdre.

Malheureusement, on aperçoit, en étudiant les trois volumes manuscrits des archives de Mouchy, que les inexactitudes dont nous venons de parler ne sont pas les seules dans le quatrième volume de M. Lavallée. Il n'a pas rendu avec assez de scrupule les textes qu'il avait sous les yeux. Certes ce n'est jamais de propos délibéré, ni dans une vue partiale, qu'il modifie le sens ou l'expression; mais c'est par des inadvertances qui étonnent, et qu'il faut sans doute attribuer à la fatigue d'un si long travail ou bien à la maladie. Lui, dont le but constant est de nous rendre enfin pures de tout mélange les pages que La Beaumelle a de toute façon corrompues, croirait-on que parfois il laisse subsister des mots ou même des phrases de La Beaumelle au milieu de lettres copiées quant au reste sur les originaux? — Plusieurs lettres adressées au cardinal de Noailles, par exemple celle qui est datée par Mme de Maintenon simplement du 8 mars, et que M. Lavallée a insérée sous la date du 11 mars 1696, montrent l'emploi d'un chiffre pour les noms de personnes : « vous savez, monseigneur, ce que je vous ai mandé par 48 sur 480, etc. » Ce chiffre alterne avec des expressions fictives. Fénelon est désigné par ces mots : « le chef des modernes, » les Noailles sont « la tribu, » le maréchal s'appelle « le patriarche, » la Sorbonne s'appelle « la famille. » Or, pour M. Lavallée, chacune de ces indications est une énigme qu'il accompagne de notes comme celle-ci : « je n'ai nul moyen de traduire, » ou bien il passe sans nulle explication, ou même il supprime. M. Lavallée n'avait cependant qu'à tourner la page du volume manuscrit : au revers du dernier feuillet de la lettre du 8 mars, on voit la clé envoyée par Mme de Maintenon; La Beaumelle, qui a eu, nous le répétons, ces papiers entre les mains, a connu ce document, et il n'a pas manqué d'en faire, à travers ses transformations habituelles, un perpétuel usage. Conçoit-on que M. Lavallée ait pu négliger de telles informations, absolument indispensables pour expliquer certains traits d'une correspondance qui fut pendant plusieurs années très active et très importante? — Ailleurs encore

premières, en donne connaissance sur l'heure, par un court billet, à l'archevêque de Paris. Elle continue, par ses lettres des 1er, 2 et 5 janvier 1696, à le tenir au courant de cette affaire, qui put bien n'être pas publique à la cour dès les premiers jours. Les interrogatoires et tout le procès étant de 1696, Dangeau a pu d'autant plus aisément employer l'expression : « ces jours passés, » et Saint-Simon considérer l'affaire comme appartenant à cette dernière année.

le manuscrit donne un feuillet commençant par ces mots, que ne précède aucune date : « Je ne connais pas assez *la famille...* » Il paraît bien qu'on a ici un simple fragment de lettre dont la première partie fait défaut. Cela n'empêche pas M. Lavallée d'ajouter une date, « juin 1667, » sans avertir que c'est là une simple conjecture, et de publier cette page comme une lettre entière, sans se demander si la première phrase ne suppose pas de précédens développemens.

Nous avons eu pour consigner ces remarques un triple motif. D'abord il est utile, surtout quand il s'agit des plus grandes époques et des figures les plus célèbres de notre histoire, qu'on sache quels instrumens d'étude on a sous la main : l'examen de manuscrits peu accessibles nous permettait exceptionnellement de donner cette information. En second lieu, de même que nous avons dû noter certaines erreurs pour expliquer en les réfutant les objections auxquelles elles donnaient lieu, nous n'avons aussi montré les autres fautes que pour prévenir d'autres objections de même nature; M. Lavallée a pu commettre dans le cours d'un si long travail des négligences qu'il était à propos de signaler; mais il ne paraît pas qu'il se soit jamais laissé tromper aux pièces fabriquées, et il a démêlé au contraire avec beaucoup de perspicacité un bon nombre de documens apocryphes. En troisième lieu enfin, nous aurons sans doute acquis, par une déclaration sincère au sujet de ce quatrième volume, le droit de témoigner en faveur du reste de la publication. Sur ce gros de l'œuvre, il y a bien encore sans doute quelques réserves à faire : la division en *lettres édifiantes*, *lettres historiques*, *correspondance générale*, etc., est confuse et mal observée. Il est arrivé à l'éditeur, comme cela devient souvent inévitable dans le cours de telles publications, de ne connaître que successivement, et l'œuvre déjà commencée, les diverses collections d'originaux ou de copies authentiques qui devaient lui permettre d'établir un recueil à peu près complet et un texte définitif; il s'est donc résigné à publier quelquefois dans les derniers volumes des documens qui auraient dû paraître dans les premiers; il en résulte une fâcheuse confusion. C'est ensuite une singulière idée que de conserver, tout en les sachant et en les disant fausses, des séries tout entières de lettres fabriquées au XVIIIe siècle; au moins fallait-il en faire un volume à part, une sorte d'appendice, et ne pas les mêler à la correspondance authentique. Enfin, quelque garantie qu'offrent l'honnêteté littéraire et l'expérience de M. Lavallée, ce n'est pas assez, pour donner au lecteur toute sécurité, de dire simplement en note, au sujet de certaines séries admises dans le recueil, que les originaux en sont conservés dans tel cabinet d'amateur. De récentes trom-

peries ont rendu la critique défiante à l'endroit des documens dits autographes, et l'on demande avec raison qu'à l'examen des pièces mêmes on s'efforce d'ajouter quelques lumières sur la provenance.

Tout cela cependant est peu de chose en comparaison du zèle déployé par M. Lavallée et des services qu'il a rendus. Il a réuni un très grand nombre d'originaux ou de copies authentiques entièrement inconnus avant lui; il les a publiés, nous le disons après vérification, avec une préoccupation constante d'exactitude : aussi nous est-il permis enfin de connaître la vraie Mme de Maintenon. Quiconque, écrivant sur l'histoire de cette femme célèbre avant ces trois dernières années, s'est appuyé sur des citations a été trompé par des lettres ou des mots apocryphes; nous ne connaissons pas un seul historien de Mme de Maintenon qui ait été entièrement à l'abri de ce danger. Il ne faut pas en excepter M. Lavallée lui-même, qui, dans son *Histoire de la maison de Saint-Cyr*, publiée antérieurement, cite comme tous les autres les pièces, les paroles et les billets les moins authentiques. Ces faux documens offrent toujours, bien entendu, les traits les plus en relief; de tous, La Beaumelle a été le spirituel, l'amusant et l'audacieux auteur. Il y aurait intérêt à s'entendre enfin, et il serait temps de ne plus répéter, en les attribuant à Mme de Maintenon, un certain nombre de mots devenus à tort célèbres, et qui n'ont jamais été ni dans sa pensée ni sur ses lèvres. Ce travail de critique un peu délicate devient possible, si nous ajoutons aux lumières que donnent les recherches de M. Lavallée celles des documens précieux que nous avons entre les mains. Les trois volumes manuscrits des archives de Mouchy nous permettent d'abord de juger exactement de la méthode suivie par La Beaumelle, puis par M. Lavallée dans leurs publications; mais en outre ils contiennent des séries de lettres importantes encore inédites. Voici de plus tout un dossier de lettres de Mme de Maintenon aux dames de Saint-Cyr, notamment à Mme de Brinon, que M. Campardon possède en copie très authentique; un certain nombre sont inédites, et plusieurs, déjà connues, s'offrent avec des additions ou des différences notables. M. Campardon a bien voulu mettre tous ces documens à notre entière disposition. Nous avons enfin comparé les volumes de M. Lavallée avec les papiers de Saint-Cyr, conservés en manuscrit au grand séminaire de Versailles. Nous pourrons donc, en ajoutant aux démonstrations du dernier éditeur des traits nouveaux, montrer d'abord au vrai quel avait été le curieux travail fait au XVIIIe siècle sur les lettres de Mme de Maintenon, et dégager ensuite de quelques fausses couleurs, longtemps persistantes, une figure historique au sujet de laquelle on a tant disputé.

I.

C'était un homme de beaucoup d'esprit que ce La Beaumelle. Il leur faut de l'esprit et certaine science, à ces arrangeurs ou fabricateurs de documens historiques. Quelques-unes des qualités du poète dramatique ou du romancier sont de rigueur dans ce genre littéraire : il importe de se mettre à la place des personnages qu'on fait parler, de connaître le temps où ils ont vécu, mieux encore le temps où l'on vit soi-même, car ce n'est point du passé qu'on se préoccupe, ni de la vérité historique : c'est aux contemporains que l'on veut plaire afin de les duper.

La première preuve d'esprit que donna La Beaumelle fut de se faire nommer en 1747, à l'âge de vingt-quatre ans, « professeur royal de langue et belles-lettres françaises à l'université de Copenhague et conseiller au consistoire souverain de Danemark. » On était au moment où la domination de l'esprit français était acceptée avec empressement de toute l'Europe. Le nord en particulier vivait de notre vie intellectuelle et morale. Les agitations civiles de la Suède n'avaient fait que tourner au profit de notre influence, qu'un changement de règne ranimait en Danemark, en substituant au triste et dévot Christian VI son fils Frédéric V. Les mœurs se transformaient à Copenhague : au rigorisme de l'époque précédente, la jeune cour faisait succéder les fêtes et les bals; Holberg, disciple original de Molière, voyait se rouvrir le théâtre royal, et ses vives comédies, après un long silence, étaient applaudies de nouveau. La Beaumelle eût pu être fort utile, dans le nord de l'Europe, à cette sorte de renaissance, s'il eût eu plus de souci de la naïve confiance qu'on lui témoignait et de la dignité des lettres; mais, pressé de se faire un nom, il se prit à publier étourdiment, à tort et à travers, au courant de la plume, tantôt « troussant l'histoire, » comme parle M. Sainte-Beuve, qui lui a dit ses vérités à propos de Frédéric II, tantôt prenant pareilles libertés avec la religion, la philosophie, l'économie politique, la morale, s'érigeant en publiciste et philosophe émérite, et entrant en lice avec les écrivains en possession de la plus haute renommée. En Danemark, on le vit échanger des lettres publiques sur les plus graves sujets de controverse religieuse avec Holberg, qui faisait figure non-seulement comme poète dramatique, mais encore comme professeur d'université fort bien renté, et aussi comme théologien. Le recueil des lettres de ce dernier a conservé les traces de ces discussions, où La Beaumelle faisait profession d'une certaine liberté de pensée. Hors du Danemark, il s'adressait par lettres ou brochures à tous les beaux es-

prits, et il est vrai qu'il se fit compter, on peut dire même estimer par Montesquieu, Formey, La Condamine et Maupertuis. S'il voulait faire parler de lui, le chemin le plus court était de se prendre à Voltaire et de le piquer en lui contestant sa gloire; il toucha immédiatement le but en écrivant la boutade que voici dans son livre intitulé *Mes Pensées.*

« Qu'on parcoure l'histoire ancienne et moderne, on ne trouvera pas d'exemple de prince qui ait donné sept mille écus de pension à un homme de lettres. Il y a eu de plus grands poètes que Voltaire, il n'y en eut jamais de si bien récompensé. Le roi de Prusse comble de bienfaits les hommes à talens précisément par les mêmes raisons qui engagent un petit prince d'Allemagne à combler de bienfaits un bouffon ou un nain. »

Quand il laisse échapper ces lignes, La Beaumelle a vingt-cinq ans; Voltaire, qui en a près de soixante, règne à Berlin auprès de Frédéric II avec une riche pension, la clé de chambellan, la croix du Mérite; c'est à Voltaire tout-puissant et en possession de tous les hommages que le téméraire s'adresse. Pour qu'il n'en ignore, La Beaumelle part pour Berlin, le visite, lui dit en l'abordant, avec une fatuité insouciante, qu'il vient voir Voltaire et Frédéric, et tire de sa poche un exemplaire des *Pensées.* Bien plus, Voltaire, publiant alors, vers la fin de 1751, son *Siècle de Louis XIV*, La Beaumelle n'hésite pas à le critiquer amèrement, d'abord dans une série de notes jointes au premier volume d'une contrefaçon publiée à Francfort, puis, après qu'eut paru un *Supplément*, dans une *Réponse* expresse à ce nouveau volume.

Il n'en fallait pas tant pour s'attirer non-seulement une vive polémique, mais une redoutable inimitié, d'autant que plusieurs des remarques tombaient juste. Il y a même une page éloquente où La Beaumelle réfute ce que Voltaire avait écrit dans son *Supplément* à propos de la domination de Louis XIV : « je défie qu'on me montre aucune monarchie sur la terre dans laquelle les lois, la justice distributive et les droits de l'humanité aient été moins foulés aux pieds. » La Beaumelle répond avec une verve singulière. On dirait un rigide huguenot qui, après avoir dévoré beaucoup de larmes et supporté cent outrages, ouvre son cœur et le décharge de ses sinistres souvenirs. Toutefois l'impression ne dure pas; la témérité étourdie du critique de vingt-sept ans reprend le dessus, et on l'admire donnant des conseils à Voltaire avec une suprême insolence.

Il en vint à concevoir le projet de supplanter *le Siècle de*

Louis XIV. Il avait dès lors entre les mains, il est vrai, les élémens d'une intéressante publication historique. Pendant un voyage à Paris, où il cherchait fortune, il avait eu accès chez Racine fils, qui vivait dans une profonde retraite, occupé seulement d'œuvres charitables et de recherches littéraires. Pendant l'entretien, Racine laissa voir à son avide interlocuteur un cahier de lettres de Mme de Maintenon qu'il avait soigneusement copiées, puis annotées à l'aide de mémoires également inédits. La Beaumelle comprit aussitôt quel parti l'on pouvait tirer de pareils documens, et chez l'excellent Racine s'accomplit la scène proverbiale dont tout véritable amateur a été au moins une fois acteur ou victime. La Beaumelle n'enleva pas le manuscrit de vive force, ni certes, comme l'a dit Voltaire plus tard, par une ruse coupable, par un vol. Racine ne lui en fit pas non plus présent; mais, ce qui est sûr, il l'emporta du coup, — du droit de sa passion, — promettant de le publier avec Racine, d'envoyer en échange des livres, des curiosités, du thé, des fourrures, tout ce qu'on voudrait. Cependant, à peine de retour en Danemark, La Beaumelle constata avec chagrin combien était incomplet le recueil commencé par Racine. Il lui écrivit qu'il y avait là bien des lacunes, le supplia de lui procurer de nouvelles lettres et de nouvelles informations; puis, comme la réponse tardait, il ne se soucia pas d'attendre plus longtemps, forgea lui-même des lettres destinées à répondre à la curiosité des lecteurs sur les circonstances les plus intéressantes et les plus délicates de la vie de son héroïne, et publia en 1752 un recueil en trois volumes, dont l'un comprenait une vie inachevée de Mme de Maintenon, et les deux autres toute une série de lettres non interrompue. Trois ans après, fier d'avoir habilement obtenu des communications des dames de Saint-Cyr et du maréchal de Noailles, il remplaça ces trois volumes par six volumes in-12 donnant une biographie étendue, sous le titre de *Mémoires pour servir à l'histoire de Mme de Maintenon et à celle du siècle passé*, et neuf volumes du même format contenant une plus ample correspondance. Tel était l'ensemble du monument destiné à rivaliser avec l'œuvre de Voltaire.

Voltaire eut peur, non sans quelque raison. Certes il serait injuste d'accuser son *Siècle* d'entière insuffisance ou de légèreté. Si nous pouvons aujourd'hui, avec le secours des archives, savoir sur le règne de Louis XIV beaucoup de choses que Voltaire ignorait, son livre n'en est pas moins, pour toute nouvelle étude sur ce grand sujet, le point de départ nécessaire à cause des informations nombreuses qu'il avait lui-même recueillies. Il ne faut pas que le charme d'une vive et facile exécution fasse tort ici au sérieux mérite des longues et actives recherches. Nous avons retrouvé

jadis parmi les manuscrits de la Bibliothèque impériale les témoignages de l'enquête laborieuse qui avait précédé la composition du *Charles XII*, les longues listes de questions que l'auteur adressait en Allemagne, en Pologne, et les réponses que des extrémités de l'Europe on lui adressait (1). Le plus rapide examen du *Siècle de Louis XIV* suffit à démontrer que cette œuvre ne fut pas moins sérieusement poursuivie. Voltaire songeait dès 1732 à son grand ouvrage historique; il en publia vers la fin de 1739 les deux premiers chapitres sous ce titre : *Essai sur le siècle de Louis XIV*. La première édition de l'ouvrage complet est de la fin de 1751, la seconde édition, celle de 1752, est définitive. Voilà donc une période de dix années que l'auteur a consacrées en grande partie à la recherche de ses documens. Au premier rang de ses informations, on doit placer ses propres souvenirs et la tradition orale, que son âge et ses relations personnelles lui ont permis de recueillir. Voltaire avait déjà vingt ans quand mourut Louis XIV; c'est en témoin oculaire qu'il décrit le curieux aspect de la route de Saint-Denis au jour des funérailles. Le maréchal de Villars, les princes de Vendôme, chez qui il avait passé ses années de jeunesse, le cardinal Fleury, le second maréchal de La Feuillade, gendre de Chamillard, Maréchal, premier chirurgien du roi, le marquis de Fénelon, bien d'autres encore, l'ont instruit par leur conversation, riche de souvenirs; il a connu et cite souvent les mémoires imprimés ou manuscrits de la grande Mademoiselle, de La Porte, Grouville, Guy-Patin, Saint-Évremond, Choisy, La Fare, Dangeau, Torcy, et des fragmens inédits des œuvres de Louis XIV. Il a eu certainement communication des mémoires manuscrits de Saint-Simon, puisque certains de ses portraits, par exemple celui du maréchal de Vendôme, en semblent reproduire comme dans une traduction voilée les plus originales expressions. Voltaire avait invoqué tous ces secours, et pourtant, comme il arrive de toute nécessité pour des livres trop voisins des événemens qu'ils racontent, son enquête avait été bien dispersée et çà et là bien incomplète. Il lui avait fallu combler d'importantes lacunes et établir certains jugemens par une sorte de divination : c'est ce qui lui était arrivé particulièrement pour Mme de Maintenon. Son bon sens lui avait inspiré de se défier des nombreux pamphlets où cette mémoire était honnie; mais il n'avait eu pour rétablir la vérité historique et morale que fort peu d'informations précises. A peine avait-il connu quelques lettres originales, et voici qu'un rival en possession d'une si grave correspondance pouvait le convaincre d'ignorance et d'erreur. Voltaire se hâta d'ou-

(1) Voir l'Introduction à une édition du *Charles XII* publiée chez Delagrave.

vrir l'un et l'autre recueils : il se convainquit rapidement du peu de solidité des *Mémoires*, où il rencontrait une foule d'inexactitudes; mais il prit au sérieux le recueil des lettres, et fut tout heureux de voir qu'elles ne démentaient pas le portrait qu'il avait tracé. « J'ai vu les lettres de Mme de Maintenon, écrivait-il à d'Argental dès le 22 novembre 1752, c'est-à-dire dès la publication du premier recueil de La Beaumelle en deux petits volumes; c'est l'histoire de sa vie depuis l'âge de quinze ans jusqu'à sa mort. C'est un monument bien précieux pour les gens qui aiment les petites choses dans les grands personnages. Heureusement ces lettres confirment tout ce que j'ai dit d'elle; si elles m'avaient démenti, mon *Siècle* était perdu. Comment se peut-il faire qu'un nommé La Beaumelle, prédicateur à Copenhague, depuis académicien, bouffon, joueur, fripon, et d'ailleurs ayant malheureusement de l'esprit, ait été le possesseur de ce trésor? On disait, il y a quelques années, qu'on avait volé à M. de Caylus ces lettres et ces mémoires sur sa tante. N'en sauriez-vous pas des nouvelles? » Voltaire, comme on voit, ne ménageait point à son adversaire les soupçons injurieux; mais il ne songeait pas à révoquer en doute l'authenticité des documens. Tout au plus dit-il une fois que les erreurs de dates, fréquentes dans les lettres, auraient pu éveiller quelques soupçons; il en reste là, arrêté sans doute par l'intérêt qu'il a évidemment à ce que cette correspondance, conforme en général à son propre jugement, ne soit pas contestée. Et de la sorte, au milieu des persécutions dont, par son tout-puissant crédit, il abreuva La Beaumelle, celui-ci tint sa vengeance : il avait trompé son habile adversaire. Seulement La Beaumelle était réduit à jouir en secret de ce maigre triomphe, qu'il aurait détruit en le déclarant. Voyons quelles vraisemblances il avait observées, quel abus il avait fait des textes, et ce qu'il faut penser enfin de sa double publication. Ce peut être l'occasion d'une curieuse étude sur le goût littéraire au XVIIIe siècle, et particulièrement sur l'histoire de la renommée de Mme de Maintenon.

Pour ce qui est des *Mémoires* publiés en 1755 comme développement de la courte et incomplète biographie de 1752, il ne peut y avoir nul doute sur l'intention et l'espoir qu'avait l'auteur de faire échec par cet ouvrage au *Siècle de Louis XIV*. Le titre seul annonce autre chose qu'une étroite biographie : il s'agit de mémoires sur l'histoire de Mme de Maintenon et sur « celle du siècle passé, » de *Mémoires* capables de montrer, comme dit la préface, « non-seulement les commencemens, les progrès, les ressorts, les ennuis d'une si prodigieuse élévation, mais aussi les causes de tant de faits *qui ne furent jamais approfondis*, les prospérités, les fautes, les

malheurs du règne le plus glorieux pour notre nation et le plus intéressant pour toutes les autres. » L'auteur prétend, comme on le voit, s'expliquer aussi bien et même mieux que Voltaire sur tous les grands intérêts politiques et religieux de la même période; il a des vues sur l'état général de l'Europe, il interprète les guerres, les négociations diplomatiques, les querelles de la théologie, et affecte la grande manière des plus graves historiens. Ses maximes philosophiques, ses déclarations de libre pensée ou au moins de tolérance, ses réflexions à la fois d'intention morale et d'allure satirique, sont autant de traits empruntés à l'école de Voltaire, et témoignent de visées plus hautes que celles du simple biographe.

La préoccupation de la polémique est toutefois pour La Beaumelle une première cause d'infériorité, elle l'entraîne hors du grand chemin. On ne sait ce que c'est que son livre des *Mémoires :* de l'histoire, de la simple biographie, un pamphlet ou un roman? L'équivoque est d'autant plus choquante que l'auteur, à côté des considérations générales, multiplie l'anecdote et le romanesque, qu'il affiche et invente. Ses têtes de chapitres attirent l'attention et déjà promettent : *La Belle Indienne. — Pauvreté de Mme Scarron. — Amans de Mme Scarron.* (Notez qu'il finira par reconnaître la vertu ou l'insensibilité de son héroïne; mais n'importe, le titre a piqué la curiosité.) — *Indigence et conduite de Mme Scarron. — Qu'est-ce que les contemporains de Mme Scarron ont pensé de sa vertu? — Fouquet. — Villarceaux.* — Il est bien clair qu'il tourne à dessein autour du feu, et que son intention est d'affriander le lecteur. Veut-on un exemple de son goût pour le romanesque, voici qui peut passer pour un modèle du genre.

« Mlle de La Vallière, dans un déshabillé léger, s'était jetée sur un fauteuil. Là, elle pensait à loisir à son amant. Souvent le jour la retrouvait assise dans une chaise, accoudée sur une table, l'œil fixe, l'âme attachée au même objet, dans l'extase de l'amour. Un bruit léger la tire de sa rêverie; elle recule de surprise et d'effroi : Louis tombe à ses genoux. Elle veut enfin s'enfuir; il l'arrête. Elle menace, il l'apaise. Elle pleure, il essuie ses larmes. Elle craint la témérité d'un amant, il la rassure par les sermens d'un roi. Elle le prie de se retirer, il obéit. L'amour le ramène, l'amour lui permet quelques momens d'entretien... L'aurore allait surprendre les deux amans, lorsque Mlle d'Artigny vint les prier de se séparer.... »

Voltaire n'y tenait pas, à lire ces prétentieux bavardages. « Eh! mon ami, s'écrie-t-il, l'as-tu vue dans ce déshabillé léger? L'as-tu vue accoudée sur une table? Est-il permis d'écrire ainsi l'histoire! » — Le portrait que trace La Beaumelle de Mme Guyon n'est pas moins

curieux; il se termine par un trait bizarre. « Quand on ouvrit son corps, on n'y trouva aucune partie saine, hormis le cœur, qui pourtant était flétri, et le cerveau, qui était entier, mais comme celui d'un enfant, seulement un peu plus humide. Si l'on ouvrait tous les mystiques, ne les trouverait-on pas tous comme Mme Guyon? »

Si la page de La Beaumelle sur La Vallière indique un des aïeux de quelques-uns de nos romanciers modernes, ces dernières lignes sur Mme Guyon sont empreintes d'un caractère de réalisme de nature à ne pas déplaire à certains lecteurs de notre temps. En résumé, La Beaumelle, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de Mme de Maintenon*, ne manqne pas d'esprit; il dispose d'un assez grand nombre de documens inconnus avant lui, il est modéré dans ses jugemens; il a le bon goût, tout en accusant certaines fautes de Louis XIV, de ne pas se laisser entraîner au courant de médisance haineuse issu des dernières calamités du règne. Son exposition est claire, ses matières sont bien distribuées, la lecture de son livre est des plus faciles. Cependant aucune de ces qualités ne s'élève au-dessus du superficiel. Son travail est rapide et négligé. Il n'offre nulle part une étude attentive de la conduite et du caractère de Mme de Maintenon, ni en vérité de quoi que ce soit. Il y a de la vivacité dans son style, mais encore plus de négligence, de saillies peu réfléchies, de goût équivoque, de témérité et de prétention. Enfin, s'il est vrai qu'il a eu parfois la main heureuse dans la recherche de ses documens, on ne doit pas oublier quelles singulières libertés il a prises soit dans la publication, soit dans la mise en œuvre de ces pièces historiques. C'est ce que nous montrera plus clairement encore l'examen de ses neuf volumes des *Lettres de Mme de Maintenon*.

Ce recueil, publié en 1755 et 1756, succédait, en le reproduisant avec des additions, au recueil en deux petits volumes publié par La Beaumelle dès 1752. Nous avons raconté quand et comment l'éditeur avait trouvé les élémens de son premier travail. Racine fils lui avait confié ses copies d'un certain nombre de lettres de Mme de Maintenon; mais on se souvient que l'impatient La Beaumelle, en examinant ces papiers, y avait regretté bien des vides, auxquels il avait suppléé par ses propres inventions. Voici de quels élémens il avait fait usage, et quels procédés il avait suivis. Le cahier de Racine contenait, avons-nous dit, outre les lettres authentiques, des anecdotes recueillies dans les souvenirs des dames de Saint-Cyr. Il courait de plus une foule de récits, enfantés soit par la malignité et l'envie, soit par l'admiration maladroite, comme il arrive autour des destinées éclatantes ou singulières. Rien de plus simple que de forger avec ces traditions des lettres qui seraient sinon vraies, du

moins vraisemblables. On avait des modèles, la matière était sous la main : telle fut l'origine de cette fabrication qui a trompé tous les historiens de Mme de Maintenon.

De la pure invention de La Beaumelle, dans les deux recueils de correspondance par lui publiés en 1752 et 1755, sont tout d'abord une soixantaine de lettres adressées à Mme de Saint-Géran et à Mme de Frontenac. La première de ces deux séries est répartie à travers presque toute la vie de Mme de Maintenon, et c'est particulièrement ici que La Beaumelle a fait usage des notes de Racine, sans préjudice d'une foule d'informations empruntées aux divers mémoires contemporains. La série des lettres à Mme de Frontenac, qui ne contient qu'une vingtaine de pièces, n'a rapport qu'à un seul sujet, à la lutte supposée contre la Montespan pour arriver à conquérir le cœur du roi. Il est facile de démontrer que cette double correspondance est absolument fausse. Mme de Frontenac, au témoignage de Saint-Simon, était un bel esprit, une précieuse; elle et son amie Mlle d'Outrelaise, habitant l'Arsenal, étaient de la meilleure compagnie; « on les appelait *les divines*, et en effet elles exigeaient l'encens comme déesses. » Mme de Frontenac avait été belle, et ne l'avait pas ignoré; un mari gouverneur au Canada n'avait en rien gêné sa liberté. — Si Mme de Frontenac eût été de l'intimité de Mme de Maintenon, comment Saint-Simon, qui nous donne les précédens détails, l'eût-il ignoré? ou bien comment aurait-il épargné à Mme de Maintenon de rappeler cette amitié fort compromettante? Comment Mme de Maintenon, si prudente, si discrète, eût-elle choisi une femme si livrée au monde pour lui adresser les plus intimes confidences, le secret de ses tête-à-tête avec le roi? — Les lettres à Mme de Saint-Géran, moins palpitantes, développent des anecdotes de cour et contiennent aussi des confidences intimes. Elles dessinent particulièrement le rôle politique de Mme de Maintenon, que les lettres authentiques laissent en effet trop effacé à notre avis, soit qu'il l'ait été réellement plus que la malignité ne se plaisait à le croire, soit que, dans un temps où le secret des lettres était si fréquemment violé, Mme de Maintenon sentît la nécessité de n'écrire qu'avec une extrême réserve, même aux personnes qu'elle honorait d'une entière confiance. Ne le disait-elle pas au duc de Noailles? « Nous sommes convenus que notre commerce ne pouvait être agréable. Vous me taisez tout ce que vous pensez, et, comme je fais de même, je vous écris le moins que je puis. » On voit que nous n'avons pas affaire, pour plusieurs raisons, à une Sévigné se livrant à la verve de son esprit et de son cœur. Mme de Saint-Géran, beaucoup plus jeune que Mme de Maintenon, était, suivant Saint-Simon, charmante d'esprit et de corps, et l'avait été pour

d'autres que son mari. Seignelay l'avait fort courtisée. « C'était une femme très aimable, et qui fourmillait d'amis et d'amies. » Saint-Simon ajoute qu'elle ne bougeait de la cour, ce qui suffit à rendre inexplicable une correspondance où on lui apprend toutes les nouvelles de cour. Elle fut toutefois disgraciée vers 1697 pour s'être liée avec la duchesse de Bourbon, fille de Mme de Montespan, et qui avait épousé M. le duc, fils du grand Condé. Elle était l'âme des petits soupers que cette duchesse donnait dans une petite maison du parc de Versailles qu'on appelait *le Désert*. Ces réunions déplaisaient au roi, qui les défendit; elles continuèrent clandestinement. Louis XIV apprit une fois que le souper s'était prolongé fort avant dans la nuit; Mme de Saint-Géran était dans la première année de son veuvage, cette circonstance aggrava sa faute : elle paya pour tous et fut exilée. Or, peu de temps auparavant, en 1696, une lettre authentique (1) montre Mme de Maintenon donnant à cette légère personne des avis qui font apprécier quels rapports il y avait réellement entre elles : « Mme de Saint-Géran, *à qui je n'avais pas parlé il y a bien des années* (La Beaumelle, reproduisant cette lettre sous la date de mars 1700, a bien soin d'effacer ces mots, qui le condamneraient), m'a demandé une audience en m'assurant qu'elle voulait être dévote. Je lui ai parlé avec une grande franchise sur sa conduite, et je l'ai envoyée à Mme la maréchale de Noailles pour juger s'il faut, pour la détacher du monde, la mener à Marly. » Ainsi Mme de Maintenon dément elle-même toute correspondance fréquente et intime avec une personne qui avait attiré de la sorte l'attention de la cour et les sévérités du roi. Ajoutons que les lettres supposées fourmillent de contradictions et d'erreurs.

Les lettres à Mmes de Frontenac et de Saint-Géran ne sont pas seules fausses dans les deux recueils publiés par La Beaumelle. Il en faut dire autant de beaucoup d'autres qui reproduisent les anecdotes les plus suspectes ou les inventions des pamphlets les plus décriés. On trouvera dans l'ouvrage de M. Lavallée toutes les preuves désirables; il a été mis sur la trace par un document très curieux qui appartient à M. le duc de Noailles. Louis Racine, sur un exemplaire du premier recueil publié par La Beaumelle, avait écrit en marge quelles lettres lui étaient suspectes, et quelles lui semblaient évidemment fausses. Il avait reconnu, à ne pas s'y méprendre, la mise en œuvre, quelquefois maladroite, des anecdotes que lui-même avait livrées. S'il n'eût été si modeste et si ami du silence, il pouvait arrêter court l'audacieuse publication.

Non-seulement La Beaumelle invente de toutes pièces, mais de

(1) Au cardinal de Noailles, 8 mars (datée à tort du 11 par M. Lavallée).

plus, alors même que sa bonne fortune lui offre des documens originaux et authentiques, il ne consent pas à les donner sans les avoir rendus, par ses suppressions, ses additions ou ses changemens, plus conformes au goût littéraire du jour ou à l'idée qu'on se faisait du personnage de Mme de Maintenon. Son pire travers est de prêter à une personne en qui se résument si parfaitement certains aspects du XVIIe siècle les sentimens, les idées et le langage si différens du XVIIIe. Il lui faut à toute force accommoder son héroïne au caprice de son temps, il lui faut surtout ménager un entier accord entre les lettres authentiques et celles qu'il a fabriquées. — Mme de Maintenon, préoccupée sans cesse de la grande question du salut et de la vie éternelle, est prêcheuse, il est vrai; personne plus qu'elle n'a commenté le *tout est vanité*. L'expression des dégoûts et de l'ennui qui accompagnent pour elle une fortune inouie revient chaque jour sous sa plume. Cependant elle n'est ni sentencieuse ni pédante. Elle peut bien écrire au duc de Noailles : « Il n'y a que Dieu qui mérite d'être servi comme vous servez (1), » mais non pas, comme le lui fait dire La Beaumelle : « Il n'y a que Dieu qui mérite le sacrifice que votre philosophie fait aux rois. » Quand elle écrit au même duc : « Le roi ne peut être que très content de vous; mais, quand il ne le serait pas, vous avez sans doute assez de vertu pour être content du témoignage de votre conscience, » c'est La Beaumelle qui ajoute : « et pour vous faire un bonheur en vous-même indépendant des rois. » Elle ne plaindra pas une grossesse de la duchesse de Bourgogne en disant : « Faire des princes, c'est faire des malheureux (2) ! » Elle ne fera pas cette belle phrase : « qu'avec la couronne sur la tête et le sceptre en main on est souvent plus infortuné qu'un homme qui a les fers aux pieds (3). » Elle souffre sincèrement et jusqu'au découragement des malheurs de la France, mais elle n'a pas sans cesse sous la plume ces banales expressions sur les droits des peuples, ces antithèses sur la misère des petits et le luxe des grands, qu'affectionnait le XVIIIe siècle. Elle annonce en 1710 qu'il n'y aura ni fêtes ni réjouissances pour le mariage du duc de Berri, et qu'on se conformera au triste état des affaires; mais c'est La Beaumelle seul qui achève la phrase par ces mots sentencieux : « notre joie insulterait le peuple, qu'il faut respecter sans le craindre. » Mme de Maintenon saura peindre avec autant de simplicité que de grandeur le courage et la résignation

(1) Lettre du 27 avril (1711), inédite. Comparez La Beaumelle, *Lettres*, t. V, p. 237. Nous citons d'après la nouvelle édition de 1758.

(2) La Beaumelle, *Lettres*, t. V, p. 126. Comparez les manuscrits.

(3) La Beaumelle, *Mémoires*, t. VI, p. 161. Comparez Lavallée, *Lettres édifiantes*, t. II, p. 166.

du roi pendant les grands revers de la fin du règne. Elle écrira au duc de Noailles le 24 juillet (1706), c'est-à-dire au lendemain des défaites de Ramillies et de Turin : « Je ne pourrais supporter l'état présent, si je ne regardais d'où il nous vient, et que les hommes ne sont que des instrumens entre les mains de Dieu pour affliger et humilier le roi et la France. Il ne faut point raisonner avec lui en disant que les rois qu'il paraît abandonner sont pieux, et que nos ennemis sont pour la plupart hérétiques. Dieu ne nous doit point rendre compte de sa conduite; il est bien sûr qu'elle est juste et même pleine de bonté. » La Beaumelle, lui, n'est pas content de ce style, où il voudrait des ornemens, et il transforme ainsi tout ce passage : « Les hommes ne sont que des instrumens entre les mains de Dieu pour affliger un royaume trop heureux et pour humilier un roi trop grand. Il ne faut point raisonner avec le maître des événemens. » Et, quant à l'objection sur la piété des rois et leurs ennemis hérétiques, l'écrivain du XVIIIe siècle profite de l'occasion pour introduire une leçon de politique et de philosophie en assez mauvais style. « Ce ne sont pas, fait-il dire à Mme de Maintenon, les opinions qui prennent les villes et gagnent les batailles; nos ennemis sont pleins de prudence et d'habileté, nos généraux ont malhabiles, et notre soldat découragé. » Dans cette même lettre, Mme de Maintenon dit encore : « Le roi est en parfaite santé, courageux et chrétien, et faisant de son mieux. » Certes voilà qui est simplement exprimé, et ce peu de mots emprunte à la gravité des circonstances une singulière grandeur. Cependant La Beaumelle n'est pas de cet avis, et il substitue ces lignes : « Le roi est en parfaite santé. Même courage, même soumission à la volonté de celui qui dispose des empires; toujours malheureux et faisant toujours tout ce qu'il faut pour ne l'être pas (1). » Avait-on réellement si mauvais goût du temps de La Beaumelle qu'il fût autorisé à croire qu'il plairait par cette froide rhétorique?

La manière constante de Mme de Maintenon lui paraissant trop unie et monotone, il a volontiers recours aux anecdotes littéraires, inventées ou transformées, afin de créer d'agréables diversions. En voici deux exemples curieux et inédits. Duché, bel esprit qui travaillait pour l'Opéra et pour Saint-Cyr, auteur de plusieurs tragédies sacrées, telles que *Jonathas*, *Absalon*, *Débora*, venait de mourir à la fin de 1704. Le recueil de La Beaumelle (2) place dans l'année 1705 une lettre au duc de Noailles que la pièce autographe, dans les manuscrits du château de Mouchy, nous montre

(1) Comparez les manuscrits du château de Mouchy et La Beaumelle, *Lettres*, t. V, p. 85.

(2) *Lettres*, t. V, p. 66.

singulièrement altérée. « On m'a dit, écrit la vraie Mme de Maintenon, que la veuve de Duché est une femme d'opéra : on craint qu'elle n'élève sa fille pour le théâtre. Si cela était vrai, je ne lui donnerais pas une pension. » La Beaumelle continue par une phrase de son invention : « non que je croie qu'il faut laisser mourir de faim le vice, mais parce qu'il est juste de ne le nourrir qu'après avoir bien engraissé la vertu. » Mme de Maintenon achève sa lettre par quelques lignes qui n'ont plus aucun rapport avec la femme ni la fille de Duché : « Nous avons taxé tous les seigneurs pour la charité. Sans vous consulter, je vous ai mis sur ma liste; vous donnez 200 livres payables par quartier. Envoyez-moi celui de janvier 1705. » Il est clair que par ce mot, « la charité, » Mme de Maintenon désigne une de ces assemblées de dames charitables fondées par saint Vincent de Paul; cette expression revient fréquemment alors. On ne saurait d'ailleurs supposer qu'une souscription générale fût destinée à la veuve du pauvre poète ni à sa fille. Cependant La Beaumelle, qui n'est guère attentif au langage du XVIIe siècle, prend la chose à contre-sens, supprime, ajoute, et nous traduit enfin la lettre comme il suit : « Nous avons taxé tous les seigneurs, et nous avons fait violence à l'avarice de quelques-uns, qui feignaient d'avoir oublié que Duché les avait souvent divertis. Sans vous consulter, je vous ai mis sur ma liste; vous donnez 200 livres payables par quartier. Envoyez-moi, etc. » Il n'a rien compris à son texte; mais, qu'importe? il a fait une pointe dans le goût du XVIIIe siècle contre l'ingratitude des grands seigneurs envers les hommes de lettres.

Le second exemple que nous voulons citer a trait à une lettre qu'on a bien souvent invoquée comme une preuve irrécusable du goût supérieur et infaillible de Mme de Maintenon. Malheureusement la phrase, devenue célèbre, par où cette lettre commence est du pur La Beaumelle; le volume des archives de Mouchy, qui contient la lettre originale et manuscrite, ne connaît rien de pareil. « Voilà donc *Athalie* encore tombée! s'écrie La Beaumelle; le malheur poursuit tout ce que je protége et que j'aime. Mme la duchesse de Bourgogne m'a dit qu'elle ne réussirait pas, que c'était une pièce fort froide, que Racine s'en était repenti, que j'étais la seule qui l'estimais, et mille autres choses qui m'ont fait pénétrer, etc. » Au lieu de ces belles choses, Mme de Maintenon raconte simplement au duc de Noailles un caprice d'enfant. Voici la lettre originale avec ses abréviations et son orthographe; elle paraît ici pour la première fois.

« Samedi au soir. — M. la D. de B. m'a dit qu'elle ne voyoit point

qu'*Atalie* réussit, que c'est une pièce fort froide, et plusieurs autres choses qui m'ont fait pénétrer, par la connaissance que j'ai de cette cour là, que son personnage luy déplait. Elle veut jouer Josabeth, qu'elle ne jouera pas comme la C. d'Ayen; mais, après avoir receu ses honnestetés là dessus, je luy ai dit que ce n'estoit pas à elle à se contraindre dans une chose qui ne se fait que pour son plaisir; elle est ravie et trouve *Atalie* une fort belle pièce. Il faut la jouer, puisque nous y sommes engagés; mais, en vérité, il n'est pas agréable de s'ingérer de rien, non pas mesme pour eux (1). Vous faittes aussy ces sortes de choses là trop parfaittes, trop magnifiques et trop dépendantes d'eux. Si on y retourne l'année qui vient, il faudra y donner un autre tour. Il faut donc que la C. d'Ayen face Salomithe, car, sans compter l'honnesteté qu'on doit à Mme de Chailly, qu'on a fait venir exprès pour jouer *Atalie*, je ne puis me résoudre à voir la C. d'Ayen jouer la furieuse. Bon soir, mon cher neveu, que de dégoûts se trouvent en tout, que vous estes heureux d'estre sage, mais il faudra encore renoncer à vostre sagesse, qui, telle qu'elle est, ne vous satisfera jamais entièrement. »

Il faut à La Beaumelle des antithèses, des oppositions et des balancemens de mots. Mme de Maintenon écrit-elle au duc de Noailles, qui vient de perdre son père, il lui fait dire (nous soulignons les expressions qu'il ajoute) : « Je n'ai jamais autant senti le poids *de ma fortune et* de ma vieillesse, *puisque l'une m'ôte le temps, l'autre la force* (le texte manuscrit dit simplement qui m'a empêchée) de rendre à votre famille un devoir qui est encore plus de tendresse que de bienséance (2). » Il lui fait écrire en 1709, pendant la famine : « Notre cour est toujours triste; *dans ce salon, où l'on ne parlait que de milliers de louis jetés sur une carte, de carrosses et de chevaux*, on ne parle plus que de blé, d'orge et d'avoine. » Mme de Maintenon emploie-t-elle par hasard une expression un peu pittoresque ou recherchée, il s'en empare et la répète à satiété. Nomme-t-elle une fois par plaisanterie ses nièces « les princesses de mon sang, » ce mot reviendra dans le recueil de La Beaumelle cent fois au lieu d'une. — Boufflers est-il appelé par hommage, au courant de la plume, « notre Romain, » La Beaumelle remarque l'expression, et plus tard la développe. « Je crois, dit une des lettres authentiques, que M. de Boufflers ne serait pas fâché qu'on allât le chercher pour commander. » Au lieu de cela, nous lisons : « Je crois que ce Cincinnatus ne serait pas fâché qu'on allât le chercher à la charrue. » — Les souvenirs classiques ne lui déplaisent pas. Lui seul

(1) La Beaumelle, qui veut qu'on soit clair, traduit : « Il n'est point agréable de se mêler des plaisirs des grands. Quatre lignes plus bas, il lit à tort « de Mailly. »

(2) La Beaumelle, *Lettres*, t. V, p. 114.

fait attribuer par Mme de Maintenon à la duchesse de Bourgogne « les sentimens d'une Romaine pour Rome. » Il dira encore, avec un accent presque tragique : « Tout est paisible à Paris parce qu'on y a la comédie et du pain. » Mme de Maintenon, sans songer au fameux *panem et circenses*, avait très simplement écrit : « parce que le pain est à bon marché. »

Que devient, ainsi défiguré, ce style qui, à l'ampleur, au tour large et facile de la belle langue du XVIIe siècle, joint un charme particulier de délicatesse et de goût, et avec cela quelque chose de raisonnable, de judicieux, de précis, où se reproduit toute la physionomie de Mme de Maintenon, « ce langage doux, juste, en bons termes, naturellement éloquent et court, » que Saint-Simon ne pouvait s'empêcher, quoi qu'il en eût, d'admirer? — Que devient le personnage même? Non-seulement certains traits de son esprit et de son caractère, mais les principaux épisodes de sa vie risquent d'être méconnus tant qu'on ne se résigne pas à oublier entièrement de telles publications. Choisissons dans la biographie de Mme de Maintenon quelques-uns seulement de ces épisodes. Il nous sera facile de montrer combien les altérations de La Beaumelle, ses lacunes, ses changemens arbitraires, ont pesé et pèsent encore aujourd'hui sur cette mémoire.

III.

La Beaumelle n'a pas entendu se ranger parmi les ennemis déclarés de Mme de Maintenon. Il s'est abstenu de ramasser leurs injures, et cependant il lui a fait un mal plus durable que ses plus violens détracteurs. Ce que la courte vue et la malignité inconsciente de l'esprit public avaient conjecturé pour expliquer sa fortune extraordinaire, il l'a recueilli, il lui a donné un corps par ses arrangemens et ses inventions romanesques, il l'a fait entrer pour un long temps dans le domaine de l'histoire. Il faudra beaucoup d'efforts pour effacer le souvenir et l'influence de ses fausses données, et pour substituer en pleine lumière à la figure de convention qu'il avait fait accepter celle que les documens authentiques nous présentent aujourd'hui, celle dont M. Sainte-Beuve, M. Saint-Marc Girardin, M. le duc de Noailles, ont déjà distingué ou deviné les traits.

Prenons pour premier exemple celui qui s'offre tout d'abord, le problème d'une si prodigieuse élévation. Que de faussetés La Beaumelle n'a-t-il pas accumulées à ce propos! D'abord il n'a pas manqué d'exagérer le contraste entre cette élévation et la condition première de son héroïne, bien que la réalité, déjà surprenante,

eût dû lui suffire. Alors qu'il représente dans ses *Mémoires* Mme de Maintenon comme asservie à des soins d'une sorte de domesticité non pas de cour, mais toute privée, il méconnaît un trait de son caractère destiné à devenir une des occasions de sa fortune, c'est-à-dire ce goût de plaire et d'obliger qui la portait sans cesse, presque insciemment, tant cela lui était naturel, à rendre service aux autres, et toujours habile à s'en acquitter si aisément qu'il semblait qu'autour d'elle l'ordre s'introduisît sans nul effort ni pour elle-même ni pour les autres. Elle était chez sa tante Mme de Neuillant si peu « confondue avec les domestiques, » que sa cousine, la fille de la maison, allait avec elle garder les dindons; chacune avait une gaule à la main, mais aussi un masque sur le visage, pour ne pas se gâter le teint, et un Pibrac dans la poche, en véritables demoiselles qu'elles étaient, et afin de ne pas oublier le bel esprit.

La Beaumelle, après cela, n'a pas craint d'autoriser le soupçon d'une ambition de nature fort équivoque, lorsqu'il a montré la veuve de Scarron luttant pied à pied contre Mme de Montespan. La série de lettres qu'il a inventées à ce sujet ne laisse pas que d'être palpitante. Il n'accuse pas formellement Mme de Maintenon; son habileté est de la montrer à la fois romanesque, entraînée et scrupuleuse. Le lecteur assiste ému à la lutte. Aussi pas un biographe ne s'est abstenu de citer cette correspondance; on a lu partout ces phrases devenues célèbres : « Le roi est ferme, mais Mme de Montespan est bien aimable dans les larmes... — Mon cœur est déchiré; le sien n'est pas en meilleur état... — Je le renvoie toujours affligé et jamais désespéré. » Toutes ces lettres cependant portent en suscription le nom de Mme de Frontenac; c'est assez dire qu'elles sont absolument de l'invention de La Beaumelle, nous l'avons démontré. A les lire isolées, on se demande si elles n'ont pas pour objet de faire croire à quelque sentiment passionné de la part de Mme de Maintenon; mais, pour qui les étudie dans le recueil de La Beaumelle et à leur place, l'impression morale n'est pas douteuse : cette impression est très défavorable à Mme de Maintenon, car on a lu auparavant des lettres qui l'ont montrée dans une fâcheuse intimité avec la trop fameuse Ninon de Lenclos. On ne doute donc pas qu'on n'ait affaire à une jalouse ambitieuse qui veut déposséder la Montespan et déjà glisse sur la pente qui la conduira, elle aussi, à devenir maîtresse du roi. Or ces lettres à Ninon ne sont pas moins fausses que les lettres à Mme de Frontenac. Dans la première, Mme Scarron presserait Ninon, retenue trois longues années auprès de Villarceaux, de revenir, de ramener les plaisirs et les grâces : Châtillon et Du Rincy la redemandent. — Le malheur est

que Du Rincy ne figure nulle autre part dans la cour de Ninon, et que Châtillon est mort depuis plusieurs années. — Devenue veuve, Mme Scarron aurait continué d'écrire très intimement à Ninon, suivant La Beaumelle. Il s'agit d'abord d'une proposition de nouveau mariage sur laquelle la courtisane aurait été consultée. Une autre lettre est du ton que voici : « Le maréchal d'Albret est mon ami de tous les temps; je ne sache pas qu'il ait été mon amant. Quand on vous a servie, belle Ninon, on devient d'une délicatesse extrême. Je le vois tous les jours, et vous savez qu'on peut le voir sans danger. Venez souper chez moi ce soir... Je vous attends, à moins que le marquis ne vous retienne. » Ces lignes seraient écrites en 1666. Or Mme Scarron, veuve, ne donnait pas à souper; le maréchal d'Albret vivait alors en grande dévotion, et enfin le marquis, c'est-à-dire évidemment Villarceaux, était depuis près de dix ans séparé de Ninon. Louis Racine n'hésite point à mettre sur son exemplaire de La Beaumelle, en regard de chacune de ces lettres, ces mots : « très fausse, » ou bien « m'est inconnue. »

C'est pourtant sous les mêmes couleurs, ou peu s'en faut, qu'on représente souvent encore toute la première moitié de la vie de Mme de Maintenon. On paraît croire qu'elle a eu la vulgaire ambition de succéder à tout prix à Mme de Montespan, et que des scrupules de conscience ne conviennent guère à celle qui serait restée l'intime amie, presque la digne émule de Ninon. Ces conclusions se retrouvent dans quelques-uns des livres les plus graves; elles sont à peu près celles d'un récent volume sur Mme de Montespan, où M. Pierre Clément a d'ailleurs prodigué, suivant sa coutume, l'inédit du meilleur aloi et du plus pressant intérêt (1). Et quelles sont les preuves, après qu'on a consenti à ne pas compter pour beaucoup les imaginations du « trop suspect » La Beaumelle? « Mme de Maintenon a livré au feu toutes les lettres qu'elle a reçues, dit M. Clément; mais on ne peut tout brûler, et il restera toujours, sans parler de Saint-Simon, de la princesse Palatine, de La Fare, la lettre de Ninon de Lenclos sur la chambre jaune, et celle de Mme de Sévigné, écrivant à sa fille le 16 juillet 1680 au sujet de la rivale heureuse de Mme de Montespan cette phrase compromettante : « croyait-elle qu'on pût toujours ignorer le premier tome de sa vie? » Voilà les témoignages; sont-ils vraiment d'une grande valeur? Est-ce, en vérité, Saint-Simon qui passera ici pour un témoin digne de foi, lui qui n'a pas même pris soin de s'informer au sujet de cette biographie, tant il apporte à ce qui regarde la

(1) Il faut lire dans la correspondance inédite entre Colbert et Louis XIV, que donne ce curieux livre, ce que coûtait Mme de Montespan à la France. Il faut voir l'humiliation d'un Colbert; tous les chiffres sont là, c'est chose inouie.

« vieille fée » de répugnance et de dédain ? Il nous dit que Mlle d'Aubigné est née aux îles d'Amérique, que son père, fils du célèbre compagnon d'armes d'Henri IV, était *peut-être* gentilhomme, que l'enfant revint seule et au hasard en France, qu'elle fut plus tard, aussitôt après son veuvage, « réduite à la charité de sa paroisse de Saint-Eustache. » Autant d'erreurs ou de mensonges. Saint-Simon déteste Mme de Maintenon ; il altère la vérité parce que la passion l'aveugle. — Est-ce un témoin bien impartial aussi que cette impétueuse Palatine, qui ne se gêne sur rien à l'égard de la « vieille sorcière, » de la « vieille ordure, » de la « vieille rosse ! » Comme Saint-Simon, la Palatine maudit celle en qui elle voit l'usurpatrice du rang suprême. D'ailleurs ne l'a-t-on pas crue jalouse de quiconque avait l'affection du roi ? — La Fare est un épicurien de la société du duc d'Orléans, qui, par d'autres raisons, se soucie aussi peu de la vérité. Il nous dira que d'Aubigné l'aïeul pouvait bien être fils naturel de Henri IV, qui avait quatre ans de moins que lui, que le mariage avec Scarron a duré deux ans, quand il en a duré huit, que le mariage avec Louis XIV a été célébré par l'archevêque de Paris, cardinal de Noailles, tandis que le siége de Paris était occupé à l'époque du mariage par M. de Harlay, et n'appartint à M. de Noailles que douze ou treize ans plus tard. La Fare a beaucoup contribué à jeter çà et là autour de la mémoire de Mme de Maintenon cent accusations fort légères, au sujet desquelles il ne s'est jamais enquis. — Le témoignage de Mme de Sévigné serait grave; mais M. Clément lui-même a pris soin de compléter en note sa citation; aux paroles qu'il a rappelées, Mme de Sévigné ajoute : « Et à moins que de l'avoir conté avec malice, quel mal cela lui a-t-il fait (1) ? » Ainsi Mme de Montespan a raconté au roi le premier tome de la vie de Mme de Maintenon afin de perdre sa rivale; mais, à moins d'y avoir mêlé de la calomnie, dit expressément Mme de Sévigné, cela n'a pu lui faire aucun tort. Il est clair que par le premier tome Mme de Sévigné entend le mariage avec Scarron, la pauvreté, l'obscurité, tout ce qui, comparé avec une élévation inouie, était un scandale aux yeux des gens de cour. De la sorte, la citation tourne évidemment à l'éloge. Loin d'être témoin à charge dans tout ce qui concerne Mme de Maintenon, la sincère Sévigné professe pour elle une estime constante qui répond à bien des accusations. N'est-ce pas elle qui a écrit dès 1680 ces lignes, contenant sans doute la vraie explication du problème qui nous occupe : « Nul autre ami n'a autant de soin et d'attention que le roi en a pour Mme de Maintenon. Ce que j'ai dit bien des fois, elle lui fait

(1) Lettre du 7 juillet 1680 à Mme de Grignan.

connaître un pays tout nouveau, je veux dire le commerce de l'amitié et de la conversation sans chicane et sans contrainte : il en paraît charmé. »

Reste la fameuse lettre écrite par Ninon vers la fin de sa vie (elle mourut en 1706) à Saint-Évremont, et où se trouveraient ces lignes : « Scarron était mon ami. Sa femme m'a donné mille plaisirs par sa conversation, et dans le temps je l'ai trouvée trop gauche pour l'amour. Quant aux détails, je ne sais rien, je n'ai rien vu, mais je lui ai prêté souvent ma chambre jaune, à elle et à Villarceaux. » Supposons cette lettre authentique; ne contient-elle pas une certaine contradiction assez embarrassante? En conciliera-t-on aisément le milieu et la fin? Notez que la première allégation serait confirmée par une autre lettre de Ninon. « Mme de Maintenon était vertueuse par faiblesse d'esprit; j'aurais voulu l'en guérir, mais elle craignait trop Dieu. » De plus Ninon était bonne sans doute, cependant sa bonté allait-elle jusqu'à se refuser, à l'égard d'une amie d'autrefois, depuis si éloignée d'elle, si prude en tous les temps à son avis, la revanche de quelque médisant et trop malicieux souvenir? Où sont d'ailleurs pour ces pièces du procès les preuves d'authenticité? Sommes-nous bien avancés quand on nous dit pour unique information que les originaux autographes des deux lettres de Ninon se trouvent dans le cabinet d'un célèbre amateur parisien? Encore faudrait-il savoir quelque chose de la provenance. Les amateurs, même célèbres, peuvent être abusés, cela s'est vu. Les lignes que nous venons de citer étaient fort bonnes à inventer. On savait que Villarceaux avait courtisé Mme Scarron; mais on sait aussi par plusieurs témoignages que Villarceaux s'était vu rebuté. Bois-Robert s'en expliquait assez nettement dès 1659 :

Si c'est cette rare beauté
Qui tient ton esprit enchanté,
Marquis, j'ai raison de te plaindre,
Car son humeur est fort à craindre :
Elle a presque autant de fierté
Qu'elle a de grâce et de beauté.
Comme ton mérite est extrême,
Songe à n'aimer que ce qui t'aime,
Suis qui t'estime, et ne perds pas
En l'air tes soupirs et tes pas.

On objecte que Villarceaux fit peindre nue Mme Scarron. Si cela est vrai, il faut reconnaître que le dépit d'avoir été repoussé expliquerait seul une telle insulte; mais la peinture est-elle plus sûrement authentique que la lettre? M. Lavallée, qui a rapporté en dernier lieu ces détails, nous dit que cette toile se voit encore au château

qu'habitait Villarceaux. Il ajoute : « Cette peinture, ayant été faite de fantaisie, ne ressemble nullement aux portraits authentiques. » Qui vous dit alors qu'on ait voulu représenter Mme Scarron? Qui vous dit qu'on n'ait pas ici une application nouvelle et tout arbitraire de cette tradition de fatuité à l'usage des galans éconduits, tradition qui courait dès le XVIe siècle (1) et plus tôt déjà sans doute? — Nous n'affirmons pas que lettre et peinture soient absolument apocryphes, puisque nous n'avons nul moyen de le démontrer : nous disons seulement qu'on ne prouve pas davantage qu'elles soient authentiques; nous ajoutons qu'alors même qu'elles le seraient, il n'y aurait pas de conclusions très formelles à en tirer, ni de quoi se prononcer en sûreté de conscience. Aussi M. Pierre Clément, à vrai dire, ne soutient-il pas le ton affirmatif. Il conclut en disant que la question relative à la conduite de Mme de Maintenon paraît un problème jusqu'à ce qu'on acquière de nouveaux documens.

Oserons-nous dire cependant que ce qu'on sait aujourd'hui du caractère de cette célèbre personne, de ses qualités et de ses défauts, suffit, ce semble, à faire deviner quelle fut sa conduite, et à expliquer son incroyable destinée. Dans la première partie de sa vie, elle a pu, elle a dû ne pas succomber aux nombreux dangers, soutenue qu'elle était d'abord par une religion exacte qui ne l'a jamais quittée, puis par un sentiment de fierté et, comme elle disait, de bonne gloire, aisément d'accord avec sa froideur naturelle. Il n'y a pas besoin d'imaginer, comme Saint-Simon, des calculs ténébreux destinés à satisfaire une ambition longtemps réfléchie; il suffit de remarquer ce sentiment de dignité personnelle qui la fit se compter à part, ne se contenter ni des vanités ni des jouissances vulgaires, n'accepter jamais de présens. Elle tempérait cette fière attitude en sachant donner à son commerce le charme d'une amitié singulièrement obligeante et commode. Ce charme se répandait autour d'elle; autour d'elle, tous les obstacles s'aplanissaient, tout devenait agréable et facile. La séduction de sa personne, de son regard, de sa figure, de sa voix, y aidait, et aussi celle de son esprit. En se préservant de nombreux périls dans un monde brillant et léger, elle sut gagner quelque chose encore au commerce des précieux, à qui elle paraît avoir tenu tête en prose et en vers. Plus tard, dès ses premières années de veuvage, elle se trouva en possession de faire bonne figure en d'aussi grandes maisons que l'hôtel d'Albret; Mme de Sévigné y apprenait à l'estimer, et l'ambitieuse

(1) M. Walckenaer en cite un exemple alors. — *Mémoires sur Mme de Sévigné*, t. V, p. 442.

princesse des Ursins y était jalouse de la voir entourée des hommes les plus importans, interrogée à part, et comme consultée sur de graves intérêts. Déjà l'on commençait à rendre hommage à « sa solidité. » Tout cela lui composait un rôle singulier, il est vrai; mais précisément cette singularité était à la fois sa sauvegarde et son triomphe. Si elle succombait une fois, elle rompait le charme. Qu'on dise, si l'on veut, qu'à celle qui n'aima jamais personne il fut moins difficile qu'à d'autres de ne pas faillir; mais qu'on lui reconnaisse du moins cette victoire, quelle qu'elle soit, et qu'on lui en laisse le bénéfice : c'est l'explication de toute sa vie.

Quand sa faveur auprès du roi commença, vers 1680, ce fut par les mêmes raisons qui l'avaient déjà fait partout rechercher. Le roi, qui avait plus de quarante ans alors, se lassait des caprices des maîtresses; la passion inquiète avait entraîné sa volonté sans plaire ni à son intelligence ni à son cœur. Particulièrement sensible à la distinction de manières et d'esprit, il fut étonné de sentir le charme pénétrant d'une affection paisible. Oui, sans doute, Mme de Maintenon s'efforça d'éloigner le roi de sa maîtresse, mais comment en conclure qu'elle voulût elle-même occuper cette place quand au contraire elle signala son triomphe en ramenant le roi vers la reine? Prévoyait-elle en 1680 que la reine mourrait dès 1683? — Ce que tous deux avaient de religion intervient ici comme explication dernière. Nous savons bien que la religion de Louis XIV n'est guère du goût de notre temps, et à bon droit. Cette peur incessante du diable et de l'enfer que Fénelon lui reprochait, ces compromis de conscience par où une telle peur trouvait d'étranges compensations, cette intolérance aveugle, ce partage du pouvoir prétendu avec Dieu même, en voilà assez pour déceler une croyance pusillanime, égoïste et étroite. Il n'en est pas moins vrai qu'à travers cette idolâtrie de la royauté absolue, de nature à gâter le roi et les sujets, et qui a coûté tant de malheurs à la France, l'éducation chrétienne, — plus encore que la morale naturelle, à laquelle il semblait devenu étranger, — avait inspiré des scrupules à Louis XIV. Mme de Maintenon de son côté, à partir du jour où elle dut s'apercevoir qu'elle exercerait une réelle influence sur l'esprit du roi, avait eu certainement l'ambition de le convertir; sa religion exacte et sincère lui avait ordonné cette entreprise, et ses directeurs (qui oserait dire qu'un Fénelon ne songeât pas ici à autre chose qu'à la seule domination de son église?) lui répétèrent que c'était là sa mission, à laquelle il ne lui serait pas permis sans péché de se soustraire. Pour la remplir, il lui fallait subir le très réel ennui de la cour, elle ne s'appartenait plus, elle était l'instrument des desseins de Dieu sur la France et sur le roi. Oui, Mme de Maintenon fut ambitieuse; mais son ambition

n'alla pas jusqu'à se faire courtisane au détriment d'autres courtisanes. Elle conçut peu à peu, portée par son caractère et sa fortune, de tout autres desseins.

Les détails que La Beaumelle a donnés dans les *Mémoires* sur le mariage et sa date sont aussi amusans que peu véridiques. Il raconte que le roi, devenu veuf, confia ses sentimens pour Mme de Maintenon au père Lachaise, lequel, tout étonné, pour sortir d'embarras, proposa un mariage secret, et se vit chargé de porter les premières propositions.

« Mme de Maintenon, étonnée, immobile, confuse, écoute, interrompt, s'écrie, se demande si ce n'est point un songe, un piége, un jeu, et se fait répéter mille fois ce qu'elle ne peut ni se persuader, ni se lasser d'entendre. Tous les sentimens de reconnaissance, de modestie, de joie, d'inquiétude, de curiosité, d'amour, se rassemblent dans son cœur. Elle voit remplis des vœux qu'elle n'avait pas osé former : elle en remercie Dieu, le roi, le père Lachaise. Revenue de son trouble, elle répond qu'elle est toute au roi, et qu'elle n'a d'autre volonté que la sienne. — Aux transports succédèrent les réflexions;... mais c'était bien à une sujette, à la veuve de Scarron, à demander des sûretés à un roi! Le père Lachaise lui déclara que le roi ne pouvait vivre sans elle, que le mariage était le seul remède à sa passion, que son salut éternel y était attaché... Il combattit tous ses scrupules, et l'amour persuada. Louis la rassura sur ses craintes par mille sermens. »

Un jour d'hiver, M. de Harlay, archevêque de Paris, se leva de très grand matin, et partit dans un carrosse avec son premier aumônier, portant le missel marqué à l'article *de matrimoniis*. Il entra sans bruit au château de Versailles, où le mariage fut célébré en présence de Bontemps et du marquis de Montchevreuil; c'était vers la fin de 1685. L'acte de célébration, assure encore La Beaumelle, se retrouva après la mort de Harlay dans ses vieilles culottes. Où est-ce que l'insouciant narrateur a puisé tant d'informations romanesques ou bizarres? Les documens authentiques ne disent pas un mot de cette prétendue intervention du père Lachaise, et témoignent au contraire que Mme de Maintenon, loin de lui montrer quelque gratitude, le tint toujours à distance. Pour ce qui est de la date du mariage, Saint-Simon paraît la fixer avec raison, non pas à la fin de 1685, mais deux années plus tôt, au milieu de l'hiver qui suivit la mort de la reine. La chronologie vraie est celle-ci, qui ne manque pas d'être assez curieuse. La reine meurt le 30 juillet 1683. Ce même jour, un vendredi, le roi va à Saint-Cloud, d'où il part le lundi pour Fontainebleau. Suivant le récit de Mme de Caylus,

Mme de Maintenon y suivit la dauphine et y parut aux yeux du roi en un si grand deuil, avec un air si affligé, que lui, dont la douleur était passée, ne put s'empêcher de lui en faire quelques plaisanteries. Ceux qui l'approchaient la virent alors extrêmement agitée, souvent en pleurs ou bien en conversation secrète avec son habituelle confidente, Mme de Montchevreuil; puis tout à coup le calme revint et même la joie. Ce changement fut assez visible pour que Mme de Caylus, encore enfant, le remarquât. Le 7 août, Mme de Maintenon engage son frère d'Aubigné à ne pas venir à Versailles; la raison qui l'empêcherait de la voir est si utile et si glorieuse qu'il n'en doit avoir que de la joie. Il peut du reste ne se pas contraindre désormais sur la dépense. Le 12 du même mois, elle écrit à Mme de Brinon : « Je vous prie de ne vous point lasser de faire prier pour le roi; il a plus besoin de grâce que jamais pour soutenir un état contraire à ses inclinations et à ses habitudes. » Vers le même temps, elle l'entretient de « la nouvelle scène qui réveille tout le monde. » On lui a mandé quelque chose du bruit public à ce sujet. « Il n'y a sur cela qu'à prier Dieu, qui saura bien faire ce qui sera le meilleur. Je serai toujours bien aise de savoir ce que vous entendrez dire sur cette matière-là. — Il n'y a rien à répondre sur l'article de *Louis* et *Françoise*, ce sont des folies. » Ceci est du 22 août; il est probable que le mariage était déjà décidé, moins d'un mois après la mort de la reine. Le 20 septembre, une lettre au confesseur, l'abbé Gobelin, témoigne des agitations par où l'on vient de passer et du bonheur qui les a remplacées. Tout cela rend fort acceptable la date fixée par Saint-Simon pour la célébration du mariage, fin de 1683 ou tout au plus commencement de 1684.

Mme de Maintenon, presque reine, abusa-t-elle de son pouvoir? Quelle fut décidément sa part dans l'acte funeste de la révocation de l'édit de Nantes? La Beaumelle savait bien que ce problème préoccupait l'esprit public; les pamphlets de Hollande ne tarissaient pas d'invectives et de calomnies à ce sujet. Cependant il ne trouvait dans les parties de la correspondance qu'il avait entre les mains aucune indication antérieure à 1685. Il se garda bien de laisser subsister de telles lacunes; seulement, en homme habile et qui ne forçait pas les choses, il ne fit parler Mme de Maintenon qu'à demi-mot. De la sorte, sans trop s'éloigner de la vraisemblance historique, il satisfaisait en quelque mesure et piquait d'autant plus la curiosité. Dès 1679, il fait écrire par Mme de Maintenon ces lignes : « Le roi pense sérieusement à la conversion des hérétiques, et dans peu on y travaillera tout de bon. » Il était habile de placer de telles paroles dès avant le commencement de toute faveur. En 1681 : « Le roi commence à penser sérieusement à son salut et à

celui de ses sujets. Si Dieu nous le conserve, il n'y aura plus qu'une religion dans son royaume. » Voilà les choses préparées de loin, et le lecteur croira suivre les progrès d'une influence ténébreuse et funeste. — En 1684 : « Le roi a dessein de travailler à la conversion entière des hérétiques; il a souvent des conférences là-dessus avec M. Le Tellier et M. de Châteauneuf où on voudrait me persuader que je ne serais pas de trop. » Nous avions tout à l'heure l'exposition du drame, en voici le nœud. Bientôt après : « Le roi est fort content d'avoir mis la dernière main au grand ouvrage de la réunion des hérétiques. Le père Lachaise a promis qu'il n'en coûterait pas une goutte de sang, et M. Louvois dit la même chose. Je crois bien avec vous que toutes ces conversions ne sont pas également sincères; mais Dieu se sert de toutes voies pour ramener à lui les hérétiques. Leurs enfans seront du moins catholiques (1). » Voilà le dénoûment; La Beaumelle ne s'est pas compromis, mais il a répondu, en partie du moins, à l'attente publique par quelques inventions qu'on ne manquera pas de commenter. Il a insinué que l'influence de Mme de Maintenon, sinon ses conseils directs, a été décisive sur la résolution de Louis XIV.

Le malheur est que ces phrases, si souvent citées (2), sont toutes extraites des lettres à Mme de Saint-Géran, qui sont fausses. Les lettres authentiques ne tiennent pas ce langage; elles n'offrent pas avant la révocation une ligne qui autorise à penser que le nouveau mariage du roi y ait contribué. Bien plus, le 4 septembre 1687, on voit Mme de Maintenon s'écrier dans une lettre à M. de Villette : « Je suis indignée contre de pareilles conversions; l'état de ceux qui abjurent sans être véritablement catholiques est infâme! » Les notes des dames de Saint-Cyr, qui reproduisent les entretiens de Mme de Maintenon, s'expriment dans le même sens. « Les moyens que l'on prit furent un peu rigoureux, auxquels Mme de Maintenon n'eut nulle part, quoique les huguenots se soient imaginé le contraire, car, en désirant de tout son cœur leur réunion à l'église, elle aurait voulu que ce fût plutôt par la voie de la persuasion et de la douceur que par la rigueur, et elle nous a dit que le roi, qui avait beaucoup de zèle, aurait voulu la voir plus animée qu'elle ne pa-

(1) Voyez pour toutes ces citations Lavallée, *Correspondance générale*, t. II, pages 92, 200, 381, 427, ou La Beaumelle, *Lettres*, t. II, pages 111, 120, 122.

(2) Voyez les dernières publications, par exemple l'estimable ouvrage d'Ernest Moret, *Quinze ans du règne de Louis XIV*. « On a vainement nié la part de Mme de Maintenon, dit-il, dans la révocation de l'édit de Nantes; il faudrait d'abord brûler ses lettres. » Et puis il cite toutes les lettres fausses. — M. Jobez, dans un livre intitulé *la France sous Louis XV*, s'efforce d'être juste, mais il cite également La Beaumelle. Son tome Ier est de 1861.

raissait, et lui disait à cause de cela : « Je crains, madame, que le ménagement que vous voudriez que l'on eût pour les huguenots ne vienne de quelque reste de préventions pour votre ancienne religion. »

Est-ce à dire qu'il soit permis de dégager ici Mme de Maintenon de toute solidarité? Nous ne pouvons oublier qu'elle s'est associée à quelques-unes des plus odieuses mesures qui ont suivi la révocation de l'édit de Nantes. Elle, qui avait résisté jadis dans les rangs des réformés, et en s'indignant des indiscrets efforts qu'on tentait pour la convertir, elle n'a pas eu honte d'employer, pour ramener plusieurs de ses parens, les séductions les moins honorables. Elle a conseillé et pratiqué l'enlèvement des enfans : on sait l'histoire de sa cousine, Mme de Caylus; aux deux frères de Sainte-Hermine elle a promis les faveurs de la cour, l'avancement dans l'armée, et, se jouant des scrupules, elle a fait beaucoup de recrues dans cette voie de corruption. Bien plus, elle paraît s'être accoutumée aux violences, quand à la fin d'une lettre au duc de Noailles elle jette négligemment ces mots : « on tue beaucoup de fanatiques; on espère en purger le Languedoc (1). » S'il est très probable qu'elle n'a point concouru à la préparation de l'acte funeste de 1685, elle s'en est rendue solidaire pour l'avoir sans nul doute approuvé en le considérant, comme faisaient tous les ministres de Louis XIV, par son aspect purement politique, et ensuite pour avoir trempé dans les violences qui en furent les suites.

Y a-t-il enfin de suffisantes raisons de rejeter sur elle, comme on l'a fait, tout le poids de la lugubre période par où se termine le long règne de Louis XIV, période de malheurs publics, d'humiliation et de revers, d'étouffement et d'hypocrisie? Faut-il, avec Saint-Simon, s'en prendre surtout à elle, comme si l'excès de l'absolutisme royal, la dégénérescence de la noblesse, l'ambition du clergé, les jalousies réciproques des différens ordres, n'avaient pas été des causes lointaines et toutes-puissantes d'anarchie et de ruine? — Nous estimons qu'à ces questions on doit faire une double réponse. Il paraît bien qu'elle a revendiqué une participation notable aux affaires, puisque M. de Torcy lui communique ordinairement ses dépêches, puisque, pendant la guerre d'Espagne, Mme des Ursins n'écrit à personne plus régulièrement qu'à elle, puisque Chamillard lui écrit bonnement en 1694 : « Peut-être que je ne dis rien qui vaille. Vous m'avez ordonné de vous parler avec une entière

(1) Cette lettre est dans le recueil de La Beaumelle, t. V, p. 27, sous la date du 14 mai 1701. M. Lavallée ne la donne pas dans son quatrième volume, sans doute parce qu'il la croit d'une autre date. Ce qui nous importe ici, c'est que la phrase sur les fanatiques du Languedoc est donnée par l'autographe du château de Mouchy.

liberté; vous m'avez engagé à vous parler de choses que je ne sais et ne connais que médiocrement (1)... » Chamillard ne lui témoignera pas moins d'humilité, et pour de bonnes raisons, quand il deviendra secrétaire d'état. Qu'il ait été la créature de Mme de Maintenon, ainsi que Voysin, qu'elle ait contribué à maintenir en place les Marsin, les Tallard, les Villeroy, cela serait sans doute difficile à contester. Il est bien certain qu'elle n'a pas été auprès de Louis XIV une inspiratrice de résolutions énergiques, de modération forte, de justice et de respect du droit. Elle n'a pas été à la hauteur de ce que comportait le rôle qu'elle avait ambitionné. En outre elle a été plus d'une fois dure et cruelle pour ses amis, les sacrifiant avec une incroyable sécheresse après s'en être engouée et les avoir engagés compromis. On se rappelle la pauvre Maisonfort, Fénelon, Mme Guyon. Elle a fini par abandonner même le vieux roi mourant; il l'a vainement cherchée de son dernier regard. — Cela dit, la justice oblige à reconnaître que, selon toutes les vraisemblances, la France lui a dû de ne subir que vingt ans plus tard les hontes dont la régence et Louis XV devaient l'accabler. Qui osera répondre que, sans son influence, Louis XIV aurait su garder pendant sa longue vieillesse et imposer autour de lui quelque pudeur? La domination de cette femme sur ce roi septuagénaire a pu être lourde et oppressive; mais à certains égards elle a été une sauvegarde.

Veut-on saisir d'un seul aspect la mesure intellectuelle et morale de Mme de Maintenon? Saint-Cyr est le miroir de sa vraie physionomie. C'est à Saint-Cyr que, défiante de Versailles, elle abrite et cache son influence; c'est là qu'elle donne carrière à ses vraies aptitudes, à son instinct de domination et de direction. Saint-Cyr est la manifestation immédiate de cette royauté anonyme, et La Beaumelle a mis le comble à ses méfaits en supprimant un grand nombre des témoignages qui se rapportaient à cette époque de sa vie : c'était voiler quelques aspects principaux de la figure historique qu'il prétendait faire connaître. L'œuvre de Mme de Maintenon à Saint-Cyr a été le plus souvent un objet d'éloges; il semble cependant que cet examen, repris avec le secours de sa correspondance complète, telle que nous la possédons aujourd'hui, ne tourne pas entièrement à son avantage. Sur les épisodes précédens de sa vie, l'opinion a été souvent trop sévère ou bien empressée à juger sur des pièces peu concluantes ou fausses; ici, croyons-nous, la critique a été trop indulgente.

Saint-Cyr dut sa création, vers 1685, à une pensée louable, mais étroite, de politique et de charité. Il n'était pas difficile d'a-

(1) Archives de M. le comte Lassus.

percevoir dès le milieu du règne certains symptômes des temps nouveaux, un prompt essor de la bourgeoisie, un appauvrissement rapide et continu de l'aristocratie. Louis XIV y avait contribué en recrutant dans les classes moyennes les instrumens de son pouvoir; Saint-Simon, comme on sait, le déplore amèrement. La petite noblesse surtout, reléguée dans les dernières provinces, ne se soutenait plus qu'à peine. Mme de Maintenon pouvait dire en 1707 aux demoiselles de Saint-Cyr : « Ne vous flattez pas sûr ce que vos proches avaient quelque chose quand vous les avez quittés. Les choses sont changées depuis : celles qui ont laissé leurs parens avec deux mille livres de rente n'en trouveront peut-être pas mille, celles qui en avaient mille n'en ont pas cinq cents, celles même qui étaient le mieux ne trouveront pas grand'chose, et le plus grand nombre n'aura rien du tout. » Vers la même époque, Vauban acquérait la conviction qu'à la suite des malheureuses guerres de la fin du règne plus de la dixième partie du peuple en France était réduite à la mendicité, et que des neuf autres parties il n'y en avait qu'une peut-être en état de faire l'aumône. Vauban, dans ses calculs patriotiques, se préoccupait de la nation tout entière. Mme de Maintenon ne connaissait qu'une classe; ce fut le sort de la petite noblesse qu'elle prit seul en sérieuse considération, et elle crut que par là elle réformerait la France.

Si l'idée première, au point de vue politique, était étroite, l'exécution en fut singulièrement imparfaite. Certes Mme de Maintenon possédait à un éminent degré quelques-unes des qualités d'esprit et de cœur les plus nécessaires à la tâche qu'elle s'imposait : elle avait le profond sentiment de la dignité personnelle, la droiture d'intention, la sincère piété. Ses lettres aux dames et demoiselles de Saint-Cyr, ses entretiens, ses instructions, attestent de plus un goût particulier, une aptitude spéciale pour le maniement des esprits, et une ferme intelligence à la hauteur de ce rôle. On pourrait, par un choix habile entre ses différens messages à Saint-Cyr, composer un volume digne de prendre place à côté de nos bons moralistes. Ainsi qu'eux, elle sait recommander la vie intérieure comme la source élevée d'où les actes découleront naturellement et sans effort. Elle est habile à pressentir les consciences, à deviner les faiblesses, à déceler les tentations, elle excelle à faire accepter l'humiliation et la prière. Toutefois ces qualités ou, si l'on veut, ces vertus ne conduisent Mme de Maintenon qu'à une sorte de haute direction religieuse qui s'empare des âmes par un seul côté et les replie durement sur elles-mêmes à la recherche d'un prétendu perfectionnement intérieur exclusif de tout libre essor vers la culture intellectuelle ou vers les affections les plus légitimes de la nature. Nulle

part elle ne trace le plan d'une éducation forte et saine, capable d'acheminer de jeunes âmes vers l'accomplissement simple et régulier et vers le goût du devoir. Sa vie extraordinaire, composée d'abord d'amertume, puis d'incroyable triomphe, ne lui avait pas été à elle-même, pour une tâche si délicate, une préparation heureuse. Elle avait appris à se défier d'un monde corrompu et à lui résister en s'enfermant dans une perpétuelle contrainte; il était naturel qu'elle fût moins habile à ces autres vertus que l'œuvre de l'éducation réclame, l'oubli de soi-même, l'indulgence et la suprême bonté. Lisez ses entretiens et ses lettres, non pas dans le recueil tronqué et falsifié de La Beaumelle, qui ne donne qu'une partie de celles à Mme de Glapion, et qui retranche les répétitions et les longueurs, mais dans l'abondante et sincère collection de M. Lavallée, — vous verrez que tout se rapporte à elle : c'est de sa vie et de ses exemples que tous les enseignemens sont tirés; elle oublie la vie réelle et commune, et par suite engage à son insu les jeunes filles vers des carrières d'exception. Malheureuses celles qui se trouveront réduites à retourner dans leurs familles; elles trouveront au fond de quelque province une vie étroite, les soins répugnans, les grossiers travaux. La vie dans le siècle, surtout la vie dans le mariage, c'est, à l'entendre, la pire servitude. « Entre la tyrannie d'un mari et celle d'une supérieure, dit-elle, il y a une différence infinie. On sait à peu près, en entrant en religion, ce qu'on peut exiger de vous. Il n'en est pas de même pour le mariage; il n'y a point de noviciat qui y dispose, et il serait difficile de prévoir jusqu'où un mari peut porter le commandement. Il s'en trouve très peu de bons. Il faut supporter d'eux bien des bizarreries et se soumettre à des choses presque impossibles. » Combien se montre plus sensé l'auteur du *Traité de l'éducation des filles*, qui présente le monde non comme un objet d'effroi, mais simplement, — admirable justesse de l'idée et de l'expression, — comme « l'assemblage de toutes les familles. Les femmes y ont des devoirs, dit-il, mais des devoirs qui sont les fondemens de toute la vie humaine. » Les jeunes filles de Saint-Cyr, si elles prenaient goût aux plus intimes enseignemens qu'on leur offrait, n'avaient d'autre perspective que de pouvoir entrer à la cour et d'y obtenir quelque faveur du roi, en suivant de loin ce parfait idéal, l'exemple de leur institutrice. Quelle impression pouvait faire sur ces jeunes esprits l'éclatante représentation d'*Esther* en présence de tout Versailles, sinon d'inspirer à chacune des actrices l'immodéré désir de rencontrer un troisième Assuérus?

Il fallut bien s'apercevoir que tel était, pendant une première période, le résultat de l'éducation donnée à Saint-Cyr, en l'absence

de tout contre-poids d'instruction solide. Mme de Maintenon fit donc des réformes et même des coups d'état avec lettres de cachet. A plus forte raison, quand des symptômes de spontanéité religieuse se montrèrent, bien qu'elle eût elle-même un instant glissé vers le quiétisme, elle les réprima avec une incroyable dureté. Bientôt la discipline fut entière maîtresse, et l'institution de Saint-Cyr se ferma à toutes les influences étrangères, à tous les bruits du dehors. Mme de Maintenon y vint passer ses dernières années. Tant qu'elle vécut, son esprit judicieux lutta contre la pente sur laquelle Saint-Cyr avait été engagé par elle-même : on la voit gronder les religieuses, qui, par excès de scrupule, veulent rayer le mariage de la liste des sacremens; aux interdictions à perpétuité de tout livre nouveau, elle répond que cependant il se pourrait faire que l'avenir apportât encore quelques bons ouvrages. Elle morte, Saint-Cyr demeure comme pétrifié. On copie et recopie tous les écrits de la grande fondatrice. Ses *Conversations* et ses *Proverbes* dialogués sont réputés contenir toute la science du monde. Or ces écrits offrent assurément des remarques ingénieuses, d'excellens préceptes; mais ils ont le grand tort de confondre dans la conduite de la vie les lois transitoires des convenances avec ce qu'il y a d'éternel dans les lois morales. Suivez dans leurs destinées hors de la maison royale les demoiselles de Saint-Cyr. La plupart deviennent religieuses, mais non dans les ordres sévères ou hospitaliers; elles n'entrent pas dans la grande voie ouverte par saint Vincent de Paul, elles n'abordent pas les austérités du Carmel. Presque toutes se vouent, dans les couvens de règle mitigée, à l'éducation, sans rien changer des méthodes ni de l'esprit qui les ont formées. Bientôt leur uniforme perfection d'emprunt, dont on ne sait plus que faire, devient gênante : Louis XVI en est réduit à fonder pour elles une maison de chanoinesses.

Horace Walpole raconte que, lorsqu'il visita Saint-Cyr vers 1756, on lui montra dans l'église, au milieu du chœur, le tombeau de Mme de Maintenon, dans les salles plus de vingt de ses portraits. Les jeunes filles récitèrent les chœurs d'Esther et d'Athalie, puis les *Proverbes* et *Conversations* de Mme de Maintenon. Aux archives, on lui montra les volumes des lettres de Mme de Maintenon, et une religieuse lui présenta même trois pensées autographes. Rien n'était changé dans la maison royale, pas un livre nouveau; on y faisait des ouvrages à l'aiguille sur les patrons démodés du XVIIe siècle, on n'y chantait que la musique de Lulli, on y dansait le *passe-pied* et la *forlane* en habit troussé, comme au temps de Louis XIV. — Trente-cinq ans plus tard, le chevalier de Boufflers n'en croyait pas non plus ses yeux. « Jamais chose n'a été plus semblable à

elle-même, dit-il; les meubles de Mme de Maintenon sont encore dans sa chambre, ses livres dans sa bibliothèque, ses écrits dans les archives, son esprit dans toute la maison. Ces pauvres enfans ont fait devant nous leurs touchans exercices avec un ordre, une décence, une régularité, qui me faisaient penser en même temps à la pureté angélique et à la discipline prussienne! »

Voilà où en étaient les jeunes filles de Saint-Cyr, voilà en mars 1791, leurs innocens travaux. Il eût fallu se préparer à d'autres vertus. On serait injuste, il est vrai, d'oublier que plusieurs femmes de la noblesse française ont su bien mourir sur l'échafaud, et de méconnaître la tradition de dignité, de résignation chrétienne, dont elles avaient hérité et dont elles ont donné de si touchans exemples; mais Saint-Cyr n'avait-il pas été institué pour régénérer, disait-on, la noblesse et la France? Or quelle sorte d'influence la royale maison a-t-elle exercée sur la société du XVIIIe siècle? Elle n'a fait que se fermer à toute lumière nouvelle, n'a servi qu'à transmettre quelques préceptes étroits, inflexibles et stériles. Mme de Maintenon a préparé Louis XIV et la noblesse à mourir non sans quelque grandeur; c'est quelque chose, c'est beaucoup pour l'honneur. Toutefois son ambition l'avait élevée en un rang et sa destinée l'avait fait vivre à une époque où il eût fallu susciter et vivifier. C'est ce qu'elle n'a pas su faire, et c'est ce qui explique pourquoi sa mémoire est destinée, malgré de solides mérites, à rester enveloppée dans l'ombre de cette fin du règne de Louis XIV, sinistre période qui pèse sur la conscience de la France.

A. Geffroy.

UN

MORALISTE NÉERLANDAIS

DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

JACOB CATS ET SES ŒUVRES.

Alle de Wercken van den Heere Jacob Cats, ridder, oudt Raadtpensionaris van Hollandt, etc. Amsterdam, 1658, et nombreuses éditions successives. (*Œuvres complètes du sieur Jacob Cats, chevalier, ancien grand-pensionnaire de Hollande*, etc.).

Parmi les foyers de civilisation européenne qui ont fait preuve d'une grande puissance de rayonnement, il faut compter la Néerlande, et rien ne serait plus trompeur que de mesurer cette force rayonnante à l'exiguïté du territoire qui forme aujourd'hui le royaume des Pays-Bas. On ne sait pas assez dans nos contrées latines que la Hollande ou la Néerlande actuelle est la concentration physique et morale d'une ancienne Basse-Allemagne qui, plus favorisée par les circonstances, aurait pu former une grande nationalité très distincte de la France et de l'Allemagne proprement dite, et dont le territoire aurait échancré largement celui de ces deux pays en décrivant une courbe elliptique qui, partant de la mer, englobant la Flandre française et l'Artois, passant au-dessous de Cologne et remontant à travers les plaines du Hanovre, aurait abouti à l'extrémité sud du Danemark. Si les vues ambitieuses de la maison de Bourgogne avaient été couronnées par le succès, toutes les chances

politiques eussent été pour la constitution d'un empire ou d'une confédération dépassant même du côté de Dijon les limites que nous venons de lui assigner hypothétiquement. Encore aujourd'hui, dans tous les districts de langue germanique renfermés dans ces limites, en dépit des révolutions, des divisions géographiques, des différences de constitution et de religion, le caractère régional, les mœurs, les patois, les coutumes domestiques, tout conserve les marques d'une vieille affinité qui, abandonnée à son essor naturel, eût créé une grande nation.

Parmi les causes qui en empêchèrent la formation, il faut compter d'abord l'élément wallon, qui, s'appuyant sur la Bourgogne et la Champagne, s'avançait comme un coin dans la direction de Liége, jusqu'en face de Maestricht, et qui offrit un champ d'exploitation facile à l'humeur conquérante de l'ancienne monarchie française. Vient ensuite le peu de goût des Allemands en général, pendant bien des siècles, du Néerlandais en particulier et de nos jours encore, pour la centralisation indispensable à la fondation d'un empire entouré de voisins ambitieux et jaloux. L'individualisme local, celui des villes surtout, résista toujours aux essais tentés en ce sens. N'avons-nous pas vu, à une époque encore bien rapprochée, et malgré les conseils de l'intérêt matériel, les anciens Pays-Bas se diviser de nouveau en Belgique et Hollande ? Ces villes des Flandres et des provinces néerlandaises, républiques municipales qui formaient les élémens les plus irréductibles de cette nationalité virtuelle, purent oublier leurs rivalités, s'imposer de grands sacrifices pour la défense commune de l'indépendance, mais jamais elles ne furent possédées du démon des conquêtes. De plus le groupe des dialectes néerlandais s'est trouvé amoindri depuis le XVIe siècle; le haut-allemand de Saxe, devenu prédominant grâce à la bible de Luther dans presque toute l'Allemagne septentrionale, les réduisit à l'état de patois partout ailleurs que dans les Pays-Bas. Enfin les grandes guerres politiques et religieuses firent le reste au XVIIe siècle.

Là toutefois où cette nationalité entravée dans son développement naturel fut assez forte pour éliminer ou absorber les élémens hétérogènes, assez resserrée pour s'unir au nom des intérêts identiques et se maintenir avec son caractère à part, on vit se déployer des énergies d'une rare vigueur, trempées par une résistance continue, séculaire, aux forces hostiles environnantes. La personnalité nationale, comme la personnalité individuelle, prend conscience d'elle-même et se fortifie par l'opposition. Le *struggle for life* favorise la formation des peuples forts dans l'histoire, comme celle des espèces tranchées dans la nature. La France du XIVe siècle et de la révolution, l'Angleterre du XVIIe siècle, l'Allemagne contemporaine, dé-

montrent jusqu'à l'évidence la certitude de cette loi historique. La Néerlande d'autrefois, l'ancienne république confédérée des sept Provinces-Unies, en fut aussi la preuve éclatante. L'introduction de la réforme dans ce pays petit, mais déjà robuste, ne put que fortifier encore son individualité nationale en lui procurant l'inestimable renfort des convictions, qui, plus que tout autre mobile, poussent l'homme aux grands sacrifices, et qui, sous la forme particulière qu'elles revêtirent alors, n'avaient plus rien à démêler avec une autorité étrangère quelconque. Lorsque le patriotisme et la foi religieuse conspirent ensemble, on peut s'attendre à des miracles.

C'est ainsi qu'on vit aux XVIe et XVIIe siècles cette république de marchands épuiser l'Espagne, tenir tête glorieusement à Louis XIV, disputer et même pendant tout un temps arracher aux Anglais l'empire des mers, offrir un suprême refuge à la pensée libre, traquée partout ailleurs, et servir de quartier-général à cette révolution de 1688 qui, en chassant les Stuarts et leur système, arrêta net la sombre réaction absolutiste qui menaçait de transformer notre vivante Europe en une Chine occidentale, inerte, pétrifiée, abêtie comme l'autre. Il est vrai, cette fière attitude ne pouvait toujours se soutenir. A la longue, la puissance supérieure que les grands empires voisins devaient à l'étendue de leur territoire et au chiffre de leur population devait se faire sentir à mesure que les gouvernemens avançaient dans l'art d'organiser et d'utiliser leurs ressources. Le jour où, pour peser fortement dans la balance européenne, il fallut jeter plus de cent mille soldats aguerris sur un même champ de bataille, ce jour-là vit la Néerlande descendre fatalement au rang des puissances de second ordre; toutefois, en cas de conflit européen, son alliance assurerait encore des avantages très considérables à celle des nations belligérantes qui réussirait à se l'assurer. La Hollande le sait, et c'est pour cela qu'elle ne se presse pas de la promettre.

Il n'est donc pas étonnant que, semblables en cela aux Phéniciens antiques, les Néerlandais, resserrés sur un territoire exigu, mais pleins d'énergie, ayant devant eux la mer libre, soient devenus un peuple de navigateurs au long cours, de hardis marins et de colonisateurs. C'est en qualité de colons qu'ils furent conquérans. Encore aujourd'hui, la Hollande peut passer pour la seconde puissance coloniale de l'Europe. Ses magnifiques possessions des Indes orientales, où quelques milliers d'Européens tiennent en respect quatorze ou quinze millions d'indigènes, ne le cèdent en importance qu'aux colonies anglaises. Elles ne sont pourtant que le reste de son ancienne fortune ultra-marine. Le Cap et les régions voisines, plusieurs états de l'Amérique du Nord, sont de colonisation néer-

landaise. Là aussi se montre la ténacité avec laquelle le type hollandais résiste aux causes de destruction. L'effrayante puissance d'absorption de la grande république anglo-saxonne ne parvient que très lentement à désagréger les élémens hollandais condensés sur plusieurs points de l'Union; mais au Cap et dans les républiques voisines de Natal et d'Orange on peut dire que le type hollandais l'emporte désormais pour toujours. Le Cap n'est colonie anglaise qu'officiellement. En réalité, c'est un pays hollandais entouré d'états similaires, et les futurs États-Unis de l'Afrique méridionale seront hollandais dans le même sens que les États-Unis de l'Amérique du Nord sont anglais.

Cet aperçu à vol d'oiseau de l'histoire d'une nationalité qui compte plus qu'on ne le croit d'ordinaire dans le développement de la civilisation générale explique et justifie l'intérêt qui s'attache à l'étude d'un auteur populaire entre tous au sein des agglomérations diverses où la langue néerlandaise est la langue usuelle. Les œuvres de Jacob Cats, dont le nom est à peu près inconnu en dehors de la Hollande et des pays de même langue, trônent à côté de la Bible dans les affections des vieilles familles néerlandaises. On a souvent désigné l'in-folio qui contient ses nombreux ouvrages sous le titre de la *Seconde Bible du peuple hollandais*, et ce titre n'a rien d'exagéré. Poète moraliste par excellence, chantre de la vie de famille et de la vie agricole, — cette autre passion de ce peuple singulier qui n'est pas volontiers soldat, mais qui cultive comme il navigue, avec passion, — Jacob Cats représente, je ne dis pas précisément les plus grands côtés, mais la moyenne honnête, sensée, pratique avant tout, du caractère national. Ses œuvres abondent en conseils, en remarques, en maximes, en historiettes, dont l'application à la vie quotidienne est immédiate et continue. Son in-folio, que des réimpressions nombreuses (1) ont répandu partout, se voit chez les pauvres et les riches, à la campagne comme à la ville. Il y en a long, très long à lire, et quand c'est fini, on peut recommencer. On y trouve toujours du nouveau. Quand les enfans ont été sages pendant la semaine, le père ou la mère leur montre le dimanche ce gros livre étrange où il y a des seigneurs et des belles dames, des monstres et des fous, des mains mystérieuses et des jardins, et tout cela si drôle, prêtant à tant d'histoires! Toutefois, vu le temps encore assez grossier où l'ouvrage a été écrit et le genre de sujets qu'il traite, la revue d'une partie des images terminée,

(1) Il en est une toute récente, avec gravures, due aux soins de M. le professeur van Vloten. Il existe aussi des éditions sans gravures, par conséquent à très bas prix; mais je suis sur ce point de l'avis des enfans, on verra bientôt pourquoi. Comme eux, je trouve bien plus de charme aux éditions qui en sont ornées.

il faut serrer de nouveau le gros livre dans l'armoire jusqu'à la semaine prochaine. Le paysan, dans les soirées d'hiver, tandis que, séparées par une simple cloison mobile, ses vaches bien-aimées dorment en poussant leur souffle égal et doux qui réchauffe toute la chaumière, le paysan cherche dans le *père Cats* les bons conseils qu'il donne à l'agriculteur et au bouvier. Le petit marchand, la ménagère, y recueillent d'excellentes directions d'économie domestique. Le *boer* exilé dans les prairies de l'Afrique méridionale, rêvant de l'Europe, sa vraie patrie, qu'il ne verra jamais, se figure en feuilletant son Jacob Cats la société agitée, variée, passionnée, des pays habités par ses pères. C'est comme le parfum des jours antiques de sa race que le gros livre lui conserve dans sa région perdue à l'autre bout du monde. Et plus d'une fois, en Hollande même, il arrive au vieillard, au penseur, au savant, de parcourir avec un respect attendri ce livre de la sagesse nationale qui lui rappelle les jours de son enfance, et il s'étonne de trouver souvent chez le vieux conteur qui rabâche un peu des aperçus, des remarques, dont sa propre expérience lui révèle maintenant la finesse et l'originalité. Commençons par la biographie du poète.

I.

Les touristes qui viennent visiter la Hollande laissent ordinairement de côté la province de Zélande, c'est-à-dire l'archipel formé par les îles qui commandent l'embouchure commune de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin. Les guides imprimés les en détournent en leur affirmant que la Zélande n'offre rien d'intéressant. Les guides ont tort et les trompent, non que cette province puisse rivaliser avec les autres sous le rapport des trésors de l'art; mais, outre que là surtout on peut se rendre compte des gigantesques travaux d'endiguement qui protégent contre l'océan les terres et les hommes, outre le superbe hôtel de ville de Middelbourg, construit par Charles le Téméraire en 1468, si fièrement dressé au centre de l'île de Walcheren avec sa tour colossale et ses vingt-cinq grandes statues des anciens comtes de Zélande, je connais peu de pays qui aient conservé au même degré leur type original. La race des habitans est belle et forte. Les paysans portent encore aujourd'hui le justaucorps et les larges chausses du XVIIe siècle; leur chapeau est de feutre à petits bords, comme ceux des paysans suédois qu'on a pu voir à la dernière exposition. Les femmes, d'une grande fraîcheur, ont pardessus leur casaquin noir un fichu de couleur pâle qui tranche fort agréablement sur leurs jupons à bandes vertes et noires. Les visages ont l'expression sérieuse, sans tristesse pourtant. Ce peuple est la-

borieux et vit bien, la terre est très fertile, la culture variée, et le travail assidu des habitans a fait de ces îles que la nature leur avait livrées à l'état d'affreux marécages autant de jardins perpétuels dont l'aspect est ravissant en été. Ajoutez les senteurs marines que tous les vents apportent, les souvenirs historiques à chaque pas réveillés, et vous comprendrez le charme particulier d'un voyage en Zélande, où les grandes scènes autres que celles de l'océan sont rares, mais où le détail pittoresque, instructif ou amusant surabonde. On y respire je ne sais quelle atmosphère d'énergie persévérante, résignée à la lutte, confiante dans le résultat, tout à fait d'accord avec l'écusson significatif de la province, un lion nageant, et pour devise : *Luctor et emergo*, je lutte et je surnage.

C'est dans une de ces îles, à Brouwershaven, ville plus importante alors qu'aujourd'hui, que naquit Jacob Cats en 1577. Les Provinces-Unies étaient depuis plusieurs années en pleine révolte contre Philippe II, et la Zélande, si rapprochée des provinces belges, était des plus exposées aux expéditions des bandes espagnoles. Dans la même île se trouve la ville de Zierikzée, célèbre par la résistance désespérée qu'elle opposa en 1575 aux troupes de Requesens, le successeur du duc d'Albe. Les Espagnols, profitant des eaux basses, eurent l'audace de passer à gué un bras de mer entre deux files de canots patriotes dont les équipages les harponnaient comme des phoques. Ils réussirent à atteindre l'autre bord, et Zierikzée dut succomber; mais ce succès local ne profita guère à leur cause. Les *gueux de mer* étaient bien au-dessus de la perte d'une ville. Déjà Flessingue, autre ville zélandaise, avait suivi l'exemple de la Brille en proclamant son indépendance. Les *polders* et les dunes, les villages et les ports de mer retentissaient de ce cri : *plutôt Turcs que papistes!* Les roseaux chantaient la *chanson des gueux*, cette imprécation rugissante contre l'inquisition. La Zélande était unanime dans son horreur du joug espagnol, et ne cessa de coopérer avec sa riche et populeuse voisine, la Hollande proprement dite (1), au

(1) Il règne un peu de confusion dans le vocabulaire géographique et politique à propos des noms de Néerlande, Hollande et Pays-Bas. Les anciens Pays-Bas se composaient de toutes les provinces qui forment ensemble les deux royaumes actuels de Belgique et de Hollande. Au XVIe siècle, les sept provinces du nord, savoir : la Hollande, la Zélande, Utrecht, la Gueldre, la Frise, la Groningue et l'Overyssel, se confédérèrent par l'union d'Utrecht, et formèrent la république fédérative des Provinces-Unies, tandis que les provinces du sud ou Belgique ne purent secouer le joug espagnol, et passèrent par la suite à la maison d'Autriche. Comme parmi les provinces de la confédération indépendante, la Hollande, où siégeaient les états-généraux, qui était de beaucoup la plus populeuse et la plus riche, et qui renfermait les plus grandes villes, exerçait de fait une prépondérance marquée, l'usage s'établit, surtout à l'étranger, de donner son nom à l'ensemble de la république, et d'en confondre tous les ressortissans sous le nom

grand œuvre de la commune délivrance. Bientôt, protégée par ses hardis marins et les larges méandres qui la découpent en tous sens, elle fut relativement abritée contre les retours offensifs d'un ennemi qui avait assez à faire dans les autres provinces.

On conçoit que, sorti d'un tel berceau, notre Jacob Cats puisa le patriotisme aux sources les plus directes. Il était le plus jeune de quatre enfans. Sa famille, sans être riche, jouissait d'une grande considération, et son père siégeait dans la magistrature locale. Il appartenait donc par sa naissance à cette bourgeoisie municipale qui, sans être encore constituée à l'état de caste comme elle le devint plus tard, se signalait déjà comme le foyer proprement dit de la résistance à l'autocratie. Il perdit sa mère de bonne heure, et son père se remaria avec une jeune fille du pays wallon. Cats lui-même loue beaucoup les excellentes qualités de sa belle-mère; mais il avait un oncle maternel qui fronça le sourcil quand il vit une Wallone s'asseoir au foyer de son beau-frère et présider à l'éducation des enfans. Il craignit qu'elle ne leur inculquât des mœurs étrangères, et comme il n'avait pas d'enfans à lui, il se chargea de l'éducation de ses neveux avec le consentement de leur père. Ce trait peint le temps et le pays. Cats n'eut au reste qu'à se féliciter du soin consciencieux avec lequel son oncle et surtout sa tante, femme d'un grand sens et d'une grande bonté, s'aquittèrent de leur tâche. On le mit d'abord à l'école à Zierikzée chez un certain Kemp, qui ne put lui en apprendre plus qu'il n'en savait lui-même, c'est-à-dire qu'il en sortit avec un bagage fort léger. Lui-même, dans sa biographie en vers, qu'il composa à l'âge de quatre-vingt-deux ans, nous décrit ainsi son premier magister :

« C'était un homme d'étranges manières, — tantôt grave comme un prince dans sa toute-puissance, — tantôt parlant comme un garçon avec ses camarades. — Quand un de ceux qui avaient passé dans son école — était élevé en honneur et en dignité, — alors il était content, se tenait pour très honoré, — et disait : Ce qu'il sait, c'est moi qui le lui ai appris! »

commun de *Hollandais*. En 1815, le royaume des Pays-Bas fut constitué par l'adjonction de la Belgique aux anciennes provinces libres. En 1830, la disjonction de ces deux élémens, devenus réfractaires, laissa le royaume des Pays-Bas composé de ses anciennes provinces libres, plus de la moitié du Limbourg et du Brabant septentrional, qui appartenait jadis à la république, non comme confédéré, mais comme territoire conquis. Telle est donc la Néerlande actuelle ou Pays-Bas proprement dits; mais l'ancien usage de la désigner sous le nom de Hollande persiste, et, à moins de détermination spéciale, la Néerlande et la Hollande sont synonymes dans le langage usuel. Notons enfin qu'aujourd'hui l'ancienne province de Hollande en fait deux, la sud-Hollande (Dordrecht, Rotterdam, Delft, La Haye, Leyde) et la nord-Hollande (Harlem, Amsterdam, le Helder).

Nous ne voyons pas grand'chose à signaler dans sa première adolescence, si ce n'est qu'il s'éprit d'un amour d'écolier pour une petite fille du voisinage, que la bonne tante dut intervenir pour calmer cette passion prématurée, et que le démon des vers commença dès lors à le tourmenter en compagnie d'un jeune Brabançon qui sacrifiait déjà depuis quelque temps au dieu de la poésie.

Après quatre ans d'école à Zierikzée, Cats fut envoyé à Leyde pour s'y perfectionner dans les langues mortes et étudier le droit. Il eut le malheur d'écouter les conseils de gens positifs qui le détournèrent d'approfondir les lettres grecques, en lui certifiant qu'elles ne lui seraient d'aucune utilité pour l'exercice de la jurisprudence : il s'en repentit tout le reste de sa vie. L'université de Leyde était alors dans sa fleur, une fleur qui promettait une riche moisson. On sait qu'elle fut fondée dans ses murs par le Taciturne en récompense de l'héroïque défense des habitans lors du fameux siége que les Espagnols furent forcés de lever. Des professeurs d'un grand mérite y avaient été appelés, et Cats aima toujours à vanter l'excellence des leçons qu'il y reçut. Il y fit aussi plus d'une expérience. Lui-même nous raconte à sa manière naïve, quelque peu triviale, mais relevée par l'entrain et la malice narquoise qui lui est propre, une de ses premières découvertes sur le domaine du cœur humain, et, pourrions-nous ajouter, du cœur féminin. Il partageait avec quelques autres étudians une grande chambre servant à la fois de dortoir et de salle d'étude. Les maîtres de la maison fournissaient le vivre avec le couvert. Or l'hôtesse, femme du reste avisée, avait commis l'imprudence d'engager une jeune servante « de doux visage, de manières gentilles, *et qui parlait français!* » Nos jeunes gens trouvaient très agréable de converser avec cette jeune savante, supérieure à sa condition sociale par son éducation, et quand elle paraissait dans la chambre, adieu livres et cahiers, on se mettait à jaser, à chanter, à jouer de la viole ou de la guitare.

« L'ami, dit à ce propos le vieux Cats, si tu aimes les livres, — détourne les yeux des fichus blancs; — car que le feu prenne au lin ou près du lin, — c'est merveille que le lin reste ce qu'il était auparavant. »

La dame du logis s'aperçut à temps du danger, congédia la trop jolie servante, et eut soin d'en prendre une autre dont « la trogne rappelait celle de Méduse. » Les jeunes gens firent mauvaise mine à la nouvelle venue. Celle-ci, dépitée, voulut se venger. Elle leur raconta un beau jour qu'elle avait rencontré au marché l'ancienne caméristé, pâle, désolée, s'attendant à devenir bientôt mère, mais comptant bien que le père coupable penserait à l'entretien de son

futur enfant. Quel était le trop heureux père? Elle n'en avait rien dit. Cats lui-même se savait à l'abri de tout reproche mérité; mais il y eut de violentes discussions parmi les jeunes gens, et « voyez-vous, ajoute notre conteur, lorsque le cuisinier se dispute avec le sommelier, on découvre souvent où s'en vont la graisse et le beurre. » Toute l'histoire était pourtant de l'invention de « Méduse; » néanmoins notre héros en tira sa première leçon de prudence en matière d'amour. Malgré son innocence, qui probablement n'était pas évidente pour tout le monde, il eut tellement peur des conséquences possibles de la moindre galanterie qu'il acheva ses études à Leyde sans rompre le vœu qu'il s'était fait à lui-même d'abjurer jusqu'à son mariage tout culte de Vénus.

Cependant, lors d'un séjour qu'il fit ensuite à Orléans pour se perfectionner dans l'usage du français et dans la science du droit, il oublia ses sermens. Nous ne savons au juste ce qui lui arriva dans cette ville, dont l'université jouissait encore d'un grand renom, et où il obtint le grade de docteur *utriusque juris*. Il se borne à nous dire qu'il a perdu bien du temps auprès des demoiselles de la ville. « J'y allais censément, continue-t-il, pour bien apprendre le français et revenir au pays avec une bonne prononciation... Les visites amicales duraient plusieurs heures, car, pour bien faire, il fallait qu'elles fussent longues, et ces demoiselles parlaient si bien, elles discouraient si gentiment, que j'avais presque oublié mon zélandais, ou du moins il me faisait l'effet d'un patois incolore et grossier. » Ce qui est certain, c'est que Cats quitta Orléans le cœur gros et le cœur pris. Il se rendit à Paris, qui ne lui plut guère. Sans doute il avait trop de motifs de préférence pour les bords de la Loire. C'est peut-être le désir d'oublier qui lui inspira l'idée d'aller en Italie; mais notre oncle de Zélande, qui craignait tant les influences étrangères, s'était aperçu de quelques changemens dans les sentimens de son neveu, et il fut d'avis qu'il était resté assez longtemps comme cela loin du pays natal. Force lui fut de revenir.

De retour en Hollande, il alla s'établir à La Haye comme avocat auprès de la cour suprême de la province. Il s'acquit bientôt une grande réputation. Il eut, entre autres succès de barreau, le bonheur de sauver une pauvre vieille femme de Schiedam accusée de sorcellerie. Son plaidoyer, sans attaquer au fond la question des sorciers, tendait cependant à reléguer toute cette partie des croyances populaires dans le domaine des chimères, et comme Cats était un homme très religieux, très attaché même à l'orthodoxie calviniste, il y eut là un précédent qui contribua beaucoup à rendre de plus en plus rares les procès pour crime de sortilége. « Le fait est, dit-il, qu'après mon plaidoyer, toute sorcellerie parut bannie

du pays. » Ce n'était pas une mince victoire remportée sur un des plus affreux préjugés que le moyen âge ait légués aux temps modernes. En Hollande comme ailleurs, les magistrats n'étaient pas toujours libres de résister à la pression de l'opinion publique, en proie à d'absurdes terreurs; mais là plus tôt qu'ailleurs les classes éclairées réagirent contre ce genre de superstition. C'est un livre hollandais, *le Monde enchanté*, du pasteur Bekker, qui extirpa de tous les esprits cultivés cette superstition si dangereuse. Parfois aussi on tâchait de tourner le préjugé pour le rendre inoffensif. A Oudewater par exemple, on avait trouvé le moyen d'établir juridiquement l'innocence des gens accusés de s'être donnés au diable. Le peuple croyait qu'un sorcier, étant possédé du démon, devait, quand on le pesait, accuser un poids beaucoup plus lourd que celui qu'on pouvait raisonnablement attribuer à son corps. La justice locale avait donc une balance *ad hoc*, à l'usage des prétendus sorciers ou sorcières, qu'on faisait monter, dépouillés de tout vêtement, sur un des plateaux, et qui, l'épreuve terminée, obtenaient du magistrat compétent un certificat garantissant leur poids et leur innocence.

Pour en revenir à notre ami Cats, il jugea que le moment était venu de penser au mariage; mais il était écrit que l'amour lui jouerait longtemps de vilains tours. Non-seulement il s'était amouraché d'une fille de condition inférieure, mais encore, à la veille de l'épouser, il fut atteint d'une fièvre tierce qui pendant deux ans défia tous les remèdes. C'est en vain qu'il changea d'air, qu'il séjourna en Angleterre, qu'il consulta les autorités d'Oxford et de Cambridge et même le premier médecin de la reine Élisabeth, que, de retour en Zélande, il épuisa tous les moyens empiriques ou rationnels qui lui furent indiqués, — la fièvre ne le quittait pas. Il était réduit à l'état d'un squelette et désespérait de guérir, quand il rencontra un charlatan barbu qui lui fit prendre une poudre mystérieuse dans un grand verre de vin du Rhin. Dès le lendemain, il se sentit mieux, et depuis lors la fièvre ne revint plus. Ce médecin de rencontre arrivait-il au bon moment, ou bien sa poudre avait-elle quelque vertu réelle? Nous ne saurions le dire. Cats pense que ses prières eurent au moins autant d'efficacité que la poudre inconnue. On peut supposer que la secousse morale résultant d'un procès criminel qu'il réussit à gagner en faveur d'un jeune homme accusé de meurtre, mais qui n'avait tué que pour défendre son vieux père, ne fut pas étrangère à ce retour de la santé.

Délivré de la fièvre, il s'établit avocat à Middelbourg. Ses amours de La Haye paraissent avoir été chassées par la maladie. Il gagna beaucoup d'argent dans la capitale de la Zélande en plaidant pour

les nombreux corsaires qui venaient vendre sur le marché de cette ville les prises faites aux dépens de la marine espagnole, et qui s'entendaient rarement avec les armateurs ou même entre eux sur la juste répartition des bénéfices. Il eut aussi de lucratives relations d'affaires avec la maison Moucheron, fondée par des négocians de Normandie réfugiés en Zélande pour cause de religion, et qui faisait un commerce colossal. De nouveau il se vit féru d'amour par les beaux yeux d'une demoiselle qu'il avait rencontrée à l'église française. Aussitôt il lui fit la cour, mais bientôt il apprit que le père de la jeune fille avait fait une banqueroute honteuse, et qu'il perdrait son bon renom en s'alliant à sa famille. Cats fut très affligé de la découverte; néanmoins, toujours prudent, il étouffa sa passion naissante. Enfin en 1602 il épousa une demoiselle de Valkenburg avec laquelle il vécut fort heureux. Cinq enfans, dont trois fils morts en bas âge, naquirent de ce mariage. Ses deux filles entrèrent ensuite par mariage, l'une dans la famille van Aerssen, dont les descendans existent encore à Zwolle, l'autre dans cette famille Musch dont J. van Lennep a raconté la tragique destinée dans un de ses meilleurs romans. En mourant, J. Cats se vit entouré de quatorze petits-enfans.

Cats, que ses goûts prédestinaient à jouir beaucoup du bien-être intérieur et du calme de la vie de famille, se retira peu à peu du barreau. En 1609 fut conclue la grande trêve de douze ans entre l'Espagne et les provinces. Il entreprit alors avec son frère le desséchement de plusieurs *polders* situés dans les environs de Bervliet et qui depuis trente ans avaient dû rester sous l'eau pour la défense du pays insurgé. Ce fut une excellente affaire qui plut à la fois à l'amateur des beautés champêtres et au propriétaire désireux d'augmenter sa fortune.

« J'étais bien joyeux quand fleurissaient les colzas — ou lorsque les orges montaient en grosses touffes, — et c'était beau à voir quand les sacs de blé — s'étageaient tout remplis de grains magnifiques. — La terre longtemps inerte rendait des fruits superbes, — au point que maintes fois les greniers fléchirent. — Une seule moisson, récompense d'une seule culture, — a souvent payé tout ce que coûtait la terre. »

Voilà bien le mélange de prose et de poésie qui fera de Cats un poète moraliste et pratique avant tout. Le temps que lui laissaient ses occupations agricoles, il le passait près de sa femme et de ses enfans, à Grypskerk, non loin de Middelbourg, dans une maison de campagne cachée au milieu des arbres et des fleurs. C'est là qu'il composa ses premiers grands ouvrages : *Emblèmes de sagesse et d'amour* (*Sinne-en Minne-beelden*), — *Galathée*, pastorale; — *le*

Mariage, en six parties, traitant successivement de la jeune fille, de l'amoureux, de la fiancée, de la femme, de la mère, de la veuve, — *le Miroir d'autrefois et d'aujourd'hui*, etc. Nous reviendrons sur ces poèmes, dont les titres indiquent la tendance commune.

Son idylle fut enfin troublée par des événemens graves. En 1621, la trêve de douze ans expira, et l'espoir qu'on avait de la renouveler fut déçu. L'Espagne, qui s'était un peu refaite, ne voulait pas se désister de ses prétentions sur les Provinces-Unies, et la guerre recommença. Toutefois la république néerlandaise s'était fortifiée aussi dans cet intervalle, et depuis lors elle marcha rapidement à l'apogée de la puissance et de la prospérité. Le prince Maurice, qui avait succédé à son glorieux père le Taciturne, s'était montré digne de lui par ses talens militaires et diplomatiques, bien que l'intérêt quasi-dynastique de sa maison eût parfois obscurci son jugement et sa conscience. Pendant la trêve, les villes maritimes avaient littéralement amoncelé la richesse. La mort de Maurice (1625) n'arrêta point cette ascension continue. Son frère Frédéric-Henri, plus tolérant que lui, non moins vaillant capitaine, lui succéda comme stathouder ou protecteur militaire de la confédération. La guerre contre l'Espagne fut soutenue avec une énergie qui rappelait les plus héroïques momens de la première insurrection. Bois-le-Duc, *la Vierge brabançonne*, qui n'avait jamais été prise, fut enlevée après un long siége. Le Brabant, arraché à l'Espagne, servit de rempart aux provinces libres. L'amiral Pieter Hein surprit sur les côtes du Nouveau-Monde *la flotte d'argent*, qui portait en Europe les trésors du Mexique et du Brésil, et ramena dans le port d'Amsterdam ses vaisseaux victorieux chargés d'un butin qu'on estima supérieur à 25 millions de francs. Il faudrait tripler aujourd'hui pour avoir une somme équivalente (1).

Ces prospérités publiques furent, comme il arrive souvent, achetées au prix de plus d'un malheur privé, et le brave Cats fut parmi les victimes. Ses beaux *polders* de Flandre durent ou retourner sous l'eau, ou subir la confiscation. De là des procès, des chicanes, des pertes, et enfin sa résolution d'accepter le poste, du reste fort honorable, qu'on lui offrait à Middelbourg. Il y fut nommé *pensionnaire* de la ville. Ce nom d'une des principales fonctions muni-

(1) Ce Pieter Hein, vrai loup de mer hollandais, était enfant d'une pauvre famille de Delfshaven, près Rotterdam. Il ne comprit jamais très bien pourquoi on lui avait rendu tant d'honneurs à son retour. Lorsque, plusieurs années après, il mourut victime de son courage dans une rencontre avec les corsaires de Dunkerque, les états envoyèrent une députation chez sa mère pour lui exprimer leurs regrets. La bonne femme comprit encore moins que son fils. « Je l'avais bien prévu, leur dit-elle; Pieter n'aimait qu'à courir. J'ai fait mon possible pour le corriger. Il n'a eu que ce qu'il méritait. »

cipales provient de ce que, les magistratures étant ordinairement gratuites, un seul magistrat était pensionné dans le conseil de la ville pour diriger la marche des affaires, aplanir les difficultés juridiques, veiller au maintien des franchises et priviléges. Deux ans après, la ville de Dordrecht, vieille cité hollandaise et qui passait pour supérieure en importance au chef-lieu de la Zélande, l'appela dans ses murs pour l'investir des mêmes fonctions. C'était un avancement. Cependant Cats tenait fort à sa chère Zélande, et ne se souciait pas trop d'accepter. Beaucoup d'amis tâchaient aussi de le retenir à Middelbourg; mais il paraît que plusieurs pasteurs de cette ville réussirent à lui faire voir une sorte de prédestination dans cet appel de la bourgeoisie de Dordrecht, et il se rendit. J'ai en vain tâché de savoir quel motif avait pu pousser les dignes ministres à éloigner Cats de leur voisinage immédiat. Cats, nous l'avons dit, était zélé protestant et très attaché à l'orthodoxie dominante. Il avait chanté en vers le synode de Dordrecht, et il était membre du consistoire de Middelbourg. Je ne serais pas surpris toutefois si l'explication de ce fait bizarre se trouvait dans le caractère éminemment conciliant, modéré, très prudent du digne pensionnaire. Il est à croire qu'il cherchait tout au moins à ne rien ajouter aux mesures intolérantes prises ou réclamées par le parti calviniste, rigide contre les arminiens ou remonstrans, les vaincus de Dordrecht. Je trouve dans un travail minutieux de M. Nagtglas sur l'histoire intérieure du consistoire réformé de Middelbourg que Cats a gardé le plus souvent un silence étonnant chez un homme doué d'une telle faconde dans les délibérations de la vénérable compagnie. Son nom en effet se trouve mentionné très rarement dans les actes. Il est donc à présumer que d'un certain côté on ne tenait pas précisément à conserver un *ancien* aussi influent et aussi enclin au modérantisme. Rappelons à ce sujet que la querelle des gomaristes ou calvinistes rigides et des arminiens ne fut pas seulement religieuse. La politique y joua un grand rôle, et la querelle théologique recouvrit en partie le conflit déjà grandissant entre le parti populaire orangiste et l'aristocratie bourgeoise.

A Dordrecht, Cats continua de s'occuper de littérature. Il fonda dans cette ville une école de poésie qui ne fut pas sans éclat. C'est là aussi qu'il composa son *Anneau nuptial*, autre poème historique et moral dont le mariage est encore le sujet. En 1627, il fut envoyé par les états en Angleterre avec un certain Joachimi pour réclamer auprès de Charles Ier en faveur des armateurs hollandais, dont les corsaires anglais, sous prétexte de courir sus à la marine française, avaient capturé les navires. Cats fit de son mieux, reçut du roi d'Angleterre la croix de Saint-George, mais n'obtint pas grand'-

chose. Peu après son retour, il eut la douleur de perdre son excellente femme, au souvenir de laquelle il resta fidèle jusqu'à la fin de sa vie. En même temps son rôle politique devint de plus en plus important. Il fut nommé *grand-pensionnaire* (*raadt-pensionaris*) auprès du conseil permanent de la province de Hollande. C'était, après la charge de stathouder, la première de l'état. Elle conférait à son titulaire sur les intérêts généraux de la province et par conséquent de la confédération, dont la Hollande était l'état prépondérant, des pouvoirs analogues à ceux que le pensionnaire de chaque ville exerçait dans la sphère municipale. Quand on se demande cependant par quels brillans services Cats se recommandait à la préférence des Hollandais, — préférence bien marquée, car on abolit tout exprès pour lui une clause auparavant très sévèrement maintenue, et qui interdisait à un Zélandais d'occuper un tel poste en Hollande, — on est embarrassé pour répondre, car l'histoire ne signale rien de bien saillant dans sa carrière politique antérieure. Il est à présumer que ce fut sa réputation de probité, d'incorruptible droiture, le zèle scrupuleux qu'il mettait à remplir par le menu ses devoirs administratifs, qui le désignèrent au choix des électeurs. La plus extrême prudence, un grand esprit de modération, ayant toujours dirigé ses actes, son élection pouvait passer pour un compromis entre les deux partis qui se disputaient la suprématie. Le fait est qu'il jouit durant sa vie et après sa mort d'une grande réputation d'homme d'état. Pourtant les mêmes qualités qui le rendaient si estimable, qui faisaient de lui un administrateur intègre, un excellent magistrat, lui eussent rendu fort difficiles les grandes entreprises politiques. L'extrême circonspection qui faisait le fond de son caractère lui ôtait la faculté des initiatives audacieuses. N'oublions pas cependant que ses tendances conciliantes, en prévenant ou faisant disparaître les causes de guerre ouverte entre les deux grands partis qui divisaient la confédération, pouvaient s'associer alors à un grand bon sens politique, à un patriotisme très éclairé, comprenant ce que l'histoire de la Néerlande a tant de fois démontré, que la force et la prospérité du pays tenaient non pas à la suppression de l'un de ces deux partis engendrés naturellement par les précédens et la situation politique, mais à leur coordination, à leur concomitance pacifique; or ce but ne pouvait être atteint que moyennant des concessions réciproques, et Cats était l'homme des petites concessions prévenant les grands déchiremens. Cela posé, nous devons ajouter que sa gloire personnelle profita de la gloire de sa patrie. Son nom se trouve associé à l'une des époques les plus glorieuses de la république. La guerre de trente ans touchait à son terme. Gustave-Adolphe et Richelieu lui avaient à la

fin imprimé une direction fatale aux ambitions catholiques et autrichiennes. Les états, toujours en guerre avec l'Espagne épuisée, alliés de la France, traitaient désormais avec les grandes puissances sur le pied de l'égalité. La paix de Munster ou de Westphalie vint régulariser leur position comme confédération indépendante et reconnue. L'Espagne dut enfin céder. La petite Néerlande entra désormais dans la famille européenne. Sa lutte de quatre-vingts ans aboutissait à la liberté pleine et entière. Jamais persévérance plus héroïque n'avait été plus glorieusement récompensée. En même temps que la situation politique et commerciale accusait une prospérité inouie, que des marins tels que Ruyter, Tromp, C. De Witt, promenaient triomphalement sur les mers l'étendard national, les sciences, les lettres, les arts, semblaient avoir élu la jeune république pour leur asile de prédilection. Grotius, Saumaise, Vossius, Vondel, par leurs écrits, Rembrandt, van der Helst, Hobbema, Berchem, les van de Velde, Cuyp, Ruysdael et tant d'autres, par leurs toiles immortelles, lui conciliaient les sympathies de toute l'Europe. Spinoza allait bientôt se révéler, Descartes ne voulait pas vivre ailleurs. « Dans quel pays, écrivait-il à Balzac, trouve-t-on plus aisément tout ce qui peut intéresser la vanité ou flatter le goût? Y a-t-il un pays dans le monde où l'on soit plus libre, où le sommeil soit plus tranquille, où il y ait moins de dangers à craindre, où les lois veillent mieux sur le crime, où les empoisonnemens, les trahisons, les calomnies, soient moins connus, où il reste plus de traces de l'heureuse et tranquille innocence de nos pères? » C'était alors un de ces momens bénis de la vie des nations jeunes et fortes où leurs énergies se déploient ensemble avec une séve et une harmonie d'une prodigieuse fécondité, où les cœurs des individus s'élèvent en même temps que la conscience publique. Se rappelle-t-on le magnifique tableau de van der Helst qui se trouve au musée d'Amsterdam, et qui représente un banquet de gardes bourgeoises réunies en l'honneur de la paix de Munster? Un militaire peut sourire de leur accoutrement guerrier; mais comme ces bourgeois sont carrément campés! quelle assurance dans les regards! quelle solidité dans cette attitude de gens libres, riches, se sachant chez eux, ne connaissant au-dessus d'eux que le ciel de Dieu, et ne craignant pas plus désormais les armées impériales et royales du sud que les vagues de la Mer du Nord, qui viennent se briser impuissantes contre leurs digues! Je doute qu'en Europe à cette époque, dans n'importe quel autre pays, un peintre eût pu rassembler vingt-deux portraits bourgeois d'une pareille fierté.

Cats eut donc le bonheur de diriger les affaires de son pays en un temps de prospérité merveilleuse. Toutefois, dans une grave

circonstance, la Hollande fut heureuse d'avoir pour grand-pensionnaire un bon citoyen, d'humeur modérée, toujours enclin à pacifier les situations. Le stathouder Frédéric-Henri était mort un an avant la consolidation de l'œuvre à laquelle son père, son frère et lui avaient consacré leur vie. Maintenant que la guerre était finie, l'indépendance nationale assurée, la question se présentait de savoir si l'on continuerait au prince Guillaume d'Orange, fils de Frédéric-Henri, qui n'avait que vingt et un ans, les pouvoirs militaires et les honneurs presque royaux inhérens au titre de stathouder. Or le jeune homme était ambitieux, il rêvait la gloire militaire. Les états au contraire voulaient désarmer, congédier les troupes, faire des économies. Le prince d'Orange, fort des sympathies chaleureuses de la masse, essaya de l'intimidation. Il tenta un petit coup d'état, fit incarcérer à Lowestein six députés de la province de Hollande, républicains ardens, parmi lesquels le père des De Witt, qui ne pardonna jamais cette violence à la maison d'Orange, et tâcha par un coup de main de s'emparer d'Amsterdam, la ville la plus récalcitrante; mais le coup de main échoua, et la guerre civile allait peut-être ravager les provinces, lorsque quelques bons citoyens, Jacob Cats à leur tête, intervinrent. Ils ramenèrent la paix en ménageant par quelques concessions de forme l'amour-propre du jeune prince, un peu étourdi de la résistance imprévue que rencontraient ses desseins. Il se rendit d'assez bonne grâce aux représentations du vieux pensionnaire. On a lieu de croire pourtant qu'il nourrissait toujours les mêmes vues ambitieuses, attendant une occasion plus favorable, quand la mort le surprit à la suite d'une partie de chasse. Huit jours après naissait son fils unique, un enfant chétif et malingre qui devait plus tard, sous le nom de Guillaume III, porter au pinacle la grandeur de la maison d'Orange.

Cette mort, le très bas âge du nouveau prince, tranchaient pour un temps, et dans un sens conforme aux vœux des républicains, la grande question du stathoudérat. C'est en vain que la mère et la grand'mère de l'enfant tâchèrent de lui assurer la survivance des titres et des fonctions dévolus à ses ancêtres. Si elles eussent réussi, la dynastie était fondée, le stathoudérat eût été par le fait proclamé héréditaire; mais la bourgeoisie gouvernante fit la sourde oreille, et bientôt on vit arriver à la direction exclusive des affaires cette aristocratie municipale dont Jean De Witt fut l'âme, le héros et le martyr. Une assemblée fut convoquée à La Haye pour régler et améliorer les trois grands intérêts du pays : l'union, la religion et l'armée (*unie, religie en militie*), et Cats fut appelé à l'honneur de la présider. Là encore son rôle fut plus honorable que brillant, et du reste cette assemblée ne fit pas grand'chose. Peu de jours

après qu'elle se fut dissoute, Cats jugea que l'heure de la retraite avait sonné pour lui. Il demanda audience aux états-généraux, fit devant eux à genoux une fervente prière pour remercier Dieu de sa longue protection, et se démit de toutes ses charges. Il avait alors soixante-quatorze ans. Il dut pourtant se rendre encore une fois en Angleterre pour tâcher de maintenir la paix, menacée par les prétentions de Cromwell. Il fit en latin un discours un peu long au parlement Barebone, qui ne paraît pas en avoir été fort touché, et dut revenir en Hollande en laissant les affaires en l'état. Il se renferma strictement depuis lors dans sa jolie campagne de Sorgvliet, près de La Haye, qu'il avait créée lui-même aux dépens des dunes, et qu'on peut visiter encore aujourd'hui. C'est là qu'il publia ses derniers ouvrages, tels que *Vieillesse et vie champêtre*, *Cercueils à l'usage des vivans*, *Quatre-vingt-deux ans de vie* (sa biographie), etc. Il y reçut un jour la visite de la princesse douairière d'Orange, qui venait, accompagnée du petit Guillaume III, âgé de six ans, admirer la campagne de l'ancien grand-pensionnaire et peut-être aussi tirer de son expérience quelques conseils et quelques lumières dont elle pût profiter. On était en hiver, et les étangs gelés de Sorgvliet eurent l'honneur de porter le futur roi d'Angleterre blotti dans un traîneau avec deux petites cousines de son âge. Le jour où il eut quatre-vingt-deux ans, Cats voulut recevoir à sa table les pasteurs de La Haye, et leur remit à chacun un exemplaire de ses œuvres (1) avec une salière en cristal, symbole d'amitié, le tout joint à un petit poème auquel le pasteur Stermont répondit par un quatrain improvisé. Cats lui-même a raconté en vers cet épisode de sa vieillesse, et s'est fait représenter dans une gravure recevant et introduisant dans son salon les doctes personnages. Il mourut âgé de quatre-vingt-trois ans, en 1660. Il avait composé auparavant une prière en vers qu'on devait prononcer à son lit de mort, et il ne manqua pas de la faire dire à temps. Le 18 septembre 1660, il fut enterré le soir aux flambeaux dans l'église du Cloître, à La Haye, ce temple de forme étrange, à trois nefs parallèles, que l'on voit sur la jolie place du Voorhout, et ce simple nom, Jacob Cats, gravé sur un des piliers, rappelle seul aux visiteurs que près de là repose celui que tous les Hollandais ont nommé leur père.

(1) J'ai vu l'un de ces exemplaires avec la dédicace écrite en latin de la main de l'auteur. C'est l'exemplaire qui fut remis au pasteur Trigeland. D'une main fort belle et très ferme encore, le patriarche de *Curæfugium* (Sorgvliet) a écrit sur le revers de la couverture qu'il *donne, dédie, assigne* (*do, dico, addico*) ce livre au destinataire.

II.

Il est temps de parler de ses œuvres littéraires, qui lui ont valu une renommée plus solide que sa carrière politique. Comme on peut s'y attendre d'après ce qu'on sait de ses goûts et de son caractère, Cats n'est point de la famille des grands poètes, aux conceptions audacieuses, qui imposent l'admiration par la tragique beauté de leur génie. Ce n'est point dans le voisinage de Dante et de Shakspeare qu'il convient de lui assigner une place. C'est plutôt dans la catégorie des grands humoristes qui ont su donner à leur philosophie de la vie humaine et du cœur humain ce tour original, piquant, qui assaisonne si agréablement des vérités en elles-mêmes très simples et dictées par le bon sens. Il y a dans Cats du Montaigne et du La Fontaine. De tous deux il a la naïveté, la joie de vivre, la curiosité toujours éveillée. Du premier, il a la faconde un peu prolixe, l'abandon, la fantaisie, la *bonne foy* vis-à-vis de lui-même et des autres; du second, il partage le goût de la nature modeste, des jardins, des prairies; sa morale, comme celle du fabuliste, revient ordinairement à ce mot unique : prudence! Sous d'autres rapports, il reste lui-même. Il n'est ni sceptique comme Montaigne, ni relâché dans ses mœurs comme La Fontaine. L'histoire galante ne lui déplaît pas, mais il ne descendra jamais au conte grivois. Le mariage est pour lui une institution sainte, sur laquelle le badinage n'est pas permis, et dont il ne faut parler qu'avec révérence. Très frappé, comme Montaigne, des variations religieuses et morales de l'humanité dans l'histoire et à la surface du globe, habitant un pays où l'érudition est fréquente et dont les navigateurs poursuivent hardiment de nouvelles découvertes, il ne conclut nullement, à l'exemple du philosophe gascon, que tout, maximes morales et croyances religieuses, est convention, coutume, arbitraire. On sent en le lisant que l'esprit européen est revenu du premier étourdissement que lui a causé la révélation des sociétés et des mœurs inconnues. Cet esprit désormais, tout en constatant les différences, sait les apprécier, et dans cette appréciation il se sent supérieur. Que les Chinois, les Algonquins ou les Aztèques aient de tout autres notions de moralité que les chrétiens d'Europe, cela signifie tout simplement pour lui qu'ils ne sont pas aussi éclairés, et Cats trouvera aisément dans une observation moins superficielle de ces différences l'unité fondamentale qui subsiste et qui fait de la vie religieuse et morale quelque chose de naturel, d'essentiel à l'espèce, mais plus ou moins développé selon le degré de lumières atteint par la portion du genre humain dont il est question pour

le moment. Son déterminisme calviniste l'empêche de s'égarer dans ce labyrinthe. Il sait bien que le libre arbitre absolu n'est qu'une illusion, qu'en réalité l'homme veut ce que son cœur aime, et c'est dans ses œuvres que se trouve ce tableau résumé du développement moral de l'homme qu'on peut recommander à nos psychologues : « Je fais le mal et veux le faire. — Je ne fais pas le bien et ne veux pas le faire. — Je fais le mal que je voudrais ne pas faire. — Je ne fais pas le bien que je voudrais faire. — Je ne fais pas le mal et ne veux pas le faire. — Je fais le bien et veux le faire. » Il ne s'en est certainement pas rendu compte à lui-même, mais dans sa conception de l'histoire et dans sa philosophie pratique il y a un sens remarquable du développement, de la continuité, comme s'il pressentait la théorie de l'immanence de l'esprit dans les choses. La contemplation du moraliste fraie la voie à la spéculation du métaphysicien. Cats, sous certains rapports, fait prévoir Spinoza.

Un autre trait commun de J. Cats avec Montaigne, c'est que ses œuvres, du moins pour nous modernes, ne sont pas de nature à être lues de suite. Il est trop bavard, trop plein de digressions interminables. Ces énormes poèmes entassés l'un sur l'autre effraient d'avance par leur masse, et sa versification, quoique facile, naturelle, empruntant même un charme particulier aux formes archaïques, devient à la longue très monotone; mais quel plaisir de feuilleter son gros livre! C'est l'ami de la maison, le compagnon des rêveries du foyer. La réputation poétique de Cats avait un peu pâli sous l'influence de notre école classique; depuis le commencement de ce siècle, et le romantisme aidant, elle a repris tout son éclat. C'est une individualité, c'est quelqu'un qui a marqué de sa forte empreinte un immense matériel de connaissances, d'expériences et de faits. Comme tous ses contemporains instruits, il avait énormément lu les anciens et les modernes. Les citations latines, grecques, françaises, italiennes, espagnoles, même hébraïques, abondent sous sa plume; mais un fil conducteur n'a cessé de le guider à travers ses lectures. Il a lu surtout pour apprendre à connaître le cœur humain. Ses notes de toute espèce trahissent cette préoccupation continuelle. Par ce luxe d'érudition, Cats se rattache encore à la renaissance et à l'enthousiasme que suscita le commerce renouvelé avec l'antiquité. Toutefois de l'autre côté il représente l'esprit moderne commençant à faire le compte de son avoir, comparant le nouveau et l'ancien, assez sûr de lui-même pour puiser dans l'antiquité sans s'y noyer, traduisant tout à sa barre pour juger tout, et supérieur par conséquent aussi bien à l'éblouissement de la renaissance proprement dite qu'à la grossière ignorance de l'époque antérieure. Sans doute

il est de son pays, de son temps, de son église, mais tous ceux qui participent à l'esprit moderne peuvent le saluer comme un ancêtre, dire de lui : il est des nôtres !

Ce qui a fait de ses œuvres une littérature populaire et salutaire en dépit d'une certaine trivialité qui tient peut-être au terroir et de quelques grossièretés qu'il faut mettre sur le compte de son temps, c'est l'esprit d'honnêteté robuste qu'elles respirent d'un bout à l'autre. Il y a de l'utilitarisme dans ses jugemens particuliers, il n'y en a pas dans ses principes, et sa recherche de l'utile est toujours dominée par la conviction que rien n'est vraiment utile que ce qui est moralement bon. D'accord avec La Fontaine sur la suprématie de la prudence parmi les vertus quotidiennes, il n'irait pas, comme notre fabuliste, lui sacrifier la dignité. Ce n'est pas lui qui conseillerait au sage de crier selon les gens *vive le roi!* ou *vive la ligue!* Le renard n'est point son héros favori. Son sens religieux, beaucoup plus épuré que celui de notre « bon homme, » qui, en fait de religion, n'eut guère qu'une peur atroce de l'enfer, relève ses applications morales, et donne chez lui quelque chose de vénérable à ce genre sentencieux qui autrement risque de tomber dans la pédanterie ou de se traîner terre à terre.

Enfin, et pour achever cette caractéristique générale, signalons le côté fantastique de ses compositions, qu'il fit illustrer de gravures exécutées sous ses yeux et sur ses indications par un graveur, van Venne, qui jouissait en son temps d'une certaine réputation. Ce n'est pas comme dessin, ni même au point de vue de l'art du graveur que ces gravures sont remarquables, bien que les premières éditions en contiennent certaines d'un mérite réel sous le rapport de l'exécution : c'est comme images parlantes, vigoureuses, enfonçant d'un trait dans l'esprit la sentence qu'elles ont pour but de présenter aux yeux. De là le goût passionné des enfans pour *vader Cats*. De ce côté, Cats donne une main à Callot pour l'étrangeté fréquente des compositions, et l'autre main à Hogarth pour l'impitoyable relief avec lequel il vous montre le vice, ou la difformité, ou le ridicule, ou le contraste qu'il veut dépeindre. Il est une de ces gravures, par exemple, qui compte parmi les meilleures, et qui illustre son poème intitulé *Cercueils à l'usage des vivans*. Elle doit faire ressortir la vanité de toute beauté, de toute grandeur, de toute sagesse humaine. Elle représente une sorte de grand cimetière où s'élèvent de pompeux tombeaux. Des squelettes drapés dans des manteaux de roi gardent le champ des morts sous des portiques funèbres. Des crânes grimaçans, des ossemens décharnés, jonchent le sol. A droite, des hommes richement vêtus ont soulevé la pierre d'un tombeau et regardent un squelette à côté duquel on lit : *Ci gît le*

roi Crésus, la richesse du monde. A gauche, des héros viennent de même contempler un squelette couronné qui a pour inscription : *Ci gît Alexandre le Grand, la bravoure du monde.* Plus haut, des mages d'Orient, un grand-prêtre juif, la reine de Saba, regardent le squelette de Salomon, *la sagesse du monde* (épitaphe d'une orthodoxie suspecte, disons-le en passant), tandis qu'à l'autre bout du cimetière des soldats découvrent celui de Samson, qui étranglait les lions et qui personnifie ici *la vigueur du monde.* La scène la plus tragique est au milieu. En avant d'un grand baldaquin dont des squelettes tirent les rideaux noirs, de jeunes seigneurs et de belles dames richement parées s'avancen d'un œil curieux pour visiter l'intérieur d'un tombeau sur lequel est écrit : *Ci gît Hélène, la beauté du monde.* Eh quoi! c'est là tout ce qu'il en reste? Un affreux squelette tombant en pourriture! Un des jeunes gens soulève d'une main profane le voile qui recouvre ces os que deux mondes se disputèrent dix ans aux jours de leur beauté fugitive... Les femmes, partagées entre la terreur et la curiosité, allongent le cou pour regarder; mais, ô misère! elles doivent se boucher le nez. Autant en ont dû faire les héros rassemblés devant ce qui fut Alexandre le Grand, et la reine de Saba devant les restes du roi dont elle vint, du fond de son lointain pays, admirer la sagesse et l'éblouissante splendeur. Avec quelle autorité, sortant d'une nuée qui plane au-dessus de ces scènes lugubres, une main mystérieuse, supérieure au temps qui s'envole et à la renommée qui fait résonner ses trompettes, déroule un écriteau sur lequel on lit : *Sic transit gloria mundi!* Comprend-on la richesse du thème qui s'offre au pieux moraliste et avec quelle gravité il va nous dérouler successivement ses *bedenckingen*, ses réflexions, sur le tombeau de Salomon, sur le tombeau d'Alexandre et surtout sur le tombeau d'Hélène!

Toutefois il est rare que Cats s'avance aussi loin sur le domaine du tragique et du lugubre. A la condition d'opposer la prudence à ces enivremens de la jeunesse, de la gloire ou de la richesse, il aime la vie, il l'aime puissante, aisée, laborieuse, féconde. Ses *Emblèmes de sagesse et d'amour*, ses nombreux traités sur le mariage, nous le représentent bien tel que sa biographie nous donnait lieu de nous le figurer, l'idéal du bourgeois avisé, fier, économe, honnête, bon travailleur, aimant passionnément son intérieur luisant et commode, heureux époux et heureux père, en un mot l'idéal du notable hollandais, membre pur-sang de cette bourgeoisie qui, avant les Anglais, connut le comfort et sut le pousser jusqu'au raffinement sans sortir de la simplicité dans la nourriture et l'ameublement. C'est de son temps que se répandit la passion des tulipes et

des jacinthes, ces belles fleurs de salon qui, dès la fin de l'hiver, réjouissent de leurs vives couleurs les chambres encore calfeutrées contre les rafales du nord. L'un des premiers, il s'est aperçu que l'homme du nord peut compenser par le commerce et le savoir-faire ce que la nature lui refuse, et même se procurer plus de bien-être que les habitans d'une région méridionale où l'on ne peut consommer que les produits du sol.

« Remercie librement le grand Dieu, ô libre Néerlande... Tout ce qui croît au loin, tout ce qui pousse sur la terre, la mer fait tout affluer dans tes ports... Notre sol ne connaît point le moût ni les grappes dorées des pays où le soleil darde ses rayons brûlans, et pourtant, le long de tes côtes, on a du moût, on a du vin tant qu'on veut. Tout ce que donnent le Neckar et les vallées de France, tout ce que produit Madère vient s'épancher dans tes coupes. Ce n'est point chez toi qu'on empile dans des caisses les monceaux de figues bleuâtres, et pourtant elles viennent se ranger sur tes tables. Dieu fait naître l'Espagnol lui-même avec l'idée que c'est chez toi qu'il faut expédier les plus beaux fruits, et plus d'un peuple endure les ardeurs de l'été pour t'envoyer sa vendange... Nos prairies ne voient pas croître la canne à sucre, mais nos enfans ont plus de sucre qu'ils n'en peuvent manger. Les produits des Indes, le poivre, le girofle, la cannelle, la muscade, s'entassent comme le blé dans tes greniers. La Chine seule sait cuire ses porcelaines et les travailler des années entières, à ce qu'on dit; mais c'est ici qu'on trouve la plus fine pâte jusque chez la femme du marin, jusque chez un simple batelier. Nous n'avons pas d'esclaves souterrains qui fouillent les antres profonds pour en arracher le cuivre et le fer; c'est pourtant notre peuple qui fond les grandes pièces et qui perce les plus épaisses murailles avec les canons qu'il a creusés. Nos forêts ignorent ces arbres immenses dont on fait les grands mâts de vaisseau; nous n'en avons pas moins plus de voiles au vent que jamais potentat n'en a eu sur la mer... On dirait que notre pays va s'enfoncer dans l'eau, et pourtant personne parmi nous n'en veut boire. L'eau, c'est trop cru, c'est froid à l'estomac, et nous préférons notre boisson d'orge, qui désaltère si bien. »

Et cela continue sur ce ton. Ce point de vue, de nos jours, est devenu banal; alors il était nouveau, il dénotait un grave changement qui s'opérait insensiblement dans l'équilibre des forces entre le nord et le midi de l'Europe. Dans l'antiquité, la civilisation réside au midi; l'homme du nord, quand il ose, se rue sur les pays aimés du soleil; mais chez lui il végète, il vit misérablement, toujours en guerre avec une nature marâtre : son esprit dort dans son robuste corps, et ses rares plaisirs consistent uniquement dans de grossières jouissances. Il en est encore à peu près de même durant

le moyen âge. La religion, qui seule lui apporte quelques rayons d'un idéal élevé, lui vient elle-même du midi. Depuis trois siècles, c'est autre chose. Victorieux de son rude climat par le comfort, se procurant par le commerce les produits les plus lointains, l'homme du nord ne désire plus s'établir dans les pays chauds. Sauf leur beau ciel, que lui donneraient-ils qu'il n'ait déjà? Et son activité continuelle, n'ayant pas à redouter les molles langueurs du midi, a déplacé le centre de gravité de la civilisation qui, dans l'Europe en général, au sein de chaque nationalité, s'est transporté au nord, et semble s'y être définitivement fixé. N'allons pas toutefois nous imaginer que le bonhomme Cats aborde souvent ces vastes considérations, qui rentrent dans la philosophie de l'histoire. Nous remarquons dans ses œuvres, nous lecteurs du XIXe siècle, bien des choses qui le rendent intéressant sans qu'il s'en doute. Pour le rencontrer sur le terrain où il a pleinement conscience d'être chez lui, il faut surtout l'étudier dans ses enseignemens de morale pratique. Sa méthode est assez originale pour que nous l'indiquions avec quelque détail.

Voici, par exemple, une gravure emblématique. Dans une cuisine hollandaise bien propre et bien rangée, une jeune dame et sa servante, toutes les deux fort engageantes, philosophent à leur façon devant une vaste cheminée où brûle un grand feu. Deux vases de grandeur inégale renferment de l'eau qu'il s'agit de faire bouillir. Le grand vase est sur les charbons, dans la flamme, et ne donne encore aucun signe d'ébullition; le plus petit, qui est seulement posé devant le feu, fait déjà un terrible vacarme. La scène a pour titre *A little pot is soon hot*, proverbe anglais que nous pouvons traduire par ces mots : *A petit pot grand feu ne faut*. Où se trouve, dira-t-on, l'enseignement moral? C'est ce que la jeune dame nous dit avec son fin sourire et la complète approbation de sa servante, et comme si le petit vase, qu'elle montre du doigt, la faisait penser à quelqu'un de sa connaissance :

« Celui qui est dans la flamme, — et qui pourtant ne laisse rien échapper de ce qu'il contient, — c'est un grand et puissant vase — qui contient une eau profonde et froide, — qui n'est pas vite mise en mouvement, — ni promptement soulevée par la chaleur. — Mais ce pot de petite contenance, — qui ne renferme pas grand' chose, — à l'instant même il est agité — dès que seulement le feu l'a touché. — Maintenant, ami, écoute un peu ce que cela veut dire. — Quand un noble cœur est provoqué, — qu'on cherche à l'agacer de ci et de là, — il ne s'émeut pas promptement, — ne s'abandonne pas vite à la colère. — Il examine froidement ce qu'on lui fait. — L'homme de petit esprit, — dès seu-

lement qu'on le touche, — bouillonne comme s'il était sur des charbons ardens. — Petite cervelle, prompte querelle! »

Il résulte donc cette maxime d'une sagesse toute hollandaise que la disposition à s'irriter vite est la marque d'un petit esprit, et je laisse à deviner les nombreuses leçons que peut en tirer l'expérience maternelle quand elle explique à la jeunese les *Sinne-beelden de vader Cats*.

Telle est la méthode la plus fréquente du moraliste zélandais. D'abord une image avec un titre à tournure proverbiale; au-dessous, l'explication en vers néerlandais, puis des sentences en rapport avec le sujet empruntées aux anciens et aux modernes, écrites dans toutes les langues, accompagnées de commentaires ou d'autres sentences explicatives. Parfois il se lance dans la poésie française, et, quoique souvent incorrect, il sait donner un tour ingénieux à ses quatrains sentencieux. Voyez-vous, au beau milieu d'un jardin superbe, une ratière où vient d'entrer un rat coureur d'aventures? Il va mordre à l'appât sans se douter que la porte va retomber derrière lui et qu'il sera pris. Cela est intitulé *Fit spolians spolium*, celui qui prend est pris, et voici, au milieu de vers et de maximes hollandaises et latines, ce que cela veut dire en français:

Qui chasse au parc d'amour a bien dessein de prendre,
Mais, las! va prisonnier, sans y penser, se rendre.
En prenant les appâts, se prennent les souris.
Voicy la chasse, amy, où le veneur est pris.

En prenant surpris, ajoute-t-il à l'adresse des amours imprudentes, et je serais bien étonné si dans ce *sinne-beeld*-là il n'y avait pas quelque réminiscence d'Orléans.

On se fait difficilement une idée, à moins de parcourir soi-même le gros in-folio, de l'inépuisable abondance du vieux moraliste. Tout lui est matière, emblème, symbole. Il peut dire comme La Fontaine que tout lui parle dans l'univers, que la vie est une ample comédie aux cent actes divers. « Jamais laides amours, » ce qui est prouvé par l'image d'une guenon admirant son petit singe, et accompagné d'observations en trois langues aboutissant, comme il arrive souvent chez le pieux auteur, à une leçon sur l'amour du prochain, lequel amour, s'il est réel, doit ignorer les défauts de ceux qui en sont l'objet. Voici ailleurs un poissonnier qui geint, s'étant piqué aux arêtes d'une vive, tandis qu'une poissarde se moque de lui et manie sans sourciller un poisson de même espèce, preuve que tout dépend de la manière de prendre les choses. Plus loin, ce sont des singes qui dansent en rond très gen-

timent au son de la cornemuse : quels jolis singes bien éduqués! Mais une main jette des noix sur le sol; aussitôt la ronde est rompue, les danseurs oublient la mesure et se précipitent sur leur mets favori, tant il est vrai que l'éducation ne saurait déraciner les penchans innés. Plus loin, des marins hollandais vont harponner une énorme baleine; cela montre qu'adresse et sagesse viennent à bout des plus grandes choses. Voulez-vous placer votre argent dans des entreprises nouvelles, imitez ce renard qui, avec une finesse merveilleuse, examine si la glace d'une rivière récemment prise est assez forte pour le porter, tandis que là-bas un homme risque de se noyer pour s'être aventuré sur l'inconnu. Voulez-vous corriger quelques-uns de vos défauts, pensez à l'emblème de la mouchette qui éteint la chandelle pour avoir tranché la mèche trop bas. Voici l'Amour dans une cave qui s'amuse à percer des tonneaux, symbole de la chaleur du vin qui fermente à l'étroit. Ces tonneaux éclatent et laissent échapper leur contenu : *erudimini*, princes trop sévères, rois tyranniques; c'est ainsi que feront les peuples que vous comprimez trop. Un peu plus loin, l'Amour désarmé, immobile, est assis, tout somnolent, au-dessous de deux flambeaux éteints qu'on cherche en vain à rallumer en les rapprochant : symbole d'un mariage sans inclination, d'un mariage imposé par l'arbitraire des parens ou des maîtres, et c'est un genre de contrainte que notre moraliste abhorre :

Het vryen is een vrye saeck,
Of anders is' et sonder smaeck.

Car il faut aimer librement,
L'amour est sans charme autrement.

Le petit poisson que nous voyons ailleurs a tort de quitter le fond de la mer pour se gaudir orgueilleusement à la surface des eaux : voici la mouette qui fond sur lui. Pourquoi aussi, chétif comme il est, veut-il imiter les cétacés? N'oublions pas non plus ce cavalier accoudé mélancoliquement sur une table d'auberge, il est seul, et l'Amour, qui sert en cet endroit de garçon, lui apporte des pipes. Hélas! ses beaux rêves, quelque temps savourés, s'en vont en fumée! Nous pourrions prolonger bien longtemps encore ces extraits de la sagesse emblématique du père Cats. Accordons encore pourtant une place d'honneur à l'un des plus finement conçus de ces emblèmes. Sous un riche pavillon, une jeune dame élégamment parée, portant les cheveux relevés autour de la tête, la collerette et les manches pendantes de la maréchale d'Ancre, est occupée à peler de belles poires que lui tend une fort jolie caméristе. Or la jeune dame, qui penche la tête sur la poire dont elle

enlève la peau, fait remarquer à la suivante que les meilleures poires sont celles qui ne font pas de bruit sous le couteau, ce qui lui inspire ce charmant dicton italien : *Pere et donne senza rumori sono stimate gli me liori*, poires et dames sans bruit sont estimées les meilleures, et cela ouvre le défilé d'un bataillon de sentences parmi lesquelles nous remarquons en espagnol : *Muger placera dise de todos y todos della*, femme coureuse parle de tous et tous d'elle ; en latin : *Quæ bene latuit bene vixit*, qui s'est bien cachée a bien vécu, et en vieux français : *Fille trop veüe n'est cher teüe*. Cette diversité des langues employées par un auteur populaire, chez qui du reste le néerlandais domine sans comparaison possible, étonnerait dans un autre pays; mais depuis longtemps en Hollande l'exiguïté du territoire, les nécessités du commerce et de la politique ont familiarisé une grande partie de la population avec les langues étrangères. Du temps de Cats, le latin était encore d'un usage très fréquent entre personnes de nationalité différente. C'est lui qui a résumé en français cet abrégé des choses nécessaires au voyageur :

Avec florin, cheval et latin,
Tu trouves partout ton chemin (1).

S'il est un sujet sur lequel Cats ne tarit pas, c'est le mariage. Il lui consacre des traités tout entiers et je ne sais combien de gravures. C'est pour lui l'essence de la vie humaine. Il remarque avec une grande satisfaction que non-seulement les patriarches, les prophètes, les prêtres juifs et les apôtres nous ont donné l'exemple du mariage, mais encore que Dieu dans la Trinité a assigné à la première personne le titre de Père, à la seconde celui de Fils, deux noms, dit-il, que personne parmi nous ne peut porter qu'à la con-

(1) Parmi les détails curieux qu'on peut relever sur les nombreuses gravures que Cats fit composer pour ses œuvres, il faut mentionner une guillotine qui se trouve bel et bien dessinée dans un de ses poèmes (*Dood-Kiste*, 37). Lui-même la décrit comme un instrument inventé jadis pour faire passer l'homme en un clin d'œil de vie à trépas. Il est de fait que dès le XVIe siècle on exécutait à Gênes avec une machine qui ne différait de celle qui est employée en France depuis la révolution que par un appareil moins raffiné. C'est d'elle qu'on se servit pour décapiter le duc de Montmorency à Toulouse en 1632. D'après le dessin de Cats, l'instrument se composait d'une sorte de banc plein devant lequel le condamné s'agenouillait, les mains liées derrière le dos, tandis qu'un exécuteur lui tirait la tête en avant par les cheveux ou les oreilles. Au-dessus s'élevait un large chambranle de bois le long duquel glissait une énorme hache maintenue par deux rainures dans la direction verticale. C'est au travers de la poutre unissant les deux montans parallèles que passait le fil fatal. Le bourreau le tranchait par-dessus. Cats observe que ce supplice, malgré la brièveté de la souffrance, glace d'effroi les spectateurs, et que cependant chacun de nous est menacé de cent accidens qui peuvent à chaque instant l'envoyer aussi promptement dans l'autre monde.

dition d'un mariage antérieur. Quant au Saint-Esprit, n'a-t-il pas été pour Marie un époux céleste dans le mystère de l'incarnation? Le mariage est donc justifié par le dogme de la Trinité comme il est fondé sur la nature humaine telle qu'elle est sortie des mains de Dieu. Avant Milton, Cats a chanté les ravissemens d'Adam et d'Ève dans le paradis terrestre, et, malgré quelques longueurs, ce fragment de ses œuvres compte parmi les plus gracieux et les plus poétiques. La surprise joyeuse du premier homme en découvrant sa compagne, la timidité peu à peu rassurée de celle-ci, les doux noms qu'Adam lui donne et qui, après quelques momens de silence et d'hésitation, lui sont rendus, le récit qu'il lui fait de la mélancolie qui attristait son âme quand, parcourant le beau domaine que le Créateur lui avait donné, il voyait tous les êtres vivans chercher et trouver leurs semblables, et que lui restait toujours seul dans toute la nature, la promenade à travers le magnifique jardin dont Adam, avec son expérience déjà riche, fait les honneurs à l'innocente créature, les hommages rendus par toute la création vivante à sa nouvelle souveraine, tout cela est senti avec une vivacité, décrit avec une vérité qui émeuvent. Seulement là encore le brave Cats n'est pas toujours très réservé dans le choix de ses expressions, ou plutôt la parfaite chasteté de ses intentions le trahit parfois en ne le mettant pas assez en garde contre certains écueils. Il est vrai que de son temps on n'avait pas nos effarouchemens. C'est ainsi qu'il a mis en vers le cantique des cantiques, dans lequel, en pieux orthodoxe, il n'a pu voir que la description des fiançailles du Christ et de l'église. C'est encore pour lui une preuve éclatante de la sainteté du lien conjugal; mais cela ne l'empêche pas de mettre un duo qu'il consacre ailleurs à ce thème, à la fois mystique et galant, sur l'air d'une ariette italienne alors en vogue *Amarylli, mia bella* (1). Des poèmes entiers sont employés à décrire les mariages les plus célèbres dont la Bible et l'histoire fassent mention, depuis ceux des patriarches jusqu'aux amours moins primitifs d'Antoine et de Cléopâtre, d'Éginhard et d'Emma, fille de Charlemagne, d'Héloïse et d'Abélard, et même il a versifié cette étrange histoire, enregistrée dans les *Causes célèbres*, de la femme victime d'une incompréhensible ressemblance, et qui vécut nombre d'années avec un homme qu'elle croyait son mari, jusqu'au moment où le vrai mari revint et eut toutes les peines du monde à établir son identité. On ne peut se faire une idée de tous les enseignemens

(1) Comme d'autres poètes de son temps, Cats ne craint nullement d'associer des sujets religieux à des airs mondains. Il a fait un cantique de repentance sur l'air d'une romance qui commence par *Jamais une dame si belle*, et un chant de la vanité des choses terrestres sur un autre air de romance : *O divine beauté*.

religieux, moraux, économiques, physiologiques, juridiques, qu'il a tirés de tout cela. Peut-être nos lectrices seront-elles bien aises de savoir que si, à ses yeux, la prudence est la vertu spéciale de l'homme, la patience est celle de la femme. Homme prudent, femme patiente feront toujours bon ménage. Peut-être aussi seront-elles moins charmées d'apprendre que la suprématie est de droit, selon lui, l'apanage du sexe fort. La femme au profit, l'homme à l'honneur, la quenouille ne devant point commander à l'épée, c'est son principe. En même temps on ne peut se dissimuler que ses aventures de jeunesse ne lui aient laissé dans l'âme un fonds invétéré de défiance à l'endroit des femmes. Il y a une gravure qui représente un gentilhomme flairant attentivement les melons étalés par une marchande. C'est le symbole, médiocrement poétique, mais très expressif, de la circonspection dont il faut user dans le choix d'une compagne; car, a-t-il l'impertinence d'ajouter, il en est de la femme comme du melon :

De dix souvent pas un n'est bon.

D'autre part, le bonheur extrême que l'on goûte dans la société d'une femme vertueuse, aimable, instruite, qui toutefois « file plus qu'elle ne se mire, » l'inconvénient d'épouser une femme trop jeune ou trop âgée, ou bien de fixer son choix trop au-dessus ou trop au-dessous de sa condition, voilà des thèmes aimés du bon moraliste, qui sait, tout en sermonnant, indiquer aux jeunes femmes les soins qu'elles ont à prendre d'elles-mêmes pour plaire à leurs maris, aux ménagères des recettes pour bien diriger la cuisine et l'armoire au linge. Les gravures ne manquent pas là plus qu'ailleurs, une entre autres qui nous dit :

Qu'il ne faut prendre à la chandelle
Ny or, ny toile, ny demoiselle,

en nous montrant une jeune femme qui commet l'imprudence de choisir à la lueur trompeuse d'une chandelle des bijoux chez un vieux juif qui en rit dans sa barbe. Une autre encore, où l'on voit un jeune homme et une jeune fille jouer ensemble à la raquette, nous rappelle que l'amour vrai demande la réciprocité.

Ces rapides indications suffisent pour apprécier la tendance éminemment pratique du brave pensionnaire de Hollande, et l'on comprend aisément que ses œuvres soient devenues et restées populaires dans un pays où la vie de famille est forte, et où les mœurs accordent aux jeunes gens des deux sexes une beaucoup plus grande liberté de se marier en consultant avant tout leur inclination que dans les pays latins. Pourquoi donc cette différence si marquée

entre le midi et le nord de l'Europe? Le sujet vaudrait la peine d'être étudié. Les conséquences économiques, sociales et morales de cette différence vont très loin, et se feront peut-être toujours plus sentir dans l'équilibre des forces nationales. Nés de l'amour de la famille, les emblèmes et les poésies du père Cats ont contribué à le développer chez son peuple. Quelque chose de grave et de serein tout à la fois se dégage de cette végétation touffue de maximes et de conseils. C'est bien aussi l'expression du portrait de l'auteur qui se trouve en tête de son poème des *Cercueils*. Il devait être encore dans la force de l'âge quand ce portrait fut fait, bien que ses cheveux fussent devenus rares et sa barbe grise. C'est une figure ovale, portant la barbe comme Louis XIII, une bouche grande, mais fortement fermée, un nez long, un grand front dégarni, des yeux noirs d'une rare douceur avec la patte d'oie très marquée, ce qui indique les lectures prolongées et l'observation continue, en somme une physionomie plus agréable que belle, empreinte de bienveillance et surtout d'une droiture d'intention qui frappe au premier abord. C'est un type achevé d'honnête homme.

C'est ainsi qu'on aime à se le représenter dans sa retraite à Sorgvliet, dont il avait lui-même dessiné les plans et dirigé la mise en culture. La maison était simple et commode, un corps de logis central flanqué de deux ailes ressortant en avant. Un grand jardin avec une grotte artificielle surmontée d'une statue de Neptune armé de son trident, un bel étang le long duquel couraient des espaliers et des parterres régulièrement espacés à la française, en faisaient les principaux ornemens. C'est là qu'il atteignit l'extrême vieillesse, trouvant encore des emblèmes dans les fleurs de son jardin et les grenouilles de son vivier, et tout heureux d'avoir montré à ses compatriotes le parti qu'un judicieux emploi du terrain permettait de tirer de ces dunes qui de ce côté servent de digue naturelle à la Hollande contre la Mer du Nord, mais qui semblaient absolument revêches à toute culture.

Les sentimens religieux du vieux pensionnaire, très sincères durant sa vie active, avaient encore gagné en vivacité avec l'âge. Le dimanche et une fois dans la semaine, en vertu d'une permission spéciale, un des des pasteurs de La Haye venait à Sorgvliet présider un service religieux auquel Cats et toute sa maison assistaient régulièrement. Il était d'ailleurs encouragé dans cette ferveur par sa gouvernante, une dame Havius, veuve d'un de ses anciens serviteurs, et qui, en tout bien tout honneur, devint après la mort de Mme Cats la directrice de l'intérieur. Dans ses dernières poésies, le vieillard a rendu un touchant hommage aux soins dévoués dont il fut entouré jusqu'au dernier moment par la digne matrone. Elle n'avait qu'un défaut à notre connaissance, elle aimait trop à prê-

cher. Les deux services hebdomadaires ne lui suffisaient pas, et elle jugeait nécessaire d'endoctriner encore dans l'intervalle les gens de la maison. « Elle a grande expérience des choses du ménage, dit Cats dans l'éloge qu'il fait d'elle, et je l'ai mainte fois entendue parler aussi bien, aussi solennellement, que les théologiens qui prêchent à l'église. » Les gens de la maison étaient-ils aussi édifiés que le maître de l'éloquence du théologien enjuponné? C'est ce que nous n'oserions dire. Ce qui est certain, c'est que le vieux poète en était enchanté. Il avait aimé toute sa vie ce qui aide l'homme à se réconcilier avec la perspective de la mort. Dans une de ses dernières compositions emblématiques, on le voit sur le seuil de sa porte prier le Temps, qui passe en courant, de vouloir bien s'arrêter un peu. On devine la réponse du Temps. Il s'en va, et la Mort vient derrière lui; mais le sage n'est point troublé plus qu'il ne faut par l'apparition de cette désagréable hôtesse. Au contraire il se familiarise avec elle, et dans une autre gravure nous le voyons offrir un siége à la Mort, qui est entrée dans son cabinet, et philosopher chrétiennement avec elle.

Il n'eut pas besoin d'elle pour être un auteur populaire très aimé. De son vivant déjà, il put jouir du prodigieux succès de ses œuvres. Il put, sans s'exposer au reproche d'avoir trop bonne opinion de lui-même, offrir un exemplaire de ses œuvres complètes aux principales villes de la république, à Brouwershaven, sa ville natale, à Zierikzée, à Middelbourg, à La Haye, à Dordrecht, aux états de Hollande. Les états, dans leur enthousiasme, votèrent un pourboire de 150 florins (plus de 300 francs) au domestique qui avait apporté le précieux cadeau. Plusieurs de ses poèmes furent traduits en allemand et en anglais. Son traducteur anglais, Richard Pigot, le présente à son public comme *the Bard of home and of the domestic hearth*, le barde de la maison et du foyer. Sa statue s'élève aujourd'hui à Brouwershaven, et il n'est pas de Hollandais, jeune ou vieux, qui ne sourie quand on prononce devant lui le nom de *vader Cats*. Gloire bien pure et méritée, car le plus grand service qu'on puisse rendre à un peuple, c'est de contribuer à le diriger dans la voie du travail, de la vie de famille et de la probité! Pourquoi faut-il que parmi nos grands écrivains, parmi nos moralistes eux-mêmes, si peu se soient pénétrés de la beauté d'une telle mission? Peut-être pourrions-nous à ce propos citer un dernier aphorisme illustré du vieux poète : il s'agit d'un fou attaché par un simple fil et se lamentant de sa captivité. Des enfans rient de sa sottise. Ce n'est pas le fil qui l'enchaîne, c'est sa folie. *Fac sapias, et liber eris*, lui dit le moraliste; deviens sage, et tu seras libre.

ALBERT RÉVILLE.

LA

RÉGION DU BAS DE LA LOIRE

II.

LA GRANDE-BRIÈRE ET LE PAYS DE RETZ.

La variété d'élémens énergiques et vivaces qu'embrasse la grande famille française est un trait qui ressort de l'étude des groupes vivant même le plus à l'écart. Dans ces pages peu feuilletées du livre de la vie nationale, on apprend également à mieux connaître la géographie économique du pays, dont les moindres détails ont leur valeur pour donner une exacte idée de l'ensemble des forces productives, et on peut constater en outre d'une manière précise les rapports du progrès matériel avec l'état moral des populations. Le fait essentiel est là, du moins au point de vue des questions que nous nous sommes posées sur la nature et la tendance du progrès contemporain (1). Toute application nouvelle qui s'introduit dans ces groupes, tout nouveau germe d'activité qui s'y implante, toute extension qu'y reçoit le travail, ont pour effet d'imposer immédiatement à l'homme plus d'efforts, plus d'étude, de calcul et de prévoyance. Aussi, quand on affirme que l'essor des ressources économiques dans une contrée quelconque se lie à l'accroissement de la valeur intellectuelle et morale de l'individu, on a pour soi les plus sûres données de l'observation aussi bien que le sentiment instinctif de la conscience. Cette intime corrélation va se produire

(1) Voyez la *Revue* du 1er novembre 1868.

sous le jour le plus vif au sein des deux groupes qu'il nous reste à considérer dans la région du bas de la Loire, — le groupe rural et le groupe maritime. Pour aujourd'hui, nous ne nous occuperons que du premier, qui mériterait de nous retenir un moment, même quand nous ne serions pas à une époque d'enquêtes et de discussions agricoles.

Ce n'est pas tout à fait à l'agriculture proprement dite que s'adonnent les populations rurales comprises dans ce faisceau. En dehors de la branche qui ne connaît d'autre travail que le travail agricole, et c'est la plus étendue, il y en a une autre qui joint à cette occupation, en une mesure plus ou moins large, l'exercice de quelques industries très élémentaires. Ce sont certaines industries extractives, la fabrication des briques, de la poterie la plus commune, et surtout l'exploitation de la tourbe. Implantées l'une et l'autre des deux côtés du fleuve, les deux branches sont loin d'y occuper une égale étendue de terrain. Les familles qui demandent leurs moyens d'existence à l'agriculture seule sont répandues sur toute la surface du territoire, tandis que celles qui tirent quelque supplément d'un autre genre de travail sont nécessairement fixées sur les points où se rencontrent les matériaux mêmes de leur industrie. Ainsi les premières, vous les trouvez disséminées sur la rive gauche de la Loire, dans tout le pays de Retz, que possédèrent successivement jadis l'Aquitaine, le Poitou et la Bretagne, et qui correspond assez exactement aujourd'hui à l'arrondissement de Paimbœuf. Il en est de même sur la rive droite, dans cette partie de l'ancien comté nantais qui de Saint-Étienne de Montluc s'étend jusqu'à l'extrémité des cantons de Guérande et d'Herbignac. Le second rameau est épars çà et là dans quelques communes de ces mêmes districts. C'est néanmoins sur la rive droite qu'il compte son essaim le plus populeux, son centre le plus important, aux alentours de la Grande-Brière-Mottière. C'est là qu'il se distingue le plus vivement de la population agricole. Rien de plus facile, à l'aide de ces indications géographiques, que de suivre désormais les deux courans dans les sinuosités qu'ils décrivent.

I.

Le district de la Grande-Brière-Mottière, où nous fait pénétrer la principale industrie extractive de la région, l'exploitation de la tourbe, est situé au milieu de l'arrondissement de Saint-Nazaire, et il remonte vers le nord jusqu'au pied des collines qui délimitent le bassin de la Vilaine. C'est un pays étrange, qu'on traite quelquefois, quoiqu'un peu trop légèrement, de sauvage. Quant à la Grande-Brière proprement dite, elle ne ressemble qu'à elle-même.

Ce n'est point un marais, ce n'est point une prairie, ce n'est point une lande, ce n'est point une suite de champs plus ou moins cultivés; non, ce n'est rien de tout cela, c'est la Brière. La Brière cependant n'offre pas toujours le même aspect; elle se métamorphose radicalement une fois l'année, ou plutôt elle disparaît pendant sept ou huit mois consécutifs. L'été, c'est une immense plaine gazonnée d'environ 8,000 hectares, ayant à peu près la forme d'un coing allongé. L'hiver, ce terrain ne forme plus qu'un lac où l'eau n'a pas moins, en moyenne, d'un mètre de profondeur, où surnage à peine dans le lointain, comme une barque abandonnée, une petite éminence presque imperceptible. Que pas un arbre ne grandisse, que pas une habitation ne s'élève dans la Brière, on le devine sans peine; mais, si l'on s'imaginait que le mouvement et la vie manquent sur cette monotone étendue, on serait dans une complète erreur. La Brière est entourée de populeux villages dont les habitans, désignés communément sous le nom de Briérons, s'occupent sans cesse de l'exploiter l'été et l'hiver, de telle sorte qu'il y règne une animation constante et par momens tout à fait extraordinaire.

La tourbe forme la base des exploitations dont la Grande-Brière est l'objet. C'est au centre que le fond tourbeux est le plus riche; il s'appauvrit au contraire peu à peu, à mesure qu'on se rapproche des contours. Comme l'indique la qualification de *mottière*, la tourbe sert à fabriquer des mottes destinées au chauffage. On n'est pas obligé de fouiller profondément pour trouver le combustible; au-dessous de 30 ou 40 centimètres de terre noirâtre s'étend la couche tourbeuse, qui a environ 2 mètres d'épaisseur. L'opération est des plus simples : on trace sur le sol un carré, et après en avoir enlevé la superficie, on taille chaque motte d'un coup de bêche.

Il va de soi que le *tourbage*, comme on dit dans le pays, ne peut se pratiquer que l'été. L'époque en est très strictement déterminée, afin de prévenir l'épuisement des gîtes. Pendant le délai fixé, le sol briéron n'est plus qu'une vaste fourmilière humaine. Les villages environnans sont désertés, toute la population se précipite dans la Brière comme un torrent. Les ouvriers du pays qui travaillent au loin quittent leur besogne pour venir prendre leur part de la moisson souterraine. Une fois que la tourbe est extraite, certaines opérations complémentaires, ne demandant plus qu'un petit nombre de bras, prolongent quelque temps encore le labeur sur place. Le séchage des mottes devient la principale affaire. On les dispose en forme de pyramides à hauteur d'appui, qu'on nomme *chandeliers*, à travers lesquels on ménage des jours pour assurer la libre circulation de l'air. On dirait, suivant la distance d'où on les regarde, tantôt d'énormes candélabres d'église, tantôt d'épais troupeaux de moutons noirs.

S'il faut la sécheresse de l'été pour l'extraction de la tourbe, l'inondation de l'hiver est indispensable pour l'enlèvement des mottes. Alors nouvel aspect. La vaste étendue d'eau est sillonnée de bateaux plats très allongés, nommés *blains*, dont l'origine paraît extrêmement ancienne. Faciles à manœuvrer, n'ayant qu'un faible tirant d'eau, ces barques, qui peuvent porter jusqu'à 15,000 mottes, commencent leur service au mois de novembre. Quand elles ont reçu la charge voulue, elles descendent par la petite rivière du Brivet, qui longe la Brière à l'est, jusqu'à Rozée, et de là, par l'étier de Méans, jusqu'à la Loire, où la marchandise est portée sur des chaloupes. Plus de 20,000 tonnes de mottes sont exportées tous les ans de cette façon en grande partie pour Nantes. Dans le pays même, et jusque sur les terrains sablonneux des rivages de la mer, où le bois est si rare, on ne connaît guère d'autre mode de chauffage. Pour le commerce local, les mottes passent immédiatement des *blains* sur des charrettes qui s'en vont les vendre de porte en porte dans les villes et les hameaux. Ce combustible brûle lentement, tout en dégageant une forte chaleur. Le bon marché fait passer par-dessus l'inconvénient de l'odeur assez prononcée qui s'en dégage, mais à laquelle on s'accoutume promptement. Les mottes ne coûtent sur le lieu de production que 2 francs 50 centimes le mille (1 mètre cube environ). Quoique le transport en triple à peu près le prix sur la place de Nantes, l'économie est encore assez notable pour expliquer la préférence des consommateurs.

Le fond tourbeux est-il destiné à s'épuiser ici quelque jour, ou bien, comme sur d'autres points de la France, la tourbe se recompose-t-elle plus ou moins lentement d'elle-même? Curieuse question de géologie encore entourée de nuages. Que la Brière ait dû se former à une époque indéterminée qu'on fait remonter à huit ou neuf siècles par suite de l'affaissement d'un sol couvert d'épaisses forêts, le fait en lui-même paraît certain. La preuve matérielle en est là sous les yeux, dans ces troncs d'arbres parfois énormes, souvent encore munis de racines et de branches desséchées, qu'on retire journellement des entrailles du sol, et qui se sont assez bien conservés pour qu'on les emploie dans les constructions domestiques. On ne saurait faire un pas dans la Brière sans rencontrer de tels vestiges. Ces détritus végétaux, ces débris de forêts accumulés depuis des siècles, ont été lentement transformés en se mélangeant à la terre où ils s'étaient engloutis. Jusque-là, point de discussion; mais ceux qui croient que le fonds tourbeux est destiné à s'épuiser cherchent dans ce fait la preuve que la quantité de tourbe est essentiellement limitée dans la Brière, et que l'exploitation cessera forcément à une époque plus ou moins éloi-

gnée. Cependant les faits ne manquent pas non plus aux partisans de l'autre opinion. S'ils avouent que la formation du fonds actuel a été favorisée par l'éboulement d'un sol forestier, ils soutiennent qu'elle est due en même temps à la nature du terrain, imprégné d'une quantité assez notable de fer et de soufre. Plus lente et plus bornée, l'action de ces principes ne s'en continue pas moins aujourd'hui, suivant eux, sur les feuilles, les racines, les filamens quelconques qui viennent combler si vite les excavations, surtout pendant l'inondation périodique. Cette élaboration souterraine suffit pour remplir les vides de l'exploitation dans les limites où elle a été renfermée. La vérité est que depuis un temps immémorial on extrait la tourbe, et le gîte paraît à peu près intact. L'épuisement, conclue-t-on, n'est donc qu'une éventualité imaginaire. Cette seconde opinion est du reste la plus accréditée dans le pays, et l'expérience qu'elle invoque suffit pour tranquilliser les intérêts.

Cette même observation profite à un autre produit qui vient aussi de la tourbe, quoiqu'il soit très différent des mottes, et qu'on désigne sous le nom de *noir de Brière*. C'est une poussière recueillie dans les trous et les rigoles où le vent l'a poussée, où l'humidité l'a rendue compacte, mais qui reprend son caractère primitif dès qu'on la dessèche. Tamisée ensuite, elle est employée comme absorbant dans les engrais liquides, et rend de réels services à l'agriculture. Il s'en exporte de 15 à 20,000 tonnes par année. Tout inculte qu'elle soit, la surface de la Grande-Brière n'est pas elle-même improductive. L'herbe dont elle est couverte l'été nourrit le bétail, qu'on y mène paître en grand nombre. Plus de dix mille moutons la parcourent alors en tout sens. Pendant l'hiver, la pêche et la chasse, celle des canards sauvages surtout, y deviennent une autre source de revenus que la construction du chemin de fer de Nantes à Saint-Nazaire a fort élargie en permettant l'expédition des produits sur le marché parisien.

Ces diverses sources de produits constituent en fin de compte une propriété imposante. A qui appartient-elle? Voilà ce qu'on se demande. Dix-huit communes, parmi lesquelles figurent Saint-Nazaire, Guérande, Pont-Château, Herbignac, Montoir, Donjes, sont indivisément propriétaires de ce vaste domaine. Toutefois ce sont les six communes de Saint-Joachim, Crossac, Sainte-Reine, La Chapelle-des-Marais, Saint-Lyphard et Saint-André-des-Eaux, riveraines de la Brière, qui forment particulièrement le pays briéron. Quant aux titres de propriété, on peut dire avec une rigoureuse justesse qu'ils se perdent dans la nuit des temps. Un moment contestés au xve siècle, ils furent authentiquement reconnus par le duc de Bretagne François II et par sa fille la duchesse Anne, dont

le nom est resté populaire. Le roi François Ier les confirma solennellement un peu plus tard. Les droits des communes sont donc absolument inattaquables.

L'état d'indivision rendait indispensable une gestion collective; aussi a-t-on constitué un syndicat dont les conseils municipaux des dix-huit communes intéressées désignent chacun un membre pris dans leur sein. Le président est nommé par le préfet, qui doit le choisir dans le syndicat; il touche une indemnité de 200 fr. par an, et les membres du syndicat n'ont que des frais de déplacement de 5 ou 10 fr. par jour, suivant qu'ils quittent ou non leur canton. La constitution du syndicat, datant de trente années, réclame aujourd'hui divers perfectionnemens qui rapprochent davantage, au moins dans certains cas, la masse des intéressés de l'administration du domaine commun. Il faudrait, par exemple, que dans des circonstances importantes, comme lorsqu'il s'agit d'autoriser la construction d'un canal de desséchement, le syndicat fût obligé de s'adjoindre un membre élu dans chaque commune par les électeurs mêmes qui nomment le conseil municipal. Quant au président, il devrait être nommé par le syndicat lui-même. On ne s'explique pas qu'il en soit autrement. Dans l'état actuel des choses, on subvient aux dépenses à l'aide d'un droit annuel de 25 centimes par chaque individu prenant part au *tourbage*. C'est à l'aide de ce fonds qu'on a construit récemment au centre de la Brière un canal de desséchement de 5 kilomètres, le canal de Trignac, pouvant peut-être faciliter l'extraction dans les étés pluvieux, mais qui, en détournant les eaux de leur ancien cours vers le Brivet, n'a pas été sans inconvénient pour la navigation.

Confinée chez elle par l'inondation de l'hiver, séparée du dehors par la nature de son travail, la population briéronne est un monde à part, ayant ses mœurs traditionnelles, non moins distinctes de celles du dehors que son territoire même ne l'est des districts les plus voisins. On dirait une petite république, non pas à cause d'un régime administratif spécial, mais à cause des conditions journalières de son existence, qui procurent à l'individu une indépendance dont il ne peut plus guère jouir au sein de nos sociétés modernes. L'organisation des villages côtoyant la Brière sur la rive gauche du Brivet présente une physionomie des plus originales. Chaque village est une île dont la grandeur diffère, mais dont les dispositions intérieures sont absolument identiques. Telles sont les îles d'Éran, d'Aignac, du Bé, de Trignac, et dix autres. Surnageant l'hiver au-dessus de la plaine inondée, ces îles sont séparées du dehors, même l'été, par un fossé plus ou moins large toujours plein d'eau. Un pont grossièrement construit et presque toujours mal entretenu les met en communication avec les chemins publics; mais ces chemins-

là, on les dédaigne le plus souvent. Aux véhicules roulant sur la terre ferme, on préfère de beaucoup les transports en bateau. La barque que chaque habitation possède en est, comme à Venise la gondole, un indispensable appendice. Les villages se signalent au loin par une rangée circulaire de grands ormes plantés sur les bords du fossé, et qui sont à peu près du reste les seuls arbres de la contrée. Tout auprès s'élèvent les maisons, décrivant elles-même un second cercle. Ajoutez-en un troisième formé par une rue grâce à laquelle les maisons communiquent, et dont l'état, de même que celui des ponts, laisse toujours plus ou moins à désirer, placez ensuite les terres labourables au milieu, et vous avez le plan de tous les îlots. L'imaginaire Salente n'était pas plus méthodiquement ordonnée. Les maisons, au lieu d'être contiguës, sont séparées les unes des autres par un petit jardin où croissent quelques fleurs et quelques légumes. On n'a point de basse-cour, mais d'ordinaire chaque habitation possède une étable renfermant le bétail, des vaches surtout, et plusieurs moutons. Quelques fermiers ont des bœufs qu'ils prêtent à leurs voisins pour le labourage en retour d'autres services au moment des récoltes. Le pays ne fournit pas en blé la moitié de sa consommation. Les fourrages viennent des marais desséchés. Sur une des îles les plus étendues se dressent l'église et les édifices municipaux de la commune de Saint-Joachim. Coupée par un chemin vicinal de grande communication que bordent quelques maisons neuves, cette île même ne diffère pas des autres dans le rangement circulaire des habitations et des jardins. Pour faire comprendre à quel point la population se presse sur les bords de la Brière, il suffira de savoir que cette même commune de Saint-Joachim, qui embrasse la plupart des îlôts, ne compte pas moins de 6,000 habitans.

Cette population est une des mieux placées pour profiter des produits de la Grande-Brière. On peut dès lors juger assez exactement au milieu d'elle du revenu que les riverains immédiats tirent annuellement de ce commun domaine. Supposons une famille de cinq personnes en état de participer plus ou moins à l'exploitation de la tourbe. Nous mettons d'abord sur la ligne de ses profits son chauffage, qui, sans la Brière, lui coûterait au moins 60 francs par année. Le droit de vaine pâture ne saurait ensuite être évalué à moins d'une égale somme de 60 francs. Quant aux approvisionnemens en nature dus à la pêche et à la chasse, et que la famille consomme, on peut les estimer à 15 francs. Chaque ménage réalise en outre par la vente des mottes et des produits accessoires 50 ou 60 francs. C'est une somme totale de 175 à 185 francs. Pour des familles placées dans de pareilles conditions, cette somme constitue une véritable fortune. Le supplément de 50 à 60 fr. devient une

source d'aisance. Ceux qui dans nos villes jettent si légèrement une égale somme à des dépenses superflues ou funestes ignorent à coup sûr ce qu'elle peut écarter de souffrances d'un toit modeste. Notez que j'ai négligé de mettre en ligne de compte le salaire que touchent quelques ouvriers pour certaine besogne, comme la préparation du noir de Brière, quoique ce soit encore un appoint utile. A tous les genres de travail qu'offre le sol de la Brière, on joint d'ailleurs communément quelques autres occupations, par exemple l'exercice de l'un ou l'autre des métiers les plus ordinaires qui se rencontrent partout, ceux de maçon, cordonnier, tisserand, etc. Celui de charpentier de navires est préféré par le plus grand nombre. C'est même là, pourrait-on dire, l'état héréditaire parmi les Briérons, comme s'ils lui trouvaient le mérite de leur rappeler la barque affectionnée dès l'enfance. D'ailleurs ils y excellent. Les charpentiers de ce pays sont fort recherchés dans les chantiers du bas de la Loire. Très adroits et très expéditifs, ils sont en outre exacts, économes, ennemis des chômages volontaires et de la funeste habitude de perdre le lundi.

Grâce à ces diverses ressources, et quoique les familles soient en général nombreuses, on ne connaît point la misère. Un certain air d'aisance règne même à peu près partout dans cette contrée. On a construit, à Saint-Joachim par exemple, un certain nombre de maisons fort simples, mais d'agréable apparence. Nulle part on ne recourt aujourd'hui aux couvertures en chaume, seules en usage jadis; on n'emploie plus que l'ardoise. Autre indice encore plus significatif : dans plusieurs communes contiguës à la Brière, on a pu bâtir presque exclusivement à l'aide de souscriptions volontaires de nouvelles et vastes églises à l'aspect monumental. Voilà qui témoigne sans doute des sentimens religieux très prononcés de la population, mais c'est aussi une preuve qu'elle possède le moyen de subvenir à ces dépenses. On n'a pas non plus négligé les maisons d'école, fréquentées par le plus grand nombre des enfans.

Ce qui plaît le moins à la masse des ouvriers, c'est le travail de la terre, l'agriculture proprement dite, dont l'état semble assez languissant. Souvent elle est abandonnée aux femmes. Les hommes restant au pays après le *tourbage* se plaisent à revenir dans la Brière soit pour les transports sur les *blains*, soit pour la chasse ou la pêche. La Brière, c'est la patrie, c'est le refuge, c'est la mère nourricière de tous. Est-il besoin de dire quelle réprobation doit soulever l'idée mise parfois en avant d'un desséchement et d'un partage? Il avait suffi que la construction du canal de Trignac éveillât quelques appréhensions de ce genre pour que l'entreprise fût frappée d'impopularité. Tout changement de régime apparaît à la population comme une menace de mort suspendue au-dessus de sa tête. Après le des-

séchement et la division, où mener paître les troupeaux? où trouver des moyens de chauffage? comment remplacer pour les budgets des familles les autres avantages dus à la Brière? quelles combinaisons nouvelles pourraient jamais compenser de si cruels sacrifices? Telles sont les questions qu'on s'adresse, ou plutôt non, ce ne sont point des questions, ce sont autant de causes de soulèvemens intérieurs qui troublent les esprits, et qui, le cas échéant, courraient risque d'armer les bras. A coup sûr, cet état de l'opinion ne saurait échapper à ceux qui pourraient exercer quelque influence sur des résolutions concernant de près ou de loin des projets de partage. Sur ce point, les populations briéronnes sont d'une clairvoyance extrême. Les déguisemens n'y font rien. Tout un plan de desséchement et de réglementation générale avait été conçu, il y a quelques années, sous l'administration de l'un des derniers préfets, qui a longtemps occupé son poste, plan malheureux sous plus d'un rapport, et qu'on avait qualifié à grand bruit d'amélioration. Il y eut même une fête inaugurale des premiers travaux; mais la masse ne se laissa pas longtemps tromper par ce mirage, et, d'après les sentimens qu'elle manifesta, l'exécution fut très sagement abandonnée.

Nul doute que ces projets de desséchement, qui conduiraient forcément au partage, n'eussent fait disparaître toutes les garanties inhérentes à la jouissance collective. Qu'y gagnerait-on au point vue de l'intérêt général? Peu de chose, si l'on n'y perdait pas. Le centre de la Brière, c'est-à-dire le sol même où la tourbe existe à l'état exploitable, ne donnerait rien à la culture sans beaucoup de temps et de très lourdes dépenses. D'après les calculs émanés d'hommes très compétens qui ont pu voir de près la gestion actuelle, le domaine commun, avec ses produits multiples, rend plus aujourd'hui qu'il ne rendrait après la mise en culture. On va même parfois très loin dans l'appréciation de la différence. J'ai entendu articuler sur les lieux les chiffres de 10, 15 et 20 fois plus. Il est constant du moins que le desséchement ne pourrait être fructueux que sur le pourtour de la Brière. Une distinction peut dès lors être admise jusqu'à un certain point. C'est à la conservation du terrain central, qui fournit les mottes et le noir ainsi que les principaux alimens de la chasse et de la pêche, que s'attache l'intérêt le plus réel des populations. Les terres extérieures appartiennent bien durant l'été à la vaine pâture; isolément considéré cependant, l'avantage qu'elles offrent ne serait pas difficile à contre-balancer. Même avec cette distinction, essentielle en toute hypothèse, la question est encore irritante et périlleuse. La plus simple justice veut qu'on n'oublie jamais qu'il s'agit d'un domaine consacré par le temps, par les mœurs, par les besoins des familles. On objecte, il est vrai, que dans l'état actuel toutes les com-

munes co-propriétaires ne tirent pas un égal avantage du domaine collectif. Rien de plus évident, je le reconnais; mais ne sont-ce pas là des conséquences qu'implique le primitif établissement de la propriété? La situation a-t-elle donc été changée? Non certes; on ne peut rien contre la nature des choses. La rivière coule pour tout le monde, et quand on est près de ses bords, on jouit plus facilement des avantages qu'elle présente. Il pourrait du reste se trouver dans le droit de *tourbage* un moyen d'équitable compensation, pourvu qu'il fût très modéré. La question est assez généralement entendue de cette façon dans les différentes communes. La ville de Saint-Nazaire, qui serait certes l'une des plus favorisées par le partage, et qui est dès à présent l'une de celles à qui la propriété collective profite le moins, a donné un exemple excellent. Elle a su se montrer équitable et conciliante. Ville d'avenir dont la population est infailliblement appelée à s'accroître, elle a consenti à ce qu'une date fût fixée pour déterminer le droit de chaque commune d'après le nombre de ses habitans. L'année 1866 a été admise comme base invariable. La fortune de Saint-Nazaire tient effectivement à d'autres conditions, dont beaucoup dépendent de la cité elle-même, et les moyens tirés du partage n'équivaudraient pas certainement pour le lendemain à l'avantage d'avoir été juste dans l'exercice de son droit.

Quoi qu'on fasse dans la Brière, dès qu'il s'agit du moindre travail de desséchement, même le plus utile à l'exploitation actuelle, on ne saurait, en présence des vives susceptibilités des masses, prendre trop de soin pour éclairer préalablement l'opinion. Un exemple que fournit le pays même témoigne assez de l'importance de ces précautions préliminaires. On n'a qu'à rappeler ce qui eut lieu jadis lors du desséchement des marais de Donges, aussi étendus que la Grande-Brière, à un septième près, et qui n'en sont séparés que par le Brivet. Décidée en principe avant la révolution de 1789, longtemps suspendue, l'opération ne s'est terminée qu'en 1830. Les marais de Donges se prêtaient infiniment mieux à l'opération que la Grande-Brière elle-même. Beaucoup moins productifs, ils restaient plus humides l'été, ils étaient fiévreux; ils contenaient une multitude de sangsues dont il était alors impossible de tirer parti, et qui tourmentaient affreusement les bestiaux qu'on y menait paître. Et pourtant, faute d'avoir été présentée à la population sous des couleurs assez rassurantes, l'affaire devint une cause d'intarissables difficultés. La compagnie à laquelle, par suite d'une regrettable inspiration, on avait attribué la moitié des terrains pour prix de son concours, eut non-seulement des procès sans nombre, mais elle fut encore en butte à des violences et à des voies de fait. Vainement la société primitive s'était effacée derrière une autre à

qui elle avait cédé ses droits. L'animosité continua de subsister jusqu'à la fin. 11 ou 12 communes se trouvent aujourd'hui encore, par suite des chocs et des malentendus qui surgirent, grevées envers la compagnie d'une dette de 500,000 francs. Il a fallu au syndicat constitué après l'achèvement des travaux une prudence continuelle et des agens fort intelligens pour administrer ce difficile héritage (1). Jamais l'opération n'aurait dû être abandonnée à une compagnie se rétribuant elle-même par une portion quelconque du sol.

Le premier désir et le plus grand besoin du pays briéron, c'est, en thèse générale, qu'on le laisse un peu à lui-même, qu'on le trouble le moins possible. Pas trop d'améliorations, oserions-nous dire en un certain sens, car la réglementation dérivant de tout envahissement administratif y aurait bientôt énervé ce que la vie libre conserve encore en cette région de vigueur prime-sautière. Personne n'y repousse du reste les modifications économiques que la situation comporte, et qui se lient aux habitudes locales. On les appelle au contraire de tout son cœur. Qu'il soit impossible nulle part désormais de vivre dans l'isolement et l'immobilité, chacun le conçoit; mais le besoin qu'on a du dehors ne semble point impliquer la nécessité de s'effacer soi-même. Les vœux se portent sur les voies de communication, sur celles-là surtout qui s'adaptent le mieux aux goûts traditionnels. On réclame instamment par exemple un travail bien simple en lui-même, le curage du Bas-Brivet, au-dessous de Rozée, seule voie pour conduire à la Loire les *blains* chargés de mottes. Depuis quelques années, le chenal s'est tellement envasé qu'il est devenu impraticable hors du temps des grandes marées de quinzaine. Le devis ne porterait que sur une longueur de 6 ou 7 kilomètres. Est-ce trop demander? Ne doit-on pas espérer la prompte réalisation de ce désir? Mais si l'on veut que la vase ne s'accumule point de nouveau dans le chenal, on devrait y ménager un courant, et pour cela y ramener les eaux que le canal de Trignac a eu le fâcheux effet d'en détourner.

Un autre vœu se rapporte à certains périls auxquels sans doute le lecteur ne s'attend guère. Croirait-on que ce pays si peu boisé, placé à quelques kilomètres de la Loire, de Saint-Nazaire, d'une grande ligne ferrée, est encore aujourd'hui inquiété par les loups? Cela est vrai néanmoins, et le nombre de ces hôtes malfaisans s'est même tellement accru depuis plusieurs années qu'il a fait baisser la valeur locative des herbages dans les marais de Donges, où l'on

(1) Le niveau du sol n'a pas permis du reste un desséchement complet, mais, grâce à des canaux qui n'ont pas moins de 80 kilomètres de développement et dont la moitié porte bateaux, l'inondation ne dure que deux ou trois mois chaque année, au lieu de sept ou huit comme dans la Brière.

ne peut plus, comme autrefois, laisser le bétail la nuit durant la belle saison. Ayant pour repaire les forêts de la Bretèche et de la Madeleine, situées à quelques lieues, les loups trouvent à se cacher temporairement, même le jour, entre les épais et gigantesques roseaux des prairies. En vain on avait essayé l'emploi d'appâts empoisonnés : quelques malheureux renards, ne justifiant guère leur vieille réputation de finesse, s'y étaient seuls laissé prendre. La région possède dans son voisinage un lieutenant de louveterie fort expert, assure-t-on, dans l'art des Nemrods, et depuis peu investi de ses fonctions. Quoique sa charge soit une charge nue, qui mette peu de moyens à la disposition du titulaire, il est à désirer qu'il puisse organiser pendant un certain laps de temps des battues incessantes dans toutes les forêts voisines, seul moyen d'obvier à des dangers qui contrastent si tristement avec l'état de notre civilisation.

En dehors de ce besoin élémentaire touchant à la sécurité publique et qui n'a guère fait que s'accroître, le pays briéron a, lui aussi, malgré son isolement, profité en une mesure notable du progrès matériel contemporain. Il a vu ses industries les plus primitives rattachées par la force des choses au courant de la circulation générale. Grâce au chemin de fer, la chasse et la pêche elles-mêmes en ont profité pour la vente de leurs produits. L'amélioration de la vie locale a été la suite de cette extension des échanges, et cependant la population n'en a pas moins conservé ses mœurs anciennes et la simplicité de sa vie. Le progrès économique a donc pu se concilier sans peine avec ce qu'il y avait de meilleur dans son existence. C'est un résultat à noter au moment où nous allons voir sous quel aspect les mêmes influences se sont produites dans la seconde branche du groupe rural de la Basse-Loire, c'est-à-dire au milieu des cultivateurs qui ne connaissent que la charrue et l'aiguillon.

II.

Dans un pays essentiellement agricole comme le pays de Retz et comme une partie de la région située entre la Basse-Loire et la Vilaine, le mouvement économique rencontrait des intérêts bien plus variés qu'aux alentours de la Grande-Brière. Il entraînait avec lui des exigences plus complexes, ne fût-ce qu'au point de vue des connaissances désormais nécessaires à chacun. Quelle différence énorme, par exemple, entre ce qu'un cultivateur doit savoir aujourd'hui et ce qu'il lui suffisait de connaître il y a un siècle ou seulement un demi-siècle! De même que l'herbe croît dans ses champs sans qu'il la voie pousser, de même des élémens entièrement neufs l'ont à son insu enveloppé et transformé. Sous ce

rapport, la rénovation a été très marquée; mais l'intérêt qu'offre le groupe agricole du bas de la Loire tient d'abord à la diversité des cultures et au contraste existant entre les systèmes qui règlent les relations du tenancier avec le propriétaire.

Les céréales, les fourrages et les vins figurent au premier rang des produits du sol. Les fromens du pays de Retz sont particulièrement renommés. La récolte y dépasse les besoins, et fournit d'ordinaire un assez notable contingent à l'exportation. On expédie également au loin une partie des fourrages, qui trouvent sur les rives de la Loire une véritable terre promise. Grâce à un système de compression très simple, quoique fort énergique, on réussit à donner au foin, pour les transports à grande distance, une densité égale à celle de l'eau. Quant à la vigne, son humeur accommodante l'a partout acclimatée, sur les coteaux et dans les plaines, sur le roc et dans les sables. A l'extrémité de la pointe de Saint-Gildas, au pied du sémaphore dominant les récifs, là où les roches semblent germer sur la terre dénudée, la vigne témoigne seule que la végétation n'est pas tout à fait vaincue. Ailleurs, à Piriac, les vignobles s'avancent, pour ainsi dire, jusque dans la mer. C'était là une importante ressource pour ce district, où l'on récoltait, année moyenne, avant l'invasion de l'oïdium 7,000 pièces de vin (1). D'autres produits, quoique d'une moindre valeur, procurent une aide précieuse à certaines localités. C'est le bois, par exemple, dans la région de Chéméré, d'Arthon et de Machecoul; ce sont les roseaux qui bordent et protégent les prairies de la Basse-Loire, et qui à Saint-Jean-de-Boisseau servent à la fabrication des nattes; c'est l'osier, qu'emploient dans les articles de vannerie commune les villages populeux de la Chapelle-des-Marais.

Dans les exploitations agricoles, tous les régimes se rencontrent mêlés les uns aux autres : le métayage ou le partage des fruits par moitié, le fermage payable en argent, le fermage payable en une quantité fixe de produits. Mieux constitué que sur le sol périgourdin, où nous l'avons précédemment observé (2), le métayage procure ici plus d'aisance au tenancier et il entraîne moins de défiance dans les relations dérivant du contrat. Du côté de Guérande, on n'aime pas le mode du fermage à prix d'argent, préféré au contraire dans la plus grande partie du pays de Retz. A tout prendre, ce dernier système tend à gagner du terrain, comme étant plus favorable au perfectionnement des procédés et à l'indépendance du cultivateur. Quant au mode si défectueux du paiement au moyen d'une

(1) On avait arraché beaucoup de vignes à la suite de plusieurs mauvaises récoltes consécutives. Réduite un moment à 2,000 pièces, la production se relève peu à peu par suite de plantations nouvelles.

(2) Voyez la *Revue* du 1er juin 1867, *le Métayage et la Culture dans le Périgord.*

quantité invariable de produits, qui peut, dans les mauvaises années, enlever au fermier toute sa récolte, il ne fait encore que trop souvent illusion. Il n'est pas rare que des laboureurs offrent en tonneaux de blé une somme dépassant, d'après les évaluations les plus modérées, un prix qu'ils se refusent à payer en argent. C'est le résultat d'une habitude traditionnelle, qui tient au fond d'assez près au métayage, et qui prévalait naturellement jadis au sein d'une société où la monnaie était peu connue sous le toit du laboureur, et où l'on n'avait aucune notion un peu exacte des compensations qu'elle permet.

Si tenace qu'il semble, cet usage est destiné à disparaître peu à peu, à mesure que l'instruction se répandra davantage. Il s'est depuis longtemps modifié déjà pour l'exploitation des vignes. On y trouve bon en général que la part du propriétaire consiste dans un prélèvement en nature, mais non plus avec une quantité invariable. Courant comme le vigneron toutes les chances des mauvaises années, il perçoit, suivant le cas, le quart, le tiers, rarement la moitié de la récolte. Dans ce métayage plus ou moins fortement mitigé, on a conservé les termes du vieux droit breton. C'est toujours *le bail à complant*, qui suppose à l'origine une plantation en commun, — *plantare cum*, — et dont l'acte porte le nom significatif de *prise*. Effectivement le fermier prend, il prend possession du fonds, et pour toujours, sans éviction possible, sauf le cas d'inexécution du contrat (1).

Le commerce des produits agricoles est fort bien entendu dans toute la région. Le cultivateur vend quelquefois sa récolte sans se déplacer à des marchands de blé ou à des courtiers qui parcourent les campagnes; mais la masse des transactions s'opère sur les marchés publics, dans plusieurs petites cités, dont quelques-unes sont très actives et très vivantes, comme est Saint-Père-en-Retz, Arthon, Bourgneuf-en-Retz, Sainte-Pazanne, Port-Saint-Père, le Pellerin, sur la rive gauche; Guérande, Herbignac, Pont-Château, sur la rive droite. Nulle part on ne peut mieux saisir les tendances économiques de la population. Tout se traite au comptant; il n'y a d'exception que pour le blé, et encore en une limite extrêmement restreinte. Le jeu de l'offre et de la demande, facile à saisir dans ces transactions, est une des lois économiques dont le paysan conçoit le mieux sinon le principe, du moins les effets immédiats. Il commence également à comprendre l'avantage des transactions rapides, c'est-à-dire le prix du temps. Ramener sa marchandise à sa

(1) Les vestiges de cet arrangement, toujours si répandu au bas de la Loire, se retrouvaient, il n'y a pas plus d'une quarantaine d'années, au-dessus de Nantes, dans les vignobles d'Ancenis, de Varades, de Saint-Herblon; mais ils en ont disparu peu à peu par suite de cessions volontaires.

demeure faute de vouloir suivre les cours, c'est là une extrémité qu'il évite le plus possible. La vérité est même qu'il apporte beaucoup plus de reflexion dans la vente de ses produits que dans la culture de sa terre. Sous le premier rapport, il peut, comme on dit, voler de ses propres ailes, tandis que sous le second il a encore besoin d'aide, de conseil et surtout d'exemples.

Les progrès si notables accomplis dans la culture depuis vingt-cinq ou trente ans, on les doit presque partout des deux côtés de la Loire, dans le pays de Retz comme dans les cantons de Guérande et d'Herbignac, à l'intelligente initiative de quelques propriétaires. Sous cette impulsion, les terres ont été mieux traitées; on s'est mieux rendu compte de la nature du sol et de celle du sous-sol. Les jachères ont été peu à peu moins prolongées. On a su en outre faire une certaine place aux agens mécaniques, non pour le labourage ou les semailles, — ce qui n'est guère praticable sur un sol très divisé et qu'entrecoupent à chaque pas des fossés et des haies, — mais pour le battage du blé. A l'antique fléau a succédé partout le manége mû par des animaux ou la machine à vapeur. Cette première conquête de la locomobile circulant de ferme en ferme a même éveillé l'idée d'association, qui est visiblement destinée à pénétrer de plus en plus dans les habitudes rurales à mesure que les propriétés se morcelleront davantage. Souvent plusieurs fermiers se réunissent pour acheter un appareil quelconque, un manége par exemple, dont ils se servent à tour de rôle. Cette méthode seule pourra permettre à la petite propriété, en conservant les avantages sociaux qui lui sont propres, de contre-balancer les inconvéniens économiques de la division.

Sans doute de nouveaux perfectionnemens sont à realiser; il reste à réduire encore la durée des jachères, à perfectionner le système des assolemens et à varier davantage les cultures. On doit aussi s'occuper plus activement du bétail : non pas qu'on puisse jamais trouver dans ces districts, où le sous-sol est fréquemment imperméable, un pays pour l'élevage en grand des bestiaux; la nature du terrain, trop dur l'été et trop imprégné d'eau l'hiver, ne convient pas à toutes les plantes fourragères. Cependant le nombre des bestiaux est bien au-dessous du chiffre qu'il pourrait atteindre, au grand profit du fermier. En fait de plantes fourragères, de récens succès obtenus dans certaines cultures par plusieurs propriétaires et sur divers points attestent qu'il y a plus d'un essai utile à tenter. D'après la peine qu'on est obligé de se donner pour arracher l'herbe poussant d'elle-même dans les champs ensemencés, il est impossible de désespérer d'en faire venir quand on saura mieux s'y prendre. Un progrès d'un autre genre est évidemment praticable dès ce moment, il devrait même

stimuler tous les efforts : c'est l'amélioration des diverses races de bétail, et non point un changement radical, lequel soulèverait plus d'une objection. Il faudrait surtout s'accoutumer à mieux soigner les animaux durant le premier âge, condition essentielle presque universellement méconnue. On ne s'inquiète guère que des bœufs, envers lesquels on ne croit jamais montrer trop de sollicitude. C'est bien; mais on devrait penser aussi un peu aux autres hôtes de l'étable. La basse-cour serait également susceptible de larges et précieux développemens. En présence du renchérissement qu'ont éprouvé les divers produits qu'elle fournit, on ne songe pas assez au supplément de revenu qu'on y pourrait conquérir. En fait d'engrais, on a toujours peur d'en dépenser trop, tandis qu'on devrait craindre de n'en pas employer assez. Tout en reconnaissant que la terre rend en proportion de ce qu'on lui donne, on agit comme si on ignorait cette grande loi de la production agricole. On s'entend mieux à porter sur chaque terrain le genre d'amendemens qui lui convient. Auprès du littoral, on utilise fort avantageusement les goémons ou varechs et le sable vaseux de la mer, qui, déposé sur le fumier d'étable, en augmente singulièrement les propriétés fécondantes. Au sujet de ce dernier agent, on s'est demandé dans le pays s'il ne serait pas possible, à l'aide de quelque opération simple et peu coûteuse, d'en tirer la substance utile sous une forme réduite, ce qui étendrait la zone où l'on peut le transporter. Le goémon n'est pas toujours à la disposition du cultivateur, même auprès des côtes. Croissant sur les roches sous-marines, il faut qu'il en soit détaché par les tempêtes ou par de fortes bourrasques avant d'être poussé vers le rivage où il est recueilli.

Conseils patiens, exemples répétés, ces causes premières des progrès accomplis restent bien, en dernière analyse, la meilleure garantie des améliorations ultérieures. Les modèles à suivre, les initiatives à imiter, tireraient du développement de l'enseignement agricole un secours inappréciable. Aussi les vœux de l'agriculture se dirigent-ils aujourd'hui vers ce but dans la région de la Basse-Loire comme ailleurs. On n'a, pour se convaincre de cette universelle tendance, qu'à prêter l'oreille aux discussions qui s'engagent dans les réunions d'agriculteurs, on n'a qu'à lire les documens qui se publient, y compris les volumes de l'*Enquête agricole*. C'est partout la même manifestation. Partout aussi les hommes expérimentés comprennent que les institutions les plus simples, les plus rapprochées des populations, valent infiniment mieux pour propager les notions utiles que les grandioses et coûteux établissemens, toujours trop facilement entraînés vers la théorie pure. L'école primaire d'abord peut fournir un très utile concours pour l'essor des connaissances élémentaires et usuelles, dont la néces-

sité est si urgente et si générale. L'esprit des enfans, où la routine n'a point encore étendu ses entraves, est comme un terrain neuf sur lequel fructifieront plus sûrement les germes déposés. Après l'école primaire, les écoles privées d'agriculture offrent un moyen d'action qui mériterait plus d'encouragement qu'il n'en a reçu jusqu'à ce jour. Quant aux écoles régionales, elles ne rempliront leur mission qu'à l'aide de réformes hautement réclamées aujourd'hui, et qui tendent principalement à intéresser les élèves au succès même de ces établissemens. Il serait difficile de trouver une meilleure place que le pays de Retz pour une école de ce genre ainsi reconstituée. L'instruction spéciale stimulerait, en l'éclairant, l'esprit d'entreprise, jusqu'ici trop pusillanime, trop hésitant, parmi les cultivateurs de toute la région du bas de la Loire.

Deux faits qui marquent dans le développement des cultures locales témoignent cependant déjà des résultats avantageux qu'on peut obtenir avec un peu de hardiesse. C'est d'abord, dans les districts les moins favorisés des environs d'Herbignac et de Guérande, la mise en rapport de vastes landes à peine recouvertes, il y a vingt-cinq ou trente ans, de bruyères et d'ajoncs. Aujourd'hui ces mêmes terres nourrissent toutes les plantes farineuses du pays, et dans les endroits les plus déshérités portent encore des bois de sapins d'une très belle venue. L'autre fait est relatif à des conquêtes analogues sur les rivages de la mer, soit à droite de la Loire, entre Saint-Nazaire et le Pouliguen, sur les dunes d'Escoublac, soit à gauche, entre Saint-Brévin et Saint-Michel-Chef-Chef, sur les monticules sablonneux qui séparent les deux communes. On peut citer la vente des dunes de Saint-Brévin comme une des plus curieuses applications d'une loi éminemment utile, due jadis à l'initiative parlementaire et relative seulement aux cinq départemens de la Bretagne, la loi du 15 décembre 1850. Cette loi avait rendu possible par la simplification des procédures l'aliénation et le partage des biens provenant d'anciens fiefs seigneuriaux, si communs en Bretagne, et qui demeuraient absolument improductifs. Il n'est pas hors de propos de rappeler qu'elle avait été proposée à l'assemblée législative par M. Favreau, dont elle garde le nom dans le pays. Le tribunal de Paimbœuf peut réclamer une part honorable dans la judicieuse application du système. Le terme de vingt ans, pour lequel la loi a été rendue, expire en 1870. On s'est généralement étonné de ne pas voir les conseils-généraux des départemens de la Bretagne saisis dans leur session de 1868 de la question de savoir s'il serait opportun de renouveler la loi pour un délai quelconque. C'est là cependant un objet d'intérêt considérable pour la région où nous sommes. Une statistique complète des résultats que la loi a produits, résultats dont les élémens ne peuvent se trouver que dans les

greffes des tribunaux et de la cour impériale de Rennes, serait un document fort utile à consulter pour l'histoire même des anciennes propriétés seigneuriales. La mise en rapport des terres de ce genre à l'embouchure et sur la rive gauche de la Loire y a constitué une opération à long terme, ayant exigé de lourdes dépenses pour des bénéfices nécessairement fort minces au début. Le succès s'est borné jusqu'ici à la culture des sapins, de la vigne et à celle des asperges. Il faut attendre maintenant pour d'autres plantations qu'un fonds de terre se forme grâce aux détritus de la végétation. Cette circonstance ne peut que recommander davantage à l'attention ce large essai au point de vue de l'essor de l'esprit d'entreprise dans la contrée. Plus il a été coûteux, plus il réclame de temps pour porter tous ses fruits, et plus il constitue un exemple bon à citer dans la développement de la production agricole. Il y a là comme une nouvelle variante sur le tableau général des cultures du bas de la Loire.

Les conditions de la vie matérielle varient moins dans les campagnes de ce pays que ne le feraient supposer peut-être les différences indiquées dans le système des exploitations. Sous ce rapport, la situation s'est grandement améliorée depuis vingt-cinq ou trente années. Le fait est notoire. On est mieux nourri, mieux logé, mieux vêtu. Dans toutes les fermes, on boit du vin, on mange du pain de froment d'excellente qualité. Quoique la viande de boucherie n'y soit pas commune, elle n'y est pas tout à fait inconnue comme autrefois. A tout prendre, le sort du campagnard, dans le pays de Retz par exemple, est préférable à celui des ouvriers dans les villes. Si le laboureur a devant lui une besogne plus constante, et à certains momens de l'année plus rude, il ne connaît point ces chômages périodiques, ces désœuvremens forcés, — je ne parle que de ceux-là, — qui plongent les familles dans une gêne cruelle et parfois dans une véritable indigence. L'hiver, il ignore ces privations en fait de chauffage, si fréquentes et si dures pour tant de ménages citadins. La vie du lendemain germe sous ses yeux dans son champ quand elle n'est pas déjà dans sa grange. Rien d'essentiel ne manque à sa modeste installation intérieure. Je ne fais d'exception que pour l'éclairage, en général très primitif. On en est resté communément à l'emploi de la chandelle de résine, dont la lueur jaunâtre n'éclaire guère, et dont l'épaisse fumée noircit tout autour du foyer.

Réduire le plus possibe la somme des acquisitions destinées à la vie journalière, tel est l'incessant objet des vœux du laboureur. Comme pour le paiement du fermage en nature, il voudrait tout devoir à sa terre. L'idéal consiste, suivant lui, à n'avoir rien à débourser. Juste quelquefois, ce calcul peut aboutir à un véritable

sacrifice. Mieux vaut chercher au dehors ce qui coûterait plus à produire qu'à acheter. Voilà le bon système ramené à son expression la plus simple. J'admets volontiers une exception pour divers objets d'habillement et pour certains tissus d'un usage journalier, exception plus apparente que réelle, car on consacre à les établir un temps qui autrement serait à peu près perdu. Ainsi la laine et le lin recueillis sur la ferme y sont utilement mis en œuvre pour les besoins de la famille. Les femmes les filent elles-mêmes, et toujours d'après l'antique procédé de la quenouille, soit l'été en gardant les troupeaux, soit l'hiver à la veillée. La filature à la main n'est donc pas éteinte partout, comme on l'a dit souvent; elle occupe encore une place assez large dans les fermes bretonnes : c'est même le soir un spectacle curieux, quand toute la famille est réunie, que de voir les femmes alignées par rang d'âge sur les deux côtés du foyer, depuis la grand'mère jusqu'aux plus jeunes filles, la quenouille au côté et le fuseau à la main. Elles se tiennent souvent debout, comme des soldats sous les armes, afin que le jeu du fuseau soit plus libre, tandis que les hommes, assis au fond devant l'âtre, tressent des chapeaux de paille ou des paniers d'osier. Il faut bien que les fileuses recourent ensuite au métier du tisserand; mais c'est à peu près la seule aide qu'elles réclament du dehors. Pour les tissus en laine, on s'épargne jusqu'aux frais de teinture en élevant de préférence des moutons noirs. Ce système de travail résistera longtemps à la concurrence des grandes manufactures; il a pour le défendre, outre une habitude invétérée, l'extrême économie dans les frais de production. De plus le tissu vaut mieux, il dure plus longtemps, c'est incontestable; seulement il est plus rude à la main et moins flatteur à l'œil. Si l'on finit jamais par l'abandonner pour les articles industriels, ce sera bien plus par le désir d'être mieux habillé que par suite d'un calcul économique.

Les mœurs des familles prêtent une force réelle au nœud de l'exploitation agricole. Avant tout, on est attaché au pays, on aime son village et son champ. Dans les fermes, où se pressent parfois deux ou trois générations, la subordination envers le chef de la famille est complète : c'est comme un patriarche; ni les fils, ni les gendres, ni les petits-fils, ne songent à discuter son autorité; lui seul assigne à chacun sa place et son travail. On n'a guère qu'un seul tourment, terrible, continuel, — l'idée du tirage au sort pour les garçons. Plusieurs années à l'avance, il n'y a point d'autre sujet de conversation. Une fois sous les drapeaux, ces jeunes conscrits peuvent devenir d'excellens soldats, grâce surtout au respect de la règle, qu'ils ont appris dès l'enfance; mais à coup sûr ils n'avaient pas la vocation militaire. Nulle part l'idée de la séparation n'est plus douloureuse, ni l'heure du retour plus impatiemment atten-

due. Aussi quel vide difficile, sinon impossible à combler, ne laisse pas le départ d'un fils! Les bras manquent généralement dans les fermes du pays, qui ne reçoit point comme d'autres un supplément d'ouvriers étrangers; puis les habitudes, les goûts, les calculs, se trouvent cruellement troublés par rapport aux mariages, qu'on aime à contracter de bonne heure, un laboureur ayant tout intérêt à pouvoir être assisté le plus tôt possible par ses enfans.

Ces coutumes héréditaires, cette constitution de la famille, profitent à la régularité de la vie. Les scandales sont, pour ainsi dire, inconnus dans ces campagnes, et pourtant on y admet dans les rapports habituels une facilité, une familiarité même dont s'alarmeraient des mœurs moins régulières. Ainsi, quand la jeune fille arrive à l'âge de se marier, on la voit s'entretenir seule aux champs, le dimanche dans l'après-midi, avec le fiancé choisi par elle et agréé par la famille. Ces assiduités hebdomadaires durent quelquefois de longs mois, même plusieurs années. Une fille serait au désespoir, si elles lui faisaient défaut. L'usage qui les tolère sans le moindre embarras et sans le moindre soupçon a pour double égide un sentiment de mutuel respect et la morale apprise dans le catéchisme et dans le décalogue.

Les enfans reçoivent pour la plupart l'instruction primaire, dont les avantages sont de plus en plus appréciés. Lorsqu'on accuse certaines négligences individuelles dans la fréquentation des écoles, on ne tient pas toujours suffisamment compte des obstacles à vaincre. Avec la topographie communale actuelle, si mal établie, résultant des hasards et des luttes d'un autre temps, — et dont il il serait si nécessaire d'entreprendre la reconstitution complète, — il n'est pas rare que l'école soit très éloignée de la demeure des parens. Souvent les petits garçons et les petites filles qui s'y rendent ont une lieue et même davantage à parcourir le matin et le soir avec l'obligation d'emporter leur dîner. Encore faut-il savoir que ces longues pérégrinations s'accomplissent durant l'hiver pour le plus grand nombre, alors que les travaux champêtres sont devenus moins urgens, difficulté sérieuse qui se rencontre également dans presque toutes les communes sur les deux rives de la Basse-Loire.

Une distinction doit être faite au contraire relativement à l'installation intérieure des ménages. On est moins satisfait de l'état des choses sous ce rapport dans les environs de Guérande ou d'Herbignac que dans le pays de Retz. Ici la propreté est générale; les écuries et les étables sont séparées du logis de la famille le plus souvent par l'aire ou par la cour. Là-bas au contraire, des exemples fréquens rappellent certains usages de la Basse-Bretagne, où des cloisons à claire-voie existent à peine entre les étables et la

pièce habitée. Telle est cependant la force de l'habitude que personne ne songe à se plaindre. C'est à l'intervention spontanée de quelques propriétaires soigneux et prévoyans qu'on doit de récentes constructions tranchant avec l'ancien système, et offrant çà et là d'excellens modèles à suivre.

La réforme de certains usages domestiques non moins fâcheux sera plus difficile à obtenir, parce qu'elle dépend exclusivement des familles rurales. On a, par exemple, l'habitude d'avoir des lits à deux étages, appelés *lits à coulisses*, disposés à peu près comme les couchettes dans les paquebots transatlantiques. Seulement, au lieu d'être fort étroits et affectés à une seule personne, ces lits sont très larges et destinés à plusieurs. Le lit du second étage est si haut qu'on n'y monte qu'en se hissant sur un coffre, parfois même à l'aide d'une échelle. On a besoin d'une certaine adresse pour s'y glisser sans se frapper la tête contre le plafond. L'air s'y renouvelle difficilement. Ce vicieux arrangement ne vient pas de ce que la place manque à des familles nombreuses, non, car on exhausse presque à la même hauteur les lits simples. On a recours à des fascines de sarment qu'on étend sous la paillasse, et dont l'élasticité naturelle se prête assez bien d'ailleurs à cet emploi. C'est en cas de maladie que l'inconvénient devient le plus sensible. Le médecin est obligé de se livrer à une véritable gymnastique pour atteindre jusqu'au malheureux qui souffre, et dont il a peine à constater l'état.

Comment disparaîtront ces regrettables et bizarres coutumes? Point de doute, c'est le progrès matériel, c'est le mouvement économique qui les détruira. Rien ne fait mieux juger du bien qu'il est susceptible de produire que la vue du mal qu'il n'a pas encore réussi à extirper. Avions-nous tort d'affirmer dès le début qu'un lien intime unit les améliorations concernant la vie matérielle à celles qui embrassent la vie morale elle-même? Les transformations opérées déjà dans le groupe des populations rurales de la Basse-Loire ne proclament-elles pas assez haut, malgré les lacunes qui existent encore, qu'en fin de compte le changement leur a été favorable dans la double sphère de leur existence? En fait d'améliorations agricoles, l'impulsion, nous l'avons dit, était venue des initiatives individuelles, de l'exemple de quelques propriétaires, suppléant à l'instruction absente chez les masses. Une cause toute matérielle a puissamment concouru d'un autre côté à hâter le progrès, c'est le renouvellement à peu près complet des voies de communication. Toute la région du bas de la Loire a été dotée d'un système de routes fort bien entendu, où du moins les erreurs à relever sont peu nombreuses. Le point de départ de cette régéné-

ration remonte loin : il faudrait, pour être juste, se reporter à plus de trente-cinq ans; mais l'expansion de ce réseau ne date que d'une vingtaine d'années, et depuis lors le mouvement ne s'est pas ralenti. Partout dans la région de la Basse-Loire, dans le pays de Retz particulièrement, on a dû beaucoup sous ce rapport à l'action d'un préfet dont il convient d'autant plus de rappeler le nom qu'il est depuis longtemps en dehors de la vie administrative, M. Gauja. A l'heure qu'il est et grâce aux développemens postérieurs, il n'existe plus que quelques tronçons à construire. Des pays de production comme ceux-ci ont besoin avant tout de moyens de transport. S'ils restent en arrière, ils succombent nécessairement devant la concurrence de régions mieux partagées. Voilà cependant qu'en face des courans nouveaux qui s'établissent les modes anciens deviennent insuffisans. De justes satisfactions ont été et sont en ce moment données à la rive droite du fleuve; on ne saurait trop accélérer les travaux entrepris; mais on a délaissé complétement la rive gauche. Le pays de Retz voit son active industrie agricole menacée et compromise. Autant on y possédait, en fait de routes, les facilités voulues, autant on est déshérité du bénéfice des voies rapides, indispensables désormais pour l'écoulement des produits, surtout des produits alimentaires.

Il avait été conçu, il y a quelques années, un projet de chemin de fer départemental qui aurait été sur la rive gauche de la Loire comme le pendant des lignes votées l'an dernier sur la rive droite, entre Saint-Nazaire, Guérande et le Croisic. Malheureusement les défectuosités du tracé l'ont promptement compromis. Point de succès pour des entreprises de ce genre, si l'on ne s'adresse à la masse des intérêts. Il importe de savoir y tenir compte des courans commerciaux déjà établis. Sans doute il est facile de voir qu'il faudrait au pays de Retz deux lignes, dont l'une le relierait au chef-lieu du département, avec lequel les communications sont parfois si difficiles à cause de l'état de la Loire, et dont l'autre, le traversant dans toute sa largeur, irait rejoindre le chemin de fer de la Vendée. Cependant quel serait le parcours de ces deux lignes? quels en seraient les points d'arrivée? où serait le point d'intersection? C'est là que la difficulté commence. Paimbœuf est assurément la principale localité à desservir; mais on ne doit laisser à l'écart ni Saint-Père-en-Retz, ni Pornic, ni Bourgneuf, ni Machecoul. C'est auprès de cette dernière ville que le chemin devrait se bifurquer pour gagner plus loin la ligne de Nantes aux Sables-d'Olonne, d'une part par Légé, de l'autre par Challans. Ces questions décidées, il resterait encore à régler les tracés en consultant l'importance relative des localités intermédiaires. Telle est la tâche qui

s'impose ici, et qui n'avait pas été suffisamment remplie dans les plans primitifs. On n'en doit pas moins louer la pensée qui les avait suscités. On a pu mieux se convaincre que dans les districts traversés, très riches en produits agricoles et où le sel marin, les briques, la poterie, les engrais, fournissent aux transports un appoint considérable, on serait sûr d'un trafic rémunérateur. Avec ce réseau, le groupe rural du pays de Retz pourrait affronter sans crainte la concurrence que lui préparent les modifications introduites, soit en France, soit en Europe, dans le commerce du blé. Autrement l'influence du mouvement contemporain, après y avoir été fructueuse, courrait risque d'y préparer des déceptions et des ruines.

Le rôle du chemin de fer serait plus décisif encore pour Paimbœuf. Une question d'un intérêt général s'attache à la destinée de cette ville, si profondément atteinte depuis l'avénement de Saint-Nazaire à une grande existence maritime. Circonstance singulière! elle avait été jusqu'alors le chef-lieu administratif et la plus importante cité du pays de Retz, et elle n'appartenait point au même cadre économique; elle ne se rattachait que par de faibles liens au groupe rural. C'était le commerce maritime, ce n'était point la production agricole qui alimentait son activité. Aujourd'hui, la question est de savoir si Paimbœuf, tout en conservant ce qui lui reste de sa situation maritime, pourra se placer à la tête du mouvement agricole. Or rien de possible en ce sens à moins qu'il ne devienne un port d'écoulement pour tous les produits de la rive gauche en même temps qu'un port d'approvisionnement ouvert aux besoins si multiples de la rive droite. Le chemin de fer pourrait seul lui créer ce nouveau rôle.

On tomberait dans une étrange erreur, si l'on voulait juger les effets du mouvement économique dans ce pays par ce qui s'est passé à Paimbœuf. Au lieu de s'y être élevé, le niveau des existences y a fléchi; mais ce fait ne tient pas à une influence générale : il tient à une transformation toute locale, à la création d'un nouveau port plus rapproché de la mer. On a vu là comment une cité peut déchoir presque tout d'un coup du rang qu'elle occupait par des causes aussi étrangères à l'état de la société qu'indépendantes d'elle-même. La vie locale n'y possédait qu'une source d'activité; une fois tarie, il ne restait plus rien. Il n'y a guère plus d'un siècle et demi, les grands navires de cette époque, qui seraient tout au plus aujourd'hui des bâtimens de dimension moyenne, éprouvant d'énormes difficultés pour gagner l'opulente cité de Nantes, Paimbœuf avait été choisi comme point d'armement et de désarmement. On y chargeait les marchandises sur les gabares, qui remontaient jusqu'à Nantes. Un simple hameau devint ainsi, presque du jour au

lendemain, une cité à laquelle on promettait une grande fortune maritime. « Cette ville, disait un dictionnaire de Bretagne publié au siècle dernier, s'augmentera insensiblement et deviendra considérable. » Si cette prédiction doit se réaliser, ce ne sera point dans la voie prévue jadis. La mission qu'on lui assignait doit être remplacée par une autre, qui pourrait devenir aussi féconde et certainement plus durable. L'amoindrissement de Paimbœuf n'aurait été ainsi qu'un fait temporaire. — Le travail avait manqué subitement et d'une manière presque absolue. Or, comme les bras s'en vont chercher le moyen de s'employer où ils le trouvent, la désertion avait été générale. Nombreuses maisons inoccupées, rues silencieuses, quais déserts, tel est aujourd'hui l'aspect de la cité. Combien n'importe-t-il pas dès lors de créer de nouvelles ressources, de substituer d'autres applications à celles qui n'existent plus! Une question d'existence s'attache bien réellement, pour le chef-lieu administratif du pays, à la création du réseau ferré. Tandis que sur la rive droite de la Loire, aux environs de la grande agglomération de Saint-Nazaire, la production reste au-dessous des besoins en fait de denrées provenant du sol, elle est surabondante sur la rive gauche. En centralisant ce commerce sur ses quais, Paimbœuf se trouverait avoir pour tributaire, et pour tributaire payant sans regret un tel tribut, cette même ville de Saint-Nazaire où les exigences sont si considérables. L'extension de Saint-Nazaire deviendrait ainsi un gage de prospérité pour Paimbœuf.

Afin d'ouvrir cette veine nouvelle du côté de la richesse agricole, la résolution, l'esprit d'entreprise, sont aussi indispensables que la construction du chemin de fer. Qu'on se soit abandonné au découragement sous le coup d'un désastre soudain, il était difficile et peut-être impossible qu'il en fût autrement. Toute ardeur, toute séve, toute jeunesse, semblaient avoir disparu. Chacun était enclin à se replier sur soi-même. Dans une cité comme Paimbœuf, où les fortunes acquises viennent non point des hasards de la spéculation, mais d'un travail patient et d'une sévère économie, on devait craindre de rien livrer à l'imprévu. Que l'esprit d'entreprise dût s'évanouir alors, chacun le devine aisément; à peine quelques plaintes, et presque point de demandes. Il y a peu de villes en France qui aient moins fait valoir à l'occasion les titres les plus légitimes. Tel ne saurait être cependant le dernier mot de la situation. La construction du chemin de fer serait un signal pour un renouvellement dont chacun conçoit déjà la nécessité, et auquel, une fois le premier élan donné, ne manquerait pas le concours de volontés actives. Il porterait tout naturellement les intérêts sur la ligne qu'ils doivent suivre, c'est-à-dire vers une alliance de plus en plus intime avec

l'élément agricole. Le groupe rural du pays de Retz serait ainsi constitué dans les conditions mêmes qu'impose la nature des choses. Il aurait son champ de production, ses voies ferrées et un port convenablement placé pour l'exportation de ses produits. Parmi les ressources que possède la population agricole du bas de la Loire, il en est une, tenant au voisinage de la mer, dont le chemin de fer viendrait, à son propre avantage, augmenter aussi l'importance. Ce n'est pas déjà sans un notable bénéfice pour la contrée que se sont développées sur les côtes les stations où les visiteurs affluent durant la belle saison. Sur la rive gauche comme sur la rive droite, les villages et les villes où des bains de mer ont été établis depuis quelques années se succèdent presque sans interruption. Dans le pays de Retz, autour de Pornic, centre actif de tout ce mouvement, comme le Croisic de l'autre côté de la rivière, on a vu quelques localités, naguère ignorées et pauvres, devenir rapidement des centres recherchés et prospères.

Ce qui frappe en définitive dans l'un et l'autre rameau du groupe rural de la région du bas de la Loire, c'est partout, au milieu de la diversité des situations, une évidente similitude dans les aspirations et dans les besoins. Tout peut s'y ramener sous ce rapport à deux points essentiels. — D'un côté, il importe de développer l'instruction, surtout l'instruction agricole. Sur la rive droite du fleuve, le premier intérêt des habitans de la Brière, si volontiers dédaigneux de la culture, c'est d'apprendre à tirer meilleur parti de leurs terres en échappant à des pratiques négligentes et routinières. Dans les localités où l'agriculture est le plus avancée, comme dans le pays de Retz et dans certains districts de la partie septentrionale de l'arrondissement de Saint-Nazaire, le développement des connaissances spéciales fera disparaître peu à peu les derniers vices de l'exploitation. D'un autre côté, la nécessité de voies nouvelles de transport est commune à toute la contrée. — Ainsi un progrès dans l'ordre matériel et un progrès dans l'ordre moral, telle est la dernière résultante de l'observation dans les petits groupes comme dans les grands. Partout même condition aujourd'hui pour un succès solide et durable : l'homme a besoin de savoir plus et de valoir mieux.

A. Audiganne.

LOUIS DE BERQUIN

— 1523-1529 —

I.

Louis de Berquin était gentilhomme, docteur en théologie et conseiller du roi. Le conseiller ne siégeait, il paraît, dans aucun conseil, le docteur n'occupait aucune chaire, et le gentilhomme ne fréquentait pas la cour. Né, dit-on, à Passy, près de Paris (1), Berquin appartenait toutefois à la noblesse picarde, comme ayant son domaine patrimonial près d'Abbeville, au territoire de Rambure; mais il demeurait habituellement à Paris. Sa fortune était modeste; sa terre ne lui rapportait pas au-delà de 500 livres par an. C'est pourquoi sans doute il ne s'était pas marié. En l'année 1523, François Ier régnant, un gentilhomme de trente-trois ans, — c'était l'âge de Berquin, qui avait choisi Paris pour son séjour ordinaire, — pouvait, sans compromettre son nom, mener une vie dissipée. On s'accorde pourtant à dire que ses mœurs étaient irréprochables. Érasme, qui a fait une enquête sur toute sa conduite, soit à Paris, soit ailleurs, déclare que jamais aucun soupçon d'incontinence ne s'éleva contre lui (2). Cependant, puisque son nom appartient à l'histoire, il n'était pas sans passion; il ne végétait pas tristement insensible, indolent, dans ce repos qui fait le bonheur des énervés; il avait au contraire une passion, qui, développée par de favorables circonstances, occupe tout l'esprit et y entretient une agitation salutaire, la passion de l'étude. Avant l'année 1512, quand il avait à peine vingt-trois ans, Nicolas Berauld lui dédiait sa réponse aux invec-

(1) *Journal d'un bourgeois de Paris*, publié par M. Ludovic Lalanne, p. 378.
(2) Érasme, *Epist.* 1061.

tives de Laurent Valla contre Antoine de Palerme et Barthélemy Fazio. Vers le même temps, Josse Bade l'honorait d'une autre dédicace qui précède le second volume de son édition d'Ange Politien. On le comptait déjà parmi les humanistes exercés. Plus tard, ayant donné tous ses soins à la lecture des livres sacrés, des pères et des scolastiques, il devint, comme on dit, « un grand clerc (1). » Tous les clercs, même les moindres, ont l'humeur contentieuse. Homme sincère et droit, dit Érasme, ardent chevalier de la justice et de la vérité, Berquin ne pouvait se défendre d'avertir les gens qu'il croyait dans l'erreur. Fidèle observateur des lois de l'église, il assistait scrupuleusement à tous les offices, jeûnait et recevait les sacremens aux jours prescrits. Cependant sa dévotion n'était pas servile; c'était un chrétien à la fois austère et libre, qui, n'aimant ni les théologiens ni les moines, ne cachait pas cette répugnance. Étant gentilhomme, il était l'opposé d'un cuistre, et il lui plaisait de le dire, de le montrer. C'est ce qui le perdit.

A Paris, au mois d'avril de l'année 1523, la cour et la ville sont également agitées, mais par des causes diverses. A la cour, on ne s'entretient que des revers éprouvés en Italie par les armes françaises; la ville est surtout émue par le succès de la réforme religieuse : le nom sinistre de Luther est dans toutes les bouches des clercs, des bourgeois, des manans. Aux défis arrogans du novateur, les ministres du culte catholique répondent dans leurs chaires par les discours les plus véhémens, conjurant le peuple de leur demeurer fidèle, et menaçant des plus grands malheurs, au nom de Dieu, toute nation qui se laissera séduire par l'hérésie. Entendant ces discours, le peuple est dans l'épouvante, et croit voir partout des envoyés de Luther, de Satan, dont les manœuvres préparent sa ruine. Plus éclairés et en conséquence moins alarmés, prêts néanmoins à tout faire pour maintenir l'ordre ancien, qu'on appelle toujours le bon ordre, les magistrats recherchent et livrent quiconque leur est dénoncé comme entretenant de coupables intelligences avec les sectaires du dehors : ils veulent qu'on ne doute ni de leur dévotion ni de leur vigilance. Ainsi la colère et la peur réclament une persécution et pressent l'hypocrisie de l'exécuter, ce qu'elle ne refuse jamais.

En cet état des esprits et des choses, Louis de Berquin est signalé comme étant du parti des réformateurs. Il est savant; toute sa science doit être hétérodoxe, puisque sa piété manque de respect à l'égard des personnes ecclésiastiques. Il a des livres, et, dit-on, il en fait; il écrit sur les matières de la foi, c'est une intolérable licence. Sur

(1) *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 170.

tout ce qui touche à la religion, les clercs seuls peuvent écrire; ils ont seuls reçu le mandat de prêcher l'Évangile et de l'interpréter. Si l'on tolère maintenant que les laïques s'en mêlent, le désordre commence, et la société court aux abîmes. Étant donc informé des faits reprochés à Louis de Berquin, Guillaume Roger, procureur-général au parlement de Paris, députe à son domicile Jacques de Mailly, huissier de la cour, avec l'ordre de saisir dans les livres et les papiers de ce savant tout ce qui lui paraîtra suspect d'hérésie.

Comment s'était révélé le secret de Berquin? Comment avait-on appris que cet « homme de grandes lettres » avait aussi « l'esprit fort libre (1)? » Comment avait-on été conduit à savoir qu'il lisait dans sa retraite des livres malsains et en composait de semblables? Voici ce que nous raconte à ce sujet le docte Érasme, que Berquin vénérait déjà comme un père, et qui plus tard, dit-il, aima Berquin comme un fils. Quelque temps auparavant, au rapport d'Érasme, Berquin avait osé censurer un théologien de la plus grande autorité dans l'école et dans l'église, Guillaume Duchesne, de Coutances, curé de Saint-Jean-en-Grève et proviseur du collége d'Harcourt. S'il n'avait pas fait imprimer cette censure, il en avait du moins communiqué le texte à quelques amis (2). Or, pour être compté parmi les catholiques douteux, c'est-à-dire les luthériens cachés, assurément il n'en fallait pas davantage : un laïque ne pouvait prendre à partie sur tel ou tel article de dogme ou de discipline un personnage aussi considérable que maître Guillaume Duchesne sans être au fond du cœur un apostat.

Quelques livres et quelques papiers de Berquin furent jugés suspects par l'huissier de Mailly, qui les saisit et les fit transporter au greffe de la cour. Les livres étaient divers écrits de Luther, de Mélanchthon et de Carlstadt; les papiers étaient des traductions de livres latins en langue vulgaire et quelques traités originaux de Berquin, latins ou français, dont voici les titres : *de l'Usage et de l'utilité de la messe, le Miroir des théologastres, le Débat de piété et superstition.* Berquin s'est avoué l'auteur de ces traités; il est donc prouvé qu'il occupait ses loisirs à composer des écrits théologiques. Puisqu'ils ont été soustraits à notre examen, nous ne pouvons dire s'ils étaient vifs ou modérés. Ils étaient, au témoignage d'Érasme, d'une modération tout à fait irrépréhensible. Ainsi notre docteur faisait simplement observer qu'on commençait à prononcer trop souvent en chaire le nom de la Vierge, et qu'on ne pouvait,

(1) Théodore de Bèze, *Histoire ecclésiastique*, liv. Ier.
(2) Érasme, *Epist.* 1061.

sans corrompre l'ancienne liturgie, l'invoquer à tout propos au lieu de son Fils, au lieu du Saint-Esprit. « Autant qu'il m'en souvient, écrivait Érasme en 1529, il ne s'agissait que de cela; » mais les souvenirs d'Érasme n'étaient peut-être pas, en 1529, très fidèles : on suppose donc que dans les divers écrits de Berquin il s'agissait d'autre chose encore que des prérogatives déjà méconnues du Fils et du Saint-Esprit. Après avoir lu toutes les pièces produites contre l'accusé, nous pensons, pour notre part, qu'en matière de dogme sa critique n'allait pas loin, et nous n'hésitons pas à contredire les récens historiens qui, sur la foi des sorbonistes et de Théodore de Bèze, voient dans Berquin un autre Luther. Animé comme Érasme de l'esprit nouveau, et, comme lui, dégagé de toutes les superstitions scolastiques, Berquin désirait, ainsi qu'Érasme, vivre au sein de l'église établie à cette seule condition qu'il lui fût permis de la fronder. Érasme lui-même dit de Berquin : « Il réprouvait avec force les doctrines de Luther. » Avec plus de force encore, il réprouvait la tyrannie des théologiens et des moines, et cela nous porte à croire que, dans les écrits jugés suspects par l'huissier de Mailly, il y avait également à l'adresse des moines et des théologiens des traits dont Érasme ne parle pas.

Quoi qu'il en soit, la saisie pratiquée, la faculté de théologie intervient, disant que l'affaire est de sa compétence. Il s'agit en effet de savoir si dans les papiers de Berquin il y a vraiment, comme l'a jugé l'huissier de Mailly, quelque proposition hétérodoxe, ce que le parlement ne saurait bien apprécier. Faisant droit à la requête de la faculté de théologie, le parlement ordonne, le 3 mai (1), que les objets saisis lui seront livrés, et qu'elle en fera l'examen devant deux conseillers à la cour, Me Jean Verrier et Me André Verjus. L'accusé, mandé par le procureur-général, ne s'oppose pas à ce que la faculté prenne connaissance de ses écrits; il désire toutefois être présent quand on en fera l'inventaire, et pouvoir donner avant tout des explications qu'il croit utiles. La cour décide que ces explications seront préalablement entendues. Ensuite la faculté de théologie désignera les commissaires qui liront les pièces et feront un rapport qui sera transmis à la cour. Les formes, on le voit, sont observées.

Nous avons le rapport de ces commissaires, qui porte la date du 26 juin. Il commence, selon l'usage, par une déclaration de principes. — La foi étant la base de toutes les vertus, la société civile

(1) *Registres de la chambre du conseil du parlement de Paris*, aux Archives de l'empire. Il nous suffit d'y renvoyer une seule fois. On pourra vérifier, en les consultant au jour indiqué, les nombreux emprunts que nous ferons à ces registres dans la suite de notre récit.

s'écroule aussitôt que cette base est ébranlée : c'est donc pour la Sorbonne et le parlement un devoir commun que de veiller au maintien de la foi. Or le juge ecclésiastique, ayant soumis à une scrupuleuse censure les livres et les codicilles trouvés au domicile de Berquin, les déclare impies, schismatiques, hérétiques, et invite en conséquence le juge civil à les faire brûler. Quant à la personne, attendu que Louis de Berquin, auteur ou possesseur de ces livres et de ces écritures, est suffisamment convaincu de complicité dans toutes les abominations de l'hérésie luthérienne, il sera contraint d'abjurer publiquement son erreur, et il lui sera désormais interdit de faire ou de traduire aucun ouvrage touchant les articles de la foi (1).

Le 8 juillet 1523, Pierre Lizet, avocat du roi, lit à la cour le rapport des commissaires. Sur le point le plus important, la cour est sans hésiter de leur avis : il faut sévir, il faut intimider la propagande luthérienne par un acte de vigueur. Se réservant donc de statuer plus tard sur l'affaire de Berquin, la cour ordonne que les huissiers Jacques de Mailly et Pierre Buiday feront sur-le-champ une nouvelle enquête chez tous les libraires. Aux livres déjà saisis, il convient d'en joindre d'autres; les circonstances réclament un incendie considérable, qui se voie de loin. L'affaire revient à l'audience du 1er août. Louis de Berquin paraît devant la cour et est interrogé. A la suite de cet interrogatoire, il est arrêté et conduit prisonnier à la Conciergerie, dans la tour carrée. Le 5 août, la sentence est rendue. Les pièces vues, la faculté de théologie consultée, le procureur-général et l'accusé successivement entendus, la cour renvoie Louis de Berquin et ses livres devant l'évêque de Paris. Ainsi l'on n'a fait jusqu'à ce jour qu'une instruction théologique; maintenant le procès va commencer, et, si Berquin est condamné par son évêque, il lui sera difficile d'échapper au dernier supplice. Telle est en effet la peine que l'usage ainsi que la loi, depuis Constantin, réservent au crime d'hérésie.

Comme c'était un homme fier, plein de courage, qui ne devait rien désavouer, il pouvait déjà s'attendre à la mort et s'y préparer. On parlait de son supplice comme d'un spectacle prochain. « Il l'avait bien gagné! » dit le chroniqueur contemporain qu'on appelle le bourgeois de Paris (2). Ce mot nous fait frémir. Il est pourtant écrit simplement, au courant de la plume. Ce bourgeois ingénu pense ce que la multitude pensait en France de son temps. Un autre contemporain, Jean Sleidan, dit de la France, à l'année 1535,

(1) D'Argentré, *Collect. judicior. de novis erroribus*, t. Ier, part. 2, p. 404.
(2) *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 170.

dans son *Histoire de l'état de la religion :* « En ce pays, le commun du peuple estime qu'il n'y a pas de gens plus méchans et plus criminels que les hérétiques, et ordinairement, tandis qu'ils sont en proie aux flammes du bûcher, le peuple autour d'eux s'agite avec frénésie et les maudit même au milieu des tourmens. »

Berquin avait auprès du roi des amis qui, moins zélés pour les intérêts de la religion, étaient moins cruels. Ayant appris avec le plus grand déplaisir les poursuites exercées contre lui pour quelques libres propos, ou, comme dit Érasme, pour quelques vétilles, ils eurent hâte d'intervenir quand ils virent sa cause perdue. Il était temps. Déjà le roi s'était éloigné de Paris, allant guerroyer au-delà des monts, et le roi seul pouvait encore sauver la victime promise au bûcher. On l'entoura donc, on le supplia, chemin faisant, d'arrêter le cours de ce procès, dont l'issue ne pouvait être douteuse. François Ier n'en était pas à traiter les hérétiques de son royaume comme des factieux. Assez indifférent en matière de religion, il ne blâmait pas encore chez autrui cette indifférence, surtout chez les gens d'esprit; il lui plaisait même de les entendre railler les sots, c'est-à-dire les docteurs gourmés de l'antique Sorbonne. Un évêque, l'évêque de Bayonne, Jean Du Bellay, lui procurait quelquefois cet agréable passe-temps. Il se laissa donc facilement toucher par les discours qu'on lui fit sur Berquin, un gentilhomme si distingué, si savant, si sincère, si peu suspect de turbulence, et le 5 août, étant sur le point d'entrer dans la ville de Melun, il envoya promptement à Paris le capitaine Frédéric, des archers de sa garde, avec une lettre au parlement et un ordre verbal dont l'exécution ne devait pas être différée.

Le capitaine Frédéric arrivait au parlement le samedi 8 août. La chambre du conseil venait de « rendre » à l'évêque de Paris, « présent et acceptant, » le prisonnier, encore détenu dans la tour carrée de la Conciergerie, quand la lettre du roi lui fut remise. Le roi, disait cette lettre, évoquait l'affaire de Berquin pour la juger lui-même en son grand-conseil, et celui-ci devait en conséquence être rendu non pas à l'évêque, mais au roi. La chambre étonnée fit des remontrances. Berquin n'était plus son prisonnier; il y avait arrêt. Il fallait s'adresser à l'évêque. La chambre d'ailleurs se proposait d'écrire au roi pour justifier toute sa procédure, et le capitaine Frédéric ne pouvait-il pas, les choses restant ce qu'elles étaient, retourner vers le roi, lui porter la lettre du parlement et attendre une réponse? L'ordre donné verbalement au capitaine était de recevoir Louis de Berquin ou de l'enlever de vive force, les remontrances de la cour ayant été prévues. C'est pourquoi, malgré son arrêt, la chambre du conseil remit au roi le prisonnier de l'évêque,

et se contenta de faire brûler ce jour même, sur la place Notre-Dame, les livres et les codicilles saisis et censurés.

II.

Voici donc l'accusé devant le grand-conseil. Les intentions du roi étant suffisamment déclarées, le grand-conseil n'avait pas à délibérer longtemps. Les pièces portées au chancelier Duprat par le conseiller Verjus sont immédiatement vérifiées. Bientôt après, mandé lui-même devant le chancelier, qui présidait le conseil en l'absence du roi, Berquin reçoit de lui quelques réprimandes. — En écrivant avec trop de liberté sur divers articles de la croyance religieuse, il avait offensé l'église; il devait le regretter et témoigner ce regret. Tel fut l'accommodement proposé. Étant non plus en la présence d'ennemis conjurés, mais d'un chancelier d'humeur facile, très politique, et, malgré sa robe, très peu dévot, Berquin manifesta sans hésiter, en homme de bonne compagnie, un regret sollicité de cette manière, et fut rendu sur-le-champ à la liberté. Nous le voyons ensuite quitter Paris et se rendre dans ses terres, en Picardie.

Cependant la Sorbonne et le parlement s'obstinent à continuer la persécution. Le parlement, qui de son chef s'intitule « conservateur des saints décrets et conciles sous l'autorité du roi, » poursuit à outrance malgré le roi. Par les ordres du parlement, le 12 août, le son de la trompe se fait entendre dans tous les carrefours de Paris, et la voix redoutée des crieurs avertit clercs et laïques qu'ils devront, dans le délai de trois jours, déposer au greffe du palais tous les livres de Luther qu'ils possèdent. Les laïques qui n'auront pas tenu compte de cet avertissement verront leurs biens confisqués; les clercs seront privés de leur temporel et bannis (1). Le clergé, qui occupe tant de siéges dans le parlement, y fait voter tout ce qu'il juge utile à sa cause. C'est lui qui en ce moment décrète la terreur.

Bientôt, au nord et au midi, à l'orient et à l'occident, les frontières de la France sont envahies par des armées étrangères, et le parlement, toujours avide d'accroître son autorité, va s'imposer à la régente, en l'absence du roi, comme conseil de gouvernement. Il a donc à délibérer chaque jour, matin et soir, sur d'autres affaires que celles de l'église. S'étant prescrit ce devoir, il n'y manque pas : il veut tout régler, tout ordonner, non-seulement les levées de subsides, mais encore les envois de troupes et d'armes. Quand

(1) D'Argentré, *Collectio judiciorum*, t. II, part. 2, p. 406.

au milieu de ces graves circonstances le soin de la défense publique lui laisse un moment de loisir, il l'emploie, l'église tout à coup intervenant, à entendre des discours et à rédiger des arrêts contre les hérétiques. Si les Allemands sont entrés en Bourgogne, les Espagnols en Guienne et les Anglais en Picardie, c'est aux hérétiques, s'écrie l'église, qu'on doit l'attribuer, et l'avocat du roi, Pierre Lizet, répète : « Il faut dire à la régente ce que saint Grégoire disait à Brunehaut, reine des Francs, que le meilleur moyen pour chasser les ennemis du royaume est d'en chasser les ennemis de Dieu et de son épouse l'église (1). » Il y a dans le parlement, n'en doutons pas, plus d'un homme de sens que de tels discours révoltent; mais personne n'ose les contredire, et c'est aux discours comme ceux de Lizet que la multitude applaudit au dehors.

Après le désastre de Pavie, le roi étant détenu prisonnier hors du royaume, les prétentions du parlement s'élevèrent encore. La régente s'en plaignit, mais sa plainte fut presque vaine. Si cet accroissement peu durable de la puissance parlementaire profita sous beaucoup de rapports à la France, il fut très dommageable aux particuliers qu'une instruction supérieure à celle de la foule et une certaine liberté de jugement avaient plus ou moins séparés de l'église établie. La persécution qu'ils eurent à subir fut en effet de plus en plus cruelle. Le 10 avril 1525, envoyant à la régente certains articles qu'il l'exhorte à prendre pour règle de conduite, le parlement lui recommande plus vivement qu'il ne l'avait fait encore la constante recherche des hérétiques. C'est l'article principal de toute la remontrance et le plus développé. La cour ajoute, parlant de ce qu'elle a fait elle-même pour anéantir la secte maudite : « Elle a par ci-devant donné plusieurs provisions contre les coupables, lesquelles n'ont été exécutées pour malice du temps et empêchemens pratiqués par les délinquans, qui ont trouvé moyen d'assoupir et mettre en délai les jugemens faits contre eux, tant par évocations au grand-conseil que par prise et transport d'aucuns d'eux lors prisonniers, qu'ils ont fait tirer des prisons par puissance souveraine et absolue, qui a donné occasion et audace aux autres de suivre la mauvaise doctrine... » Ainsi la cour reproche durement au roi d'avoir sauvé Berquin, et déclare que l'impunité triomphante de ce grand coupable a été pour d'autres pervers un déplorable encouragement. Combien nous conviendrait mieux en d'autres cas cette dureté de langage! Enfin la cour prie la régente d'écrire au pape et de lui dire que les tribunaux ordinaires de l'église n'ont pas assez d'autorité pour oser poursuivre tous les fauteurs ou complices de Martin

(1) Chambre du conseil, séance du 9 juin 1525.

Luther, si hautes sont les dignités que plusieurs de ces gens occupent dans l'église même. Les circonstances, dit la cour, exigent que le pape institue des vicaires en France, des délégués qui procèdent en son nom, qui jugent en son nom même les archevêques, les évêques et les abbés qui par leurs actions, leurs écrits, leurs discours, se seront rendus suspects de quelque penchant pour l'hérésie.

La régente Louise de Savoie n'avait de zèle ni pour ni contre la religion. D'ailleurs, nullement ambitieuse de jouer un rôle, mais dévouée tendrement à son fils, elle s'imposait comme première loi de l'imiter. C'était donc vainement qu'on réclamait d'elle un prisonnier que François avait fait libre : elle ne pouvait le rendre et ne le rendit pas; mais, pour complaire en quelque chose au parlement, elle commit la faute d'écrire au pape la lettre qu'on lui avait demandée, et ce fut l'origine de grands troubles. Ayant donc reçu la lettre de la régente, Jules de Médicis, nouveau pape sous le nom de Clément VII, s'empresse d'établir le tribunal extraordinaire dont on attend des merveilles. La bulle d'institution est du 20 mai 1525. Sont nommés délégués du pape quatre personnages d'une ardeur éprouvée que le parlement avait lui-même, dès le 20 mars, désignés à l'évêque de Paris comme devant être ses suppléans dans l'enquête ouverte contre les hérétiques : Jacques de La Barde, prévôt de l'église du Puy et conseiller au parlement de Paris, André Verjus, prévôt de l'église de Paris et conseiller au même parlement, Guillaume Duchesne et Nicolas Leclerc, docteurs en théologie. Ils dénonceront les suspects au parlement, qui donnera l'ordre de les saisir. Les suspects saisis seront ensuite livrés aux quatre vicaires, qui les jugeront. Jugés et condamnés, ils seront abandonnés au bras séculier. C'est ainsi que l'on procédera, simplement et vivement, sans appel d'aucune sorte. De si formidables périls menacent la foi de la France!

Bientôt, le 12 juillet 1525, le parlement envoie devant les délégués du pape Gérard de Hecquefort, frère prêcheur. Étrange vicissitude de la fortune, étrange dérision de la justice! le premier des suspects signalés par les délégués, le premier de ces hérétiques qu'ils auront à juger, c'est un dominicain, un religieux de cet ordre qui fournissait autrefois par privilége les inquisiteurs de toute hérésie. Après ce dominicain comparaît Pierre Caroli, docteur en théologie, et quelques jours après sont arrêtés ses illustres collègues Gérard Roussel et Jacques Lefebvre d'Étaples. La faculté de théologie de l'université de Paris, qui, la veille encore, donnait tant de gages de la plus fervente orthodoxie, est elle-même devenue suspecte, et l'on ne peut trop se hâter de la décimer.

Cette nouvelle fureur de poursuivre se donnant, ainsi qu'on le

voit, pleine carrière, Louis de Berquin ne pouvait être laissé longtemps en repos. D'ailleurs il dédaignait la prudence. Dans sa retraite de Picardie, il écrivait encore. Pour se distraire et pour instruire les autres, il traduisait de petits livres d'Érasme, et rédigeait en outre une apologie des maximes condamnées dans ses précédens écrits. Son dessein, généreux, mais téméraire, était de confondre ses juges. Ayant donc achevé son apologie, il en fit parvenir une copie, avec une lettre où il racontait toute son aventure, à ce libre et savant docteur, Didier Érasme, qu'il avait coutume d'appeler son maître. Ce maître, qui n'avait point une bravoure à toute épreuve, fut effrayé par le disciple. Toutefois ce n'est pas la doctrine qu'il blâma, c'est le ton véhément de l'apologie. « En lisant sa lettre, écrit Érasme, je jugeai que c'était un homme de bien. Cependant je lui conseillai en ami et sans détour d'être prudent, de supprimer son apologie, de laisser en repos les frelons, et de se livrer tout entier aux douces joies de l'étude. Je le priai ensuite de ne pas me mêler à ses affaires, ce qui pouvait être aussi dommageable à l'un qu'à l'autre... Plusieurs fois je lui ai chanté cette chanson; mais je m'adressais à un sourd (1). » La surdité de Berquin, c'était son courage. Il répandit son apologie, et fit imprimer sans permission, c'est-à-dire en secret, ses traductions d'Érasme. Or, quand on sévissait avec rigueur contre tant de gens même timidement hétérodoxes, on ne pouvait tolérer une telle affectation d'impénitence. Malgré les amis que Berquin avait près du roi, près de la régente, malgré cette haute protection qui paraissait lui garantir l'impunité, il fut résolu qu'on le poursuivrait encore. Autrement on eût dit que cet homme était au-dessus des lois.

Le 20 mai 1525, le jour même où le pape nommait ses quatre délégués, la faculté de théologie de Paris censurait les écrits d'Érasme, traduits par Berquin. Les livres traduits étaient intitulés : *La Déclamation des louanges du mariage*, *le Symbole des apôtres*, *Brève admonition de la manière de prier*, et *la Déclamation de la paix*. Ces titres ne paraissent pas criminels; mais dans le traité sur le mariage les juges avaient trouvé dix-huit propositions contre le célibat; à l'occasion du symbole, l'auteur semblait dire que la foi seule justifie; il soutenait, au sujet de la prière, qu'il est bon de prier Dieu dans une langue que l'on comprend; enfin à l'éloge de la paix il avait joint une mordante critique des moines, alors, on le sait, très belliqueux. Toutes ces propositions étaient d'Érasme, et la faculté les avait censurées sous son nom; mais en même temps elle avait censuré Berquin pour les avoir traduites en langue vul-

(1) Érasme, *Epist.* 1060.

gaire et pour avoir multiplié, par la voie de la presse, les exemplaires de ses traductions.

On ne devait pas s'en tenir à cette censure. La faculté de théologie avait alors pour syndic un compatriote de Berquin, Noël Bédier, qui par ostentation se faisait appeler Béda, « le plus grand clabaudeur, dit Bayle, et l'esprit le plus mutin, le plus factieux de son temps. » Ayant été l'un des instigateurs de la censure, Bédier criait aux délégués du pape qu'ils ne pouvaient tarder à poursuivre eux-mêmes l'hérétique censuré sans faire injure à la faculté de théologie. Cette poursuite, longtemps différée, fut enfin commencée à la requête de l'évêque d'Amiens, prié d'intervenir. Tout le monde n'étant pas désireux, comme Bédier, d'attenter à la gloire d'Érasme, on avait hésité, puisqu'on ne pouvait condamner le traducteur sans parler de l'auteur. Ajoutons qu'il y avait encore, même dans l'église, des gens qui regardaient comme véniel le nouveau péché de Berquin. Celui-ci d'ailleurs s'était fait vraiment redouter par son courage, et comme on prévoyait tout le mouvement que de puissans personnages se donneraient pour le défendre, on avait cru devoir temporiser et procéder avec adresse. La tactique avait été de pousser d'abord contre lui son propre évêque. Le 8 janvier 1526, l'évêque d'Amiens demande au parlement la permission de faire prendre au corps Louis de Berquin, qui réside dans son diocèse, et le scandalise par sa conduite. Cette requête étant appuyée par les délégués du pape, le parlement donne la permission demandée. Deux jours après, la cour dit que le prisonnier de l'évêque d'Amiens sera transféré sur-le-champ à Paris. Elle ajoute que, s'il échappe aux mains des sergens envoyés pour l'arrêter, il sera sommé de comparaître dans le délai de trois jours, et que ses biens seront confisqués.

S'il pouvait fuir, il ne fuit pas, et le 24 janvier il était déjà captif sous les voûtes humides de la Conciergerie, quand la cour ordonnait au sénéchal de Ponthieu de faire saisir tous ses livres, déposés, comme on l'avait appris, chez le seigneur de Rambure, son ami, soit au château de Rambure, soit dans la maison qu'habitait ce seigneur en la cité d'Abbeville. C'est donc un grand procès qu'on veut instruire. On a déjà les traductions de Berquin censurées par la faculté; mais à ces pièces on veut en joindre d'autres, et comme on sait que Berquin a l'habitude d'écrire des notes sur la marge de ses livres, on croit pouvoir atteindre, en lisant ces notes, tous les secrets de sa pensée. En outre, car il a, dit-on, mal parlé des théologiens, on fera venir des témoins. Le dernier jour de janvier, la cour ordonne que l'huissier Jacques de Mailly ira faire une enquête au logis de quelques habitans d'Amiens, d'Abbeville, y

recueillera des témoignages pour les transmettre aux délégués du pape, et, sur leurs indications, assignera les personnes qu'ils voudront entendre.

Cependant on s'agite au sujet de Berquin ailleurs encore qu'au Palais et à la Sorbonne. Ainsi que l'avaient bien prévu les ennemis de ce libre docteur, la nouvelle de son arrestation anime contre eux le plus intime conseil de la régente. Puisque le roi lui-même a pris Berquin sous sa tutelle, on ne peut le poursuivre sans avoir l'intention d'outrager le roi : tel est l'avis exprimé par ces fidèles serviteurs de la couronne, pour qui tous les devoirs consistent dans l'obéissance. Il y a de plus autour de la régente quelques partisans éclairés de la tolérance religieuse qui se sont déjà prononcés contre Bédier, contre la faction bédiste, et qui cette fois, puisqu'il s'agit encore de l'honnête Berquin, reproduisent avec plus de vivacité leur plainte habituelle. De toutes les voix qui défendent sa cause, la plus émue et la plus touchante est celle de Marguerite d'Angoulême, la sœur du roi, la belle Marguerite, l'amie dévouée de tous les beaux esprits. Marguerite n'a peut-être jamais vu Louis de Berquin, mais elle s'est passionnée de loin pour ce gentilhomme lettré qui s'est révolté contre la tyrannie des pédans, et dont les pédans veulent la mort. Elle intercède pour lui auprès de tout le monde. Elle écrit même au roi, toujours prisonnier, et le sollicite avec une telle ardeur qu'il s'empresse d'envoyer à la régente un ordre pour le parlement. Il prescrit qu'on suspende jusqu'à son retour le procès de Berquin, comme ceux de Lefebvre, de Roussel et de tous les autres docteurs suspects d'hérésie.

Nous avons la réponse de Marguerite à la lettre de son frère. « Monseigneur, lui dit-elle, le désir que j'avais d'obéir à votre commandement était assez grand, sans l'avoir redoublé par la charité qu'il vous a plu faire au pauvre Berquin, selon votre promesse : dont je suis sûre que celui pour qui je crois qu'il a souffert aura agréable la miséricorde que, pour son honneur, vous avez faite à son serviteur et au vôtre (1). » Ainsi la cause de Berquin est pour Marguerite la cause de Dieu. Par qui la religion du Christ est-elle corrompue? C'est par l'église orthodoxe. Telle est sa croyance, et elle la déclare. Bédier a donc eu raison de la dénoncer un jour elle-même comme hérétique.

La régente transmet aux délégués du pape l'ordre du roi. L'ayant reçu, les délégués se présentent, le 20 février, à l'audience de la cour et demandent un conseil. Le parlement les a chargés de poursuivre; au nom du roi, la régente leur commande de suspendre toute

(1) *Lettres de Marguerite*, publiées par M. Génin, t. II, p. 77.

poursuite. Que feront-ils? Personne ne veut croire François si zélé pour les hérétiques. « Le roi a aussi mauvais conseil qu'il est bon, » dit un jour en plein parlement (1) le doyen de la faculté de théologie. C'est l'opinion commune. François est au fond du cœur trop bon catholique pour s'intéresser à Berquin; il n'a pu signer l'ordre transmis aux délégués qu'en cédant aux mauvais conseils de Marguerite. Il serait donc opportun de lui donner un avertissement en continuant le procès qu'il a dit d'interrompre. S'il se fâche, sa colère, si vive qu'elle soit, tombe vite, et avant son retour à Paris se succéderont bien des jours, peut-être bien des mois. Tout cela considéré, le président Charles de Guillard répond fièrement aux délégués que, sur un commandement contenu dans une lettre-missive, la cour ne surseoit jamais. Il faut en conséquence suivre l'affaire en attendant l'envoi d'une lettre-patente.

Les délégués, cet avis exprimé, se retirent et vont se remettre à leur enquête sur les méfaits de Berquin. Après cet incident, il en survient un autre. Berquin, qui connaît ses juges, les récuse. Que vaut cette récusation? Il l'ignore; mais, comme il ne peut plus rien espérer que d'un ajournement, il cherche à faire ajourner son procès. On le comprend, et, pour déconcerter sa manœuvre, on se presse. Le 27 février, il est mandé devant le parlement. Il faut qu'il déclare les motifs de sa récusation pour qu'on la rejette. Le président Charles de Guillard, sieur des Épichelières, un Manceau rusé, l'interroge. Berquin répond qu'il désire exposer par écrit tous ses motifs, qui sont nombreux et graves, et demande pour cela quelque délai. — A tout délai, reprend Guillard, il faut assigner un terme. Combien de jours veut-il? — Il ne peut le dire; on lui refuse en effet tout moyen de hâter sa besogne, même un secrétaire, quand il demande pour secrétaire, sinon le jour, du moins la nuit, le greffier même du tribunal. Autant qu'il est possible, il se pressera. — Qu'il se presse donc, lui répète Guillard; néanmoins, en attendant qu'il ait achevé ses écritures, une autre question se présente, qui peut être sur-le-champ résolue. Il a parlé d'introduire un appel. Qu'a-t-il voulu dire? S'il a quelque abus à reprocher aux délégués du pape, on l'écoutera; mais qu'il n'ait pas l'intention d'appeler à d'autres juges : depuis la bulle, il n'y en a plus d'autres pour les hérétiques. Qu'il s'explique donc; la cour va l'entendre et statuer. — Sur ce point même, Berquin demande à réfléchir. On lui donne pour délai la fin du jour et la nuit; le lendemain, il sera de nouveau mandé devant la cour.

Il comparaît en effet le lendemain et puis le 4 mars 1526; mais

(1) Séance du 16 août 1526.

il n'a cherché, il n'a trouvé que des argumens pour tarder encore de répondre aux questions précises du président. Enfin le 5 mars la cour dit que, sans égard aux appellations, aux récusations nullement motivées de l'accusé, les juges continueront leur procédure. Il est trop clair que Berquin attend un secours du dehors. — Que du moins ce secours n'arrive pas à temps! C'est le vœu du parlement, et c'est le vœu des délégués. Aussi le procès n'est pas long. Quoique les juges aient à lire plusieurs livres où l'accusé signale et demande à prouver des altérations nombreuses, quoiqu'on ait appelé des témoins, quoique tous les préliminaires aient fait prévoir de solennels débats, et quoique la lenteur soit habituelle aux juges d'église, la sentence suit de près l'assignation. Sur ce procès, nous n'avons qu'un document, mais il est précieux, c'est une lettre de Berquin à l'adresse d'Érasme :

« Voici de nouveau, dit-il, les frelons en fureur. Ils m'ont accusé d'hérésie devant le parlement, devant les délégués du pape, uniquement parce que j'ai traduit en langue vulgaire quelques-uns de vos opuscules où ils osaient prétendre qu'ils avaient trouvé les plus monstrueuses impiétés. J'ai sur-le-champ deviné leur manœuvre : ils voulaient, avec l'aide des dieux, brûler comme hérétiques les livres d'Érasme et avec eux maître Berquin, s'il ne consentait pas à les abjurer comme tels. S'il les abjurait, il suffisait à leur vengeance de lui avoir infligé la marque d'une insigne et perpétuelle infamie. Bien persuadé, pour ma part, que pas un endroit de vos livres ne doit être abjuré comme hérétique, je n'ai rien abjuré, ayant mon honneur plus cher que ma vie, et j'ai de plus soutenu que vous êtes un de ces hommes contre lesquels le moindre soupçon d'hérésie ne doit pas même être exprimé. J'ai dit que vos petits traités ont été approuvés par le pape Léon X; j'ai dit que le pape Adrien vous a prié de venir à Rome avec la plus touchante bienveillance, et ne vous a pas seulement envoyé cette invitation dans une et plusieurs lettres écrites de sa main propre, mais vous l'a faite encore par ambassadeur; j'ai dit que le pape Clément a suffisamment déclaré soit par ses lettres, soit par un magnifique présent, gage de son estime, combien lui a plu votre paraphrase sur les Actes des apôtres, et qu'Érasme lui a seul paru capable de refuter la doctrine de Jean Œcolampade sur l'eucharistie. (C'est du moins ce que m'avait dit vers ce temps-là je ne sais plus qui. Veuillez, je vous prie, m'écrire si le fait est vrai.) J'ai ajouté que lorsque je traduisais vos opuscules, je n'y avais rien rencontré qui fût indigne d'un chrétien... Quant à la traduction, je leur ai prouvé que j'étais manifestement calomnié; je leur ai montré qu'entre mon style et celui du traducteur dont ils m'attribuaient la version il n'y a pas plus de ressemblance qu'entre un renard et un chameau, qu'ils m'offraient une version

avec un titre, avec un nom supposés, avec des additions, des suppressions nombreuses, avec des contre-sens commis par un interprète ignorant, et, pour ne pas leur laisser supposer que je parlais ainsi pour me sauver, je leur ai proposé de vérifier sur mon manuscrit autographe si je disais vrai ou faux. Deux fois la reine-mère avait écrit aux commissaires de surseoir jusqu'à l'arrivée du roi, le roi très chrétien voulant consulter quelques gens de bien doctes et sensés sur l'affaire de Lefebvre, sur la mienne, sur d'autres semblables, et les établir juges de tous ces débats. Cependant les commissaires, ou ne pouvant modérer la violence de leur inimitié, ou désirant complaire à la faculté, ou redoutant un échec pour leur tyrannie, après s'être suffisamment déchaînés contre le nom d'Érasme, après l'avoir appelé bruyamment hérétique, apostat, et Berquin son disciple, produisirent une suite de phrases extraites, disaient-ils, de vos livres par des théologiens, phrases tronquées et mutilées, et les déclarèrent hérétiques, schismatiques, scandaleuses, ou du moins sentant l'hérésie, c'est-à-dire leur déplaisant. Il serait long, très docte Érasme, de répéter ici tout ce que je leur ai répondu; sachez simplement que je ne leur ai pas cédé sur un seul article, et cependant je n'ai rien dit sur le ton d'une raideur opiniâtre. Ou j'ai moi-même expliqué votre opinion mal comprise, ou j'ai fait voir le sens d'une phrase détachée dans une phrase précédente, ou j'ai dit que les mots exprimaient mal votre pensée, ou qu'il manquait quelque chose, ou que le texte de l'exemplaire était corrompu; en résumé, j'ai pris garde de toute façon soit à ne faire, d'une part, aucune concession à leur malveillance, soit, d'autre part, à ne leur pas donner une juste cause de sévir contre moi, contre vos livres. Je n'ai pas omis non plus les protestations; j'en ai fait, disent-ils, d'innombrables. Méprisant néanmoins ces protestations, méprisant l'édit de la reine-mère, ayant à leur aide appelé trois moines, que j'avais dès l'abord récusés, principalement le prieur des chartreux, comme suspects de mauvais vouloir envers Érasme, ils n'ont pas craint de me condamner, n'ayant pas même dit un mot contraire à la foi catholique, comme hérétique et fauteur d'hérétiques (1). »

La sentence lui fut lue dans sa prison, à la Conciergerie. Ses livres seront encore une fois brûlés en sa présence, tandis que pour sa part il déclarera, selon la formule prescrite, approuver une aussi juste condamnation. Ensuite il méritera la pitié de l'église en ne lui refusant aucune des satisfactions qu'elle exigera. Sinon il sera livré lui-même au bûcher. On vient de lire sa lettre à l'illustre docteur de Rotterdam. Elle est d'un homme sans jactance, qui ne dédaigne pas d'être souple, adroit, pour défendre sa cause, même lorsqu'il a

(1) *Epistolæ* Erasmi; *Appendix;* epist. 335.

trop de raisons pour la croire perdue; mais on y voit aussi l'honnête homme de qui l'on ne doit jamais obtenir aucun désaveu. Il faut donc, après avoir dicté la sentence, appeler le bourreau. Cependant on ne l'appelle pas encore. Quand le bras séculier est prié d'agir, il hésite. Naguère si pressé d'en finir avec Berquin, le parlement s'émeut aujourd'hui quand on le somme d'exécuter un arrêt qui pourtant ressemble à tous les arrêts de l'église en telle matière. Des voix s'élèvent pour protester contre la précipitation des juges; on parle même de mander Berquin devant la cour, de l'entendre, d'examiner de nouveau son affaire, toute son affaire, et cet avis prévaut. On disait à l'accusé très durement, le mois passé, qu'il ne pouvait appeler d'autres juges que des clercs et des moines, et maintenant ces autres juges, que le condamné n'a pas appelés, s'offrent d'eux-mêmes. Ils ne s'offrent pas volontiers et de bon cœur, on l'apprendra bientôt. Non, le parlement de Paris n'a pas tout à coup changé de sentimens à l'égard des hérétiques, et ne veut pas les mieux traiter à l'avenir; mais, en ce qui regarde Berquin, il regrette maintenant qu'on ait engagé ce nouveau procès. En effet, son puissant protecteur, le roi, n'est plus prisonnier. En entrant à Bayonne le 18 mars, il a été reçu par divers personnages venus à sa rencontre, entre autres par le premier président au parlement de Paris, Jean de Selve, et le soir même celui-ci, à qui le roi n'a pas fait bon visage, s'est empressé d'écrire à ses collègues : « Messeigneurs, j'ai entendu par M. de Selve, mon neveu, quelque mécontentement que l'on avait de la compagnie, et je m'en suis aussi aperçu. J'en ai jà commencé de parler à Madame. Je ferai l'office que je suis tenu faire envers la cour moyennant l'aide de Dieu (1). » Ainsi le roi revient irrité contre le parlement, on le sait, et l'on doit soupçonner que le procès de Berquin, continué sur l'avis du parlement au mépris de sa lettre-missive, est la raison principale de la colère du roi. Que dirait-il, s'il apprenait en arrivant à Paris que Berquin est brûlé? Il convient donc de suspendre l'exécution de la sentence.

En effet, revenant vers Paris avec une lenteur calculée, François est en route informé de tous les détails du procès audacieusement poursuivi, promptement achevé, et, craignant pour la vie de Berquin, il écrit de Mont-de-Marsan, le 1er avril, aux juges tenant sa cour du parlement de Paris :

« Nous avons présentement été avertis comme, nonobstant que par notre très chère et très amée dame et mère, régente en France durant

(1) *Captivité de François Ier*, p. 518.

notre absence, vous eût été écrit et mandé ne vouloir en façon quelconque procéder au fait du sieur de Berquin, naguère détenu prisonnier, jusqu'à ce que nous puissions être de retour en cettui notre royaume, vous avez ce néanmoins, à la requête et poursuite de ses malveillans, tellement procédé en son affaire que vous en êtes venus à sentence définitive. De quoi nous ne pouvons trop émerveiller... A cette cause... nous voulons et vous mandons et très expressément enjoignons... que vous n'ayez à procéder à l'exécution de ladite sentence, que vous pouvez avoir, comme dit est, donnée à l'encontre dudit Berquin, mais le mettiez lui, les informations et procédure de son dit procès, en si bonne sûreté que vous nous en puissiez répondre;... et gardez qu'en cela ne faites faute, car nous vous avisons, si faute y a, que nous nous en prendrons à ceux de vous que bon nous semblera pour nous en répondre. »

La lettre royale est cette fois une lettre-patente, et les derniers mots de cette lettre sont, on le voit, une menace. Quand François menaçait, il avait toujours le ton plein d'arrogance. En rien, on le sait, il ne connaissait la mesure; mais il avait autant de légèreté que d'emportement. Avec un roi de ce caractère, on devait se montrer prêt à faire toutes les concessions et se bien garder d'en faire aucune; il fallait plier pour ne pas rompre. Après l'orage, cet inconstant relevait lui-même ceux qu'il avait prosternés. Le 7 avril, ayant reçu la lettre du roi, le parlement charge d'y répondre le président Antoine Le Viste avec les conseillers Jean Prévost, Jean Violle et Nicole Le Cocq. Le 9, la réponse est lue. Le roi, s'il a lieu de se plaindre, manque de justice, dit l'habile réponse, envers ses plus fidèles, ses plus zélés serviteurs. En effet, la régente ayant prié le pape d'intervenir et d'arrêter « la pestifère contagion de l'hérésie luthérienne, » le pape a lui-même fait choix de notables personnes auxquelles il a donné commission de poursuivre les coupables. C'est devant ce tribunal qu'a paru Louis de Berquin : le parlement n'a fait que prêter à ce tribunal, comme il convenait, le ministère du bras séculier. Puisque le roi lui commande aujourd'hui de différer l'exécution de la sentence rendue, le parlement obéit : par un acte de soumission respectueuse, il suspend l'affaire, il interrompt le cours de la justice; mais, si la régente a pu réclamer l'intervention du pape, si le pape, sollicité par la régente, a pu constituer des vicaires avec le mandat exprès de rechercher et de juger les hérétiques, la sentence prononcée contre Berquin est légale, et le parlement attend du roi l'ordre de l'exécuter. Pour conclure, le parlement fait remarquer que des crimes semblables à celui de Berquin ne peuvent rester impunis. Comme l'enseignent, dit-il, les deux Testamens, Dieu sévit toujours en sa juste colère contre les nations qui

négligent de faire respecter les lois par lui-même dictées. Il importe d'ailleurs de précipiter l'événement pour satisfaire au plus tôt, outre Dieu, le peuple, qui murmure, et dont l'impatience devient véritablement importune. — Voilà ce que mandent au roi les gens de sa cour.

Le roi néanmoins ne se presse pas de leur répondre. Il ne lui convient pas sans doute d'engager avec eux une controverse sur les faits accomplis : présentement ils s'engagent à respecter la vie de Berquin, et présentement cela suffit au roi. Berquin demeure prisonnier, mais à bon droit il se croit sauvé. C'est alors, le 17 avril, qu'il fait parvenir à son complice, le docte Érasme, le récit presque enjoué de sa « tragédie. » Par le même messager, il lui transmet la série des articles que les délégués du pape ont condamnés, le priant d'y répondre amplement, comme il sait répondre. Le roi, lui dit-il, l'estime beaucoup, il l'estimera bien davantage quand il aura confondu cette engeance de théologiens attardés, dont l'ineptie n'excuse pas la violence. Érasme, qui était alors à Bâle près de son ami Froben, recevait presque en même temps un paquet de Noël Bédier contenant la copie de plus de deux cents propositions extraites de ses livres et sommairement censurées par l'outrecuidant syndic. Si l'amitié d'Érasme était quelquefois un peu trop circonspecte, on l'appelait en scène dès qu'on le traitait en ennemi et malgré son dédain habituel pour les théologiens et les moines il ne savait supporter aucune offense, même venant de ces moines, de ces théologiens. Il répondit à Bédier le 6 juin en le dénonçant au parlement comme un impudent sycophante.

Ce fut pour Berquin un très opportun et un très utile auxiliaire. Érasme avait partout en effet, même en France, un grand crédit. Sa lettre, lue le 5 juillet 1526 au parlement avec la plus respectueuse déférence, produisit la sensation qu'il avait sans doute prévue : elle indisposa contre Bédier le plus grand nombre des conseillers qui la comprirent, et, quand on raconta devant le roi cette mésaventure des sorbonistes, il en fut satisfait. Ce ne fut pas la dernière. Appelé bientôt à se défendre lui-même devant le parlement, Bédier accusa vainement Érasme, et vainement jura qu'il était de la confrérie de Luther; le parlement interdit provisoirement aux libraires de vendre les libelles de Bédier contre Érasme, et soumit pour l'avenir à la formalité de l'autorisation préalable tous les livres destinés à la presse par les régens mêmes de la faculté (1).

Érasme a donc obtenu tout ce qu'il pouvait désirer en portant sa plainte. Il n'avait jamais demandé qu'on fît à son orthodoxie calom-

(1) Séance du 16 août 1526.

niée l'hommage d'un sorboniste conduit au bûcher. Cependant le traducteur coupable d'Érasme innocent est toujours à la Conciergerie. Priait-on le roi de l'en tirer? Il n'en faut pas douter; mais le roi devait se dire qu'il avait déjà beaucoup fait pour Berquin en sauvant sa vie. Il écrit toutefois le 11 juillet, étant encore éloigné de Paris, pour inviter la cour à bien traiter son prisonnier. Qu'il jouisse du moins de toutes les libertés que la prison comporte; qu'on ne le tienne plus séquestré dans une cellule malsaine, et qu'on le mette dans un autre bâtiment de la Conciergerie où est le préau. — Ce serait, répond la cour, « de périlleux exemple; » jamais on n'a mis au préau des condamnés dont la peine est la mort. A la recommandation du roi, la cour vient, dit-elle, d'offrir à Berquin la chambre réservée aux plus grands personnages, aux princes du sang, celle qui dernièrement était occupée par le sieur comte de Saint-Vallier, et il l'a refusée. On lui permettra désormais, pour contenter le roi, de se promener dans le préau deux heures par jour, une le matin, une le soir, mais seul, en l'absence des autres prisonniers. Qui doit être plus séquestré qu'un si redoutable hérétique?

Non, ce n'était pas contenter le roi. Quant à Berquin, toujours seul, privé même de livres, il s'attriste et devient malade. Le roi, qui l'apprend, écrit de Chambord qu'on le transfère dans quelque maison sûre, mais ouverte à ses parens, à ses amis, où lui seront donnés tous les soins que sa santé réclame. Des lettres-missives, on le sait, le parlement ne tient pas grand compte. A celle-ci le parlement ne répond pas, et de ce que le roi demande il ne fait rien. On informe alors le roi que le parlement s'obstine à lui déplaire. Cela l'irrite, et le 5 octobre, étant à Beaugency, il envoie deux archers de sa garde, René Texier et Charles de Broc, qu'il charge d'aller faire eux-mêmes la translation trop longtemps différée.

Les deux archers arrivent le 10 octobre à Paris avec une lettre du roi pour la cour. Il est, dit le roi, « merveilleusement étrange » qu'on n'ait pas encore fait ce qu'il a ordonné. « A cette cause, ajoute-t-il, nous vous mandons et très expressément enjoignons cette fois pour toutes que vous ayez incontinent à mettre et délivrer ledit Berquin ès mains desdits Texier et Charles de Broc, auxquels nous avons commandé le mener en notre château du Louvre. » L'ordre est formel. Eh bien! cette fois la cour refuse formellement d'obéir. Au Louvre, où le roi veut conduire Berquin, on fait en ce moment de grands travaux, et à ces travaux sont employés tant d'ouvriers qu'aucune surveillance n'est praticable. Un prisonnier que favorise un si haut patronage serait bien vite, on n'en doute pas, hors d'une telle prison. Ayant donc délibéré, la cour dit qu'elle

ne livrera pas Berquin aux archers de la garde, et qu'il ne sera pas transféré. C'est une vraie résistance, presque une rébellion. La cour ne se dissimule pas qu'elle vient de braver un maître superbe; elle va donc maintenant user pour l'adoucir de tous les artifices qui lui seront conseillés par la prudence. Le prévôt de Paris, Jean de La Barre, premier gentilhomme de la chambre du roi, est prié de venir au palais. Quand il se présente, le 12 octobre, on lui raconte ce qui s'est passé, on lui demande de visiter Berquin dans sa prison, d'apprécier lui-même s'il est possible de traiter plus humainement un aussi grand coupable, et de vouloir bien ensuite aller vers le roi faire de sa visite un rapport fidèle. Le prévôt s'empresse de condescendre au désir de la cour, et, ayant été voir Berquin en sa chambre, il revient avant la fin de l'audience. Berquin, dit-il, paraît avoir été malade; mais il ne se plaint pas de son logis, il demande simplement la liberté de lire et d'écrire. Cette liberté, répond la cour, les condamnés à mort n'y peuvent jamais prétendre; elle ne leur est jamais accordée. Cependant on traitera Berquin avec une faveur exceptionnelle, et, pour l'aider à passer le temps, on lui fera remettre un exemplaire des épîtres de saint Jérôme en latin; on y joindra même, s'il le désire, quelques livres d'histoire. Le prévôt n'omettra pas cela dans son rapport; il faut que le roi sache bien que la cour fait tout ce qu'elle peut pour lui plaire.

Le lendemain 13 octobre, les conseillers Louis Regnier et René Du Bellay sont envoyés aussi vers le roi, munis d'instructions adroitement rédigées. Ces instructions contiennent un discours, le discours que les ambassadeurs réciteront au roi. Les ayant entendus, et le prévôt avec eux, le roi ne pourra garder rancune à la cour; il comprendra qu'elle a rempli son devoir, et peut-être se laissera-t-il enfin persuader qu'il ne doit pas protéger plus longtemps un relaps tant de fois condamné, dont l'impunité devient un scandale.

Le 30 octobre, les ambassadeurs sont de retour. En partant de Paris, ils ont fait route vers la ville d'Artenay, où le roi devait venir. Le roi ne venant pas, ils ont envoyé demander de ses nouvelles. On leur a répondu que, la duchesse d'Angoulême étant gravement malade à Montpipeau, le roi se proposait de demeurer quelques jours auprès d'elle, et qu'il leur faisait dire de l'aller attendre dans la ville d'Étampes. Ils se sont aussitôt rendus à Étampes, où ils attendaient encore le roi quand il leur fut annoncé qu'il avait pris une autre route, se dirigeant sur Marcoussis. Ils ont alors gagné Marcoussis, où, dès l'abord, rencontrant le prévôt de Paris, messire Jean de La Barre, ils l'ont prié de vouloir bien demander pour eux une audience au roi. Le roi leur a prescrit alors de rentrer à Paris. C'est pourquoi, disent-ils, les voilà revenus, ayant parcouru beaucoup

de pays, mais n'ayant pas rempli leur mandat. Du moins sont-ils informés que le roi sera lui-même bientôt à Paris, et qu'il a dessein de terminer dès son retour l'affaire de Berquin.

Le retour du roi fut encore différé; mais, quoique absent de Paris, il pensait toujours à Berquin. C'est ce que vint faire connaître à la cour, le 19 novembre, le prévôt Jean de La Barre. Le roi ne s'était pas joué du prévôt comme des conseillers. Dès qu'il s'était fait annoncer, demandant à lui parler, le roi l'avait reçu. Maintenant il revient avec une lettre du roi, qui lui commande d'enlever Berquin et de le transporter au Louvre. C'est le prévôt de Paris qui se présente aujourd'hui porteur de cet ordre, le commandant supérieur de la milice urbaine : toute résistance est donc impossible. La cour proteste encore, elle décrète « qu'elle ne délivrera pas ledit Berquin audit prévôt; » mais elle s'empresse d'ajouter que, « vu le temps tel qu'il est, » ledit prévôt pourra librement pénétrer dans la Conciergerie pour y faire « ce qui est en lui. » En d'autres termes, il agira, les portes ouvertes, selon sa conscience et sous sa responsabilité. Le même jour vers six heures du soir, Jean de La Barre se rend à la Conciergerie, et en tire Louis de Berquin, qu'il remet entre les mains du bâtard de Saint-Amadour, capitaine des gardes. Quatre archers, commandés par ce capitaine, le mènent au Louvre.

Il n'y demeura pas longtemps; la cour l'avait bien prévu. Marguerite, qui avait constamment animé son frère contre les persécuteurs de Berquin, ne pouvait supporter que cet honnête homme fût détenu quelque part, même au Louvre. Souvent absente de Paris, elle écrivait, elle adressait les plus vives suppliques, tantôt au roi lui-même, tantôt aux conseillers les plus chers du roi, réclamant toujours la liberté de Berquin. Enfin elle lui fut accordée, et ce fut au grand-maître Anne de Montmorency que le roi commanda de faire la volonté de Marguerite. Berquin libre, Marguerite écrivit alors au grand-maître pour le remercier. Sa courte lettre se termine par ces mots charmans : « Vous merciant du plaisir que vous m'avez fait pour le pauvre Berquin, que j'estime autant que si c'était moi-même, et par cela pouvez dire que vous m'avez tirée de prison (1). » Là se termine le second acte de la « tragédie » de Berquin.

(1) *Lettres de Marguerite*, t. Ier, p. 219.

III.

Le troisième acte, qui finira si mal, commence bien. Marguerite d'Angoulême, nouvellement mariée au roi de Navarre, a pris Berquin au service de son mari (1). Il va donc s'éloigner souvent de Paris, suivant la cour nomade d'un roi sans royaume, et, s'il consent à ne plus parler, à ne plus écrire, on peut l'oublier. Voici toutefois sa situation véritable : il est condamné comme hérétique et relaps. Cette sentence rendue, il devait être mis à mort par le bras séculier. Un empêchement est survenu, le bras séculier n'a pu remplir son office; mais la sentence demeure intacte, et si le roi, qui s'est mis entre Berquin et le bourreau, quitte cette place, le bourreau va frapper. La vie de Berquin est en suspens, à la merci d'une circonstance. Si donc il a souci de vivre, il doit se taire. Puisqu'il est du parti de la liberté, il est du parti de la justice : il peut se consoler de toutes ses disgrâces en se disant cela tous les jours à lui-même, mais il faut qu'il s'abstienne de le prêcher en public. C'est le conseil que lui donne Érasme.

Ce conseil est encore une fois inutile : Berquin ne l'écoute pas. Il est gentilhomme, il est fier, il est vaillant, il ne considère pas les dangers. On lui dit d'accepter humblement sa défaite. Eh bien! il ne lui suffira plus maintenant de reproduire ses opinions deux fois condamnées et de protester contre la sentence de ses juges; il se proposera d'accuser les opinions de ses juges eux-mêmes et d'obtenir contre elles un arrêt. Ils déclarent que, s'il fronde l'église, il est mauvais chrétien : il veut un arrêt qui les déclare impies.

« Plus il avait de confiance, dit Érasme, plus je craignais pour lui. C'est pourquoi je lui écrivis fréquemment pour l'inviter ou bien à se faire mettre hors de cause par quelque expédient, ou bien à s'éloigner sous le prétexte d'une ambassade royale obtenue par le crédit de ses amis. Je lui disais que les théologiens laisseraient peut-être avec le temps tomber son affaire, mais qu'ils ne s'avoueraient jamais coupables du crime d'impiété; je lui disais d'avoir toujours présent à l'esprit quelle hydre était ce Béda et par combien de gueules il soufflait le venin; je lui disais de bien réfléchir qu'il allait se commettre avec un adversaire immortel, car une faculté ne meurt pas, et de bien se persuader encore qu'après avoir appelé trois moines au combat, il allait avoir à se défendre contre des légions nombreuses, non-seulement opulentes et puissantes, mais encore très malhonnêtes et très expérimentées dans la pratique de toutes les

(1) *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 380.

fraudes; je lui disais que tous ses ennemis ne se reposeraient pas avant d'avoir consommé sa ruine, sa cause fût-elle plus juste que celle du Christ; je lui disais de ne pas trop se fier à la protection du roi, la faveur des princes étant inconstante et leurs affections étant facilement changées par les artifices des délateurs; je lui disais enfin que même les plus grands princes se laissent fatiguer souvent par l'improbité de ces gens et cèdent quelquefois encore à la crainte que ces gens leur inspirent, et que le roi François, étant d'ailleurs le meilleur des hommes, n'avait pas été jusqu'alors très bien servi par la fortune... Et si tout cela ne pouvait le toucher, je lui disais de ne pas m'engager dans son affaire, parce que je ne voulais, avec sa permission, avoir rien à démêler avec des légions de moines et toute une faculté de théologie; mais je ne réussis pas à le convaincre : quand j'argumentais de tant de façons pour le détourner de son entreprise, je ne faisais qu'exciter son courage. »

Cette entreprise fut d'abord heureusement conduite. Berquin, ayant extrait des écrits de Bédier contre Érasme et Lefebvre douze propositions qu'il estime suffisamment impies, va lui-même les porter au roi. Une lettre de Marguerite le présente et l'introduit. « Monseigneur, écrit-elle à son frère, le pauvre Berquin, qui par votre bonté tient que Dieu lui a sauvé la vie par deux fois, s'en va devers vous, n'ayant plus personne à qui il puisse avoir adresse, pour vous donner à connaître son innocence, et pour ce, monseigneur, que je sais l'estime en quoi vous le tenez, et le désir qu'il a et a toujours eu de vous faire service, je ne crains vous supplier par lettre au lieu de la parole qu'il vous plaise en avoir pitié. Et, s'il vous plaît faire semblant de prendre son affaire à cœur, j'espère que la vérité qu'il fera apparaître rendra les forgeurs d'hérétiques plus maldisans et désobéissans à vous que zélateurs de la foi (1). »

François faisait grand cas d'Érasme, de Lefebvre, de Berquin, et il détestait Bédier à cause de son humeur querelleuse et de son acharnement à décrier toutes les gloires. Quand donc il eut entre les mains les douze propositions remises et sans doute habilement commentées par Berquin, il les fit porter le 9 juillet 1527 à l'Université de Paris par l'évêque de Bazas, les soumettant à l'examen de toutes les facultés et de toutes les nations. C'était un premier succès. Les trois facultés de théologie, de décret et de médecine n'avaient qu'un sentiment à l'égard de toute nouveauté. Oui, les médecins eux-mêmes, en ce temps-là, trouvaient convenable de faire brûler les gens qui avaient mal parlé du célibat. Toutefois entre les nations il existait de graves dissidences; ainsi dans celles

(1) *Lettres de Marguerite*, t. II, p. 96, 97.

de Picardie et en Normandie les persécutés avaient plus de partisans que les persécuteurs. L'Université, consultée sur les douze propositions de Bédier, ne les condamna pas; on ne put toutefois obtenir d'elle qu'elle consentît à les approuver; elle ne prononça pas de jugement, ce qui fut pour Berquin presque une autre victoire, puisque pour Bédier ce fut un échec.

Assurément il y avait partout des novateurs; mais, partout répandus et toujours croissant en nombre, ils inspiraient chaque jour plus d'inquiétude aux tuteurs officiels de l'orthodoxie religieuse, et, n'étant encore nulle part le plus gros bataillon, ils auraient été facilement écrasés, s'ils n'avaient été protégés par le roi. Il s'agissait donc pour les adhérens du parti contraire de faire entrer dans l'esprit du roi que ces novateurs étaient des séditieux qu'il fallait enfin renoncer à défendre, dans l'intérêt de sa puissance et de la paix publique. S'il préférait les écrits des lettrés ingénieux, érudits, qui savaient le grec, comme Lefebvre, comme Érasme, aux compilations scolastiques des lourds pédans de la Sorbonne, il devait, d'un autre côté, se laisser persuader qu'en ce qui regarde l'administration de l'état un roi ne peut régler sa conduite sur ses goûts littéraires. Or dans quelle situation s'étaient mis les princes d'Allemagne qui avaient trop incliné vers les beaux esprits! En quel trouble étaient les nations révoltées contre la tyrannie des cuistres!

François avait horreur de toute sédition. C'était habilement lui parler des novateurs que de lui dire qu'ils pourraient un jour porter dommage à son autorité. On l'a vu d'ailleurs, jamais il n'a pris leur défense que pour faire valoir contre le parlement cette autorité sinon menacée, du moins injurieusement méconnue. Si le parlement de Paris n'avait pas mis tant d'ardeur à les poursuivre, il en aurait mis, pour sa part, beaucoup moins à les protéger. Qu'ainsi le parlement se désiste de toute initiative et s'efface devant le roi, le roi, sans aucun doute, se montrera bien plus favorable aux intérêts de l'église, qui sont si chers au parlement. Cette magistrature, composée de clercs et de laïques en égal nombre, avait plus d'audace que de dignité. Dès qu'elle eut pris le parti de s'incliner devant le roi pour le dompter, elle s'inclina très bas. Entendons au lit de justice du 24 juillet 1527 ce président Charles de Guillard, qui l'année précédente traitait avec un si grand dédain les lettres du roi. Il lui dit aujourd'hui : « Nous ne voulons disputer de votre puissance, ce serait espèce de sacrilége, et savons bien que vous êtes par-dessus les lois, et que les lois ou ordonnances ne vous peuvent contraindre... » Il lui dit encore, ajoutant à cette apologie du despotisme la plus grossière flatterie pour le despote : « Dieu

vous a fait tant de grâces et tellement doué de vertus que, si tous les rois qui sont aujourd'hui étaient conférés, ils ne seraient en rien comparables à vous... » Il lui dit enfin : « Sire, votre très humble et très obéissante cour est consolée et réjouie de votre présence et venue autant que le furent les apôtres quand ils virent Dieu après la résurrection. » Mais où tend toute cette bassesse? A persuader François qu'il doit être le « péculier protecteur et défenseur de la religion, » et ne permettre ne souffrir dans son royaume « aucunes erreurs, hérésies ou fausses doctrines. » Ainsi le parlement redevint agréable et puissant.

Malgré les fréquentes remontrances de Marguerite, malgré l'intervention plus tendre d'Anne de Pisseleu, déjà François commençait à se reprocher sa tolérance comme une erreur, comme une faute, quand, en l'année 1528, le lendemain de la Pentecôte, eut lieu dans Paris, où il résidait, un événement de grave conséquence. Une image en pierre de la Vierge placée à l'angle d'une maison près de l'église du Petit-Saint-Antoine ayant été mutilée durant la nuit par quelque hérétique, tout le peuple se souleva. De toutes les paroisses de Paris partirent d'abord des processions nombreuses allant réciter des prières et proférer des menaces sur le théâtre de la mutilation sacrilége. Ensuite arrivèrent tous les suppôts de l'Université, docteurs, licenciés, bacheliers, maîtres ès-arts, écoliers, conduits par leur recteur. On connait la puissance de ces démonstrations populaires : elles émeuvent, elles entraînent même les indifférens, et les rares dissidens fuient ou se cachent. Entraîné lui-même, le roi se rend au lieu du crime, escorté de ses gentilshommes, de son clergé, de ses archers, tête nue et tenant un cierge à la main, puis le lendemain encore et les jours suivans les processions recommencent. C'est une fièvre qui ne se calme pas. A dater de ce jour, comme l'attestent tous les historiens, François n'eut plus aucune indulgence pour les frondeurs des clercs et des moines. Il aurait eu certainement le courage de les défendre encore, même contre le peuple ameuté, ces complices des briseurs d'images, s'il avait été de leur secte; mais il n'était d'aucune secte, et, quand il vit l'opinion se déclarer avec une telle énergie contre ses anciens protégés, il les abandonna. Alors recommença la persécution, d'autant plus violente qu'elle avait été quelque temps contenue.

Le mercredi 15 décembre 1528, un batelier dont le crime était d'avoir exprimé des doutes sur l'efficacité des prières adressées à la Vierge fut brûlé sur la place de Grève (1). Il était originaire

(1) *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 375.

de Meaux, ville du plus mauvais renom. Bientôt après on refit le procès de Berquin à la requête de Nicolas d'Anthuile, promoteur de la foi. Le roi n'arrêta pas cette nouvelle poursuite; il crut témoigner à Berquin assez d'intérêt en désignant lui-même la moitié de ses juges. La commission chargée de renouveler l'enquête et de prononcer l'arrêt fut par exception composée de douze personnes; on voulut des assises tout à fait solennelles. Dix de ces douze juges nous sont connus : Jean de Selve, premier président au parlement de Paris, Denis Poillot, président, Étienne Léger, vicaire-général de l'évêque de Paris, Guillaume Budé, maître des requêtes, Jean Prévost, Guillaume Bourgeois, Louis Roillart, René Gentil, Pierre Bruslard, conseillers, et Étienne Tornebulle, avocat (1). L'Université se fit représenter dans la cause par Noël Bédier, jaloux de se justifier lui-même.

Pendant quelques jours, Berquin se rendit sans gardes de son logis au palais. On le traitait avec honneur. Cependant on ne tarda pas beaucoup à l'arrêter. Il fut alors conduit à la Conciergerie, dans la cour du préau. Dans cette cour, réservée aux détenus « pour matière civile, » on jouissait de quelque liberté; on y recevait ses amis, ses domestiques. Or il arriva qu'un des valets de Berquin, qu'il avait envoyé porter des lettres et des livres, s'évanouit sur le pont au Change devant une image de la Vierge, et que les lettres, les livres, recueillis par des passans, furent portés à un jacobin qui les transmit sur le champ à Bédier. Les livres étaient chargés d'annotations hérétiques révélées sans aucun doute par un miracle! Ce miracle était bien fait pour émouvoir tout Paris. Berquin, dès lors reconnu coupable, fut transféré dans la tour de la Conciergerie, et son arrêt fut rendu le 15 avril 1529. Le condamné sera d'abord dégradé; on le dira déchu de ses honneurs, de ses titres; pour avoir abusé de sa doctrine, il ne sera plus docteur. Cette dégradation accomplie, il sera conduit, la tête nue et une torche de cire ardente à la main, d'abord au parquet civil du parlement, puis dans la grande cour du palais, devant la pierre de marbre, criant merci à Dieu, au roi, à la justice, à toutes les puissances du ciel et de la terre, qu'il a si criminellement outragées en écrivant des livres et des notes où sont énoncées des opinions conformes à celles de Luther. Ensuite on le mènera sur la place de Grève, où ses livres seront brûlés en sa présence, et où il criera de nouveau qu'il abjure ses erreurs. De la place de Grève, le pénitent et son cortége se dirigeront vers l'église Notre-Dame, où recommencera la palinodie. Toutes les cérémonies de cette abjuration étant achevées, le con-

(1) Félibien, *Histoire de Paris*, t. II, p. 985.

damné sera mis aux mains du bourreau, qui lui transpercera la langue avec un fer rouge, et sur son front imprimera l'insigne de la flétrissure, une fleur de lis. Enfin il sera livré tout sanglant à l'évêque de Paris, qui le gardera prisonnier jusqu'à sa mort.

Cette sentence devait être exécutée le jour même après dîner, c'est-à-dire vers trois heures du soir. Le peuple en connaît les termes presque aussitôt que le condamné, et sans retard une foule immense se précipite vers les ponts, vers les rues, vers les places que le cortége doit traverser. Un chroniqueur estime que plus de vingt mille personnes accoururent, impatientes d'assister au spectacle de cette édifiante expiation (1). Cette fois Berquin ne voit apparaître aucun protecteur : si Marguerite sollicite encore ou sa mère ou son frère, ses prières ne sont plus écoutées.

A l'heure assignée, le lieutenant criminel Maillard, assisté par le commissaire du Châtelet, se rend au palais avec une escorte nombreuse d'archers, d'arbalétriers et d'arquebusiers. Ils viennent chercher Berquin dans sa prison pour l'accompagner aux lieux où, suivant les termes de la sentence, il doit se rendre; mais Berquin leur répond avec calme qu'il vient de faire appel de cette sentence, et qu'il ne les suivra pas. Ainsi l'attente du peuple sera trompée, il sera privé ce jour-là du spectacle annoncé.

Le premier président convoque le tribunal le soir même. Après une courte délibération, il se rend à la prison, et fait signer à Berquin le papier sur lequel est écrit son appel. Le lendemain, de grand matin, le tribunal est encore assemblé. Le président va de nouveau trouver Berquin pour lui demander s'il persiste dans sa résolution. Il persiste et le déclare. Le tribunal réforme alors la sentence : à la peine de la prison perpétuelle, il substitue celle du bûcher. On dit que Guillaume Budé, si grand ami d'Érasme, vint révéler à Berquin les dispositions des juges, ses collègues, et le supplia durant trois jours de les fléchir par quelque soumission. Il ne put l'amener là. Cet homme était trop résolu pour craindre la mort, et trop religieux pour abjurer des lèvres ses opinions, qu'il croyait vraiment chrétiennes.

Marguerite, la reine-mère et le roi sont absens; il faut hâter le supplice de cet hérétique opiniâtre. Que ni Marguerite, ni la reine-mère, ni le roi, ne soient avertis. Quand le « pauvre Berquin » aura cessé de vivre, il n'inspirera plus qu'un vain intérêt. Le même jour 17 avril, vers trois heures, il est conduit dans un tombereau sur la place de Grève, où son bûcher est déjà préparé. Voici dans quels termes Érasme raconte, d'après un témoin, les circonstances de sa

(1) *Chronique de François Ier*, publiée par M. Guiffrey, p. 76, note.

mort : « Aucun signe de trouble ne parut ni sur son visage ni dans l'attitude de son corps. Il avait le maintien d'un homme qui médite dans son cabinet sur l'objet de ses études, ou dans un temple sur les choses célestes. Même lorsque le bourreau, d'une voix farouche, proclama son crime et sa peine, la constante sérénité de ses traits ne fut en rien altérée. Quand l'ordre lui fut donné de descendre de la charrette, il obéit vivement, sans hésiter, et néanmoins il n'y avait rien en lui de cette audace, de cette arrogance, qu'inspire quelquefois aux malfaiteurs leur naturel sauvage; tout en lui faisait voir la tranquillité d'une bonne conscience. Avant de mourir, il fit un discours au peuple, mais personne n'en put rien entendre, si grand était le bruit que faisaient les soldats, suivant les ordres qu'ils avaient, dit-on, reçus. Lorsque la corde le liant au poteau étouffa sa voix, personne de la foule ne cria le nom de Jésus, qu'on a coutume d'invoquer même en faveur des parricides et des sacriléges, tant avaient soulevé contre lui la multitude, ces gens que l'on trouve partout et qui peuvent tout sur l'esprit des simples et des ignorans (1)! » A ce récit, Théodore de Bèze ajoute que le grand-pénitencier de Paris, Merlin, dit de Berquin, en s'éloignant du bûcher fumant encore, qu'il n'avait jamais vu personne mourir plus chrétiennement que lui (2).

Ainsi l'on brûle en France des chrétiens comme hérétiques. Bientôt en Angleterre seront conduits à l'échafaud d'autres chrétiens qu'on nommera papistes. Sur les deux rives de la Manche, mêmes violences commises avec la même rage, mêmes vents semés, gros des mêmes tempêtes. Tristement soucieux de l'avenir, Philippe de Chabot, sieur de Brion, disait alors à François Ier : « Nous faisons des confesseurs, et le roi d'Angleterre fait des martyrs. » Encore un peu de temps, et sur les deux rives les fils des martyrs et les fils des confesseurs se lèveront pour venger leurs pères, et l'on verra commencer l'ère justement abhorrée des guerres religieuses. C'est en décrétant la liberté de conscience qu'on a mis un terme à ces massacres. Entre les opinions la paix n'est pas faite, on ne la fera jamais. Puisque la diversité des opinions est une des lois qui nous régissent, puisque Dieu lui-même a, selon saint Paul, livré le monde à nos disputes, rendons grâce à la liberté, si, toutes les sectes religieuses ayant leur querelleuse clientèle, pour elles du moins on ne s'égorge plus.

B. Hauréau.

(1) Érasme, *Epist.* 1061.
(2) *Histoire ecclésiastique*, liv. Ier.

FEU DE PAILLE

PERSONNAGES.

MONSIEUR DAVOY, soixante ans.
MONSIEUR DE QUEYREL.
MONSIEUR VALERY.
MADAME DE QUEYREL, vingt-cinq ans.
MADAME VALERY, vingt-deux ans.
MADAME DAVOY, cinquante ans.
UN DOMESTIQUE.

(La scène se passe à la campagne, chez M. Davoy, dans un petit pavillon ouvrant sur le parc. — Grande porte au fond, fenêtres ouvertes à droite, canapé, guéridon devant.)

SCÈNE PREMIÈRE.

MADAME DE QUEYREL, MADAME VALERY, travaillant à l'aiguille.

MADAME DE QUEYREL.

Moi, j'y ai renoncé à cause du poids. Que voulez-vous, j'en serais devenue folle !

MADAME VALERY.

Vous avez parfaitement bien fait.

MADAME DE QUEYREL.

Mon mari avait beau me dire : Mais c'est charmant, très distingué, etc... j'y ai renoncé, d'autant plus que je suis très sujette aux névralgies. Vous n'avez jamais de maux de tête ?... J'en ai d'atroces ! Enfin chacun porte sa croix, n'est-il pas vrai ? Je mourrai d'une névralgie, j'en suis convaincue.

MADAME VALERY.

Mais que dites-vous donc là ? Cela n'est pas sérieux au moins ? Mourir ! est-ce que vous y pensez ?

MADAME DE QUEYREL.

Si j'y pense ! Il ne se passe pas de jour que l'idée de la mort ne me traverse l'esprit. Pour moi, c'est une... distraction.

MADAME VALERY.

Est-ce possible? Ah! que vous devez être malheureuse, ma chère amie...

MADAME DE QUEYREL.

Pas du tout. Que vous êtes enfant! (Avec un ton persuasif.) C'est dans mon tempérament. Je suis faite comme cela; j'ai l'esprit extrêmement sérieux.

MADAME VALERY.

Moi aussi, quelquefois, j'ai des momens de... oh! oui... Je n'avouerais pas cela à tout le monde au moins!... Quelquefois je...

MADAME DE QUEYREL, avec effusion.

Dieu! que vous êtes gentille et que je vous aime! Si je vous disais que depuis mon enfance je cherche une amie... Mais je ne veux point vous interrompre.

MADAME VALERY.

Eh bien! quelquefois il me vient des idées si tristes, si tristes, que je sens mes yeux pleins de larmes.

MADAME DE QUEYREL.

Pauvre mignonne!

MADAME VALERY.

Et puis, quand je veux me rendre compte pour tâcher de me consoler, impossible de me rappeler la cause de mon chagrin. C'est peut-être une des choses les plus pénibles qu'on puisse imaginer : on cherche, on cherche, on ne trouve rien, et cependant on pleure toujours.

MADAME DE QUEYREL.

Justement, c'est ce qui m'arrive aussi. Est-ce étonnant, cette similitude de caractère! Ah! ma belle, que la vie est peu de chose quand on y pense sérieusement!

MADAME VALERY.

C'est bien vrai, ce que vous dites là.

MADAME DE QUEYREL.

Vous me croirez si vous voulez, mais je ne tiens pas plus à l'existence... Ah! grand Dieu! c'est ce que me disait toujours mon père avant mon mariage... J'ai tout à fait l'organisation de mon pauvre papa; j'ai ses goûts, ses idées, tout, jusqu'à ses vilaines migraines.

MADAME VALERY.

Je comprends alors parfaitement que vous ayez renoncé au...

MADAME DE QUEYREL.

Parbleu! La santé avant tout, n'est-ce pas? Il y a des folles qui par coquetterie se feraient couper le bras; moi, je ne sais pas ce que c'est que la coquetterie. C'est si bête! On m'offrirait une couronne,... je n'exagère pas, une couronne, que je la refuserais pour éviter un mal de tête.

MADAME VALERY.

A vous avouer franchement, je ne trouve pas cela aussi lourd que vous le dites.

MADAME DE QUEYREL.

Quoi, une couronne?

MADAME VALERY.

Non, le chignon natté dont vous parliez tout à l'heure. Vous me disiez que votre mari vous le conseillait; est-ce que M. de Queyrel s'occupe beaucoup de votre toilette?

MADAME DE QUEYREL.

Mais oui, pas mal;... nous avons des discussions... Et le vôtre?

MADAME VALERY.

Mon mari s'y intéresse fort, mais par boutades.

MADAME DE QUEYREL.

Ah vraiment! Un magistrat! C'est singulier, je ne l'aurais pas cru.

MADAME VALERY.

Quelles idées avez-vous donc sur les magistrats?

MADAME DE QUEYREL.

Dame! je ne sais comment vous dire cela... Sous beaucoup de rapports, je les crois semblables à tout le monde, et cependant il me semble qu'un homme qui porte une robe noire toute la journée, avec un bonnet carré...

MADAME VALERY, riant.

Vous êtes folle, chère amie. Je vous jure qu'ils n'ont rien d'effrayant.

MADAME DE QUEYREL.

Il n'endosse jamais sa robe chez vous?... Ça ne fait rien, l'idée de cette robe doit jeter un froid dans les relations.

MADAME VALERY, baissant les yeux.

Pas du tout, mais pas du tout... au contraire.

MADAME DE QUEYREL.

Ah! que vous me faites du bien en disant cela; je vous aime tant! Tenez, voici notre cher hôte qui revient vêtu de blanc de la tête aux pieds. Il a l'air de sortir d'un fromage à la crème.

MADAME VALERY.

Vous le taquinez toujours, et vous avez bien tort, il est si bon.

MADAME DE QUEYREL.

Mais je l'aime de tout mon cœur, je vous jure.

SCÈNE II.

LES MÊMES, MONSIEUR DAVOY, ayant une rose dans chaque main.

MONSIEUR DAVOY, avec beaucoup de galanterie.

Voici, mesdames, les deux plus belles roses du parc; permettez-moi de faire leur bonheur en vous les offrant.

MADAME DE QUEYREL, imitant le geste de M. Davoy.

Qu'on apporte une culotte de satin blanc à M. Davoy, une paire de bas à jour, des boucles d'argent, des flots de rubans bleu de ciel... Comment osez-vous nous dire d'aussi jolies choses sans musique?

MONSIEUR DAVOY.

Je regrette de n'en point avoir.

MADAME DE QUEYREL, prenant la fleur et la plaçant dans ses cheveux.

Est-elle bien ainsi?

MONSIEUR DAVOY.

Adorablement... Un tout petit peu plus à gauche, si cela vous est égal... Ah! c'est cela, parfait! parfait! n'y touchez plus. (A madame Valery, qui elle aussi a placé la rose dans ses cheveux.) Délicieux... délicieux!

MADAME DE QUEYREL.

Savez-vous, cher hôte, que, si j'étais à la place de Mme Davoy, vos façons galantes de traiter vos invitées ne laisseraient pas que de m'inquiéter un peu.

MADAME VALERY.

Et qui vous dit, ma chère, que monsieur n'en use pas tout aussi courtoisement avec sa femme? Il est des manières d'être qui sont naturelles à certaines personnes.

MONSIEUR DAVOY, avec une modestie comique.

Oh! Mme Davoy m'apprécie... (A part.) Je ne connais rien d'aussi charmant que de badiner ainsi avec de jolies femmes. Je craignais qu'avec l'âge ce plaisir-là ne fût moins grand pour moi. Eh bien!... Je ne comprends rien à cela. — Est-ce par malice ou par bonté que la Providence en agit ainsi? est-ce pour me consoler de mes cheveux blancs ou pour me les rendre insupportables?

UN DOMESTIQUE, entrant.

Madame fait prier monsieur de venir un moment.

MONSIEUR DAVOY.

C'est bon, j'y vais. (Le domestique sort.)

MADAME DE QUEYREL.

Que murmurez-vous donc là?

MONSIEUR DAVOY.

Je dis, hélas! chères et jolies dames... (Ces deux dames s'inclinent en souriant.) je dis que toutes les galanteries d'un pauvre vieux bonhomme comme moi ne sont plus guère dangereuses, et qu'on doit les lui passer, puisque c'est le dernier moyen qui lui reste de se faire tolérer.

MADAME DE QUEYREL.

Tout cela est fort bien dit, mais je ne m'y fierais pas, et je suis sûre que Mme Davoy, qui vous apprécie, ne juge pas les choses ainsi que vous. Voyons, supposez par hasard que M. Valery...

MADAME VALERY.

Oh! ne mettez pas mon mari en scène, je vous en prie.

MADAME DE QUEYREL.

Pour un instant seulement, j'en aurai grand soin. Supposez donc que M. Valery aille offrir une rose à Mme Davoy...

MONSIEUR DAVOY.

A ma femme! C'est inadmissible.

MADAME DE QUEYREL.

Laissez-moi continuer. Inadmissible! qu'en savez-vous? Supposez que M. Valery vienne offrir une rose à Mme Davoy, et lui dise avec un de ces sourires dont notre cher hôte a le secret : Sur ma prière, chère madame, accordez à cette rose la faveur de mourir dans vos cheveux.

MADAME VALERY, riant.

Quelles folies vous dites-vous là!

MADAME DE QUEYREL, riant aussi

C'est très sérieux. Il ne faut pas plaisanter avec les choses du cœur. Si M. Valery faisait ce que je viens de dire, M. Davoy, j'en suis sûre, serait furieux, et il aurait bien raison.

MONSIEUR DAVOY.

Vous êtes méchante.

MADAME DE QUEYREL.

Moi méchante! mais vous voyez bien que je plaisante. Tenez, venez vous asseoir ici, nous vous ferons une petite place, et nous causerons un peu gravement.

MONSIEUR DAVOY.

Très volontiers. (Il prend place entre ces deux dames.)

MADAME DE QUEYREL.

Vous seriez bien aimable, si vous vouliez me tenir un écheveau de soie.

MADAME VALERY.

Mais nous oublions que Mme Davoy a fait demander son mari; il s'agit peut-être d'une chose importante.

MONSIEUR DAVOY.

Oh! soyez sans inquiétude, j'irai dans un instant. Ma femme me fait souvent demander ainsi, je la connais.

MADAME DE QUEYREL.

Elle a peur de vous laisser seul; elle craint peut-être que vous ne tombiez dans le bassin?

MONSIEUR DAVOY.

Ce n'est pas précisément cela, mais pour mille petites choses elle est indécise et désire avoir mon avis.

MADAME VALERY.

Oh! je comprends tout à fait cela. Je voudrais être ainsi avec mon mari.

MONSIEUR DAVOY.

Cela pourtant a bien des inconvéniens (A part.) pour le mari.

MADAME DE QUEYREL.

Vous m'étonnez beaucoup. J'avais cru au contraire que Mme Davoy devait avoir un caractère très décidé.

MADAME VALERY.

Moi aussi, je l'aurais cru.

MONSIEUR DAVOY.

Eh bien! voilà. Oui, sans doute, on le croirait. (A part.) Puis-je leur avouer que ma femme est tout simplement jalouse comme un tigre? A son âge! (Haut.) Elle a un cœur d'or, mais une grande indécision.

SCÈNE III.

LES MÊMES, MADAME DAVOY, entrant par le fond; elle s'arrête un instant en apercevant son mari assis entre ces dames.

MADAME DAVOY, avec aigreur.

Ne vous dérangez pas, je vous en conjure, monsieur.

MONSIEUR DAVOY, se levant, les mains empêtrées dans l'écheveau.

Ah! c'est juste, vous m'avez fait demander, chère amie. (Bas.) Qu'est-ce que tu me veux? (Haut.) Mille pardons, j'allais vous rejoindre.

MADAME DAVOY, bas.

Je veux te parler.

MONSIEUR DAVOY, bas.

Eh bien! parle.

MADAME DAVOY, bas.

Mettez-vous donc en colère, vous en brûlez d'envie!

MONSIEUR DAVOY.

Je suis à vos ordres, ma bonne amie.

MADAME DAVOY, à part.

Depuis huit jours, ne pas le quitter de l'œil, le suivre pas à pas, veiller sur lui comme une mère veille sur son enfant, ressentir toutes les angoisses de l'épouse menacée dans sa tendresse, sentir la foudre au-dessus de sa demeure, et sourire à ses hôtes, passer ses nuits à chercher une façon polie de les mettre à la porte, et n'en pas trouver! Oh! la campagne, la campagne! (Haut.) Veuillez m'offrir votre bras, on vous attend. Ces dames vous excuseront, n'est-ce pas?

MADAME VALERY.

Vous ne serez pas trop longtemps, monsieur Davoy. (Monsieur et madame Davoy sortent en causant avec animation.)

SCÈNE IV.

MADAME DE QUEYREL, MADAME VALERY.

MADAME DE QUEYREL.

A son âge, c'est prodigieux! Quel exemple! qu'en dites-vous? Quel exemple!

MADAME VALERY.

Je ne vous comprends pas, que voulez-vous dire?

MADAME DE QUEYREL.

Je dis : Quel exemple à éviter que celui de madame Davoy! N'avez-vous pas remarqué qu'elle est dévorée par la jalousie?

MADAME VALERY.

Fameux morceau pour la jalousie!

MADAME DE QUEYREL.

Oh! ne riez pas, ma chère; elle est bien à plaindre, la pauvre femme! J'ai ce défaut-là en horreur!

MADAME VALERY.

Et vous avez bien raison. C'est un mal qui ronge.

MADAME DE QUEYREL.

C'est sot, c'est niais, c'est inutile, c'est la plus monstrueuse des infirmités. Tenez, je vous le dis franchement, si on m'avait donné à choisir entre deux hommes, l'un boiteux, l'autre jaloux, je vous jure que j'aurais pris le boiteux.

MADAME VALERY.

Cependant un boiteux!...

MADAME DE QUEYREL.

Il fourre un jeu de cartes dans sa botte, et tout est dit, tandis qu'un jaloux!...

MADAME VALERY.

Je ne vous dis pas; cependant il y a peut-être des distinctions à faire : ainsi, tenez...

MADAME DE QUEYREL.

Du tout, du tout, aucune distinction. Un défaut est un défaut; on doit le détester sous quelque forme qu'il se présente.

MADAME VALERY.

Sans contredit; mais supposez par exemple...

MADAME DE QUEYREL.

Non, non, c'est une faiblesse que de transiger avec sa conscience et de dire : Ceci est mal dans telle circonstance et bien dans telle autre.

MADAME VALERY.

Voyons, réfléchissez : voilà une femme qui adore son mari, — je prends la première venue...

MADAME DE QUEYREL.

Supposons, je ne demande pas mieux.

MADAME VALERY.

Elle adore son mari, qui de son côté est un homme aimable, élégant, joli garçon...

MADAME DE QUEYREL.

..... Magistrat et possède des favoris blonds... Très bien.

MADAME VALERY.

Vous êtes méchante. Il ne s'agit pas de mon mari.

MADAME DE QUEYREL.

Je plaisante, allez toujours.

MADAME VALERY.

Je n'ose plus, si vous croyez que je prêche pour mon saint.

MADAME DE QUEYREL.

Mais non, votre saint est en dehors de la question.

MADAME VALERY.

Voilà donc un mari qui va beaucoup dans le monde, y est fort accueilli, fêté; les femmes l'entourent, le flattent, le lorgnent... Qu'est-ce que vous voulez que fasse...

MADAME DE QUEYREL.

Ce pauvre saint au milieu de tout cela?

MADAME VALERY.

Vous riez, vous croyez que je plaisante? Eh bien! moi, j'ai vu de ces choses-là dans le monde... Il y a de vieilles coquettes qui n'ont pas honte de s'acharner après un jeune homme, de le harceler (Elle s'anime.) jusqu'à ce qu'elles aient attiré son attention, qu'elles aient obtenu de ce pauvre malheureux une contredanse, ou un sourire, ou un compliment... Savez-vous ce qu'on devrait faire à ces vieilles femmes-là? — On devrait les fouetter jusqu'au sang.

MADAME DE QUEYREL.

Il y en a bien quelques-unes de jeunes dans le nombre.

MADAME VALERY.

Les jeunes aussi sont à fouetter. Croyez-vous maintenant, ma chère amie, que, lorsqu'une jeune femme voit son mari dans des positions comme celles-là, elle ne doit pas éprouver un sentiment,... enfin un sentiment... Écoutez donc, ma chère, on tient à ce qu'on a.

MADAME DE QUEYREL

Mais c'est de la jalousie, cela!

MADAME VALERY.

Si vous appelez ce sentiment-là de la jalousie!...

MADAME DE QUEYREL.

Dame...

MADAME VALERY.

Écoutez...

MADAME DE QUEYREL.

Non pas, permettez; le...

MADAME VALERY.

Vous m'empêchez de parler.

MADAME DE QUEYREL.

En aucune façon, seulement...

MADAME VALERY.

Vous voyez bien!

MADAME DE QUEYREL.

Je vois que vous êtes jalouse, voilà ce que je vois.

MADAME VALERY.

Non, non, cent fois non. Je ne suis pas jalouse; je respecte trop mon mari pour que cela me soit possible. J'éprouve ce que toutes les femmes éprouvent, rien de plus, ce que vous éprouveriez vous-même.

MADAME DE QUEYREL.

Oh! par exemple, vous me connaissez bien peu... Je verrais M. de Queyrel sur le seuil d'un sérail que je serais aussi tranquille...

MADAME VALERY.

Vous vous feriez passer pour une femme qui n'a pas de cœur.

MADAME DE QUEYREL

Cela prouve tout simplement que je suis sûre de lui.

MADAME VALERY.

Moi aussi, je suis sûre de mon mari! Croyez-vous pas?... est-ce que jamais une pensée semblable?... Ah! mais c'est qu'aussi vous vous lancez dans les extrêmes!... Sûre de mon mari! Je sais bien, n'est-ce pas? qu'il est incapable d'un crime.

MADAME DE QUEYREL.

Un magistrat! Il ne manquerait plus que cela! (On aperçoit ces trois messieurs, qui se sont arrêtés devant la fenêtre restée ouverte, et qui écoutent jusqu'à la fin de la scène.)

MADAME VALERY.

J'ai autant de confiance dans M. Valery que vous pouvez en avoir dans M. de Queyrel, je vous prie de le croire.

MADAME DE QUEYREL.

Je ne vous dis pas, mais j'ai plus de calme que vous, moi. Je raisonne mes passions, voilà pourquoi j'ai plus de calme.

MADAME VALERY.

En dépit de tout votre calme, ma chère amie, le jour où vous verriez une femme regardant M. de Queyrel d'une certaine façon, vous seriez...

MADAME DE QUEYREL.

Jalouse? Ah! grand Dieu!

MADAME VALERY.

Non, pas jalouse; je vous estime trop pour vous croire capable d'un pareil écart; mais vous éprouveriez ce sentiment dont je vous parlais tout à l'heure, sentiment que je ne me charge pas de vous expliquer... C'est nerveux.

MADAME DE QUEYREL.

Vous vous trompez. On peut regarder mon mari de toutes les façons possibles sans me troubler le moins du monde.

MADAME VALERY.

Oh! que je ne crois pas cela!

MADAME DE QUEYREL.

C'est bien simple, essayez.

MADAME VALERY, elle se remet à travailler.

Cela serait une épreuve pour rire, entre nous...

MADAME DE QUEYREL.

Épreuve pour rire que vous ne supporteriez pas, vous, ma chère.

MADAME VALERY.

Me prenez-vous pour une petite fille? Oh! soyez aimable avec George tant qu'il vous plaira... (Petit sourire jaune.)

MADAME DE QUEYREL.

Faites les yeux doux à Ernest, si bon vous semble. (Même petit sourire. — Elles travaillent avec ardeur pendant un instant.)

MADAME VALERY.

Ah! tenez, nous disons là des folies. Embrassons-nous, et parlons d'autre chose.

MADAME DE QUEYREL.

Très volontiers. (Elles s'embrassent.) C'est qu'aussi vous avez des idées si drôles!...

MADAME VALERY.

Ah! pardon, c'est de vous, l'idée.

MADAME DE QUEYREL.

L'idée de...

MADAME VALERY.

Vous me faites rougir... Sommes-nous enfans!... (Un silence.) Où sont donc mes ciseaux?

MADAME DE QUEYREL.

J'ai là un canevas qui me fait damner!

MADAME VALERY.

Qui est-ce qui vous dessine vos tapisseries?

MADAME DE QUEYREL.

Qu'est-ce que vous dites?

MADAME VALERY.

Je ne sais plus... Qu'est-ce que je disais donc? (Elles se regardent et éclatent de rire.) Savez-vous qu'il y a des femmes que l'épreuve pour rire tenterait,... deux femmes qui seraient bien sûres l'une de l'autre.

MADAME DE QUEYREL.

Ah!... assurément.

MADAME VALERY.

Ah!... c'est positif.

SCÈNE V.

LES MÊMES, MADAME DAVOY, entrant brusquement.

MADAME DAVOY, regardant avec méfiance, à part.

Il m'a échappé, et il n'est point ici! (Haut, avec douceur.) Toujours travaillant, mesdames?

MADAME VALERY.

Et bavardant aussi.

MADAME DAVOY.

Vous n'avez?... C'est charmant ce petit ouvrage que vous faites.

MADAME DE QUEYREL.

N'est-ce pas?

MADAME DAVOY.

Vous n'avez pas vu mon mari?

MADAME DE QUEYREL.

Mais c'est vous-même qui venez de nous l'enlever il n'y a qu'un instant.

MADAME DAVOY, à part.

Qu'un instant! il y a un siècle! (Haut.) Je ne m'explique pas parfaitement la malice de votre sourire; il n'y a rien de fort extraordinaire à ce que j'aie besoin de consulter mon mari.

MADAME VALERY, souriant.

Assurément.

MADAME DAVOY.

Ah! vous aussi, madame! Je vois que vous êtes toutes deux en fort belle humeur, et je me retire de peur de faire ombre au tableau. — (A part.) Il a des cheveux gris, je ne le nie pas, mais quelle garantie m'offrent ces cheveux gris? Il est désœuvré, faible, enthousiaste, capable d'obéir aux moindres influences,... et c'est lui qui les a invitées! Pourquoi m'échapper?... Ah! le voici. Je me disais bien qu'il ne pouvait être loin.

SCÈNE VI.

LES MÊMES, MESSIEURS DAVOY, DE QUEYREL, VALERY. Ils ont un petit air de mystère et de bonne humeur.

MONSIEUR DAVOY, n'ayant pas aperçu sa femme, très gaîment.

Comment, mesdames, pouvez-vous rester ici quand il fait si beau temps dehors? Que ne venez-vous au bord de la rivière, à l'ombre des vieux saules? L'herbe y est épaisse et fine, et l'on y cause au frais. N'est-ce pas, messieurs, qu'on est bien là? Nous en arrivons.

MONSIEUR VALERY.

L'endroit est délicieux; le murmure de ces roseaux que le courant caresse...

MONSIEUR DAVOY, bas.

Il n'y a pas de roseaux.

MONSIEUR DE QUEYREL.

Il vous vient là un vague besoin de rêverie et de pêche à la ligne.

MONSIEUR DAVOY.

Eh bien! c'est cela, allons pêcher, n'est-ce pas, mesdames? Cela sera charmant. C'est une excellente idée.

MADAME DAVOY, s'approchant de son mari, bas.

Vous savez que j'ai fait briser les lignes à pêcher?

MONSIEUR DAVOY, bas à sa femme.

Tiens, tu étais donc là?

MADAME DAVOY.

Oui, monsieur, oui, je suis là; voilà une heure que je vous cherche!

MONSIEUR DAVOY.

Comment, tu me cherches depuis une heure, et il n'y a pas dix minutes j'étais avec toi! Tu exagères, ma bonne amie.

MADAME DAVOY.

Avouez qu'il est bien surprenant alors qu'en dix minutes vous ayez eu le temps d'aller jusqu'aux saules et d'en revenir.

MONSIEUR DAVOY, avec mystère.

Chut! ne parlez pas si haut.

MADAME DAVOY.

Que veulent dire toutes ces cachotteries, ces mystères?

MONSIEUR DAVOY.

Je t'expliquerai cela plus tard...

MADAME DAVOY.

Il faut que j'aie la patience d'un ange!

MONSIEUR VALERY.

Bravo! ces dames consentent à venir.

MONSIEUR DE QUEYREL.

Offrez votre bras à ma femme, Valery.

MADAME DE QUEYREL, se levant et acceptant le bras qu'on lui offre.

Madame Davoy vient avec nous au moins?

MADAME DAVOY.

Et pourquoi n'irais-je pas, madame?

MADAME VALERY, rangeant son ouvrage.

Vous me promettez que nous n'entrerons pas dans le bateau?

MADAME DE QUEYREL.

Ah! que vous êtes poltronne, ma chère! (Elle se dirige vers la porte.) Vous nous suivez?

MADAME VALERY.

Je suis à vous, mais pas de bateau!

MADAME DAVOY, à son mari.

Je suis à vos ordres, mon cher. (M. Valery et madame de Queyrel sortent, puis M. et madame Davoy.)

SCÈNE VII.

MONSIEUR DE QUEYREL, MADAME VALERY.

MONSIEUR DE QUEYREL, tout en examinant les fleurs.

Comment, madame, vous avez peur de l'eau à ce point-là?

MADAME VALERY.

Une peur extrême, je l'avoue franchement; écoutez donc, je ne sais pas nager. (A part.) Je suis sûre qu'en ce moment-ci Mme de Queyrel commence à s'impatienter de ne pas nous voir arriver... Mais pourquoi ne viennent-ils pas? c'est singulier, doit-elle se dire... Je la vois d'ici. Elle a beau s'en défendre, elle est terriblement jalouse!... Beaucoup plus que moi, je le parierais. Avant deux minutes, elle va apparaître. Ah! ah! (Haut.) Je vous demande mille pardons de vous faire attendre, cher monsieur, mais toutes ces laines s'embrouillent tellement lorsqu'on les abandonne! On laisse des écheveaux, on retrouve une perruque.

MONSIEUR DE QUEYREL, s'approchant.

Si vous craignez autant les bateaux, chère madame, il serait infiniment plus sage de ne point aller là-bas et de rester ici à l'ombre.

MADAME VALERY.

Plaisantez-vous? Ils nous attendent. (A part.) Seulement il y a entre nous deux cette différence, que moi je conviens de mes faiblesses, tandis qu'elle n'avouera jamais sa jalousie. (Haut.) Veuillez prendre mon ombrelle, qui est près de la porte sur un fauteuil; voilà qui est terminé. (Négligemment.) Est-ce que vous êtes jaloux, monsieur de Queyrel?

MONSIEUR DE QUEYREL, passant à côté du guéridon, fait tomber avec intention la corbeille à ouvrage, dont le contenu se répand sur le tapis.

Oh! mille pardons! Suis-je assez maladroit! Ces choses-là n'arrivent qu'à moi! Permettez que je répare le mal. (Il se baisse pour ramasser les laines.)

MADAME VALERY, à part.

Il ne nous manquait plus que cela! Je suis sûre qu'ils sont déjà au bout de la pelouse!... (Haut.) Prenez garde de marcher sur mes ciseaux... Grand Dieu! vous écrasez mon dé...

MONSIEUR DE QUEYREL.

Ne craignez rien, c'est l'affaire d'un instant.

MADAME VALERY, cherchant les pelotons.

Vous ne m'avez pas répondu tout à l'heure.

MONSIEUR DE QUEYREL.

M'aviez-vous fait une question?

MADAME VALERY.

Oh! je vous demandais tout simplement si vous croyez à la jalousie. N'est-ce pas que c'est une affreuse maladie? Ah! l'horreur.

MONSIEUR DE QUEYREL.

Vous êtes bien sévère, c'est la faiblesse des gens qui aiment.

MADAME VALERY.

A la bonne heure.

MONSIEUR DE QUEYREL.

C'est un malaise du cœur dont l'excès peut faire souffrir, mais dont la cause est toujours respectable. Rien de ce qui touche à l'amour n'est une laideur, rien, madame.

MADAME VALERY.

Bien, très bien. (A part.) Si sa femme l'entendait! (Haut.) C'est justement là ce que je voulais vous faire dire.

MONSIEUR DE QUEYREL.

Qu'est-ce donc, je vous le demande, que cette curiosité charmante, cette inquiétude si naturelle qui vous fait frissonner pendant l'absence de celui qu'on aime? Il n'est plus là, mais on le voit encore avec les yeux de l'âme, on le suit, on marche à ses côtés. Il n'est absent qu'à moitié, on vit encore en lui. Non, ce n'est pas une maladie que ce merveilleux dédoublement de soi-même. C'est la tendresse en personne qui vous pousse le coude pour vous tenir éveillé.

MADAME VALERY.

Comme vous plaidez bien! C'est là justement ce que je pensais; seulement je n'aurais pas su m'expliquer, tandis que vous trouvez des expressions charmantes. (Avec une nuance de coquetterie.) On voit que vous avez le sentiment des choses délicates.

MONSIEUR DE QUEYREL, à part.

C'est la petite épreuve pour rire qui commence. (Haut.) Je me doutais bien que nous devions nous entendre. Voyez comme tôt ou tard les sympathies cachées se manifestent.

MADAME VALERY, à part.

Comme il m'a regardée! (Haut.) Voulez-vous maintenant m'offrir votre bras et venir rejoindre ces dames?

MONSIEUR DE QUEYREL.

Oh! chère madame, on est si bien ici, et le soleil est si chaud! Vous savez que nous avons un désert à traverser?

MADAME VALERY.

Mais non, qu'importe? Il faut aller les rejoindre.

MONSIEUR DE QUEYREL.

Ne le disiez-vous pas vous-même à l'instant, la causerie est délicieuse entre gens qui sympathisent et qui se comprennent?

MADAME VALERY, troublée.

Je ne crois pas avoir rien dit de cela.

MONSIEUR DE QUEYREL.

Oui, oui, nous avons les mêmes idées en mille choses; causons un peu, vous allez voir. Nous ne saurions être indifférens l'un à l'autre, j'en réponds. Depuis longtemps, je vous avais devinée. Hum!... hum!... La nature physique n'est-elle pas un reflet de la nature morale? et n'entrevoit-on pas l'âme des personnes dans...

MADAME VALERY, très émue.

Partons, je vous en prie, partons.

MONSIEUR DE QUEYREL.

... L'âme des personnes dans leur regard, leur geste, leur voix? J'ai toujours pensé que la beauté du corps correspondait forcément à quelque qualité de l'esprit ou du cœur. N'êtes-vous pas de mon avis?

MADAME VALERY.

Mais je ne sais pas du tout. Comment voulez-vous que je sache cela? (A part.) Qu'a-t-il donc, mon Dieu, qu'a-t-il donc?

MONSIEUR DE QUEYREL.

Ne revenez pas, je vous en prie, sur un bon mouvement. Laissez-moi croire que par vos paroles de tout à l'heure, bien faites pour m'émouvoir, vous en conviendrez...

MADAME VALERY.

Mais quelles paroles?

MONSIEUR DE QUEYREL.

Vous m'invitiez à vous ouvrir mon cœur...

MADAME VALERY.

Je n'ai rien dit du tout, monsieur. (A part.) Je crois qu'il perd la tête.

MONSIEUR DE QUEYREL.

Votre confiance attire la mienne. Je me sens à vos côtés comme auprès d'une amie. J'ai compris votre doux sourire... Ne vous en alarmez pas! Votre regard m'a inondé de joie, vous en repentez-vous donc? et la charité pour vous n'est-elle qu'une occasion de remords? Non, non! tout, jusqu'au timbre harmonieux de votre voix, me donne confiance et m'invite à parler. Je parlerai, madame, je parlerai. Je vous raconterai mes douleurs, car j'en ai ressenti. Je vous dirai ma vie...

MADAME VALERY.

Je vous en prie, monsieur!

MONSIEUR DE QUEYREL.

Vous doutez de ma sincérité? Oh! je vous le jure, je vous la dirai toute entière, et dans vos deux mains blanches je déposerai mon pauvre cœur... (A part.) Je patauge un peu... (Haut.) mon pauvre cœur blessé.

MADAME VALERY.

Taisez-vous, monsieur, mais taisez-vous donc! Je ne comprends pas un mot de ce que vous dites. Vous interprétez tout à fait de

travers mes intentions et mes sentimens, et, si je ne supposais que vous plaisantez, tout cela serait en vérité d'une... inconvenance... dont je ne veux plus me souvenir. Mais partons, partons immédiatement.

MONSIEUR DE QUEYREL.

Oh! pardon, chère madame. Si mes paroles vous blessent, oubliez-les... (Il lui prend la main.) de grâce, oubliez-les. (Il embrasse la main.) Pardon, pardon! (Il embrasse encore.)

MADAME VALERY, très effrayée.

Retirez-vous!... retirez-vous. Ah! mon Dieu! mais il est fou!... mais il est fou! Qu'ai-je donc pu lui dire?... Quelle aventure!

MONSIEUR DE QUEYREL, triste et grave.

Je me retire, madame.

SCÈNE IX.

LES MÊMES, MADAME DE QUEYREL.

MADAME DE QUEYREL, entrant et se trouvant nez à nez avec son mari qui sort.

Justement ces messieurs vous cherchent; allez les rejoindre, ils sont de ce côté. (Sort M. de Queyrel. — Ces deux dames, fort animées toutes deux, semblent chercher un moyen détourné d'entamer la conversation.)

MADAME VALERY.

Vous n'avez pas été jusqu'à la rivière, à ce que je vois?

MADAME DE QUEYREL.

Vous voyez parfaitement juste, ma belle. Non, je n'y suis pas allée, et vous non plus, je m'imagine. En la compagnie de certaines personnes, la promenade ne saurait durer longtemps, et l'on doit y couper court au premier détour du chemin.

MADAME VALERY.

Qu'est-ce? A qui donc en voulez-vous? L'aigreur de vos paroles n'est pas sans m'étonner beaucoup. N'est-ce pas mon mari qui vous accompagnait? Dans ce cas, vous devez comprendre ce qu'ont de blessant pour moi tous vos sous-entendus.

MADAME DE QUEYREL.

Si fort que vous puissiez être blessée, — ce que je regrette infiniment, — par ces sous-entendus, vous aurez peine à l'être autant que je le suis moi-même par les choses que je veux sous-entendre.

MADAME VALERY.

Que vous... voulez sous-entendre!... Mais vous le prenez sur un ton, madame, que je ne peux admettre. Vous feriez croire en vérité à des... étrangetés qui ne sont ni dans les goûts ni dans les habitudes de mon mari.

MADAME DE QUEYREL.

N'ajoutez rien, madame. Votre mari est un saint, c'est convenu.

MADAME VALERY.

Je n'en dirai pas autant du vôtre, qui n'en est pas un, je puis vous l'affirmer.

MADAME DE QUEYREL.

Le détour est habile, et vous vous entendez à désarmer les gens. Je ne vous aurais pas cru, jeune comme vous l'êtes, autant d'adresse et de sang-froid. Mon mari n'est point un saint, dites-vous; mais il n'en affecte pas les allures, grâce à Dieu, et, loin de m'étonner, vous me ravissez, ma chère.

MADAME VALERY.

Votre ravissement n'est que l'écho du mien. Je ne puis m'empêcher de rire à l'idée des légèretés que mon mari a dû vous débiter.

MADAME DE QUEYREL.

Vous êtes d'humeur accommodante, mais, en face de certains... badinages, j'ai moins de philosophie que vous n'en prouvez, et, si je savais que mon mari vous a baisé la main en se jetant à vos pieds,... j'en serais émue, je ne le cache pas.

MADAME VALERY.

Soyez donc émue tout à votre aise, car M. de Queyrel a précisément fait la chose que vous dites.

MADAME DE QUEYREL.

C'est impossible! J'exige que vous vous expliquiez. Où cela?... Quand?

MADAME VALERY.

Ici même, à l'instant. Et vous prétendez toujours que mon mari...

MADAME DE QUEYREL.

M'a manqué de respect d'une façon identique, il n'y a pas dix minutes, là-bas, en traversant le bosquet.

MADAME VALERY.

Vous vous moquez apparemment? Ah! ah! ah!

MADAME DE QUEYREL.

Ce que vous dites, ma chère, n'a pas le sens commun! Ah! ah! ah! (Toutes deux presque en même temps se détournent et s'essuient rapidement les yeux. — Silence.)

MADAME VALERY, se rapprochant tout à coup de madame de Queyrel.

Tout cela est indigne, oui, madame, indigne!

MADAME DE QUEYREL.

J'allais précisément vous le dire. (Elles vont s'asseoir l'une à gauche, l'autre à droite de la scène, fort émues et s'essuyant les yeux.)

SCÈNE X.

LES MÊMES, MONSIEUR DAVOY, se frottant les mains.

MONSIEUR DAVOY, très gaîment.

Ah! grand Dieu, mesdames, qu'il fait chaud!

MADAME DE QUEYREL, sèchement.

Très chaud.

MADAME VALERY, même jeu.

Oui, très chaud.

MONSIEUR DAVOY, allant vers madame de Queyrel.

Nous nous sommes donc tous perdus! Mais qu'avez-vous? Vous paraissez...

MADAME DE QUEYREL.

Je n'ai rien. Portez vos consolations à madame, qui sans doute en a plus besoin que moi.

MONSIEUR DAVOY, allant vers madame Valery.

Qu'y a-t-il, dites-moi? Vos yeux sont humides, chère madame, cela est donc sérieux?

MADAME VALERY.

Je viens de rire aux larmes, rien de plus. C'est aussi simple que cela. Voilà pourquoi j'ai les yeux humides... Madame a des histoires qu'elle raconte si gaîment! (Monsieur Davoy fait deux pas vers madame de Queyrel.)

MADAME DE QUEYREL.

Vos histoires à vous, madame, sont tout aussi piquantes que les miennes.

MONSIEUR DAVOY.

Voyons, voyons...

MADAME DE QUEYREL.

Tout aussi piquantes que les miennes! ma gaîté baisse pavillon devant la vôtre.

MADAME VALERY.

C'est trop de bonté, je vous rends grâce. (M. Davoy se retourne vers madame Valery.)

MADAME DE QUEYREL.

Il n'y a pas de quoi!

MADAME VALERY.

Je fais de mon mieux pour égayer les gens; mais vous y excellez aussi.

MONSIEUR DAVOY.

De grâce, mesdames, mes chères dames, calmez-vous, je vous en conjure.

MADAME DE QUEYREL.

Madame a sans doute des raisons excellentes pour ne point se calmer immédiatement.

MADAME VALERY.

Je me calme quand il me plaît, madame.

MADAME DE QUEYREL.

Vous êtes bien heureuse, moi, je me calme quand je peux.

MADAME VALERY.

Chacun fait suivant ses moyens.

MONSIEUR DAVOY.

Ah! mon Dieu! je commence à comprendre. Je suis navré, véri-

tablement navré. Je sais maintenant la cause de votre irritation. Si j'avais pu prévoir cela! mais en vérité...

MESDAMES DE QUEYREL ET VALERY, ensemble.

Vous dites?

MONSIEUR DAVOY.

Je dis, chères dames, qu'il n'y a dans tout cela qu'un petit malentendu dont je sourirais, si je n'avais crainte de vous...

MADAME VALERY.

Mon Dieu, ne souriez pas et parlez.

MADAME DE QUEYREL.

Expliquez-vous nettement.

MONSIEUR DAVOY.

Voici ce que c'est... En vérité j'ai peur d'être indiscret; voici la chose... Nous sommes bien seuls? (Il attire ces deux dames vers le canapé où il s'assoit entre elles deux.)

MADAME DE QUEYREL.

Ce bon monsieur Davoy!

MADAME VALERY.

Ce cher hôte!

MONSIEUR DAVOY.

Figurez-vous que c'est la chose du monde la plus simple; vous allez en rire aux larmes. En deux mots...

MADAME DE QUEYREL.

Promptement, n'est-ce pas?

MADAME VALERY.

Sans tarder, cher monsieur.

MONSIEUR DAVOY.

Faut-il au moins le temps de se recueillir. Pour parler clairement, il est nécessaire de ne se point presser. Voyons, causons comme trois bons amis. (A madame de Queyrel.) M. Valery, n'est-il pas vrai, madame, vous a baisé la main... avec passion?

MADAME VALERY.

Qu'en savez-vous? On ne peut pourtant pas accuser les gens sans fournir les preuves.

MADAME DE QUEYREL.

C'est évident.

MONSIEUR DAVOY, gravement.

Ah! cela change tout à fait la question. Si M. Valery n'a point embrassé avec passion la main de Mme de Queyrel, il n'y a pas seulement négligence de sa part, permettez-moi de vous le dire, il y a quelque chose de plus grave.

MADAME DE QUEYREL.

Vos plaisanteries sont tout à fait hors de propos.

MONSIEUR DAVOY.

Permettez, je ne plaisante pas. Alors même qu'il s'agit d'un badinage, je trouve qu'on doit être esclave de sa parole. Songez donc

que la parole donnée est la sécurité des transactions! C'est le crédit lui-même, c'est la garantie la plus sérieuse de la vie sociale. Vous comprenez bien que, M. Valery n'ayant pas tenu ses engagemens, M. de Queyrel, qui a loyalement rempli les siens,... ne m'interrompez pas, c'est-à-dire a baisé avec ivresse la main de Mme Valery...

MADAME DE QUEYREL.

L'avez-vous vu de vos yeux?

MONSIEUR DAVOY.

Laissez-moi achever. M. de Queyrel donc, qui a rempli ses engagemens, se trouve dans une position extrêmement embarrassante et tout à fait fausse.

MADAME DE QUEYREL.

Et moi, je vous dis que mon mari ne s'est jamais oublié au point de... pauvre ami!

MONSIEUR DAVOY.

Ah! permettez! mettons alors que je n'ai rien dit. Si aucun de ces messieurs n'a fait ce qu'il s'était engagé à faire, je n'ai plus rien à dire. Je suis même confus. Mille pardons! C'est moi qui me trouve dans une situation très délicate. Parlons d'autre chose. A la place de ces messieurs, j'aurais agi franchement.

MADAME VALERY.

Pour l'amour de Dieu! expliquez-vous clairement.

MADAME DE QUEYREL.

Il faut que tout cela ait une fin. Eh bien! oui, M. Valery a été tout à l'heure avec moi d'une légèreté...

MADAME VALERY.

Qui n'a d'égale que l'inconvenance de M. de Queyrel.

MONSIEUR DAVOY.

A la bonne heure, j'aime mieux cela, tout est pour le mieux.

MADAME DE QUEYREL.

Comment cela?

MONSIEUR DAVOY.

Vous ne le direz pas? Eh bien! tout cela était arrêté d'avance entre ces deux messieurs.

MADAME DE QUEYREL.

Que nous contez-vous là, ce serait une petite infamie!

MONSIEUR DAVOY.

Une grosse, à coup sûr; mais vous leur en aviez donné l'idée vous-mêmes, chères belles dames. M. Valery soutenait qu'il était incapable de jalousie; M. de Queyrel affirmait qu'il était également invulnérable. Eh bien! mon cher, dit l'un des deux, je parie qu'au premier mot de galanterie qu'on adresserait à votre femme vous seriez hors de vous. — Essayez, répondit l'autre. — A la condition que vous essaierez vous-même. — C'est convenu. Et voilà comment il se fit que ces deux messieurs échangèrent leur parole.

MADAME DE QUEYREL, avec embarras.

Et vous avez toléré chez vous de semblables folies?

MONSIEUR DAVOY.

Mais, dame! oui, puisque j'étais juge du camp. (Ces dames se regardent d'un air contraint et finissent par éclater de rire en compagnie de M. Davoy.)

SCÈNE XI.

LES MÊMES, MADAME DAVOY, arrivant au milieu des éclats de rire. Elle s'arrête, et regarde son mari, assis entre ces deux dames.

MADAME DAVOY.

Je vous cherchais, mon ami.

MONSIEUR DAVOY.

Mais, ma chère, tu passeras donc ta vie à me chercher? Attache-moi donc un grelot au cou une bonne fois, et prends-moi mesure d'un collier.

MADAME DAVOY.

Vous êtes étincelant d'esprit, je ne le nie pas; mais ne serait-il pas temps de m'expliquer enfin ce que signifient tous ces mystères, ces promenades interrompues, ces fuites, ces cachotteries? Daignerez-vous me dire pourquoi on me laisse seule tout à coup au détour d'une allée? (Madame Valery et madame de Queyrel, qui n'ont pas cessé de rire, éclatent de nouveau.) Fort bien, mesdames, fort bien; je sais ce qui me reste à faire (se retournant), et ces messieurs qui arrivent ne seront pas de trop pour une explication.

SCÈNE XII.

LES MÊMES, MONSIEUR DE QUEYREL, MONSIEUR VALERY.

MADAME VALERY, allant vers son mari et lui prenant le bras.

Vous écoutez donc aux portes, monsieur? Fi! que cela est vilain!... et que tu m'as fait peur!

MADAME QUEYREL, même jeu.

Si je ne voulais pas vous pardonner, dites-moi?...

UN DOMESTIQUE, entrant.

Madame est servie.

MADAME DAVOY.

Je ne comprends rien à tout cela.

MONSIEUR DAVOY.

Allons dîner; je t'expliquerai le mystère au dessert. (Offrant son bras à sa femme qui ne le regarde pas.) Ne me cherche pas, ma chère, je suis là.

GUSTAVE DROZ.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 janvier 1869.

La diplomatie européenne tient ses assises dans les salons de notre ministère des affaires étrangères, pour remettre à neuf la paix d'Orient par un arrangement quelconque du conflit gréco-turc, et dans trois jours nos chambres se trouveront réunies au Louvre pour entendre le discours par lequel l'empereur doit ouvrir la dernière session du corps législatif actuel. Avec l'année nouvelle, la vie politique se réveille sous toutes les formes. Cela ne veut pas dire que la conférence, pour nous complaire, va résoudre un problème insoluble, que l'intervention de nos chambres va suffire pour simplifier tout à coup une situation intérieure singulièrement compliquée, et qu'en un mot tout est près de finir par un protocole diplomatique ou par un vote parlementaire. La conférence et le corps législatif n'ont pas cette magique puissance; mais ces assemblées, toujours revêtues d'une certaine autorité, ont du moins l'avantage, chacune dans sa sphère, de préciser les difficultés, de resserrer les questions, de substituer la réalité aux fantômes. Elles apaisent quelquefois les querelles qui s'aigrissent, elles redressent les débats qui s'égarent, et c'est bien quelque chose pour aujourd'hui de voir commencer simplement, honnêtement, une année qui nous réserve sans doute plus d'une surprise. Le corps législatif, s'il le veut, jusqu'à un certain point peut jouer le rôle de pacificateur et d'éclaireur dans une carrière où l'on entrevoit déjà les élections.

A parler sans détour, ce serait maintenant plus que jamais une pressante nécessité de sortir des nuages, de voir clair dans nos affaires intérieures, qui ne sont pas moins embrouillées que les affaires de l'Europe. Nous avons étrangement besoin d'amples et sérieuses explications parlementaires, d'une enquête serrée et bien conduite qui serve à marquer en quelque sorte l'étiage des esprits et des institutions. Depuis la dernière session, rien n'est essentiellement changé sans doute : il n'y a pas eu la moindre révolution pour nous distraire ou nous occuper; en revanche, il

y a ce mouvement incesssant qui se poursuit et s'anime à chaque pas, l'application bruyante de lois nouvelles, le réveil des polémiques ardentes, les petites tempêtes et les brusques révélations, sans compter les crises ministérielles, qu'on ne voit pas toujours venir, et dont on est réduit à déchiffrer l'énigmatique signification. Nous ressemblons en vérité depuis quelque temps à des hommes marchant sur un terrain semé de petites bombes fulminantes partant un peu de tous les côtés et à l'improviste. Les bombes, ce sont tous ces incidens qui se succèdent, qui souvent n'auraient par eux-mêmes qu'une médiocre importance, mais qui prennent un sens, même quelquefois de la gravité, en se coordonnant à toute une situation dont ils sont le produit et le signe révélateur.

C'est le caractère de cette période politique où nous entrons, où l'on pourrait dire que nous nous débattons sans arriver à en éclaircir les confusions. Que signifient tous ces incidens sur lesquels l'opinion se jette passionnément, qu'elle grossit quelquefois, et qui vont alimenter les polémiques, promptes à saisir tous les prétextes? Ils prouvent que sans révolution, sans secousse violente, il y a depuis quelque temps en France un changement profond que le gouvernement reconnaît en partie, qu'il laisse jusqu'à un certain point s'accomplir, mais dont il ne saisit pas assez le sens et la portée pour que la lutte n'éclate pas parfois entre ce qui s'en va et ce qui vient, entre des habitudes d'autrefois et des goûts de liberté, d'indépendance, devenus plus vifs. Assurément tout ce qu'on dira pourra être relativement vrai. Le gouvernement de l'empire restauré n'est plus ce qu'il était à son origine. Ce qu'il faisait sans crainte dans le silence universel il y a quinze ans, il ne pourrait le faire aujourd'hui. Les assemblées publiques ne sont plus pour lui de simples chambres d'enregistrement; il se préoccupe maintenant de ce qu'elles penseront, de ce qu'elles diront, non plus après avoir pris une décision, mais avant de la prendre. La presse a échappé au pouvoir discrétionnaire, et, au risque des procès qu'on ne lui ménage pas, elle peut reprendre, non sans des vivacités quelquefois compromettantes, son rôle d'avant-garde. Les réunions publiques, sans avoir tenu jusqu'ici tout ce qu'on en attendait, existent après tout; elles se multiplient, et M. Jules Favre a pu disserter l'autre jour à la salle Valentino sur la littérature française sans avoir affaire au commissaire de police, pendant que d'autres dissertent ailleurs sur la nécessité de l'expropriation universelle pour cause d'utilité publique. Ce n'est pas un esprit comme M. Rouher qui peut méconnaître les nécessités invincibles d'une telle transformation, et qui peut s'effrayer de tout ce qu'entraîne une ère de discussion élargie. M. Magne, qui vient de publier son rapport financier, ne paraît pas être non plus le dernier dans le cabinet à s'inquiéter des susceptibilités de l'opinion et des légitimes exigences des chambres. L'empereur lui-même enfin, dans les réceptions du jour de l'an, parlait de la « juste pondération des pouvoirs, » du « concours tous les ans plus indispensable du

corps législatif pour assurer la vraie liberté, » et son discours de lundi prochain à l'ouverture des chambres doit être, dit-on, la confirmation de la politique inaugurée par la lettre du 19 janvier 1867, — probablement sauf les déceptions qui ont suivi la lettre du 19 janvier. Tout marche donc, nous en convenons volontiers. Il s'élève par momens du sein d'un pays un certain souffle auquel il est difficile de se soustraire. Seulement, et voilà où commence le danger, le changement est encore plus à la surface que dans le fond des choses.

Le gouvernement, pour tout dire, ressemble à une machine puissante qui s'orienterait dans un sens, et dont les rouages continueraient à fonctionner dans un autre. Sans se l'avouer peut-être, il prétend entrer dans une ère de liberté modérée avec ses traditions discrétionnaires, et rester un gouvernement personnel en devenant un régime semi-parlementaire. Nous nous souvenons qu'un jour, l'an dernier, le regrettable M. Lanjuinais, qui vient de mourir subitement, parlait de l'Algérie avec une connaissance profonde de la question africaine, avec un zèle d'exactitude où éclatait sa probité politique, et il montrait comment on avait disposé d'une partie du domaine de l'état par un simple acte de bon plaisir, sans se demander si on avait ce droit, s'il ne fallait pas par hasard une loi. Cet esprit consciencieux et modéré paraissait étonner profondément les orateurs officiels, et il mettait en réalité, sans nulle intention de taquinerie, le doigt sur la plaie. C'est là précisément le mal dont nous souffrons dans cette période de transition où nous sommes, entre un régime presque autocratique, qui n'est plus de saison, et un régime de garanties plus efficaces, de discussion plus libre. On croit être libéral, nous n'en doutons pas, on veut sérieusement l'être, surtout si cela ne coûte rien, et en même temps toutes les habitudes d'omnipotence discrétionnaire, si enracinées, si vivaces à tous les degrés de la hiérarchie, ont de la peine à céder devant les irrésistibles nécessités d'une situation nouvelle; elles persistent à travers tout, et se laissent surprendre en flagrant délit. On ne songe pas que ce qu'on a pu faire sans contrôle et sans contestation pendant seize ans, on ne peut plus le faire aujourd'hui en présence d'une opinion devenue susceptible, armée du droit de rechercher les abus dont elle a souffert. De là ces confusions qui éclatent parfois et qui seraient presque plaisantes, s'il ne s'agissait pas après tout des intérêts les plus sérieux. De là aussi ces incidens qui se succèdent et qui ne sont rien autre chose que la suite de ces confusions.

Un jour, c'est la transformation du *Journal officiel*, cette métamorphose sur laquelle un député, M. Guéroult, a écrit une brochure instructive, et qui a fini par un arrêt du tribunal de commerce maintenant l'ancien *Moniteur* en possession de son titre. Nous ne méconnaissons certes pas le droit qu'a le gouvernement de régler le mode des publications officielles, et nous méconnaissons encore moins le soin qu'a pris M. le ministre d'état de recourir à l'adjudication publique; il ne reste pas moins une

chose qui n'est pas sans gravité : c'est une concurrence inégale créée à tous les journaux par le privilége d'une exemption de timbre. Si ce privilége ne profitait qu'à un bulletin des lois ou des actes du gouvernement, à un recueil des débats parlementaires, il n'y aurait rien à dire; mais ce n'est plus évidemment cela lorsque le gouvernement se fait adjuger des milliers d'exemplaires pour les distribuer, et que ses agens même des inspecteurs d'académie, se font les courtiers du *Journal officiel* auprès des instituteurs, sans doute pour les maintenir dans la droite voie. Un autre jour, c'est à propos de tableaux appartenant aux galeries nationales que la lutte se réveille. Il se trouve qu'on a disposé d'un certain nombre de tableaux non-seulement en faveur du Petit-Luxembourg, où réside le président du sénat, mais encore au profit d'un établissement tout privé, d'un cercle que hantaient les personnages de distinction et même les souverains venus à Paris pendant l'exposition. Si on avait dû porter des tableaux partout où sont allés les rois et les princes qui ont visité Paris à cette époque, on aurait eu fort à faire. La raison nous semble un peu leste. M. le surintendant des beaux-arts a dédaigné de s'expliquer sur tout cela, ou du moins il n'a pris la parole et d'une façon très indirecte que pour dire qu'il ne dirait rien. Il paraît que son administration fait partie de la constitution, qu'un sénatus-consulte rend indiscutable. Il est un peu hautain pour les gens de la plume, M. le surintendant des beaux-arts; il se croirait sans doute atteint dans sa dignité, s'il se mêlait à leurs polémiques, fût-ce pour les redresser. Il est visiblement de ceux qui croient encore vivre à une autre époque. M. le surintendant des beaux-arts se trompe, il oublie qu'après tout il n'est qu'un fonctionnaire public, et qu'il n'a pas l'administration de nos musées pour son bon plaisir. Si, comme nous aimons à le croire, il a de meilleures raisons que celles qui ont été données jusqu'ici, il n'aurait dérogé nullement en les confiant au public, en daignant se soumettre à cette puissance de l'opinion dont l'empereur lui-même ne fait pas fi, et il eût évité de laisser croire qu'aux yeux du gouvernement un cercle quelconque peut passer pour une succursale de nos galeries.

Qu'on ne s'y trompe pas, des faits de ce genre ou analogues ne sont pas rares; ils peuvent se reproduire à chaque instant par suite de ces habitudes d'omnipotence qui sont si commodes pour ceux qui ont entre leurs mains une parcelle de pouvoir et qui ont régné si longtemps. Jusque dans ces poursuites exercées contre la presse, est-ce qu'on ne remarque pas souvent ce mélange de légalité et d'arbitraire, cette confusion qui place les juges dans l'alternative d'outrer la répression ou d'étonner par leur indépendance? Voilà le mal, et sait-on ce qui en résulte pour le gouvernement lui-même? Des ennuis sans fin et pas un avantage. Pour faire acte d'autorité, il se laisse aller à soutenir des choses qu'il désavoue peut-être au fond, et il a toujours l'air de se contredire. Il se trouve incessamment placé entre les amis qui le com-

promettent par leur zèle et ceux qui le quittent dans un moment d'humeur, ce qui est assurément une autre manière de le mettre dans l'embarras. Il n'a que le choix des désagrémens, et c'est ainsi qu'en peu de temps chaque ministre a eu sa petite affaire. M. Rouher lui-même, qui mieux que tout autre pourrait se mettre au-dessus de tout cela, a eu les tracasseries de son *Journal officiel;* la direction des beaux-arts a eu l'affaire des tableaux du Louvre; le garde des sceaux, M. Baroche, sans songer à mal, vient d'avoir à son tour la démission de M. Séguier à Toulouse, si bien que de l'un à l'autre le gouvernement finit par n'avoir plus même le bénéfice de la politique qu'il veut suivre. Il ne gagne pas un atome de force dans ces aventures, il y laisse nécessairement toujours quelque chose de son prestige.

De tous ces incidens qui passent, le plus récent et le plus grave à coup sûr est la démission de M. le baron Séguier, procureur impérial à Toulouse, démission qui se rattache à toutes les poursuites dont la presse est l'objet depuis quelque temps. M. Séguier est un magistrat jeune encore, ayant un grand nom, porté par un rapide avancement à la tête d'un des premiers parquets de France, et, comme il en avait le droit, il aspirait sans doute à mieux encore. A quel moment remonte sa scission avec le gouvernement? On dit qu'il s'était déjà montré froid, il y a deux mois, dans l'affaire Baudin, et qu'on l'avait d'ailleurs laissé libre de ne pas siéger comme chef du parquet. Une nouvelle poursuite, une quatrième ou cinquième poursuite contre un journal de Toulouse est survenue, et on l'a accusé d'avoir prononcé des paroles par lesquelles il aurait enchaîné la liberté de son procureur-général, paroles qui auraient provoqué un avertissement de la chancellerie. C'est là-dessus que la rupture a éclaté, et aux sévérités de M. le garde des sceaux M. Séguier a répondu par une lettre de démission en appelant à son aide la presse, pour laquelle il encourait sa disgrâce. Ce qui a suivi était facile à prévoir. M. Séguier a été aussitôt l'objet des manifestations les plus sympathiques; les étudians l'ont fêté et l'ont accompagné au chemin de fer. Hier c'était l'accusateur public, aujourd'hui c'est l'homme le plus populaire de Toulouse. On nous permettra de dire simplement notre pensée. La démission de M. le baron Séguier est certainement un symptôme et même un très curieux symptôme de la situation actuelle; nous ne pouvons y voir un prétexte d'apothéose ou d'ovations en faveur de l'ancien procureur impérial de Toulouse.

Avouons-le, il y a toujours quelque chose de peu sérieux dans cet empressement à faire de tous les fonctionnaires qui se retirent des types d'abnégation et de dévoûment, comme s'ils faisaient un acte d'héroïsme. On dirait enfin que nous nous réjouissons de trouver quelqu'un qui ait de l'indépendance et de la dignité pour nous, qu'un employé qui abdique ses fonctions fait un sacrifice sans égal dont nous lui devons le prix. Si M. le baron Séguier est resté assez longtemps procureur impé-

rial, c'est qu'il n'y avait pas sans doute entre lui et le gouvernement une incompatibilité absolue. Si à un moment donné il a senti des scrupules de conscience, une résistance intérieure, et s'il s'est cru obligé de donner sa démission, il a tout simplement rempli un devoir, il a pourvu à sa dignité par une résolution qui l'honore; il n'y a point à exagérer un tel acte. Ce qu'il y a de personnel dans cet incident nous touche peu. Ce qu'il y a de grave dans cette démission, c'est qu'elle est réellement un signe de cet état singulier où le gouvernement ne peut faire un pas sans voir se lever devant lui quelque difficulté nouvelle, et les difficultés qu'on se fait avec la magistrature sont toujours les plus embarrassantes. C'était au reste facile à pressentir le jour où on a introduit la politique dans l'enceinte de la justice par la loi de la presse et par la création de délits mal définis, le jour où l'administration s'est déchargée sur les tribunaux des ennuis d'une répression discrétionnaire. Ce jour-là, le gouvernement s'est créé de grandes tentations et un véritable embarras. S'il trouve dans les magistrats des instrumens dociles marchant au mot d'ordre, il compromet la justice; s'il trouve des récalcitrans et des rebelles, il fait des héros d'indépendance. Quand donc le gouvernement s'apercevra-t-il que les demi-mesures et les demi-libertés font les situations fausses pour lui-même comme pour les hommes qui le servent, que la politique la plus simple, la plus efficace, c'est encore après tout une liberté franche, entière et sans réticence, où toutes les positions sont nettes, où toutes les responsabilités sont définies? S'il y avait eu en France un régime de vraie et complète liberté légale, est-ce que la démission de M. Séguier aurait eu ce retentissement? Elle a fait du bruit comme une de ces bombes dont nous parlions, parce qu'on y a vu un acte d'opposition éclatant sous les pieds du gouvernement, parce qu'elle a mis en relief une fois de plus les faiblesses d'un régime de garanties incertaines et insuffisantes.

Tout est là, dans des garanties nettes et sûres, et le ministre le mieux placé pour apprécier justement, quoique indirectement, l'effet de ces garanties, c'est M. Magne, qui vient de publier son rapport financier, où il décrit l'état des budgets depuis 1867, en esquissant en traits sommaires le budget de 1870, qui va être soumis au corps législatif, et qui sera probablement le principal travail de la session. Le rapport de M. Magne est simple, habile et parfaitement clair, quoiqu'il ait à passer à travers les détails de trois lourds budgets surchargés de toute sorte de budgets rectificatifs, de budgets extraordinaires. Il n'est pas trop optimiste, et il avoue que les mesures adoptées dans la session dernière ne pouvaient « avoir la puissance de transformer instantanément nos difficultés financières en un état de choses florissant; » il est assez confiant pour ne pas laisser place à des inquiétudes sérieuses. C'est ce qu'on pourrait appeler un exposé financier fait pour l'opinion et pour les élections. Au demeurant, depuis l'an dernier, grâce à l'emprunt, les lois de

finances fonctionnent avec une régularité suffisante. La dette flottante a été allégée de 139 millions, et reste à 727 millions; mais qu'est-ce que cette réduction nouvelle de 100 millions sur la dette flottante qui, suivant M. Magne, serait possible par un prélèvement sur la dotation de l'armée en liquidation? Une telle opération ne serait évidemment qu'un nouvel emprunt déguisé. Sur les 183 millions du dernier emprunt affecté aux déficits de 1867, il restera, à ce qu'il semble, un peu plus de 8 millions. Le budget de 1868, tel qu'il a été fixé, présentera un boni de plus de 30 millions par suite de l'accroissement inattendu du produit des impôts indirects dans les derniers mois de l'année, surtout en décembre. C'est une bonne fortune dont M. Magne ne se refuse pas le plaisir de tirer avantage. Ici cependant s'élève l'inévitable question : il s'agirait de savoir ce que signifie au juste cet accroissement, s'il n'est pas transitoire; il faudrait connaître les élémens divers de cette augmentation. Les accroissemens de revenus indirects peuvent tenir quelquefois à des circonstances exceptionnelles, à des combinaisons qui ne se reproduiront pas, à des opérations accumulées dans une certaine période; ils ne sont pas toujours et indistinctement le signe d'un mouvement véritable et régulier de la richesse publique; ils peuvent n'avoir qu'un caractère très factice. Quoi de moins sûr qu'une récolte exceptionnelle qui vient tout à coup activer les transactions? Quoi de plus trompeur souvent que les produits de l'enregistrement? Ce n'est donc là qu'une base incertaine sur laquelle il serait dangereux de fonder des calculs optimistes pour le budget de 1870, et le mieux serait encore de recourir à une stricte et sévère économie. M. Magne rappelle, non sans une ironie involontaire sans doute, une simple et belle parole de Turgot : « ne dépenser que son revenu, moins même que son revenu, sauf les cas de force majeure. » M. Magne pourrait porter toujours avec lui cette parole d'or au conseil; il trouverait peut-être des récalcitrans, toutes les fois qu'on toucherait à la guerre et à la marine; il trouverait probablement aussi des auxiliaires prêts à donner l'exemple quand il s'agirait des traitemens, car enfin cette question des traitemens et des dotations menace de devenir sérieuse, non pas certes pour les petits employés, mais pour les gros, qui figurent sous toute sorte de titres au budget. S'il n'est pas digne d'un pays comme la France de marchander le prix des services qu'on lui rend, n'est-il pas vrai aussi qu'il peut y avoir une mesure? Et puis enfin quand M. Magne ne serait trompé dans aucun de ses calculs financiers, quand il trouverait pour réaliser des économies toutes les facilités possibles, il reste toujours les événemens, qui peuvent déranger toutes les combinaisons, pour lesquels on se tient prêt même quand ils n'arrivent pas; il reste en un mot l'imprévu, ce terrible ennemi des budgets et des ministres des finances.

L'imprévu, c'est l'état de l'Europe qui en décide par toutes ces questions confuses, redoutables, qui s'agitent à la fois à l'occident et à l'o-

rient. Aujourd'hui, à la vérité, on fait ce qu'on peut pour ne pas laisser arriver l'imprévu, pour mettre le pied sur les étincelles. C'est l'œuvre de cette conférence réunie en ce moment, et à laquelle M. Magne doit sûrement porter un aussi vif intérêt que M. de La Valette, qui la préside; mais cette conférence, qui s'est chargée de réconcilier provisoirement la Turquie et la Grèce, ou du moins de les empêcher de s'entretuer, aboutira-t-elle? Quel sera le résultat de son intervention souveraine? C'est là précisément la question en ce moment. La conférence paraît s'être heurtée, dès ses premiers pas, contre une difficulté qui était pourtant facile à prévoir, et qui était certes prévue. La diplomatie a toute sorte de secrets et de nuances qui en font presque une affaire d'initiés. Il avait donc été convenu que la Turquie entrerait à la conférence comme puissance délibérante, tenant son titre du traité de Paris, et que la Grèce au contraire n'y figurerait qu'avec voix consultative. Voilà justement d'où est venue la difficulté. La Grèce avait-elle été interrogée? avait-elle accepté d'avance la situation inégale qui lui était faite? Il paraît bien que non, puisque dès la première séance M. Rangabé, son représentant à Paris, appelé un peu comme un invité ou comme un accusé, a fait avorter la délibération par un refus qu'on appellera du nom qu'on voudra, mais qui n'est pas moins en définitive une protestation : première péripétie qui a nécessité tout d'abord un appel nouveau adressé à la bonne volonté du gouvernement hellénique. Cet appel sera-t-il entendu à Athènes? Il n'y a cependant que deux issues : ou bien la Turquie, sous la pression des puissances européennes, cessera de s'opposer à l'admission pleine et entière de la Grèce dans la conférence, et ce serait le plus simple, ou bien la Grèce persistera dans son attitude passive, et la diplomatie essaiera de trancher la question sans elle. Seulement, dans ce dernier cas, c'est évidemment un fait grave, moins encore par lui-même que par sa signification ou par les conséquences qu'il peut avoir.

Si la Grèce s'enferme dans un refus invariable, comme cela semble aujourd'hui avéré, ne peut-on pas voir dans cette persistance une preuve qu'elle serait encouragée par de plus puissans qu'elle en Europe? C'est simplement une question d'avenir que nous posons, car pour le moment la France et la Russie marchent d'intelligence avec un égal désir de ne pas aller au-devant de complications nouvelles; mais d'un autre côté, si la Grèce, même sans être encouragée, ne prenant conseil que de ses propres susceptibilités, s'obstine jusqu'au bout dans son inertie, dans une résistance passive, et si la conférence est réduite à prendre un parti en dehors de tout concours du gouvernement hellénique, comment fera-t-on pour imposer la solution qui sera adoptée? Laissera-t-on la Turquie seule désormais en tête-à-tête avec la Grèce? se désintéressera-t-on de tout ce qui peut suivre? Et quand même on obtiendrait la soumission du petit royaume hellénique aux conditions qui lui seront faites, sera-ce pour longtemps? Il s'ensuit que, si nombreuses et si sérieuses

que soient les chances de paix, la diplomatie n'est pas à l'abri des déceptions, et tout ce qu'on peut désirer de mieux, c'est un dénoûment provisoire, comme sont au reste tant de dénoûmens dans la politique et dans le monde, où rien ne finit, où tout recommence sans cesse.

Ce qu'il y a de plus étrange, c'est qu'au moment même où la conférence est occupée à défendre la paix, son œuvre patiente et laborieuse a pour accompagnement au loin, en Allemagne, les plus violentes polémiques. Le différend gréco-turc est le prétexte; la réalité, c'est l'antagonisme implacable de la Prusse et de l'Autriche. Non, décidément les paroles que M. de Bismarck lançait, il y a quelques semaines, dans le parlement prussien à l'adresse de M. de Beust n'annonçaient point la paix entre les deux *comtes* allemands. — Depuis quelques jours, une charge à fond est exécutée par la presse berlinoise, même par les organes officieux du gouvernement, contre le chancelier de l'empereur François-Joseph. On épluche sa diplomatie, ses dépêches du *livre rouge,* on l'accuse d'avoir travaillé aux troubles d'Orient, de menacer sans raison la Roumanie, d'agiter l'Europe pour chercher l'occasion d'une revanche, et peu s'en faut qu'on ne menace de dégainer l'épée de Sadowa, si l'empereur ne congédie pas au plus vite M. de Beust, qui compromet l'Autriche aujourd'hui après avoir compromis la Saxe il y a trois ans. Cette campagne n'ira pas bien loin pour le moment sans doute, elle n'est pas moins singulière. Que l'Autriche se soit employée à réveiller la question d'Orient et à pousser la Turquie contre la Grèce, c'est une de ces hypothèses qui peuvent alimenter les polémiques prussiennes sans avoir rien de plausible. Si néanmoins, dans ses dépêches, M. de Beust s'est montré un peu vif contre le gouvernement roumain et particulièrement contre M. Bratiano, qui était alors le chef du ministère, en vérité M. Bratiano lui-même vient de prendre le soin de justifier les préoccupations du chancelier d'Autriche. M. Bratiano, dans une récente reunion publique à Bucharest, a parlé de façon à confirmer tout ce qu'on pouvait présumer de ses dispositions, de ses connivences secrètes. Il a sans façon avoué ses animosités contre l'Autriche, ses affinités avec la Russie; il s'est posé en agent de la propagande panslaviste et orthodoxe. Et si on remarque que M. Bratiano, quoique tombé du pouvoir, garde encore une assez grande influence dans les chambres, qu'il domine même jusqu'à un certain point le cabinet qui lui a succédé, il est bien clair que de ce côté de l'Orient aussi tout n'est pas fini, et que l'Autriche avait quelque raison de s'émouvoir.

Chaque pays aujourd'hui a sa tâche laborieuse, même indépendamment de ces grandes questions qui intéressent tout le monde, et l'Espagne assurément s'est fait depuis quelque temps une destinée plus difficile que celle de tous les autres pays. Il y a quatre mois déjà que l'Espagne vit en pleine révolution, et il devient chaque jour plus urgent pour elle d'en finir, d'arriver à se constituer, à se donner un gouvernement régu-

lier, car sans cela les passions s'aigrissent, les ambitions s'enflamment, les armes s'aiguisent de toutes parts, et le gouvernement est réduit à se défendre par la force. Il y a quelques semaines, c'est à Cadix que se produisait un soulèvement qui est resté enveloppé d'un certain mystère; il y a quelques jours à peine, c'est à Malaga que l'insurrection a éclaté, et le combat a été encore plus acharné qu'à Cadix. On dit même que la lutte aurait été assombrie par de pénibles excès commis un peu de tous les côtés. Le gouvernement est resté maître du terrain à Malaga comme à Cadix, et c'est même un fait à remarquer que l'armée ne se laisse point ébranler par les excitations auxquelles elle est naturellement exposée; elle semble marcher au contraire à tous ces combats où on la conduit avec une animation singulière. Il est bien clair cependant que ces luttes, ces répressions, laissent dans les esprits des traces profondes. La vérité est qu'aujourd'hui plus que jamais les camps se dessinent, les partis se divisent et entrent en lutte. Les républicains viennent de publier un nouveau manifeste où ils déclarent ouvertement la guerre au gouvernement actuel, et le gouvernement à son tour a publié une proclamation où il se prononce plus nettement encore que par le passé pour la monarchie. C'est donc dans ces conditions qu'on marche au scrutin, qui s'ouvre en ce moment même au-delà des Pyrénées pour l'élection des cortès constituantes. Malgré l'agitation passionnée qu'entretient le parti républicain, et même malgré les progrès réels qu'il a faits depuis quatre mois à la faveur de l'incertitude universelle, la monarchie a certainement toute chance de sortir de ce scrutin populaire et d'être de nouveau sanctionnée par l'assemblée constituante, comme elle est déjà adoptée par le gouvernement issu de la révolution. Seulement ici revient l'éternelle question : quel sera le roi? On dit aujourd'hui qu'une combinaison nouvelle vient s'ajouter à toutes les autres et prendrait le dessus : ce serait le fils aîné du duc de Montpensier qui serait choisi comme roi sous la régence de son père. De toute façon, c'est du moins le provisoire qui va finir, et l'Espagne pourra peut-être respirer sous un régime définitif de liberté régulière qu'elle aura certes acheté assez cher par toutes les révolutions qu'elle a traversées depuis trente ans.

L'Italie, pour ses étrennes, vient de se réveiller dans une de ces crises auxquelles il est bien difficile d'échapper après une révolution où s'est accomplie en quelques années l'œuvre de plusieurs siècles. Elle est arrivée à ce moment qui est toujours le plus maussade en même temps que le plus inévitable de la vie d'un pays, et qu'on nomme vulgairement le quart d'heure de Rabelais, le moment où il faut payer. L'Italie a voulu et très légitimement voulu être une grande nation, avoir une armée, construire des chemins de fer : c'est le beau côté de son affaire pendant ces dix dernières années. Le revers de la médaille, c'est la nécessité de nouveaux impôts, si on ne voulait, de déficit en déficit, aller tomber dans

la banqueroute. C'est pour faire face à cette nécessité, devenue impérieuse, qu'un ministre courageux et sensé, M. Cambray-Digny, s'est décidé l'an dernier à demander aux contribuables italiens 100 millions de plus. Ce n'était pas tout que de proposer et de faire voter par le parlement ces 100 millions de contributions, il fallait les percevoir, et voilà où est la difficulté aujourd'hui.

La plus impopulaire des taxes nouvelles est assurément celle dont l'application vient de commencer le 1er janvier, l'impôt sur la mouture, le *macinato,* qui d'ailleurs n'est nouveau que pour certaines provinces. Il y a 58,000 moulins en Italie, c'est-à-dire 58,000 occasions de trouble. Le droit est de 2 francs par quintal de blé et de 1 franc par quintal de grains inférieurs. Par un système ingénieusement combiné pour effacer à demi le gouvernement, ce sont les meuniers qui perçoivent la taxe et en tiennent compte à l'état par abonnement ou par le moyen d'un compteur imaginé pour éviter la fraude. Au dernier moment, afin de ne rien brusquer, le ministre des finances s'est efforcé de trouver un biais; il a consenti à n'exiger pour le premier trimestre que la moitié de la taxe, sauf, bien entendu, à recouvrer la totalité dans le courant de l'année; mais ce n'était qu'un maigre palliatif : la réalité était là touchant au vif les populations rurales, et dès les premiers jours l'agitation a commencé. Les paysans se sont attroupés et se sont portés même à des excès. Les collisions ont bientôt éclaté entre les récalcitrans et les détachemens militaires envoyés en pacificateurs, et de fait il y a eu des morts et des blessés. Une chose à remarquer, c'est que cette agitation ne s'est pas manifestée dans les provinces qui ont connu autrefois l'impôt sur la mouture. Dans les contrées napolitaines, dans l'Ombrie, aucun désordre n'a éclaté jusqu'à présent. Dans certaines communes de la Vénétie, autour de Vérone, il y a eu quelque émotion. Les troubles ont pris particulièrement un caractère sérieux dans l'Émilie, aux environs de Bologne, à Reggio, dans le duché de Modène, du côté de Parme. L'agitation populaire est même devenue un moment assez grave pour que le gouvernement ait chargé le général Cadorna d'aller rétablir l'ordre.

Ces troubles n'ont-ils qu'un caractère spontané et local? sont-ils dus uniquement à l'émotion causée par l'application d'une taxe peu populaire faite pour peser d'un poids plus lourd sur des classes pauvres et ignorantes? Assurément c'est beaucoup de demander 15 ou 20 francs par an aux paysans de certaines contrées de l'Italie, et la misère explique bien des emportemens passionnés. Ce n'est point cependant la seule raison de ces soulèvemens populaires. Il semble assez clair que les partis extrêmes, toujours à l'affût des occasions de trouble, n'ont pas manqué d'exploiter la circonstance. Le fait est qu'on a saisi parmi les chefs, du côté de Reggio, un agent du duc de Modène, et que dans ce tumulte on a poussé des cris de toute sorte : vive la république! ou vive le pape!

et même vive l'Autriche! Bref, il y a eu évidemment des excitateurs qui n'auraient pas demandé mieux que de faire tourner une émotion naturelle au profit de leurs regrets ou de leurs utopies. Ils n'ont pourtant guère réussi, et en définitive cette agitation, circonscrite, partielle, impuissante à prendre un caractère sérieusement politique, ne peut aller bien loin; elle tombera d'elle-même devant une conduite prudente du gouvernement, sans doute aussi devant l'accord inévitable du ministère et des chambres, qui se retrouvent de nouveau en présence aujourd'hui après les vacances de Noël. Chambres et ministère se sont associés dans une œuvre commune, qui est le rétablissement des finances et du crédit italien. Si, pour arriver à ce but, on avait pu faire autrement que de recourir au *macinato,* on l'aurait fait sans doute; on s'est assez épuisé à poursuivre toutes les combinaisons possibles. Malheureusement il n'y a rien de plus inexorable qu'un déficit, et il n'y a rien de plus difficile que de mettre la main, pour le combler, sur des impôts réunissant à la fois la double condition de suffire aux nécessités publiques et de ne pas peser sur les populations. Quand l'Italie aura trouvé ce secret, elle fera bien, après en avoir usé naturellement, de ne pas le garder pour elle seule. Jusque-là, le *macinato* subsistera sans doute, non pas comme un bienfait, mais comme une nécessité, et il faudra bien laisser les déclamateurs, fût-ce Garibaldi lui-même, s'escrimer contre les gouvernemens qui dilapident la « substance du peuple. »

Il a reparu en effet ces jours derniers, le brave et héroïque écloppé de Caprera, et il ne pouvait reparaître qu'à sa manière. Il a fait comme qui dirait une fausse rentrée en scène; il vient d'être de nouveau élu député à Ozieri. Accepte-t-il sérieusement ou refuse-t-il la députation? Ira-t-il au parlement ou restera-t-il à Caprera? Il est fort probable qu'il ne songe pas à quitter son île. Dans tous les cas, il a écrit une lettre, un manifeste. On sent dans ses paroles une âme aigrie, un homme vieilli et malade qui a sur le cœur la défaite de Mentana, qui accuse tout le monde, sans songer certes à s'accuser lui-même. Ce qu'il y a de plus clair, c'est qu'après avoir été avec Victor-Emmanuel pour faire l'Italie, Garibaldi incline maintenant ou plutôt retourne vers ceux qui travailleraient merveilleusement à la défaire, si on les laissait absolument libres. Toutes les fois que le vieux lion prend la parole depuis quelque temps, une impression nous revient involontairement : comment se fait-il que son langage soit de telle nature qu'il réjouisse immédiatement tous les ennemis de l'Italie? Sa dernière lettre ne peut que trouver de l'écho à Rome et partout où l'on attend encore que l'Italie se déchire elle-même. Garibaldi, quoique dans un autre sens, parle de Victor-Emmanuel comme en parlait l'autre jour le pape à propos d'une démarche du roi pour sauver deux malheureux de l'échafaud. C'est bien la peine d'avoir été un héros pour finir par des loquacités moroses!

Quand nous suivons toutes ces choses d'hier et d'aujourd'hui en Italie

ou en Espagne comme en France, nous ne les séparons pas des œuvres de l'esprit. L'histoire contemporaine s'éclaire souvent de toutes les lumières de l'histoire d'autrefois, et c'est ce qui fait le sévère attrait des œuvres qui ne sont pas seulement des récits du passé, qui sont encore de fortes études politiques; c'est ce qui fait l'intérêt de livres comme l'*Histoire de Napoléon Ier*, par M. Lanfrey, comme l'*Essai sur la révolution et l'empire*, de M. le vicomte de Meaux. Les enseignemens de ce passé de révolutions, M. de Meaux les condense dans une série d'analyses d'où se dégage un ferme sentiment libéral. Les annales de l'empire, M. Lanfrey continue à les dérouler d'une main vigoureuse, en homme qui s'est rendu maître de son sujet par une profonde, par une implacable étude, et on dirait, à mesure qu'il avance, qu'une certaine éloquence énergique et un peu âpre s'accentue plus vivement dans ses récits. Dans ce troisième volume, M. Lanfrey arrive, il est vrai, à des épisodes où il n'est pas facile d'être indulgent pour la grande mémoire, au meurtre du duc d'Enghien, au procès de Moreau, à toutes ces choses que ne suffisent pas à couvrir les gloires de la campagne d'Austerlitz. On trouvera certes chez M. Lanfrey de la justice pour le génie militaire de Napoléon, on ne trouvera pas de complaisance pour le politique, pour l'homme qui ne pouvait supporter une contradiction, qui appelait puérilement Mme de Staël « un oiseau de mauvais augure, » dont l'arrivée « avait toujours été un signal de trouble. » Telle est l'éternelle loi d'action et de réaction dans les affaires humaines. Pendant longtemps, on n'a eu que des admirations aveugles pour Napoléon; aujourd'hui on passe peut-être à l'excès opposé, et le livre de M. Lanfrey, ce livre écrit d'ailleurs avec un grand zèle de vérité, est de ceux qui se ressentent de cette disposition nouvelle de l'opinion. Ce n'est pas seulement une histoire, c'est un signe politique, c'est un symptôme nouveau de cette réaction des esprits libéraux contre ces vastes despotismes qui, en se permettant tout, s'exposent aux représailles de l'avenir.

CH. DE MAZADE.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE-FRANÇAIS : *LES FAUX MÉNAGES*,

comédie en quatre actes et en vers de M. ÉDOUARD PAILLERON.

Au moment où se déroulait devant nous le drame touchant et viril que M. Édouard Pailleron vient de faire représenter à la Comédie-Française sous le titre des *Faux Ménages*, ému, entraîné comme toute la salle, nous sentions pourtant, — et plus d'un spectateur a dû éprouver une impression semblable, — nous sentions un frémissement d'inquiétude

à voir la témérité du poète, la hardiesse des situations qu'il portait si résolûment sur la scène. Malgré le talent de l'auteur, malgré le souffle généreux qui soutient, qui soulève son œuvre aux endroits périlleux, n'y avait-il pas à craindre que le public refusât de se prêter à des inventions si hardies? Nous nous rappelions alors une histoire bien touchante aussi et singulièrement audacieuse, racontée il y a plus de trente ans par un de nos maîtres. Un jour, au IVe siècle de notre ère, l'évêque Narcisse et son diacre Félix, cherchant un refuge contre les persécuteurs, entrent dans une maison de la ville d'Augsbourg. Où sont-ils? Chez une courtisane. La malheureuse était une fille de Chypre, joyeuse, insouciante, élevée dès l'enfance pour son métier infâme; elle reçoit les deux voyageurs comme ses hôtes accoutumés, apprêtant le festin, disposant son logis pour une nuit de débauche et d'ivresse. On devine l'émotion qui la saisit dès que la vérité lui est connue. Celui qui vient d'entrer dans sa maison, c'est un évêque chrétien, un homme pur entre tous. « Seigneur, lui dit-elle, je suis indigne de vous recevoir, et dans toute la ville il n'est pas une créature plus avilie que moi. » Mais l'évêque la rassure, il lui parle du Christ, il lui raconte l'histoire de la Madeleine; l'infortunée apprend, avec quelle surprise, avec quelle joie bienfaisante! qu'il n'est pas de faute irrémissible, pas de souillure ineffaçable. Elle peut se relever, si elle le veut. Être sauvée! être affranchie de la honte! voilà l'idée qui la transporte et qui déjà la régénère. Elle a des sœurs, compagnes d'ignominie, qui accourent à cette nouvelle, voulant aussi être purifiées. « Songeons-y bien, dit l'écrivain que je cite, il n'y a rien de si naturel. Ces malheureuses ont toujours été méprisées, et méprisées dans l'amour, là où le mépris est le plus poignant. Elles n'ont jamais été aimées qu'avec mépris, elles vivent de mépris, c'est le mépris qui les nourrit, et tout à coup un homme vient dans leur maison qui leur dit que leurs péchés leur seront remis, qu'elles peuvent retrouver le respect, l'honneur. Le respect, l'honneur! quelles paroles dans cette maison!... Richesse, plaisirs, tendresse même, s'il y en a sans estime, tout leur a été promis mille fois; mais l'honneur, mais la pureté comme au jour de leur naissance, voilà la parole imprévue, voilà le mot miraculeux qui les bouleverse et qui les fait chrétiennes! »

Lorsque M. Saint-Marc Girardin commentait ainsi, d'après les *Acta sanctorum* des bollandistes, l'histoire de sainte Afre, courtisane, patronne d'Augsbourg, il indiquait un programme d'études dramatiques parfaitement approprié aux sociétés modernes, et qui ne fait que se renouveler de siècle en siècle. Le théâtre du moyen âge avait soupçonné tout d'abord l'intérêt de ces tableaux où une âme souillée se redresse et se purifie. N'est-ce pas au Xe siècle, dans un couvent d'Allemagne, que la religieuse Hrosvita mettait en scène les aventures de l'évêque Paphnuce et de la courtisane Thaïs? Dégradation et redressement, c'est le cercle éternel où s'agitent les luttes de la vie morale. Seulement, dans ces vieux drames

sacrés, quelle que fût la hardiesse des situations, le spectateur était toujours rassuré d'avance; les luttes que Hrosvita faisait représenter par les religieuses de Gandersheim avec une passion si candide, avec une témérité si ingénue, c'étaient les luttes de la vieille société païenne et de la doctrine libératrice; la victoire de la loi de pardon, sous une forme ou une autre, était le dénoûment obligé. Dans les temps modernes, et particulièrement pour le théâtre de nos jours, le cadre du drame est bien différent; ce n'est plus la religion, c'est l'amour qui se charge de réhabiliter la pécheresse. Y réussira-t-il? Et, s'il y réussit dans l'ordre de la conscience, réussira-t-il également aux yeux du monde? La société voudra-t-elle admettre et consacrer cette réhabilitation? Les hommes seront-ils aussi clémens que le dieu de la grâce? Les hommes voudront-ils égaler cette divine miséricorde? Supposez qu'ils le veuillent, le pourront-ils? N'est-ce pas là une tâche au-dessus de leurs forces? N'y a-t-il pas des choses qui ne sont possibles que dans une vie supérieure à nos misères? Et ceux qui osent tenter cette aventure ne sont-ils pas condamnés fatalement à se briser contre une loi d'airain? Ce sont précisément ces doutes, ces craintes, tous ces problèmes de l'ordre moral le plus haut, qui font le tragique intérêt du drame de M. Pailleron. Bien des écrivains, depuis la *Marion Delorme* de M. Victor Hugo, ont traité ce sujet de la fille perdue qui se relève par un amour vrai et désintéressé; l'originalité de l'œuvre nouvelle si vivement applaudie au Théâtre-Français, c'est que tout cela se passe dans l'ordre moral, c'est que les questions les plus graves y sont résolûment attaquées, c'est que chacun des personnages y est pleinement dans son rôle, c'est que les sentimens contraires y luttent avec une loyale franchise, c'est enfin que la passion y éclate et que la raison y triomphe. Les témérités du poète tournent donc en définitive au bénéfice du drame, et tout est bien qui finit bien.

Esther est une abandonnée, comme elle se nomme elle-même, une fille du mal, une de ces pauvres créatures qui, sans mère, sans guide, livrées dès l'enfance aux mauvais hasards de la vie, semblent condamnées à être la proie du minotaure dans nos villes dépravées. Il y avait pourtant en elle des instincts d'honneur et de vertu. Qu'une circonstance heureuse lui vienne en aide, qu'une main amie lui soit tendue, elle se relèvera naturellement. Un jour qu'elle est insultée dans la rue, un jeune homme qui passe prend sa défense et la reconduit chez elle. Pauvre abandonnée! cette visite, c'est pour elle la visite de Paphnuce chez Thaïs, c'est l'arrivée de Narcisse chez la courtisane d'Augsbourg. Esther aussi, comme dans ces vieilles légendes, éprouve tout à coup des sentimens qu'elle ne soupçonnait point; elle a honte de son passé, une vie nouvelle l'attire et l'enchante. Quelle vie? Une vie meilleure sans doute et relativement honnête, mais bien irrégulière encore. Nous ne sommes plus au temps des pénitences sublimes. N'est-ce pas déjà beaucoup pour la malheureuse créature de se rattacher à un amour désintéressé? Le sauveur que lui a

donné le hasard est vraiment la candeur même. Élevé en province, par une mère toute dévouée et un vieux précepteur ecclésiastique, Armand a des trésors de tendresse et de générosité. Comment ne serait-il pas touché des sentimens de la pauvre fille qui veut redevenir honnête pour obtenir de lui un peu d'estime? Fût-elle en parlant ainsi la plus effrontée des comédiennes, Armand tomberait infailliblement dans le piége; sincère, il l'aime, il s'attache à elle comme à un devoir, il se dit qu'il a charge d'âme. *Il est dans les naïfs,* dit de lui son cousin George, qui ne songera jamais à réhabiliter aucune pécheresse, qui se mariera pour faire une fin, et qui, malgré les vulgaires désordres de sa vie, défendra la morale des convenances avec une conviction imperturbable. L'esprit le plus droit, le cœur le plus pur est exposé par sa droiture et sa pureté même à faire la plus insigne folie, précisément parce que l'idée d'un devoir impossible se mêle chez lui à la passion aveugle. Tel est ce généreux Armand, et avant même que sa mère essaie de l'arracher au péril, les avertissemens ne lui manqueront pas. Dans la mansarde où il s'est fait l'instituteur d'Esther, il a pour voisin un homme que les orages du vice ont jeté sur ces plages arides, et qui, noble autrefois, élégant, aimable, achève de traîner sa honte dans les liens d'un faux ménage. Ce personnage équivoque a du moins la pudeur de ne plus porter son nom, il se fait appeler simplement M. Ernest. Aux admonitions railleuses de ce vieux routier du mal, Armand répond avec un entrain, une franchise, qui peignent bien son âme et font pressentir le péril où il court tête baissée.

ARMAND.

Pour vous même, monsieur, cessez ce badinage;
A votre âge, il sied mal.

ERNEST.

Au vôtre, il siérait mieux.
Oui, je suis trop plaisant et vous trop sérieux.

ARMAND.

Laissons cela, monsieur, je suis comme il faut être.
Et puisque le hasard nous a fait nous connaître,
Et que vous revenez toujours sur ce propos,
Je vous parlerai franc: vous perdez vos bons mots.
J'ai passé ma jeunesse entre un vieux maître austère
Et ma mère, bien loin d'ici, dans une terre,
Et je n'appartiens pas à ce monde moqueur
Qui déserte, en raillant, les actes de son cœur,
Dont la sotte pudeur se croirait offensée
Par le sincère aveu d'une bonne pensée,
Où, jeune et vieux, tous sont à l'affût d'un détour
Qui les mette en dehors de cette loi d'amour
Que nous sanctionnons par le rire ou les larmes.
J'ignore quel mérite et je ne sais quels charmes

On peut trouver au fond de ce stérile effort,
Car vivre, c'est sentir; sentir, c'est être fort.
Je me vante bien haut d'être joyeux ou triste.
Je pleure, donc je suis, et je ris, donc j'existe!
Et j'aime, et je l'avoue, et je m'en vante aussi.
C'est peut-être naïf, mais l'on m'a fait ainsi.

ERNEST.

Je m'explique à présent ce sérieux précoce;
Alors c'est différent, si c'est un sacerdoce.

ARMAND.

Oui, monsieur, c'en est un, et le plus doux qui soit,
Que de sauver une âme en l'élevant à soi,
Et quelque nom plaisant dont le monde le nomme,
Si l'acte est d'un enfant, la pensée est d'un homme.

ERNEST.

Votre vieux maître austère et son enseignement
Ont fait merveille alors. Je vous fais compliment.
— Mais c'est Éliacin! — Ah! jeune homme incurable
Croyez-en un vieillard qui n'est pas vénérable,
Mais qui, s'y trouvant mal, connaît bien ce pétrin;
Vous êtes de province? Eh bien! prenez le train.
Le courage en amour consiste dans la fuite.
Et là-dessus, voisin, bonsoir. — Bonsoir, petite.

ARMAND.

Dites madame Armand, monsieur, si vous voulez.

ERNEST.

Quand je vous le disais! prenez le train, allez!

Ainsi, et c'est là une des émotions de ce drame, l'honnêteté même de ce jeune homme est ce qui va le perdre; ainsi l'éducation même qu'il a reçue, cet amour si tendre, cette vigilance attentive, le soin qu'on a pris de n'ouvrir son âme qu'aux sentimens les plus généreux, tout cela va tourner contre la mère et détruire son œuvre dès le premier écueil. Elle le sent bien; à peine a-t-elle appris dans quels liens son fils est engagé, quelle pensée l'y attache, quelle espérance l'y enchaîne, elle sent que l'ennemi pour elle, c'est la générosité de ce noble enfant, cette générosité du cœur et de l'esprit cultivée avec tant de sollicitude. Elle avait eu plus d'une raison pour surveiller ce trésor. Son fils était sa seule joie. Mariée à un gentilhomme sans foi et sans honneur, abandonnée, humiliée, ruinée, la comtesse de Ryon avait été obligée d'aller ensevelir sa douleur dans une humble retraite de province, et là, aidée d'un vieux prêtre candide, elle avait élevé son enfant comme dans un sanctuaire. Armand ne sait même pas le nom qu'il a le droit de porter, il ignore que son père est vivant; la mère n'a pas voulu que l'exemple des hontes paternelles vînt contrarier son œuvre de réparation. Elle a répudié cet héritage, comme on se met à l'abri d'une influence contagieuse. L'enfant

est devenu un homme, voici l'heure pour lui de prendre une carrière, il vient faire son droit à Paris; sa mère l'accompagne, son vieux précepteur le suit, le logis paisible et laborieux ressemble à la retraite qu'ils ont quittée; une jeune fille, la nièce de Mme de Ryon, orpheline dès l'enfance et élevée auprès de son cousin, ajoute une grâce de plus à ce calme intérieur. Il n'y a là que des pensées de devoir, de dévoûment, et si un nuage fugitif passe sur le front de la mère, Armand peut lui dire en toute sincérité :

Ne vous forgez sur moi ni crainte, ni chimère,
Tel que vous m'avez fait, je resterai, ma mère.
Ah! ces deux ans passés avec vous à Paris,
Ne les regrettez pas, ils m'ont beaucoup appris.
Je crois que l'on se prend dans le séjour des villes
D'une horreur plus profonde encor des choses viles.

Oui, c'est très sincèrement qu'il parle ainsi, puisque son entreprise de relever, de racheter une âme déchue et repentante lui apparaît comme un devoir. Voilà deux ans qu'il y travaille; depuis deux ans, il assiste à la transformation d'une créature qui sans lui se serait perdue à jamais; ce faux ménage qui n'est pour lui que le moyen de réaliser son entreprise va devenir bientôt, il l'espère, un ménage régulier, l'honneur et le bonheur de sa vie. Naïveté de l'enthousiasme dans une âme ignorante du monde! C'est pour cela qu'il peut parler comme il parle, et que sa mère doit absolument se méprendre sur ses paroles. Plus il affirme son horreur des choses viles, plus sa mère frémirait d'épouvante, si elle savait à quelle entreprise généreusement insensée se rapporte cette profession de foi. Aussi quelle douleur, quelle stupeur chez Mme Armand lorsque son neveu George, avec la crudité de langage qui sied à un viveur aussi expérimenté, lui apprend que son fils est marié à une fille de rien, marié ou à peu près. « Savez-vous, ma tante, ce qu'est un faux ménage? » Et il décrit lestement cette institution nouvelle qui gagne chaque jour du terrain. Oh! ce ne sont plus les filles folâtres, les *mangeuses d'or;* les femmes dont il s'agit ont de la tenue, elles sont économes, elles calculent et songent à l'avenir. Aussi faut-il compter avec elles. Peu à peu elles exigent, elles obtiennent des soins qui vous feraient envie. Sont-elles des épouses? Pas encore; elles en ont tout cependant, hormis le titre.

MADAME ARMAND.

Qu'est-ce que tout cela veut dire?

GEORGE.

En vérité!
Vous n'imaginez pas comme il est habité,
Cet immense pays oublié par le code.
La sortie est si près, l'entrée est si commode!

Pensez donc : ni souci, ni règle, ni devoir!
Aussi combien sont pris presque sans le savoir!
Comment voir où l'on va, deviner où l'on glisse?
On ne sent pas l'entrave, et le chemin est lisse.
Ce n'était qu'un caprice, on n'était qu'un amant,
On se trouve en ménage, on ne sait pas comment,
Comme ces voyageurs qui, venus par envie
De visiter la ville, y sont restés leur vie;
Et puis du faux amour naît la fausse amitié,
Faite un peu d'égoïsme et beaucoup de pitié.
Parfois on se révolte, on se quitte, on se fâche!...
Mais on revient toujours, l'habitude rend lâche.
On se dit : « Bah! plus tard... Je n'y suis pas forcé. »
Peu à peu l'on finit par se faire un passé,
On s'accoutume à vivre en bâillant face à face,
Des griefs d'autrefois le souvenir s'efface;
La femme vous enferme en un cercle savant,
L'âge arrive, on la garde, on l'épouse souvent,
Et, la vieillesse aidant, on se décide à faire
L'un la bonne action, l'autre la bonne affaire.

MADAME ARMAND.

Mais mon enfant? que fait mon fils dans tout cela?

GEORGE.

Il est avec tous ceux qui sont empêtrés là,
Dans ce taillis épais des amours buissonnières,
Des premières souvent et surtout des dernières :
Les réhabiliteurs naïfs et triomphans,
Les malheureux à qui sont venus des enfans,
Les esseulés à qui ce marché rend service,
Les drôles pour lesquels un amour est un vice,
Les travailleurs trouvant ce lien plus léger,
Les attardés trop vieux pour en vouloir changer,
Les timides n'osant se lever de leur chaise,
Et les mal élevés qui sont là plus à l'aise,
Et les mal mariés, au moins aussi nombreux,
Qui viennent y chercher ce qu'ils n'ont pas chez eux...
C'est un monde! le monde inconnu, mais prospère,
Des époux sans épouse et des enfans sans père,
Où l'estime s'égare, où s'abîme l'amour,
Et si grand, si nombreux, qu'il faudra quelque jour,
Comme ont fait les Romains pour le concubinage,
Annexer forcément ce faubourg du ménage.

MADAME ARMAND.

Mais à ces hontes-là mon fils est étranger.

GEORGE.

Trop! c'est précisément ce qui fait le danger.

Il est dans les naïfs; — Armand réhabilite,
Il refait la vertu de quelque Marguerite,
Qu'il récrépit à neuf et cache... je sais où;
En ce cas, le plus sage est toujours le plus fou.

Tels sont les trois personnages entre lesquels va s'engager cette lutte douloureuse et tragique, Esther, Armand, Mme Armand, — la fille déchue qui se relève, le jeune homme qui veut être son sauveur, la mère qui empêchera son fils de se sacrifier à une tâche impossible, et qui pourtant, au milieu de ses angoisses et de ses justes révoltes, ne peut se défendre d'une sympathie secrète pour les deux êtres noblement exaltés dont elle est forcée de briser le cœur. Son rôle est de représenter la loi, c'est-à-dire ici le bon sens et la nature des choses. Quel que soit le repentir, si méritante que soit la réparation, nul ne peut faire que ce qui fut n'ait pas été. Oublier le passé en de telles circonstances, non, la mère ne le peut pas, elle qui, ayant bien réellement charge d'âme, charge de tradition et de famille, est tenue de veiller sur l'avenir. Elle est donc ici la loi même, mais elle l'est avec douleur, avec tendresse, et il y a un instant où elle ne peut soutenir jusqu'au bout la rigueur nécessaire de son rôle. Alors paraît un personnage inattendu, le père, le père déchu, coupable, avili, qui se retrouve dans un éclair d'inspiration, et sort de l'abîme pour arrêter son fils prêt à y glisser. Ce vieillard dégradé que nous signalions plus haut, ce vieux bohême dépenaillé qui garde encore sous les stigmates du vice le vestige des anciennes élégances, c'est le comte de Ryon, c'est le père d'Armand; il ne l'a su qu'à l'heure même de la crise, et, la mère venant à défaillir, c'est lui qui la remplace, c'est lui qui se décide à faire son devoir pour la première, hélas! et la dernière fois.

Avec des caractères si franchement, si hardiment conçus, l'auteur pouvait se permettre toutes les audaces. Quand des passions si fortes soulèvent les âmes, qu'importent les bienséances ordinaires? — Nous sommes en pleine tragédie domestique. Il y a ici des questions de vie et de mort, chacun combat pour un intérêt suprême, chacun s'attribue un droit qu'il considère comme sacré. Il faut donc que l'action, rapide, violente, marche droit à son but. *Violenti rapiunt illud.* La mère, dès qu'elle connaît le péril de son enfant, court chez cette créature qu'elle croit digne de mépris; irritée, l'insulte aux lèvres, elle veut rompre du premier coup le piége où est tombé Armand, et l'humilité, la résignation, le désintéressement de la pauvre fille, lui semblent une misérable comédie. Armand arrive; il relève Esther agenouillée, il supplie sa mère, il éclate. « Vous ne la connaissez pas, vous ne l'avez pas vue comme moi depuis deux ans renaître à la vertu, à l'honneur, au respect, se régénérer par le travail. Si vous la connaissiez bien, vous si bonne, si dévouée!.. Ma mère, faites-en l'épreuve, laissez-moi la conduire sous votre toit, qu'elle

soit là comme une orpheline, comme la fille d'une amie à qui vous aurez donné asile, vous la jugerez, vous l'aimerez...—Qu'oses-tu dire? Cette fille dans ma maison, à mon foyer, auprès de ta cousine, auprès de cette fleur d'innocence et de grâce que je te destinais! » Certes la résistance est juste, l'idée est révoltante; mais que faire contre la passion, contre une passion que soutient l'idée du devoir? Armand est persuadé qu'il rachète une âme. Son exaltation ne lui permet pas de céder. Entre sa mère et la malheureuse que son abandon peut rejeter dans le vice, il n'hésitera point. C'est alors que la mère, éperdue, désespérée, comptant bien d'ailleurs sur le résultat de l'épreuve, laisse échapper ce cri : « Eh bien! amène-la. » Il n'y a guère au théâtre de situation plus hardie, plus risquée, plus difficile à faire admettre; telle est pourtant l'ardeur des passions aux prises, telle est la franchise et la loyauté de la lutte que les applaudissemens ont éclaté. Grâce à tout ce qui précède, cette résolution, qu'on pourra blâmer de sang-froid, s'impose ici comme une nécessité; c'est une de ces crises inévitables qui bravent la discussion. Le cri soudain *amène-la* serait volontiers sorti de toutes les bouches.

La mère a eu raison en définitive. L'épreuve est terrible pour la malheureuse Esther. Voyez-la dans ce foyer sans tache, auprès de la mère si durement éprouvée, auprès de cette gracieuse Aline qui devait être l'épouse d'Armand. Confuse, honteuse, elle sent bien que sa place n'est point là. En vain Armand s'efforce-t-il de la rassurer, en vain elle-même essaierait-elle de reprendre courage en se souvenant de ce qu'elle a fait depuis deux ans pour racheter son passé, pour effacer des dates maudites; à chaque instant, un mot, un regard, lui rappellent des vérités qui l'accablent. Elle est trop noble de cœur pour se persuader jamais que son repentir puisse égaler l'innocence perdue à moins d'une expiation plus haute et d'un sacrifice héroïque. Qu'est-ce donc que cette réparation dont elle se fait honneur? Presque rien auprès de ce qu'elle doit accomplir. Il y a là deux scènes dont le contraste violent fait éclater coup sur coup les sentimens qui la torturent. Si le frère d'Aline, qui reconnaît en elle la maîtresse d'Armand, lui annonce brutalement que sa sœur ne peut rester sous le même toit, et que l'une des deux doit partir, avec quel désespoir elle s'écrie, se sentant devinée : « Mais cela se voit donc! » et en même temps, avec quel juste orgueil elle se relève sous l'outrage et se décide à rester! Oui, je reste, dit-elle. Elle reste, car elle a conscience de son repentir, de son désintéressement, de la pureté de son amour, elle sait que l'amour d'Armand est son salut, et renoncer à la continuation de l'épreuve, ce serait s'abandonner lâchement. Des coups plus terribles vont bouleverser son âme. Aline arrive, naïve, ingénue, charmante, et, tout en grondant la pauvre étrangère sur sa tristesse, que rien ne peut dissiper, elle lui dit qu'elle a pénétré son secret. « Vous êtes triste parce que ma tante ne veut pas que vous épousiez Armand. » Et elle la console,

elle l'encourage, elle ouvre son cœur à l'affligée, si bien que son propre secret lui échappe. Esther devine à son tour que la douce Aline aime son cousin Armand. Quoi! elle l'aime, et elle ne lutte pas pour défendre son bonheur menacé! Elle l'aime, et elle se sacrifie!... La scène est navrante; chaque réponse de l'ingénue est une leçon involontaire qui se tourne pour la malheureuse Esther en reproche et en remords. Elle croyait avoir réparé ses fautes, avoir mérité son bonheur : misérable mérite! un enfant qui ne sait rien de la vie lui apprend ce qu'est l'amour et le devoir. Alors son parti est pris, elle quitte la maison, elle ne veut pas supporter plus longtemps les cruautés naïves de cette jeune fille si gracieuse et si pure, elle ne veut pas être obligée de s'appeler elle-même *voleuse* pendant qu'Aline lui parle, elle a l'ambition d'égaler par son sacrifice la beauté de l'innocence, elle dira comme Aline, et peut-être avec plus de mérite, puisqu'elle perd davantage, elle dira comme les héroïnes des scènes les plus hautes, comme l'Atalide de Racine :

> Je n'examine pas ma joie ou mon ennui,
> J'aime assez mon amant pour renoncer à lui.

Il faut entendre alors les éclats de la colère d'Armand lorsqu'il apprend qu'Esther est partie pour ne plus revenir. Qui l'a décidée à cela? Qui l'a chassée d'ici? Précisément voici le voisin de mansarde, le collègue en faux ménage (Armand ne sait pas encore que ce malheureux est son père), voici M. Ernest qui est venu prendre part à la lutte. Rappelé à ses devoirs par le danger que court ce jeune homme excellent en qui tout à coup il a reconnu son fils, il est venu humblement, la tête basse, encourager la mère dans ses résistances. La vue de ce vétéran du vice, même dans la petite mansarde, répugnait toujours au loyal amant d'Esther. Que vient-il faire ici? De quel droit offre-t-il ses conseils? « Ah! l'homme aux soins obligeans, c'est vous qui avez fait fuir celle que j'aime? Sortirez-vous de cette maison, ou s'il faut que je vous jette dehors? » Encore une de ces scènes hardies, violentes, que le spectateur, entraîné par l'action, est obligé d'admettre malgré toutes les objections possibles. La mère, d'un généreux élan, se jette au-devant de ce fils irrité qui, sans le savoir, va frapper son père. « Mais nommez-vous donc, monsieur! » Et le malheureux, qui ne veut pas rougir sous les yeux de son enfant, se laisserait plutôt outrager sous un nom inconnu. « Non, dit-il à la mère, pas un mot, j'aime mieux cela. » Cette scène est douloureusement belle. Le fils toutefois n'a rien d'odieux, puisqu'il ignore que son père est devant lui; quant au gentilhomme dégradé, c'est par une dernière pudeur, la seule qui soit restée chez lui, c'est pour ne pas déshonorer la dignité paternelle dans l'esprit de son enfant, qu'il aime mieux subir l'outrage et ne point se nommer. L'art ici, c'est la passion même; à force de passion, le poète a sauvé toutes les convenances. On

est inquiet d'abord, et déjà le murmure monte aux lèvres, on se trouve rassuré subitement. Le cœur est navré, la raison est satisfaite. Il serait difficile de mieux regarder le péril en face, de le provoquer, de le défier plus témérairement, et de s'en tirer avec plus de bonheur.

Le principal effet des fureurs d'Armand, c'est que la mère a dû céder une seconde fois. Elle avait dit l'autre jour : « Amène-la ; » elle dit maintenant : « Je te la donne, » et Armand, laissant là M. Ernest, s'élance à la poursuite d'Esther. Le père alors se redresse tout entier; ce n'est plus le conseiller timide, honteux, la transformation est complète. Dût-il rougir devant son fils, dût-il être contraint de s'accuser en public, il faut arrêter l'imprudent qui va se perdre. Allons chez cette femme, s'écrie-t-il, et nous voici dans la chambre d'Esther. La pauvre fille consomme son sacrifice; elle adresse en pleurant une lettre d'adieu, d'éternel adieu, à celui qu'elle a tant aimé, à celui dont l'amour a été sa libération et son salut.

« Je te le disais bien, que ce n'était qu'un rêve;
Je te le disais bien que nous allions souffrir,
Que dans ma vie, ami, l'espoir n'est qu'une trêve,
Et qu'il faut oublier pour apprendre à mourir.
Eh bien! l'heure est venue, et je souffre et je pleure,
Et je vais te quitter parce que tu m'aimais...
O mon Dieu! c'est donc vrai, c'est donc vrai que c'est l'heure,
Et que je ne dois plus le voir jamais, jamais?...
C'est pour ton bien, vois-tu. — Ne va pas me maudire,
Ni railler le passé quand tu seras heureux;
De leur premier amour j'ai vu des gens sourire,
Et ce serait bien mal si tu faisais comme eux...
Si tu penses à moi, plus tard,... par aventure,...
Que ce soit sans dédain, ami. — Je n'étais rien
Qu'une bien misérable et pauvre créature,
Mais va, je t'aimais bien... Oh! oui, je t'aimais bien!...
Adieu! Hélas! Armand, c'est l'heure où d'habitude
Je t'écoutais venir... Oh! le moment béni!
Oh! les doux souvenirs, la chère solitude!...
Enfin, laissons cela, puisque tout est fini.
Mais c'est assez... Adieu! Je trouve tant de charme
A te parler ainsi, qu'il faut bien m'excuser...
Adieu! Tiens, dans ce coin où tombe cette larme,
Je t'ai mis tout mon cœur dans un dernier baiser! »

Mais Armand arrive, haletant, éperdu; il avait craint de ne plus la revoir, il avait craint que le désespoir ne la poussât au suicide. Quelle ivresse de la retrouver et de pouvoir lui dire : « Ma mère a consenti! » Vaines paroles, espérances trop tardives! Instruite par l'épreuve (et c'est là une nouvelle justification des hardiesses du poète), instruite

par l'épreuve délicate et terrible de son séjour au foyer de la famille, Esther sait désormais bien des choses que l'amour même d'Armand ne lui avait pas enseignées. Cette fois, c'est elle qui refuse, non sans douleurs et sans déchiremens, hélas! Elle refuse parce que son sacrifice lui ouvre déjà une vie meilleure, elle refuse pour ne pas déchoir. C'est bien la femme relevée qui, en sortant pour toujours de la maison de Mme Armand, lui disait avec un si juste orgueil : « Ah! vous m'estimerez. » Si Armand se débat, se révolte, si Esther est sur le point de faiblir, le père achèvera son rôle; c'est lui qui, s'accusant devant tous, tirera au moins de son expérience du mal une leçon décisive à l'adresse de son fils. Qu'on veuille bien nous permettre une dernière citation. Les hardiesses du drame de M. Édouard Pailleron ne sont pas sauvées seulement par l'intérêt de l'action et l'incomparable habileté des interprètes; nous tenons à justifier nos éloges. Voici la moralité de l'ouvrage, voici l'heure où la passion la plus ardente, la plus noble même, la plus digne d'intérêt, doit s'incliner devant les principes du bon sens, devant les lois de la raison et de la nature des choses, quelle que soit la bouche qui les proclame. Obligé de se faire connaître afin de remplir son rôle jusqu'au bout, le père s'accuse devant tous ceux qui portent son nom. Relevé par cet aveu de ses fautes, il peut ajouter avec autorité :

..... L'époux est mort, le père est mort,
Et si j'ai réveillé cette honte qui dort,
C'était pour vous défendre, Armand, comme d'un crime,
De l'égoïste erreur que vous rêviez sublime.
Oui, l'on pense à votre âge impunément pouvoir
De ce luxe d'efforts compliquer le devoir;
L'impossible nous tente, on lie et l'on délie,
Et, croyant qu'en amour quelque chose s'oublie,
On pardonne, on épouse et l'on se dit clément;
Mais après? Cette fin n'est qu'un commencement.
Après, c'est cette lutte incessante et suprême
Où l'on a contre soi tout le monde et soi-même,
C'est le regret haineux, pire que l'abandon,
Toutes ces cruautés dont est fait le pardon.
Après, c'est un enfant, coupable involontaire,
Qui souffre du passé, ce mal héréditaire,
Et dont votre utopie escomptait l'avenir;
L'enfant qui va savoir et va se souvenir,
Et qui, victime aussi, lui, de votre chimère,
A besoin de pitié pour embrasser sa mère!
Non, non! ne plaçons pas notre idéal trop haut,
C'est déjà malaisé de faire ce qu'il faut.
Croyez-moi, l'on vit mal en dehors de la vie.
Vous, je le veux, rentrez dans la route suivie,

Et d'abord reprenez votre nom; au surplus
Vous pouvez le porter, je ne le porte plus,
Mon fils. Adieu, monsieur...

Nous avons prononcé les mots de douleurs tragiques, de tragique intérêt, à propos de ces aventures désolantes. Il nous semble en effet que l'auteur des *Faux Mènages*, à son insu ou non, a tenté ici ce qu'on peut appeler la tragédie domestique. Un des dramaturges qui ont le plus agité la scène allemande depuis Schiller, M. Frédéric Hebbel, a donné dans ses préfaces une curieuse théorie de la tragédie et du drame. Dans le drame, selon lui, la lutte est simplement entre des créatures humaines; c'est le bon ou le méchant qui l'emporte, suivant les circonstances du sujet et la fantaisie du poète. Dans la tragédie au contraire, il y a un personnage d'un ordre supérieur, un acteur invisible, la loi, contre laquelle viennent se heurter les passions. Or ni les circonstances du sujet, ni la fantaisie du poète, ne peuvent faire que la loi ait le dessous. Loi religieuse, loi politique, loi sociale, cet invisible acteur change nécessairement de caractère suivant les âges et les lieux; il faut toujours qu'il soit là, ou bien il n'y a pas de tragédie. Les héros de la pièce peuvent avoir raison de vouloir ce qu'ils veulent, d'agir comme ils agissent, et cependant ils doivent être vaincus. Voilà ce qui est tragique. Cette théorie ingénieuse et forte est sans doute trop exclusive; il faudrait certaines réserves pour dégager les vérités qu'elle contient. Sans entrer dans cette discussion, nous dirons simplement que l'œuvre de M. Édouard Pailleron nous a rappelé les hautes doctrines de Frédéric Hebbel. Les principaux acteurs de son drame, la mère, l'amant, la fille repentie, ont raison tous les trois de poursuivre leur but si ardemment. La mère elle-même, tout en combattant des adversaires qui doivent succomber, leur rend justice avec une loyauté où éclate à nos yeux le sens philosophique de la pièce. N'est-ce pas elle qui dit à Esther :

Nous avons tous raison,
Vous de l'aimer ainsi, craignant de redescendre,
Armand de le permettre, et moi de le défendre.

Et pourtant de ces trois personnages que l'action met aux prises, il y en a deux, les plus touchans, les plus sympathiques, les plus dignes d'intérêt et de pitié, qui sont condamnés d'avance. Ils luttent contre une force invincible, ils luttent contre une loi supérieure. Si nobles qu'ils puissent être, ils s'y briseront. Voilà le tragique dans son essence; *les Faux Mènages* sont une tragédie domestique. Et ne dites pas que ces tragédies domestiques ont des lendemains qui remettent tout en question, ne dites pas qu'Armand ira retrouver Esther, qu'Esther ne persistera pas dans son renoncement; l'ordre moral où le poète nous a transportés n'admet pas ces conjectures. Esther est transformée, elle sait ce

qu'elle ignorait, elle a senti la force de la loi, elle voit où serait le malheur, elle voit aussi où sera la réparation complète, c'est-à-dire le seul bonheur digne de cette noble fille. N'admirez-vous pas cependant comme l'art le plus libre et le plus dégagé, dès qu'il touche aux problèmes de la vie morale, est conduit naturellement aux vérités éternelles? Ce n'est pas sans raison qu'au début de cette étude nous avons évoqué le souvenir des vieilles légendes consacrées par le théâtre du moyen âge. Esther va rejoindre les Afre et les Thaïs, lorsque, toute brisée par son sacrifice, elle répond à la mère qui la plaint, qui la console : « Oh! moi, j'ai Dieu! »

C'est donc un grand et légitime succès que vient de remporter l'auteur des *Faux Ménages*. M. Édouard Pailleron, dans ses œuvres précédentes, avait montré de l'esprit, de la grâce, des idées, avec une ironie un peu sèche parfois et un langage légèrement précieux. Il prend aujourd'hui son essor, un vrai poète s'est révélé sur la scène. L'interprétation a été digne de l'œuvre. Mlle Favart et M. Delaunay ont rendu avec la plus touchante énergie les caractères si sympathiques d'Esther et d'Armand; il est impossible de montrer plus d'art et d'inspiration, d'entrer plus complétement dans la pensée de l'auteur, d'enlever plus heureusement les situations hasardeuses. M. Bressant, dans le rôle si neuf et si hardi du père déchu qui se relève un instant, a montré toutes les ressources d'un comédien accompli. Quels restes d'élégance chez le gentilhomme dégradé! quelle amertume dans ses sarcasmes! comme il savoure son châtiment! comme il parle *du devoir qui se venge!* Et plus tard quelle humilité, quelle timidité en face de son fils! Avec quelle mesure il reprend son rôle de conseiller, puis s'efface au plus vite! N'oublions ni Mlle Nathalie, qui représente la mère avec une dignité sévère et tendre, ni Mlle Reichemberg, qui exprime si bien l'ingénuité d'Aline, ni M. Coquelin, dont la voix mordante dessine vigoureusement l'étrange pays des faux ménages. Des situations hardies, mais surtout de hautes et viriles pensées, voilà ce que demande le théâtre. Que M. Édouard Pailleron fournisse encore et souvent de pareilles occasions de succès aux comédiens de notre première scène; qu'il poursuive cette veine féconde, qu'il continue de peindre la passion en la soumettant à la loi; qu'il affermisse son style, toujours si heureux quand il est simple et franc; qu'il se défie de certaines prétentions, de certaines mièvreries : le public sera exigeant désormais envers un poète qui vient de prendre un tel essor et de marquer sa place parmi les jeunes maîtres de la littérature dramatique.

SAINT-RENÉ TAILLANDIER.

L. BULOZ.